



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753164 0

*Presented by*

*John Bigelow*

---

*to the*

*Century Association*









*Handwritten text, possibly a signature or name, in cursive script.*

米田



# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

JUILLET. 1740.



A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER,  
          ruë S. Jacques.  
          La Veuve PISSOT, Quai de Conty,  
          à la descente du Pont-Neuf.  
          JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XL.

*Avec Approbation & Privilege du Roy.*



## A V I S.

**L**ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X   X X X .   S O L S



MERCURE  
 DE FRANCE,  
 DÉDIÉ AU ROY.  
 JUILLET. 1740.



PIECES FUGITIVES,  
*en Vers et en Prose.*

LE JOUR,  
 CANTATE.



Es Mortels endormis dans une paix  
 profonde,  
 Goûtent d'un plein repos les charmes  
 innocens.

Le silence & la nuit regnent par tout le monde,  
 Un sommeil gracieux assoupit tous les sens.  
 Tout cede en la Nature à ses efforts puissans,  
 Les Animaux sur terre & les Poissons dans l'onde,

A ij Tout

## 474 MERCURE DE FRANCE

Tout dort. On n'entend plus les regrets languissans  
D'un Amant outragé dans son ardeur fidelle ;

Et la plaintive Philomele

Suspend dans les Forêts ses douloureux accens,

Dormez , Mortels infortunés ,

Le seul repos peut adoucir vos peines.

Charmez vos déplaisirs par les images vaines  
Du bonheur où vos sens se sont abandonnés.

Dormez , Mortels infortunés ,

Le seul repos peut adoucir vos peines.

Toujours un réveil rigoureux

Détruit en un instant la plus douce chimere.

Gémissez , Mortels malheureux ,

Gémissez de votre misere ;

Un songe est le seul bien qui peut remplir vos vœux ;

Dormez , Mortels infortunés ,

Le seul repos peut adoucir vos peines.

Mais l'aurore paroît et vient dorer les Cieux ;

Elle répand dans nos Prairies

Ces sources tendres et chéries

Qui coulent chaque jour de ses fertiles yeux.

Elle donne à nos fleurs leur émail précieux ,

Et rend les herbes plus nourries.

L'ombre fuit à l'aspect du jour qui l'ébloiit ;

Et le sommeil s'évanoïit.

Bergers , reprenez vos Houlettes ,  
 Jusqu'aux plus obscures retraites  
 Annoncez le retour du Jour.

Accordez vos douces Musettes  
 Aux chants des Oiseaux d'alentour.  
 Au bruit de leur tendre ramage ,  
 On voit sous le riant feuillage  
 Bondir le paisible Mouton ;  
 Et la Rose reçoit l'hommage  
 De l'Abeille & du Papillon.

Déjà le blond Phœbus fait briller sa clarté ;  
 Il monte d'un pas indompté  
 Jusqu'au plus haut point de sa course.

Il en descend enfin avec rapidité ,

Tel qu'un Fleuve précipité ,

Qui depuis le haut de sa source ,  
 Entraîne de ses flots le courant agité.

Les humains accablés de son ardeur brûlante ,

Et les Amans qu'un double feu tourmente ,

Dans les Antres voisins vont chercher du secours ,

Azile dangereux pour qui craint les Amours.

Timide Bergere

Qui fuyez Cythere ,

Evitez le frais.

L'Amour & sa Mere ;

Pour le doux mystere

# 476 MERCURE DE FRANCE

Le firent exprès.  
Si Daphné moins sage  
Eût fui sous l'ombrage,  
Au lieu du Laurier,  
Une autre Couronne  
Aux Champs de Bellone  
Eût ceint le Guerrier.

Quels Zéphirs amoureux viennent flater nos plaines ?

Sur ces Côteaux charmans ils regnent à leur tour.  
L'Œillet doit son odeur à leurs douces haleines ;  
Flore pour son Amant sent un plus vif retour.  
Revenez, Troupe aimable, accourez sur nos rives,  
Phœbus de ses rayons n'échauffe plus le jour.  
Sortez des antres frais, Bergeres fugitives,  
Venez, vous n'avez plus à craindre que l'Amour.

L'Oiseau voltige  
Après l'Oiseau,  
De tige en tige,  
D'herbe en roseau.  
Et l'Arbrisseau,  
Tendre prodige !  
Careffe l'Eau.

L'Echo raisonne  
Avec l'Amant ;

Cupi-

Cupidon sonne  
 L'heureux moment ;  
 Et le pipeau  
 Partout fredonne  
 Un chant nouveau.

M. Bouvard donnera incessamment la Musique de cette Cantate , avec accompagnement de Flûte & de Violon.



*L E T T R E de M. N. D.  
 à M. l'Abbé D.*

**V**ous voulez donc sçavoir , Monsieur , s'il est vrai qu'on fait une seconde Edition de mon Théâtre , & que j'y ajoute trois Comédies nouvelles , & un Volume d'Epigrammes & d'Oeuvres diverses. Il est vrai que cette seconde Edition qui devoit être en quatre Volumes *in-12.* est commencée depuis plus de trois ans. J'en corrigeois moi-même les épreuves ; je profitois de cette occasion pour corriger mes fautes , aussi bien que celles de l'Imprimeur , & nous étions parvenus à la fin du premier Volume , avec une diligence qui me faisoit croire que les trois autres seroient bien-tôt achevés ; point du tout. Mon Imprimeur s'est jetté dans

A iij d'au-

d'autres Entreprises , & comptant aparamment sur ma patience , ou sur la juste indifference que j'ai pour mes productions , il a mis au jour je ne sçais combien d'Ouvrages nouveaux , & a laissé les miens à l'écart. Ni mes plaintes ni mes reproches n'ont pû l'émouvoir ; & enfin comme j'ai vû qu'il s'opiniâtroit à me négliger , j'ai pris le parti de ne m'en point soucier. Tous mes Amis me font la guerre sur mon indolence ; je les renvoye à *Prault* le pere ; ils y vont. Il leur proteste qu'il va se remettre incessamment à mon Edition , & il n'en fait rien ; voilà toute l'histoire.

Je viens maintenant à votre seconde question. Vous me demandez , M. pourquoi je veux faire imprimer trois Pièces nouvelles , avant que de les faire passer à l'épreuve du Théâtre ? Ma réponse sera bien simple & bien naïve ; c'est que je crains cette épreuve , & que je ne veux plus m'y exposer. Et depuis quand donc cette timidité , me repliquerez-vous ? Depuis que la Scene est inondée d'Esprit. Plus de naïveté , de simplicité , de naturel ; plus d'intrigue , de conduite , & d'action ; plus de sentimens , de mœurs , & de caracteres ; du moins de caracteres vrais & ressemblans. Pièces Tragiques , Pièces Comiques , tout roule sur l'Esprit. Rois , Héros , Maîtres & Valets , ne parlent plus  
qu'en

qu'en Epigrammes. C'est à qui en lancera de plus vives & de plus piquantes. Les Acteurs & les Auteurs se sont gâtés réciproquement, & les Spectateurs, oserai-je le dire; qui se sont révoltés longtemps contre cet abus, s'y sont accoûtumés insensiblement; desorte que le goût est absolument changé. La simple Nature est bannie de la Scene; on n'y veut plus que de l'Esprit; de l'Esprit partout; de l'Esprit à quelque prix que ce soit. Offrez aux Acteurs une Pièce où l'on ne court point après l'Esprit, & où l'on ne veut en avoir, qu'autant que le sujet & l'occasion l'exigent, l'Ouvrage leur paroît gothique. *Ce n'est plus sur ce ton-là qu'on écrit. Ce n'est pas là le goût d'aujourd'hui. Cela ne réussira pas.* Voilà comme on reçoit l'Ouvrage d'un Auteur qui ne connoissant point d'autre guide que la Nature, s'obstine à marcher toujours sur ses traces, & qui craint de la sacrifier au desir de plaire à des gens qui ne la connoissent plus; & voilà, M. ce qui me détermine à ne faire plus paroître mes Comédies que par la voye de l'Impression. Vous aurez beau me dire qu'elle ne procure point d'aussi brillans succès que le Théâtre; l'ambition d'y être aplaudi ne m'agite plus. Je me borne au desir de plaire à des Lecteurs tranquilles & judicieux, qui me feront l'honneur de s'occuper de moi dans leur

Cabinet , & qui n'étant prévenus ni par l'éclat des acclamations , ni par le fracas tumultueux d'un Parterre révolté , seront en état de me juger de sang froid , & de sentir par eux mêmes si mes Pièces sont bonnes ou mauvaises. Je ne veux plus ressortir qu'à ce Tribunal , & c'est une résolution si bien prise , qu'rien n'est capable de m'en détourner.

A l'égard de mes Epigrammes , voici ce qui les a fait naître. Vous sçavez , M. que je vis dans une solitude agréable , où dégagé de toute ambition je tâche de me suffire à moi-même. Mon Jardin , mon Parc & mon Cabinet partagent mon loisir. Je cultive des fleurs , je perce des allées , je lis & j'écris. Je me suis fait des promenades charmantes ; dont je fais usage le plus souvent & le plus long temps qu'il m'est possible. Vous jugez bien que je ne puis faire tant de chemin sans rêver. Il me vient mille pensées différentes , sérieuses , plaisantes , morales , caustiques , tout m'amuse ; tout m'occupe ; & quand quelqueune de ces idées me rit & me paroît mériter de n'être pas oubliée , je la mets aussi-tôt en Vers , & je la confie au papier , dès que je rentre dans mon Cabinet. C'est ce qui m'a produit plus de mille Epigrammes , parmi lesquelles j'en ai choisi près de huit cent , que je divise en sept Livres ,

&

& que j'ai résolu de donner au Public, à la suite de mes Pièces Dramatiques, où il n'auroit tenu qu'à moi de les faire entrer, si la fureur d'avoir de l'Esprit m'avoit possédé; heureux d'y avoir résisté autant que le bon sens & la raison l'exigeoient!

Comme vous êtes mon intime Ami, & que vous avez le goût aussi sûr que délicat; je vous envoie la Préface de ces Epigrammes; lisez là, je vous prie, avec attention, & faites-moi l'amitié de m'en dire votre sentiment. Par cet échantillon vous pourrez juger de la Pièce.

*P R E F A C E.*

I.

J'ai lû cent fois Catulle & Martial,  
 Et sans mentir je les aime à la rage.  
 Pour le premier je suis très-partial,  
 Mais le second dérobe mon suffrage.  
 Ah que d'esprit et de variété!  
 L'un est plus fort, plus amer, plus caustique;  
 Et si pourtant il a le sel attique:  
 Son successeur a bien plus de gayté;  
 Plein d'élégance il amuse, il fait rire;  
 C'est un Protée. Il est grave, moral,  
 Puis tout à coup, licencieux Satyre;  
 Pour lui tout est un sujet général,

## 1482 MERCURE DE FRANCE

Tantôt on l'aime , & tantôt on l'admire.

Or ces Auteurs que je viens de décrire ,

M'ont inspiré le style que je prends

En imitant leurs styles differens ;

Et je sens bien qu'à force de les lire ;

Je suis déjà versé dans la Satyre.

Mais de sçavoir si j'aurai leur succès ,

C'est , par ma foi , ce que je ne puis dire ,

Et mes Lecteurs jugeront le Procès.

### II.

Plaute et Terence , et Moliere , dit-on ;

Sur mon sujet ont fait bruit au Parnasse ;

Et m'ont traité d'une étrange façon ,

Difant tout haut qu'ils m'avoient fait la grace

De m'enseigner à marcher sur leur trace ,

Et qu'ils croyoient que mon unique soin

Seroit toujours de les suivre de loïn ;

» Mais cet ingrat maintenant idolâtre

» De son Catulle et de son Martial ,

» Ajoûtoient-ils , néglige le Théâtre

» Pour imiter leur style déloyal ;

» Et sur leur ton nous prépare un Volume

» Affaisonné d'aigreur et d'amertume.

» Ne souffrez plus , ô divin Apollon ,

» Ce deserteur , dans le sacré Vallon.

A ce discours , nos deux Auteurs caustiques

Pour repliquer aux trois Poètes Comiques ,

Sur

Sur chacun d'eux ont lancé divers traits  
 Des plus piquans. Le Dieu s'est mis à rire,  
 Et puis a dit : *Il est permis d'écrire*  
*Comme l'on veut. Je n'exigeai jamais*  
*Qu'un seul objet exerçât un Génie ;*  
*Et l'on acquiert une gloire infinie*  
*Lorsqu'en tout genre on se fait un renom.*  
*Si Néricault peut imiter Catulle*  
*Et Martial, est-il donc ridicule*  
*De le tenter ? Peut-être que son nom*  
*Brillera plus en suivant leur exemple,*  
*Qu'en vous suivant. La Gloire dans son Temple*  
*Donne une place à tous mes Favoris ;*  
*Mais distinguant leurs differens Esprits,*  
*Si quelqu'un d'eux, hardi dans la carrière,*  
*Sçait y briller en plus d'une manière,*  
*A son courage elle donne le prix.*

III.

Ce petit Recueil d'Epigrammes ;  
 Où tant d'hommes et tant de femmes ;  
 Réfléchissant sur certains traits ,  
 Pourront rencontrer leurs portraits ,  
 N'est point un Recueil de scandale  
 Qui parte aujourd'hui de mes mains ;  
 Ce n'est qu'un Traité de Morale  
 Aux dépens de tous les Humains.

## IV.

Me bornant à l'effor d'un innocent Comique ,  
 J'ai résisté sans peine à l'odieux penchant  
 De répandre sur tout une bile Cynique ;  
 Et je sens en faisant ce Livre satyrique ,  
 Qu'il faut bien peu d'esprit pour être bien méchant.

## V.

Du Genre humain sage ennemi ,  
 Contre lui quand je m'abandonne ,  
 C'est toujours sans nommer personne ,  
 Et c'est ne haïr qu'à demi.  
 Je crois même que mes malices ,  
 Pour lui sont un don précieux ;  
 Car j'en veux seulement aux vices ,  
 Et n'en veux point aux Vicieux.

## VI.

Si quelquefois ma Muse est des plus folles ,  
 Ne jugez pas sur cela de mes mœurs ;  
 Un Caton peut être libre en paroles ;  
 Tels sont souvent les plus graves Auteurs  
 L'Auteur qui rit fait rire ses Lecteurs  
 Sans les corrompre : Une honnête licence  
 Fait moins de mal qu'un Roman langoureux ,  
 Où l'on contracte une tendre démence.  
 Les traits gaillards n'ont rien de dangereux ,  
 Et la gaité suit toujours l'innocence.

VII.

## VII.

Le Jugement , le Goût , l'Esprit ,  
 Trois dons requis pour bien écrire ;  
 L'Esprit seul , n'est qu'un vrai délire ,  
 Le Jugement seul , s'assoupit ;  
 Il faut que l'Esprit le réveille :  
 Tous deux ensemble font merveille ,  
 Lorsque le Goût les assortit.  
 Car , pour user de métaphore ,  
 Des deux premiers bien réunis ,  
 Rien de parfait ne peut éclore  
 Si le Goût n'y met son vernis.  
 Beau vernis , que je te regrette !  
 Il s'est échappé de nos mains ;  
 Mais chés les Grecs & les Romains  
 On en retrouve la Recette.

*Fin de la Préface.*



*VI. LETTRE contenant la suite des abus,  
 des avis , & des pensées diverses sur la  
 Méthode du Bureau Typographique.*

68°. [ L y a des Parens et des Domestiques ,  
 Monsieur , qui n'ayant pas la patience de  
 voir travailler lentement un Enfant au Bureau  
 Typographique , lui demandent un mot pour l'a-  
 muser ,

muser , l'Enfant porte quelques Cartes dans sa main , bien ou mal rangées ; on le caresse on le gronde , on le corrige , l'Enfant prend ensuite l'habitude de vouloir aller montrer ce qu'il a fait , au lieu de travailler sur la Table du Bureau ; il y en a qui ne mettroient pas une Carte sur la Table du Bureau , qu'ils ne l'eussent montrée auparavant , pour sçavoir si elle est bonne ; cette exhibition continuelle devient un jeu peu instructif , c'est aux bons Maîtres à y prendre garde.

69°. Quand l'Enfant a travaillé quelque temps à la composition des syllabes et des mots posés lettre à lettre , & son à son sur la Table , il faut lui apprendre à composer dans sa main les mots et les phrases , pour les aller ensuite étendre et ranger en lignes , l'une sous l'autre , avec le plus d'ordre et de dextérité qu'il sera possible , et ne pas imiter l'abus de ceux qui rangent si mal leur Thème , qu'il n'est pas possible de le lire ni de le corriger. On trouve des Enfans charmans , qui ont un goût particulier pour l'ordre de toutes les logettes , des mots , des lignes , &c. et on en trouve d'autres au contraire , peu sensibles à cet ordre. Le Bureau sert à connoître ce goût-là , soit dans les Maîtres , soit dans les Enfans. Et si les Parens connoissoient le prix et le mérite du goût , ils ne balanceroient pas entre la Méthode vulgaire et celle du Bureau Typographique.

70°. L'Homme est animal d'habitude , et si l'on étoit curieux d'aprofondir pourquoi depuis le Sceptre jusqu'à la Houlette , les Hommes se conduisent comme ils font , on trouveroit que c'est l'habitude qui les organise , et les monte , pour ainsi dire , à cela. Il est donc de la dernière importance de bien examiner la nature des premiers actes , qui font la base de l'habitude , surtout dans les Enfans ; j'en

vois

vois peu auxquels on ne laisse prendre que de bonnes habitudes. On suppose mal à propos, qu'il sera aisé de rectifier ensuite quantité de petites habitudes contraires à la bonne Méthode du Bureau Typographique, soit en leur montrant les lettres, les sons, les exercices du Carton élémentaire, soit en leur montrant les diverses classes de Typographie, ainsi qu'on l'a déjà dit dans la Bibliothèque des Enfants *in-4<sup>o</sup>*.

71<sup>o</sup>. La manie des Hommes en général, sous prétexte de perfection, est de vouloir toujours réformer les Ouvrages des autres; les uns par vanité, les autres par intérêt, veulent faire voir qu'ils ont pensé à tout, qu'ils sont les inventeurs de tout. On a fait faire des Bureaux si petits, que l'Enfant s'en est d'abord dégoûté, il aime le mouvement et l'action; il faut donc un Bureau qui le fasse agir pour la santé du corps, et pour la culture de l'esprit. D'autres en ont fait faire de trop hauts, l'Enfant n'a pu s'imaginer qu'ils fussent pour lui, voyant qu'il ne pouvoit s'en servir lui seul; et il a eu moins de goût pour ces machines extraordinaires, que pour les Bureaux proportionnés à la taille des Enfants. Si un Bureau ne suffit pas, on en fait faire d'autres; ce n'est pas le nombre qui épouvante l'Enfant, on peut lui en donner tout le long d'une galerie, il s'en amusera avec plaisir, s'il peut y atteindre, et si l'esprit systematique est de la partie, car il est dans les Enfants, quoiqu'il manque, dans la plupart des Maîtres de la Méthode vulgaire.

72<sup>o</sup>. Un Maître attentif à tout l'utile et à l'agréable, donnera sur des Cartes de petites Epitres de la part du Pere, de la Mere, des Parens, des Amis, des Voisins et des Etrangers, pour varier les Thèmes, que l'Enfant doit copier sur la Table de

son

son Bureau. Il seroit mieux que chaque Epitre fût écrite & signée par ces mêmes personnes. Mais peu de gens veulent se prêter et concourir au bien de l'Enfant; d'ailleurs peu savent l'ortographe. Cependant il sera bon d'avoir un Livre en blanc, dans lequel on fera écrire quelques lignes à tous ceux qui se présenteront, afin que l'Enfant lise tous les caractères.

73°. Quand un Enfant avec le Bureau de six rangs a appris à lire les deux Langues, qu'il a les premiers Elémens de la Langue Latine, un Précepteur ordinaire s' imagine qu'il faut rentrer dans l'ancienne Méthode, et que les Bureaux ne vont pas plus loin; cependant il est certain que l'Enfant peut travailler en Grec, comme il a fait en Latin, et les progrès en seroient plus grands, surtout si l'Enfant ne doit être mis au Collège que pour aller en quatrième ou en troisième. J'en dis autant de l'Arabe, et des Langues Orientales qu'on voudroit faire apprendre de bonne heure, comme aux *Enfans de Langues*, ou autres, destinés à l'Eglise.

74°. Les Partisans de l'Antiquité s'imaginent que sans l'étude du Latin et du Grec, il n'est pas possible de devenir habile dans les Arts et dans les Sciences; cependant à juger des choses sans prévention, il est certain qu'avec l'étude des seuls Livres François on peut aspirer à la perfection des Sciences. Peut-être même que l'étude des Langues est un obstacle à cette perfection. Les fameux Linguistes sont ils les plus Sçavans? Si le Théologien peut se passer du Grec et de l'Hebreu, un Militaire ne peut-il pas se passer du Latin? Pourquoi les Grecs, avec leur seule Langue, auroient-ils pû arriver au point de Science inaccessible aux autres Nations, et aux Habitans de cette même Grece? Ce n'est ni dans la Langue, ni dans le Local qu'il faut chercher

la

la solution du problème ; c'est plutôt dans les circonstances favorables de certains Gouvernemens , de certains usages, de certaines opinions, de certain point d'honneur, de certain goût protégé, récompensé, de certains Hommes extraordinaires venus à propos pour concourir à tout le reste.

75°. En donnant les abus et les avis sur la Typographie , on peut aussi ajouter les pensées diverses sur cette maniere d'instruire les Eufans ; matiere si peu interessante dans ce siècle , que les Hommes en général , parlent plus volontiers de leur écurie , de leur table , et de leur garde-robe , que de l'éducation de leurs Enfans , ils passent dans les Mercurès l'Article de la Typographie : Mercurès qui dans mille ans seront les plus recherchés ; il y aura pour lors le mérite de l'antiquité et de la recherche.

76°. Si en fouillant dans la Terre , on trouvoit un fragment du Bureau Typographique , avec des Etiquettes Grecques , Hébraïques , &c. bien des Curieux y courroient , qui ne daignent pas aller voir un Bureau Typographique moderne ; le goût de l'Antiquité est la regle de leur assaisonnement, tout le reste est insipide. On rougira pour nous dans mille ans , en lisant le Procès des Anciens et des Modernes de notre siècle. Si les fruits de la Terre dégènerent de plus en plus , ils ne pourront pas servir d'alimens, ce sera donc pour lors la fin du monde ; la mortalité des Hommes sera infailible , après avoir passé par l'état d'imbecillité ; voilà des suites de l'hypothèse des Anciens : mais les Modernes , en raffinant , perfectionnent les fruits , en doivent-ils être crûs plus bêtes ? Pourquoi avec plus de moyens que les Anciens , les Modernes seroient-ils incapables de les atteindre , ou de les surpasser ? La Boussole seule vaut peut-être plus,

plus, que cent Poèmes comme celui d'Homere & de Virgile. Platon, le divin Platon, l'ennemi des Poètes, auroit permis dans sa République l'usage de la Boussole.

77°. La superiorité des Anciens consistoit en Fables, en inutilités, et non en réalités. Devons-nous dire, que le Peuple Hebreu, le Peuple de Dieu, étoit très-ignorant, très-grossier, &c. et que le Peuple du Démon étoit sçavant, poli, &c. ? Et nous Modernes, devons-nous prendre pour modele le Peuple du Diable ? S'il est permis de le dire, n'est-ce pas là un piège de Satan, pour nous bercer et nous endormir dans la Fable ou dans la Théologie Payenne, et nous donner du dégoût pour la Bible et pour la Religion ? J'en appelle à nos meilleurs Poètes, et aux Erudits de bonne foi, qui passent la vie à étudier les Auteurs Payens et fabuleux. Changeons de matiere.

78°. Chacun sçait que par la Méthode vulgaire, les Filles, les Femmes et les trois quarts des Hommes, n'apprennent jamais ni l'ortographe de l'oreille, ni l'ottographe des yeux. Or les Enfans du Bureau, de l'un et de l'autre sexe, apprennent bien l'une et l'autre ortographe : donc la Méthode du Bureau est préférable à la Méthode vulgaire. La premiere et la seconde proposition se prouvent sur le champ par l'experience, et à la honte des Personnes qui en voudroient douter.

79°. On ne sçautoit trop se plaindre des Maîtres Latinistes, qui n'instruisent leurs Enfans, que par des termes, des terminaisons, et qui ne songent pas plutôt à leur donner les idées et les sentimens des choses dont ils leur parlent, et sur lesquelles ils veulent les endoctriner, et leur donner des Thèmes à faire. Par exemple, j'ai vû des Enfans qui croyoient que le mot *grand* étoit substantif

dans

Dans le grand homme , parce qu'il étoit précédé de l'article *le* ; d'autres qui répondoient sur le *que* après *timeo* , mais non sur le *que* après le verbe *craindre* ; preuve de la mécanique sans l'idée des choses.

80°. Beaucoup de Parens, persuadés de la supériorité de la Méthode Typographique sur la Méthode vulgaire , ont pris des Précepteurs, ou des Gouverneurs , qui ont promis de suivre la nouvelle Méthode , et ensuite ils ne l'ont pas fait ; ou bien ils ont été renvoyés ; on n'a pas pu trouver, dit-on , des Maîtres Typographiques ; on a été obligé de suivre la Méthode vulgaire , après avoir fait la dépense d'un Bureau. Donc, concluë-t'on , le plus court est de s'en tenir à la Méthode vulgaire. J'en conviens , mais ce n'est pas le plus sûr , on trouvera des Maîtres Typographiques quand on voudra les payer.

81°. La Méthode vulgaire donne pour *pensum* ; ou *punition* , de faire deux ou trois fois , ou de doubler et de tripler le devoir classique , qui rebute , qui dégoûte l'Enfant , en un mot , l'ouvrage qu'il n'aime pas , et qu'il dit ne pouvoir pas faire. N'est-ce pas là le moyen de doubler et de tripler l'aversion de cet Enfant ? Est-ce ici le travail des Forçats Hébreux sous Pharaon ? La Méthode du Bureau , bien loin de doubler le travail de l'Enfant qui mérite punition , le prive de son devoir , l'en dispense , et cette peine corrige l'Enfant. Il est aisé de conclure laquelle des deux Méthodes est la plus judicieuse, la plus utile , et la plus proportionnée à l'enfance. Je suis &c,



## 494 MERCURE DE FRANCE

D'acquérir le Trésor qu'il estime le plus :  
 Trésor, dont l'honorable & fructueux usage  
 Au Pauvre comme au Riche offre un grand avan-  
 tage,

Et que, sans encourir le plus fatal danger,  
 Le Jeune ni le Vieux ne sçauroient négliger.  
 Ainsi donc, consacrant le reste de ma vie  
 Aux sages Elemens de la Philosophie,  
 Par leur moyen je tâche, autant que je le puis,  
 De diriger mes Mœurs, d'adoucir mes Ennuis.  
 Quoiqu'on eût tort d'avoir l'esperance insensée  
 De devenir égal au clair-voyant (a) Lincée,  
 On ne doit pourtant pas, quand on est chassieux,  
 Mépriser ce qui peut calmer le mal des yeux :  
 Et quoiqu'on sente bien qu'il n'est jamais possible  
 D'acquérir de Glycon (b) la vigueur invincible,  
 On ne doit pas laisser de faire ses efforts  
 Pour tâcher de bannir la Goutte de son corps.  
 Jusqu'à quelque degré tout au moins l'on s'avance,  
 Si d'aller au-delà l'on n'a pas la puissance.  
 D'un avare desir votre cœur brûle-t'il ?  
 Il est de certains (c) Mots, dont le charme subtil

(a) *Argonaute, dont les yeux étoient si perçans, dit la Fable, qu'il voyoit même ce qui se passoit dans les Enfers.*

(b) *Gladiateur, qui avoit une force surprenante.*

(c d) *Allusion aux Pratiques superstitieuses de la Magie.*

Peut adoucir l'accès de votre maladie ,  
 Et peut-être en chasser une grande partie.  
 L'Orgueil dans votre Esprit verse-t'il son poison ?  
 Vous pourrez de ce Mal trouver la guérison ,  
 En faisant par trois fois (d) une bonne lecture ,  
 Où vous apporterez une intention pure.  
 Le Lâche , le Gourmand , l'Envieux , l'Emporté ;  
 L'Esclave de l'Amour & de la Volupté ;  
 Aucun n'est tellement à la Brute semblable ,  
 Qu'il ne puisse après tout devenir raisonnable ;  
 Pourvû qu'il daigne enfin prêter de tems en tems  
 Une oreille docile aux bons Enseignemens.  
 Fuir le Mal , c'est du Bien faire l'apprentissage :  
 Qui cesse d'être fou commence d'être sage.  
 Quoi ! tu vois quelle gêne & de corps & d'esprit ;  
 Quoi ! tu vois , insensé , quels travaux te prescrit  
 Le desir d'éviter la honte chimérique  
 D'essuyer un refus , d'avoir un Fonds modique ;  
 En quoi ta folle erreur te fait envisager  
 Les malheurs les plus grands qui puissent t'affliger ;  
 Et tu peux persister dans cette erreur étrange ?  
 Quoi ! donc, tu vas courir jusqu'au delà du Gange ;  
 Fuyant assidûment ces prétendus malheurs ,  
 Au travers des Rochers , au travers des chaleurs ;  
 Tandis qu'aux bons conseils inhabile à te rendre ;  
 De plus sages que toi tu ne veux pas apprendre  
 Le précieux secret de vivre en liberté ,

B D'assû-

D'assûrer ton repos & ta félicité ,  
 En méprisant ces Biens , que ton ame inquiete  
 Et follement admire , & follement souhaite ?  
 Quel homme , ayant gagné quelques chetifs pré-  
 sens ,

A force de combattre aux yeux des Paysans ,  
 Dédaigneroit les Prix glorieux , magnifiques ,  
 Qu'on destine aux Vainqueurs dans les Jeux Olym-  
 piques ,

Si ces Prix adjudés par tous les Grecs en corps ,  
 Ne devoient lui coûter que de foibles efforts ?  
 Comme sur les Métaux l'Or tient un rang suprême ,

Ainsi la Vertu brille au-dessus de l'Or même.

*Il n'est , chers Citoyens , rien tel que d'amasser ,  
 Et c'est par s'enrichir que l'on doit commencer.*

*Ne cherchons la Vertu qu'après que notre adresse  
 Sera venue à bout de trouver la Richesse.*

Ce sont-là , ce sont-là les Préceptes connus  
 Dans tous les environs (e) du Temple de Janus.

C'est là précisément l'instructive Morale

Qu'à son fils chaque jour un Pere avare étale.

Ce sont les Mots dorés , les Mots sentencieux

Que répètent sans fin les Jeunes & les Vieux ,

Portant sous le bras gauche , Usuriers sans mesure ,  
 La Tablette & la Bourse , attirail de l'Usure.

(e) Où demouroient force Marchands , Usuriers ,  
 Banquiers , &c.

s'il

S'il s'en faut un Trentième environ que vos Biens  
 Ne se montent au point qui met les Citoyens  
 En état d'aspirer aux Titres respectables ;  
 Eussiez-vous les talens les plus inimitables ,  
 Fûssiez-vous tout paitri d'honneur , de probité ,  
 De Bon Goût , d'Eloquence & de Fidelité ;  
 Eussiez-vous par vos Faits illustré votre vie ,  
 Vous serez Plebeïen , je vous le certifie.  
 Mais quoi ! voit-on ici quelque ombre du bon sens  
 Qu'on remarque en ces Jeux où les petits Enfans  
 S'entre-disent , suivant leur formule ordinaire :  
*Vous allez être Roy , si vous sçavez bien faire ?*  
 Eh ! quoi donc , faire bien , s'abstenir de pécher ,  
 Et n'avoir dans ses mœurs rien à se reprocher ,  
 Ne doit-ce pas , malgré le Sort & ses caprices ,  
 Etre un vrai Mur d'airain contre ses injustices ?  
 Tous préjugés à part ; dites , de bonne foi ,  
 Qui des deux vaut le mieux de la fameuse (f) Loi,  
 Qui permet d'aggreger aux Chevaliers un Homme ;  
 Dont le Revenu va jusqu'à certaine Somme ,  
 Ou du Mot des Enfans , qui , rempli d'équité ,

(f) La Loi Roscia , publiée par Othon Roscius ,  
 Tribun du Peuple , par laquelle il étoit ordonné , que  
 pour pouvoir être admis au rang des Chevaliers Ro-  
 mains , un Citoyen devoit posséder au moins 400000.  
 Sesterces de Revenu annuel ; ce qui revient , dit le  
 P. Jouvençy , à 40000. Livres de France , & à 100000.  
 Ecus Romains.

# 498 MERCURE DE FRANCE

A celui qui fait bien offre la Royauté ,  
 Et dont l'usage fut aussi noble qu'utile ,  
 Dans les temps où vivoient Curius & Camille ?  
 Quoi ! le donneur d'avis , qui prétend & qui veut  
 Que j'accroisse mon bien , *Justement* , s'il se peut ;  
 Sinon , qu'à quelque prix enfin que ce puisse être .  
 Je trouve néanmoins le secret de l'accroître ;  
 Pour acquérir le droit dont jouïssent les Grands ,  
 D'être dans un Spectacle assis aux premiers rangs ;  
 Me conseille-t'il mieux que celui qui m'exhorte  
 D'oposer un cœur libre , une ame toujours forte ,  
 Beaucoup de patience & d'intrépidité  
 Aux assauts de l'Envie & de l'Adversité ?  
 Si le Peuple Romain , par hazard , me demande  
 Pourquoi la difference entre nous est si grande ;  
 Pourquoi ce qui lui plaît me cause tant d'ennui ;  
 Et pourquoi , fréquentant les mêmes Lieux que lui ,  
 Je ne me porte pas à raisonner de même ,  
 A fuir tout ce qu'il hait , à chercher ce qu'il aime ;  
 Je répons ce qu'un jour , comme Esope l'a dit ,  
 Au Lion allité le Renard répondit :  
*C'est que je vois aux pas tracés devant ta Porte ;  
 Qu'on entre bien chés toi , mais non point qu'on  
 sorte.*  
 Peuple , à suivre ta mode une fois consentir ,  
 C'est l'Antre du Lion , d'où l'on ne peut sortir .  
 N'espere pas me mettre au rang de ces Conquêteurs .

En t'évitant j'évite un Monstre à plusieurs têtes ;  
 Un Monstre qu'on ne peut tout entier contenter ;  
 Car quel parti prendrai-je , & qui dois-je imiter ?  
 L'un cherche à s'enrichir dans les Fermes publiques ;  
 L'autre , par ses Présens , par ses basses Pratiques ;  
 Fait la chasse à la Veuve , ou tend un hameçon  
 A la simplicité de quelque vieux Garçon ,  
 Dans l'espoir d'escroquer un gros Legs qu'il sou-  
 haite.

Plusieurs , par le moyen d'une Usure-secrete ,  
 Augmentent leurs Trésors au mépris de la Loi ,  
 Qui devient le joiier de leur mauvaise foi.  
 Mais je veux qu'en un Peuple aussi grand que le  
 nôtre ,

Les Caracteres soient differens l'un de l'autre ;  
 Le même Homme , celui qu'on croit le plus cons-  
 tant ,

Avec soi pourra-t'il s'accorder un instant ?

• *Baies* (g) est pour bâtir , le plus beau Lieu du  
 Monde ,

Dit un Riche : & déjà le Lac , la Ville , l'Onde ,  
 S'applaudissent d'avoir un Habitant pareil :

Mais si de son caprice il va prendre conseil ,  
 Demain , Maçons , demain , pour des raisons nou-  
 velles ,

Vous porterez ailleurs vos Marteaux, vos Truelles.

(g) *Ville de Campanie , située au Golphe de Pouz-  
 zole , près du Lac Lucrin , &c.*

# 1500 MERCURE DE FRANCE

Ce Riche de l'Hymen a-t'il choisi l'état ?

Il vaudroit mieux , dit-il , garder le Célibat .

N'est-il point marié ? ses discours font connoître

Qu'il n'imagine rien de meilleur que de l'être .

Eh ! dans quels liens donc , par quels nœuds assés  
forts ,

Pourrois-je , en employant tous mes plus grands  
efforts

Arrêter ce Protée inégal & volage ,

Qui cent fois en un jour sçait changer de visage ?

Mais quoi ! le Pauvre a-t'il moins d'inégalité ,

Plus de persévérance & de stabilité ?

Mécène , riez-en . Le Pauvre d'heure en heure

Change de Bain , de Lit , de Barbier , de Demeure .

Le Pauvre se dégoûte aussi-tôt d'un Bateau ,

Qu'il a loüé d'autrui pour s'égayer sur l'Eau ,

Que le Riche écoutant la quinte qui l'inspire ,

Se montre dégoûté de son propre Navire .

Si lorsque mon Barbier , par un coup indécent ,

A gâté mes cheveux en les accourcissant ,

Soudain en cet état je m'offre à votre vûë ,

Vous en riez... Ma Robe est-elle décousûë ?

Quelqu'un de mes habits prend-il un mauvais pli ?

Est-il mis de travers ? Vous en riez aussi .

Quoi ! quand vous me voyez en guerre avec moi-  
même ,

Courir à tout moment de Systême en Systême ,

Mépriser un objet que j'avois encensé ,

Re-

Reprendre avec ardeur ce que j'avois laissé ;  
 Incertain du Parti qu'ici bas je dois suivre ,  
 Ne garder aucun ordre en ma façon de vivre ;  
 Abattre , rebâtir ; tantôt lent , tantôt prompt ;  
 D'un Rond faire un Quarré , d'un Quarré faire un  
 Rond ;

Selon vous , ma folie en tant d'excès féconde ,  
 N'est , après tout , qu'un mal commun à tout le  
 Monde !

Vous la voyez sans rire ! Et vous ne pensez pas  
 Qu'il faille recourir , dans un semblable cas ,  
 A l'Art des Médecins pour purger ma cervelle ,  
 Ni que le Juge enfin me mette en curatelle ,  
 Parce que vous daignez être mon Protecteur ,  
 Et que de plus ( rigide & zélé Correcteur  
 D'un Ami dépendant qui n'ose vous déplaire )  
 Sur mes moindres défauts vous entrez en colere  
 Et poussez , en un mot , votre zele assidu  
 Jusqu'à me reprocher un ongle mal tondu !  
 Au reste , je dirai , pour finir cette Epître ,  
 Que l'Homme sage (h) peut se vanter à bon titre  
 De n'être inferieur qu'au seul Maître des Dieux ;  
 Qu'il est comblé d'honneurs & purs & radieux ;  
 Qu'il est riche , et peut seul à lui-même suffire ;  
 Qu'il est pleinement libre ; & qu'il est , pour tout dire ,

(h) *Suivant la Doctrine des Stoïciens , qu'Horace  
 semble embrasser ici.*

Roy des Rois, beau, bien fait, sain sur tout ; excepté  
Lorsque par la Pituite il se sent molesté.

F. M. F.



*LETTRE de M. L. L. à M. D. L. R.  
en lui envoyant d'anciens Vers qui contiennent  
la Fondation de l'Abbaye de Chaalis au  
Diocèse de Senlis.*

**O**N commence, Monsieur, dans notre siècle à se mettre dans le goût de la connoissance des Lieux. Voilà plusieurs Dictionnaires Géographiques qui s'impriment, & qui tous tendent à réunir dans un seul Ouvrage la Notice des Pays que nous habitons : mais on s'aperçoit qu'en les composant, les Auteurs n'ont pû tout dire. Pouvons nous, par exemple, esperer que les Editeurs du Dictionnaire de M. de la Martiniere, qui se réimprime actuellement, soient descendus, en parlant de certaines Villes, certaines Abbayes, certains Bourgs, dans le détail que demande un Ouvrage où l'on voudroit qu'il y ait autant à profiter en lisant, qu'il y en auroit en voyageant ? Non certes. Il faut compter que cela n'arrivera pas, & que si l'on avoit pris ce plan, au lieu de cinq ou six Tomes, il en faudroit cinquante. Un

Dic-

Dictionnaire Géographique ne peut pas rapporter tout ce qu'il y a d'Historique. Il faut qu'il laisse quelque chose à supléer par les Critiques & les Dissertateurs.

Comme la Poësie est ce qui vieillit le moins dans notre Langue , exhortez , s'il vous plaît , quelque Scrutateur des anciens Manuscrits , à nous donner un Extrait des plus curieux endroits de Guillaume de Guilleville , Religieux de Chaalis , au Diocèse de Senlis. Il ne peut pas se faire que dans l'immense Volume de ses Poësies , que j'ai vû à Ste Geneviève de Paris & ailleurs , il n'y ait quelque chose digne de remarque. Un Poëte du temps de Philippe le Bel peut être de quelque utilité , quand ce ne seroit que pour éclaircir certaines expressions de notre Langue. Ce qui me fait davantage desirer cet Extrait , c'est la confrontation que je voudrois faire de son style avec celui d'un ancien Tableau conservé dans la même Abbaye , mais qui n'est cependant pas si ancien que l'ont crû quelques Religieux de la Maison. Il est dans la Croisée de l'Eglise du côté du Midi. Le voici , tel qu'on l'envoya en 1709. à M. de Gagnieres , le plus curieux d'entre les François de tous les anciens Monumens.

*Fondation de l'Abbaye de Chaalis. (a)*

En ce Tableau fait par Vers & dicté ,  
 Peut-on sçavoir la seure verité ,  
 De qui , par qui , fut fondé ce Couvent ,  
 Ung Roy François esmeu par équité  
 A ce que fust un sien frere aquitté  
 De ses pechiez , le fist en son vivant ,  
 Et qui lira tout l'Escrit ensuivant  
 Pourra trouver comment il fut fondé ,  
 Et que Loys Debonnaire (b) regnant  
 De tout son cuer l'eust pour recommandé.

*On voit ici une Vierge tenant l'Enfant JESUS, et  
 au-dessous le Roy à genoux, avec cette Inscription.*

## LE ROY LOYS LE GROS.

Vierge excellente , Royne suppellative  
 D'umain Salut Vierge Procurative  
 En qui Dieu fist son doux Enfant descendre ;  
 Dame qui as sur tous Prerogative  
 Des cueurs dolans Mere Consolative ,  
 Te plaise en gré mon oblation prendre  
 Pour nuit & jour à toi servir entendre  
 Veul cy fonder humbles Religieux .

(a) On travaille actuellement à la rebâtir entièrement , excepté l'Eglise , que l'on conserve & que l'on embellit tous les jours.

(b) Le Poëte feroit ici un terrible anachronisme, s'il entendoit parler du Fils de Charlemagne. Il faut croire cependant qu'il a en vûë Louis le Gros.

Priant celui qui vult en Croix estandre  
 Que de Charles mon frere doux & tendre  
 Receive l'ame ou Saint Throsne des Chicux.

*Une Vierge tenant l'Enfant JESUS, & le  
 Roy à genoux au-dessous.*

Loys, Loys, mon Serviteur leal,  
 Ton bon vouloir est à mon Fils feal,  
 Et est à moy chose moult agreable;  
 L'ame ton frere au haut Throsne Royal  
 Lequel onques ne me fut desleal  
 Sera logée en joye perdurable,  
 Des infernaux & dampnables Palus  
 Preservera cette Abbaye notable  
 Toy & les tiens par Oraisons loables;  
 Enfin mettra ou nombre des Eslus.

*Le Roy & trois Officiers, avec cette Inscripti-  
 on.*

Ici parle le Roy Loys le Gros à ses Che-  
 valiers & Messagiers pour envoyer à Pontia-  
 gny l'Abbaye.

Mes Barons & mes Chevaliers,  
 A vous mes secrets je desqueuvres,  
 Soyez moy leaulx conseillers  
 Personne verité ne ceuvre,  
 J'ai entrepris de faire ung euvre,  
 Et fonder un devot Convent,

Afin que Dieu Paradis euvre  
 A Charles que je plains souvent.

Vous sçavez que par ci-devant

J'ai fait édifier Eglise ,

Sy faut envoyer pourfievant

A Pontigny par bonne guise ,

Querir Societé requise

Et Religieux bien devous ,

Pour servir à Dieu sans feintise

Allez y à coup l'ung de vous.

Un Abbé tenant la Crosse de la main droite : deux Officiers à pied l'aprochent en le saluant ayant des eperons dorés aux pieds , & des hommes à cheval derriere , avec cette Inscription :

*Icy sont les Messagiers du Roy qui parlent à  
 l'Abbé de Pontigny.*

Reverend Abbé Dieu vous gard

Et votre Convent & vos Freres

Le Roy nous transmet cette part ,

Soy commandant à vos Prieres

Verité est que puis n'agaires

Il fait fonder un Monastere ;

Ne reste plus que des Confreres ;

Pour faire le divin Mystere :

Charles un sien très amé Frere

Est puis peu de temps trespassé ;

Puor

Pour son ame ôter de misere  
 A ce dit, Monstier compassé,  
 Et afin qu'il soit effacé  
 Du Piteulx Livre des Dampnés  
*Et ut requiescat in pace,*  
 Des Moynes il faut que lui donniez.

Autre Inscription avec les Vers suivans ;  
 pour les mêmes Figures ci-dessus :

*Icy dernier respond l'Abbé de Pontigny aux  
 Messagers du Roy.*

Dieu le Roy en ses Cieux couronne  
 Et son frere semblablement  
 C'est bien raison que je lui donne  
 Ce qu'il veut agreablement,  
 Croyez que veritablement  
 Aura devote Compagnie  
 Pour prier Dieu devotement  
 En la digne nouvelle Abaie.

Un Abbé tenant sa Crosse de la main gau-  
 che, avec cette Inscription :

*Icy seront André (a) & Chrestien devant leur  
 Abbé.*

André, c'est droit qu'on obeye  
 Au Roy & qu'on luy porte honneur

(a) Il se nommoit André de Baudement, Famille  
 de la Champagne, alors très-distinguée, & dont  
 parlent plusieurs anciens Historiens.

# 1508 MERCURE DE FRANCE

Nayez ja pensée ebahie

Abé ferez & le Recteur ,

Dam Chrestien sera Prieur ;

Onze de vos Freres aerés ,

Priez pour Charles de bon cueur

Toujour le mieux que vous sçaurés.

Un Abbé tenant la Crosse de la main droite,  
& deux Religieux devant lui , avec cette  
Inscription :

*Ici parle André à son Abbé.*

Mon Pere Abbé je vous mercy ,

Digne ne suis pas de telle Charge :

Mais puisque l'ordonnez ainsi ,

Il est raison que je m'en charge

Sous obediencie & sous verge :

Je vous soubmets moi & les miens.

Le Roy revêtu de son Manteau Royal ;  
mettant la Couronne sur la tête de son Fils  
qui est à genoux , avec cette Inscription :

*Le Roy Loys le Gros couronne son Fils Loys  
le Debonnaire , & lui dit :*

Mon Fils Loys , je vous couronne ,

Et du Royaulme vous faisís ,

En vous mettant cette Couronne

De laquelle me defaisís :

Mon aimé Fils je vous choisís

Vous

Vous veuil Roy en ma vie,  
 Sur tous plaisirs & courtoisies  
 Vous recommans mon Abbeye;  
 Mon tres chier & honoré Pere ,  
 Affez l'ai pour recommandée  
 Tant que mon Royaulme prospere  
 Sera d'oppression gardée  
 Pour mieulx être contregardée  
 Amortis tous leur revenus  
 Dequoy elle a esté fondée  
 Et ceulx qui depuis sont venus.

Le Roy parlant à un Officier , tous deux  
 debout , avec cette Inscription :

*Icy Loys le Gros se recommande  
 au Boutillier. (a)*

Boutillier vous sçavez affés  
 Que pour les loüanges de celle  
 Par qui nos maulx sont effacés  
 J'ay fait cette Abbaye nouvelle :  
 Entre vos Domaines est elle ,  
 Dont devez estre bien joyeux ,  
 Ou nom de la haute Pucelle ;  
 Soutenez la de bien en mieux.

(a) Les Boutilliers de Senlis, fort connus dans l'His-  
 toire Généalogique des Grands Officiers , ont fait  
 beaucoup de bien à cette Abbaye.

Le Roy & le Boutillier, tous deux debout,  
avec cette Inscription :

*Le Boutillier respond.*

Sires, croyez certainement  
Par moi sera entretenuë ;  
Et tant que j'aurai sentiment ;  
Bien doit-elle être soustenuë ;  
Quand c'est pour entretenir si grand Dame ;  
De qui joye nous est venuë ,  
Et pour sauver de Charles l'ame.

Le Roy & la Roynes, avec cette Inscription :

*Le Roy parle à la Roynes.*

Ma chere amie espouse Alis  
J'ai fait un devot Monastere :  
Si vueil, qu'il soit nommé Chalis,  
Pour l'honneur de Charles mon Frere (a)  
Le requeront d'umble prieres  
Les Moynes la Vierge Marie  
A ce que Dieu son Fils requiere  
Que son ame ne soit perie.  
Mon Espoux & leal Seigneur  
Le Monstier m'est tres agreable

(a) On ne sçait quel est ce Frere. Louis le Gros n'eut point de Parent de ce nom, si ce n'est Charles le Bon, son cousin germain, qui passa pour Martyr dès le temps de sa mort, arrivée en 1127. Voyez mon Recueil de divers Ecrits de l'an 1738. Tom. 1. p. 117.

Service ne pouvez grigneur  
 Faire à Dieu , ne plus acceptable ,  
 Pour ôter du pouvoir du Diable  
 Charles vostre Frere germain  
 Sera l'Eglise profitable  
 Plus que tout aultre fait humain.

Une Vierge élevée , tenant l'Enfant Jesus ;  
 un Abbé à genoux , tenant sa Crosse des  
 deux mains , sa Mitre en bas devant lui , &  
 des Religieux derriere.

Dame qui êtes comparée  
 Par bon droit à la fleur de lis  
 Nous vous prions Vierge honorée  
 Gardez vostre lieu de Chaalis.

Voilà , M. une Histoire qui ne convien-  
 droit ni par sa longueur ni par son style dans  
 un Dictionaire Géographique ; cependant il  
 étoit bon qu'elle fût imprimée quelque part.  
 Les Armoiries de France qui sont au-dessus  
 du Tableau sur le mur, n'ont que trois fleurs  
 de Lis, & il y est fait mention de Charles V.  
 comme de l'un des Bienfaiteurs de la Mai-  
 son. Décidez en conséquence de l'antiquité  
 de ce Tableau , qui est d'une écriture gothi-  
 que , très-serrée. Dom Robinet , qui est ac-  
 tuellement occupé à ranger le Chartrier de  
 cette Maison , m'en avoit vanté l'autenticité.

Je

Je n'ai pas eû de peine à lui persuader qu'il étoit plus convenable d'examiner les Faits avancés par ce Poëte, avant que de les croire véritables. Les petites Notes que j'ai mis au bas des pages, marquent que je n'ai pas eû tout-à-fait tort, & que les Poëtes sont toujours Poëtes, c'est-à-dire qu'ils s'embarassent peu de la Critique, pourvû que leurs Vers aillent le train ordinaire.

Je ne ferai ici aucune réflexion sur tous ces Vers : je me contenterai seulement de vous marquer, que la Priere renfermée dans le dernier de tous, me paroît avoir été exaucée autant que j'en puis juger. On a déjà fait observer ailleurs, que les Religieux vivent longtems à Chaalis, & par conséquent, ce Lieu est très bien gardé contre les influences du mauvais air : ceux qui s'y privent de vin ne s'y portent pas moins bien que ceux qui en usent. L'air y est pur, l'air y est sain ; quiconque d'entre les Religieux des Maisons de la filiation de Pontigny, veut avoir une certitude morale d'aller jusqu'au terme qui fait renouveler les Vœux au bout de cinquante ans de Profession, aspire à demeurer en l'Abbaye de Chaalis. (a) Je ne puis vous en dire d'avantage, de crainte de passer les bornes d'une Lettre. Dieu veuille que les nouveaux Edifices qu'on y construit actuellement, soient aussi sains que les anciens ;

&amp;

& qu'on n'y éprouve pas ce qu'on a quelquefois ressenti ailleurs. En tout cas le mal ne seroit que passager, & je ne doute pas qu'on ne continuë d'y voir par une longue expérience ,

Que celle qui est comparée  
Par bon droit à la fleur de lis ,  
Y étant toujours honorée ,  
Gardera son Lieu de Châlis.

(a) Dom Edme Robinet , dont j'ai parlé ci-dessus, est dans ce cas , il y a fait la renouation de ses Vœux le 4. Novembre dernier , & s'y porte à merveille au milieu des travaux du Chartrier , quoique ne bûvant que de l'eau.



SONNETS BOUTS-RIMES.

**P**Lus triste qu'un Essein qu'on bannit de sa *Ruche*,  
A toute heure, en tous lieux, je porte un air *Sournois*;  
Moi , dont les Ris jadis égayoient le *Minois* ,  
Je suis rêveur, distrait & froid comme une *Buche*.

Un fripon , qui sembloit plus bête qu'une *Cruche* ;  
Me gagna l'autre jour mille livres *Tournois* ,  
Ma maison, mon habit, mon cheval, son *Harnois* ,  
Enfin jusques au pain que j'avois dans ma *Huche*.

# 514 MERCURE DE FRANCE

Le sort perfide hélas ! m'a fait un tour de *Chien* ;  
 D'abord pour être heureux, il ne me manquoit *Rien* ;  
 Et mon Rival couroit à l'Hôpital en *Poste*.

Mais bien-tôt ( ah ! comment n'en suis-je pas *Cruvé* )  
 D'un bonheur sans égal ce coquin me *Riposte* ;  
 Et je perds tout mon bien en moins de deux *Avé*.

Après avoir fini ce Sonnet , l'Auteur en-  
 voya prier un de ses amis de lui prêter une  
 Perruque quarrée, dont il avoit besoin, pour  
 une Cérémonie ; & comme il s'est fait une  
 loi de communiquer à cet Ami jusqu'aux  
 moindres de ses Productions , il lui fit tenir  
 en même-temps ce petit Ouvrage. Une de-  
 mie heure après on lui apporta la Perruque  
 avec le Sonnet suivant.

**C** Her & féal ami , je t'adresse une *Ruche* ;  
 Sous laquelle tout autre auroit un air *Sournois* ;  
 Mais le Ciel t'a doüé d'un si gentil *Minois* ,  
 Q'envain, pour t'enlaidir, on tendroit mainte en-  
*Buche*.

Oüi , pour te ressembler , je donneroïis ma *Cruche*,  
 Ma tasse , qui coûta cinquante sols *Tournois* ,  
 Mon Chat, mon Perroquet, mon Baudet, son *Harnois*,  
 Enfin jusques au pain qui reste dans ma *Huche*,

Dût ensuite le sort me traiter comme un *Chien* ,  
 Pour

Pour lors à mon bonheur il ne manqueroit Rien ;  
 Mais ton Courier me presse, & veut aller en Poste,

T'annoncer que la nuit je ne suis pas Crevé.

A ton joli Sonnet pauvrement je Riposte ;

Mais tu vois dans ces Vers l'ouvrage d'un Avé.

Aussi-tôt l'Auteur du premier Sonnet re-  
 mit la plume à la main, pour en composer  
 un troisième, qu'il fit porter sur le champ à  
 l'Auteur du second.

**J**E viens de recevoir le Billet & la Ruche ;  
 Mais, Ami, je n'ai pû, sans prendre un air Sournois ;  
 Lire tes complimens touchant mon plat Minois.  
 D'où vient qu'à ma pudeur tu dresses cette em-buche

Pour remplir mon Sonnet, il faut, tant je suis Cruche,  
 Que ma plume ait recours au malheureux Tournois,  
 Où Henri fut blessé, malgré son dur Harnois ;  
 D'un coup qui l'envoya dans la fatale Hûche.

Continuons, ma Muse... ah ! je suis un grand Chien ;  
 J'ai beau froter mon front, je ne trouve plus Rien ;  
 Quoiqu'il en soit pourtant, je veux finir en Poste.

Eh bien... je t'apprends donc que mon Chat est Crevé ;

Ce trait intéressant termine ma Riposte ;

Adieu, demain matin j'irai te dire Avé.

RE-



*REMARQUES de M. l'Abbé Lebeuf,  
sur une Inscription nouvellement découverte  
à Lyon.*

**U**N de mes amis m'a communiqué une Epitaphe trouvée depuis peu à Lyon sous les ruines de l'ancienne Eglise des Machabées ; elle est conçüe en ces termes.

FLAVIVS FLORI...  
EX TRIBVNIS QVI VIXIT  
ANNOS OCTOCINTA ET  
SEPTIM MILITAVI ANN  
TRICINTA ET NOVEM POSITV  
EST AD SANCTOS ET PRO  
BATVS ANNORVM DECIM  
ET OCTO. HIC COMMEMO  
RA... SANTA NECLESIA  
LVCDVNENSI.

La Personne qui a envoyé le Mémoire de Lyon , croit que cette Inscription est du V. siècle , & elle en juge ainsi par les Caracteres. Le titre de *Tribunus* lui paroît antérieur au temps de Bourguignons , pou raison de-  
quoi elle seroit du commencement du même siècle. La figure de la Lettre O , la Lettre

I.

I. employée pour l'E, marquent aussi que cette Inscription ne peut être des beaux siècles.

Elle ajoute que c'est l'Epitaphe d'un Guerrier, qui avoit embrassé le Christianisme, & qui étoit honoré comme Saint.

Pour moi je pense qu'il s'agit de deux Personnes dans cette Epitaphe; sçavoir de *Flavien* & de *Probat*, tous les deux Chrétiens.

Le Titre de sainteté, s'il restoit à conclure de ces mots, *Hic commemoratur Sancta in Ecclesia Lugdunensi*, ne pourroit tomber que sur ce dernier, mais on ne doit point conclure de ces mots qu'il ait été canonisé, parce que cela signifie seulement que son nom étoit inscrit dans le Catalogue des Morts dont on se souvenoit au S. Sacrifice, selon l'usage de l'Eglise Gallicane. Aussi ce nom de *Probatius* n'est-il en aucun Calendrier ni Martyrologe, connu de l'Eglise de Lyon, & pas même dans l'*Indiculus S. S. Lugdunensium* du Pere Théophile Raynaud. L'exemple de l'Evêque Priscus de Lyon doit rendre prudent & circonspect en fait de Canonisation, & à ne la pas croire faite sur la foi des termes d'une Epitaphe. Au reste je suis d'avis, comme on l'a marqué, que l'Epitaphe des deux Lyonnois ci-dessus rapportée, est du cinquième siècle; les deux premières Lettres du nom Flavius sont de ces Caracteres Gaulois,

lois, remarqués par Dom Mabillon en sa Diplomatique, pag. 347.\* Et s'il y a encore des Personnes qui doutent, comme du temps que le P. de S. Aubin, Jésuite, écrivoit son Hystoire de Lyon, pag. 339. si l'Eglise de S. Just est vraiment celle des Machabées, mentionnée dans Sidoine Apollinaire, L. V. Ep. 17. & qui regardent plutôt comme telle celle de S. Irenée; ces Personnes, dis-je, doivent se rendre pour celle de S. Just, à la vûe de cette expression: *Positus est ad Sanctos.*

Je ne vois pas qu'on puisse tirer de cette Epitaphe, d'autre utilité que celle-là; elle sert encore à prouver que quelquefois on faisoit mention sur le Tombeau des Défunts, de leur admission dans les *Diptyques* de l'Eglise principale. Je ne sçai pas même si dans la Liturgie Gallicane la nomination ne se faisoit pas à haute voix. On nomme encore au Prône avant le Canon en plusieurs- endroits de Bourgogne les principaux Bienfaiteurs morts; ce qui est un reste de cet ancien usage. Outre l'emploi de la Lettre I. pour la Lettre E, on peut encore regarder comme une marque des bas siècles la maniere abrégée; dont la préposition *IN* est écrite dans cette Epitaphe.

\* On n'a pu les figurer ci-dessus, à cause de leur singularité.



*A M. de B. sur le rétablissement de sa santé.*

**D**ussiez vous avoir la colique ,  
 Il faut cher de B . . . . pour la dernière fois ;  
 Que mon Apollon frenétique ,  
 Emprisonné depuis trois mois  
 Dans un Tombeau philosophique ,  
 Ranime sa mourante voix , ●  
 Et que , pour griffonner ces Vers moitié gothiques ;  
 Ce pauvre Dieu, quittant les Loix & les Rubriques,  
 Se dégourdisse enfin les doigts.  
 Assés & trop long-tems la Parque meurtriere  
 Ne filoit plus pour vous que des jours douloureux ;  
 Un Dieu vous rend enfin votre vigueur première ,  
 Et fait luire pour vous des jours moins ténébreux.  
 J'ai vû dans ces temps de tristesse ,  
 Lorsque , comme un Lion , le mal brisoit vos os ;  
 J'ai vû de vos amis la plaintive tendresse ,  
 Partager en secret vos douleurs & vos maux.  
 Maintenant , qu'une main propice  
 Replonge dans l'Enfer ces funestes vapeurs ,  
 Qui vomissant sur vous leurs affreuses noirceurs ,  
 Déchiroient votre cœur par un cruel suplice ,  
 Vos amis consolés ne versent plus de pleurs.  
 C . . . . dont le génie aimable ,

C E

Et pour tous ses amis la source des plaisirs ;  
 C . . ce bon ami , cet ami véritable ,  
 Voit par votre santé combler tous ses desirs ,  
 Son amitié fidelle est pleine d'allegresse ,  
 Depuis que vous goûtez un sort un peu plus doux ;

Et le mal même , qui le presse , \*  
 S'évanouit soudain , dès qu'il est avec vous.  
 Telle est de l'amitié la maxime suprême ,  
 Elle porte en son sein les chers objets qu'elle aime ,  
 Elle souffre avec eux , elle sent leurs douleurs ,  
 Et souvent on la voit s'oublier elle-même ,

Pour ne penser qu'à leurs malheurs.

Vous , qui d'une amitié durable  
 Eprouvez chaque jour les nouvelles douceurs ,  
 Heureux amis , dont les deux cœurs  
 Ne sont plus maintenant qu'un seul objet aimable ,  
 Votre amitié constante , ainsi que vos vertus ,  
 Nous rendent aujourd'hui croyable  
 Tout ce que débite la Fable  
 Du siecle de Thesée & de Pirithous,

*Par M. Picquet.*

\* M. C . . Curé de S. J. du H. P. étoit alors fort  
 incommodé.





**DU CONNETABLE Anne de Montmorency, & Description de son Mausolée : Suite & dernière Partie du Mémoire inseré dans le Mercure d'Avril dernier.**

**L**E superbe Mausolée d'Anne de Montmorency, qui fait le plus bel ornement de l'Eglise dont nous avons déjà parlé, & qui sera décrit à la fin de ce Mémoire, nous engage à donner ici quelque chose de ce grand Homme, si célèbre dans notre Histoire, dont la vie toute héroïque pourroit seule occuper la plume d'un habile & laborieux Ecrivain. Mais nous ne pouvons guere qu'en effleurer les principaux traits, en rapportant cependant certains Faits qui tendent à sa gloire, & qui n'ont pas été connus de nos Historiens les plus exacts.

Dès l'âge de douze ans, Anne de Montmorency, second fils de Guillaume, & d'Anne Pot, sortit de la Maison Paternelle pour entrer dans celle de François, Comte d'Angoulême, Duc de Valois, premier Prince du Sang, & Héritier Présomptif de la Couronne, à qui le Roy Louis XII. le donna pour être élevé & nourri près de sa Personne en qualité d'Enfant d'honneur. Le Comte d'Angoulême, devenu Roy de France, le pourvût

C ij d'abord

d'abord de la Charge de Gentilhomme de sa Chambre, & peu de temps après le fit Lieutenant de la Compagnie de cent Hommes d'Armes, sous Artus Gouffier, Seigneur de Bonnivet, Grand-Maître de France, son Cousin Germain.

C'est en cette qualité, & n'ayant qu'environ 20. ans, qu'il signala les prémices de sa valeur, comme parle un célèbre Historien, dans les Guerres d'Italie, sur tout à la mémorable journée de *Marignan* en 1515. étant aux côtés du Roy. Ce grand Prince, après quelques autres grades Militaires, lui donna le Gouvernement de la Bastille.

Il se trouva en 1519. à l'Entrevûë des Rois de France & d'Angleterre, entre Ardres & Guines, & tint les premiers rangs aux Joutes & Tournois qui se firent à cette occasion. Le Roy l'envoya ensuite en Angleterre, où devenu Ministre & Négociateur, il rompit toutes les mesures que l'Empereur, qui étoit allé en personne dans ce Royaume, avoit prises pour broüiller les affaires au préjudice de la France,

En l'année 1521. le Comte de Nassau, commandant l'Armée Imperiale, ayant mis le Siège devant Mezieres, le Seigneur de Montmorency se jetta dans la Place avec le Chévalier Bayard, & la défendit si bien, que le Siège fut enfin levé, après qu'il se fut acquis

une

une grande gloire par plusieurs Actions héroïques.

La Révolte du Milanez lui prépara de nouveaux Lauriers & de plus grandes récompenses ; à son retour d'Italie , le Roy lui donna le Collier de son Ordre , & peu de temps après le \* fit Maréchal de France , n'ayant pas encore atteint l'âge de 25. ans.

On peut voir dans l'Histoire , les grands & importans services qu'il rendit en cette qualité. L'un des plus signalés est , sans doute , tout ce que fit ce Seigneur lorsque le Connétable Charles de Bourbon , au nom de l'Empereur Charles-Quint, alla avec une puissante Armée mettre le Siege devant Marseille ; Siège que ce Prince fut obligé de lever après une longue & forte résistance de la part des Marseillois , aux aproches de l'Armée du Roy, qui la commandoit en Personne , ayant sous lui le Maréchal de Montmorency , lequel poursuivit les Ennemis jusqu'au delà de Toulon , dont ils s'étoient emparés , ainsi que de la Ville d'Aix , & en défit un grand nombre , &c.

Le Roy lui donna tout de suite pour récompense en l'année 1524. la Charge de son

\* En ce temps là le nombre des Maréchaux de France étoit fixé ; Anne de Montmorency succéda au Maréchal de Coligny , son Beau-frere , par Lettres Patentes du 6. Août 1522.

Lieutenant Général, & de Gouverneur de la Province de Languedoc, sous l'autorité du Dauphin, son Fils, jusqu'à ce que ce Prince fût en âge de l'exercer lui-même. Cette Charge avoit vaqué par la défection du Connétable de Bourbon, qui en étoit pourvû.

Peu de temps après, il accompagna le Roy en Italie, avec Henri d'Albret, Roy de Navarre, l'élite des principaux Officiers de la Cour, & de la plus haute Noblesse du Royaume; il s'acquit un très-grand honneur au Siege & à la fatale Journée de Pavie, où il eut le même sort que le Roy son Maître, & plusieurs Princes & Seigneurs de marque qui y furent faits Prisonniers.

Il fut ensuite envoyé par le Roy, du consentement de l'Empereur, vers Louise de Savoye, sa Mere, Régente du Royaume, pour lui communiquer les Articles de Paix, proposés par Charles V. & en conséquence le Maréchal de M. fit tant de voyages en Espagne & en France, pour avancer la délivrance du Roy, qu'à la fin cette grande Négociation eut un heureux succès par sa prudente conduite.

Le Roy ne fut pas plutôt de retour dans son Royaume, qu'en reconnoissance de ses importans services, il l'institua Gouverneur en Chef de la Province de Languedoc, lui  
donna

Donna la Charge de Grand-Maître de France, vacante par la mort de René de Savoye, Comte de Villars, &c. & le fit Capitaine du Château de Nantes. Tout cela se passa vers la fin de l'année 1525.

Enfin le Roy voulut le marier & lui fit épouser Magdeleine de Savoye, niece de Louise de Savoye, sa Mere. Elle étoit fille de feu René, Légitimé de Savoye, surnommé le Grand, Comte de Villars, Chevalier de l'Ordre du Roy, Gouverneur de Provence, & Grand-Maître de France, & d'Anne, Comtesse de Tende, de l'ancienne & illustre Maison de *Lascaris*, qui a tenu longtemps l'Empire de Constantinople, &c. Le Roy, en faveur de ce Mariage, leur donna des Terres considérables, & une grosse somme d'argent comptant.

Après la célébration, ce grand Prince l'envoya en Angleterre, porter l'Ordre de S. Michel au Roy Henri VIII. & négocier la confirmation des Traités d'Alliance entre les deux Couronnes. Jamais Ambassade ne fut plus célèbre. Le Grand-Maître de Montmorency partit de la Cour, accompagné de Jean du Bellay, Evêque de Bayonne, depuis Cardinal; du Seigneur d'Humieres, Chevalier de l'Ordre; de Jean Brinon, Premier Président de Rouen, & Chancelier d'Alençon; des Seigneurs de Rochebaron, de Boutieres,

de la Roche du Maine , & de la Guiche , de Joachim de la Châtre , Capitaine des Gardes du Roy, & de plusieurs autres, ce qui faisoit en tout une suite de 5. ou six cent chevaux. On peut voir dans l'Histoire le détail de sa réception à Douvres, à Londres, &c. On jugera de la magnificence de la Cour d'Angleterre sur ce sujet par cette circonstance , rapportée par A. Duchesne , *Hist. de la Maison de M. L. V. Ch. 3. pag. 385.* » Le Roy lui fist aussi » un festin si magnifique en services de tables, » mommeries , masques , & autres passe- » temps , que nul de la Compagnie n'en avoit » vû de semblable. Et aux Comédies qui s'y » représenterent , il permit mesmes pour le » favoriser , que Madame Marie d'Angleterre , sa fille , jouïast un des Personnages.

En l'Année 1529. il fut encore nommé Ambassadeur & principal Ministre pour l'entiere execution du fameux Traité de Cambray , suivant lequel le Roy devoit épouser Léonor d'Autriche , Sœur de l'Empereur , envoyer sur la Frontiere la somme stipulée pour sa Rançon , & ramener les Enfans de France , qui étoient restés en ôtages à Madrid : toutes choses qui furent executées par notre Grand-Maître , avec toute la dignité & tout le bonheur possible. Il étoit accompagné dans cette importante Commission, de F. de Tournon , Archevêque de Bourges ,  
Chance-

Chancelier de France, & de plusieurs Seigneurs & Chevaliers de l'Ordre, &c.

En 1531. le Roy lui donna le Gouvernement du Château de Vincennes, vacant par la mort du Vicomte de Turenne, & quelque tems après, dans l'Entrevûë des deux Rois de France & d'Angleterre, qui se fit à Boulogne, le Roy son Maître permit qu'il acceptât l'Ordre de S. Georges, ou de la Jarretiere, que le Roy de la Grand-Bretagne voulut lui donner, ainsi qu'à Philippe Chabot, Amiral de France.

Deux ans après le Roy l'envoya à Marseille, pour y recevoir en son nom le Pape Clement VII. ce qu'il fit avec beaucoup de dignité, en commençant par lui présenter à son Entrée les Clefs d'or \* de la Ville. Et quand le Roy & la Reine, qui devoient conferer avec le Pape, y furent arrivés, le Grand-Maître de M. tint rang, dit un Historien, *avec les Princes & autres plus grands Seigneur de leur Suite.*

L'Empereur forma peu de temps après de nouveaux projets contre la France, qu'il fit attaquer de tous côtés par des Forces formidables : mais le Roy ayant mis sur pied une puissante Armée sous les ordres absolus de

\* *La Ville de Marseille seule, est en possession de présenter des Clefs d'or à son Souverain, l'or étant le Symbole de la fidelité, &c.*

notre Grand-Maître , eut bien-tôt la satisfaction de voir toutes ces forces ruinées ; dissipées , & enfin les ennemis chassés honteusement du Royaume , après avoir perdu par le fer plus de 25000. hommes de leurs meilleures Troupes , succès attribués par tous les Historiens à la valeur , à la sage conduite , aux ruses & stratagèmes de guerre du Général François , comparés par un Auteur estimé , à tous ceux des plus renommés Capitaines de l'Antiquité. *Mémoires de Du Bellay Liv. vij.*

Nous passons sur d'autres Services importants successivement rendus depuis , tantôt en qualité de Général d'Armée , & agissant offensivement sur les Terres de Charles V. tantôt comme Négociateur , prorogeant les Trêves , afin de parvenir à une solide Paix , pour arriver plutôt au tems destiné à la plus haute récompense dûë à un si rare mérite. La Dignité de Connétable de France vaquoit depuis la retraite de Charles de Bourbon , le Roy la donna à Anne de M. au commencement de l'Année 1537. Ecouton ce que dit là-dessus André Duchesne ; *Liv. v. p. 389.* L'endroit mérite d'être rapporté dans son entier :

» Par quoi étant au Château de Moulins ,  
 » le Dimanche x. jour de Février 1537. Il  
 » ( le Roy ) lui mit en la main l'Epée de la  
 » Majesté

» Majesté Royale , comble de gloire que  
 » peut espérer un sujet ; ce qu'il fit du  
 » consentement de tous les Princes &  
 » Grands du Royaume , & avec des paroles  
 » qui surpassoient encore la splendeur de  
 » cette Dignité. Les Cérémonies qui s'y  
 » garderont furent très - solennelles ; car  
 » après que l'Ecuyer Pommereul , au lieu  
 » du Grand Ecuyer , eût apporté en la  
 » Chambre du Roy l'Epée Royale , qui  
 » étoit une Epée d'Armes , ayant le man-  
 » che d'or émaillé de Fleurs-de-lys , le  
 » Roy en présence de Messeigneurs le Dau-  
 » phin , le Duc d'Orleans , & autres Prin-  
 » ces du Sang , & de plusieurs Gentilshom-  
 » mes & Chevaliers de l'Ordre , déclara  
 » au Seigneur de Montmorency , Grand-  
 » Maître de France , qu'il vouloit lui don-  
 » ner l'Etat de Connétable. Dequoy le  
 » Grand-Maître s'excusa , disant n'être di-  
 » gne d'un tel honneur , ni ne l'avoir mé-  
 » rité : mais puisque S. M. le vouloit , il  
 » l'en remercioit humblement. Lors le Roy  
 » sortit de sa Chambre , pour aller dedans  
 » la grande Sale en cet ordre :

» Au-devant marcherent tous les Suisses,  
 » & Archers de la Garde , avec les Tam-  
 » bours & Fifres sonnant. Après passerent  
 » les Chevaliers de l'Ordre , tous riche-  
 » ment parés avec le grand Ordre au col ;

» & à l'entour d'eux les 200. Gentilshom-  
 » mes de la Maison du Roy , portant leurs  
 » haches. Ceux-ci furent suivis de six Hé-  
 » rauts revêtus de leurs Cottes d'armes , la  
 » Tête nuë. Après lesquels marcha l'Ecuyer  
 » Pommereul , ayant sur son bras l'Epée  
 » Royale dedans le fourreau , & nuë Tête.  
 » Puis sortit M. le Chancelier & le Roy ;  
 » après lui , accompagné des Cardinaux de  
 » Lorraine & de Carpy , Légat en France.  
 » A la suite du Roy allerent Messeigneurs  
 » le Dauphin & le Duc d'Orleans , puis les  
 » Cardinaux le Veneur , de Givry , du  
 » Bellay , & de Chastillon , lesquels furent  
 » suivis de M<sup>re</sup> Grand Maître , qui mena  
 » la Royne de Navarre , accompagnée de  
 » Mesdames les Duchesses de Vendôme &  
 » d'Estampes , & étoit vêtu d'une robe de  
 » velours cramoisy , bordée d'un bord de  
 » porphileure d'or & d'argent. Ainsi le Roy  
 » arrivé dedans la grande Sale , s'asseit de-  
 » dans un siège , où étoit un petit banc  
 » orné d'un Tapis de drap d'or , & sur ice-  
 » lui *la vraie Croix* , sur laquelle M. le  
 » Chancelier commanda au Grand-Maître  
 » de Montmorency de mettre la main ,  
 » pour prêter le Serment au Roy , comme  
 » il fist. Puis le Roy s'étant levé de son  
 » Siège , l'Ecuyer Pommereul haussa l'Epée  
 » avec le fourreau & la ceinture , & la bailla  
 » à

» à Monseigneur le Dauphin , des mains du-  
 » quel le Roy la print pour la mettre au  
 » côté de Monsieur le Grand-Maître. Quoi  
 » fait , les Princes qui étoient proche de lui,  
 » aiderent à passer la ceinture , & le Roy  
 » même la lui bailla. Puis ayant tiré l'Epée  
 » du fourreau , il la bailla en la main du  
 » Grand-Maître , qui fist une grande réve-  
 » rence à Sa Majesté. Et incontinent les Trom-  
 » pettes sonnerent , & les Hérauts d'Ar-  
 » mes commencerent à crier : VIVE DE  
 » MONTMORENCY, CONNESTABLE  
 » DE FRANCE.  
 » Lors tous sortirent de la Sale au même  
 » ordre qu'ils y étoient venus , excepté que  
 » le nouveau Connestable se mist devant  
 » le Roy , portant l'Epée jusques dedans la  
 » Chapelle , où fut célébrée la Messe , & la  
 » tint en sa main tant qu'elle dura. Puis le  
 » Service étant fini , il se remit devant le  
 » Roy , nuë tête , l'Epée en la main , & re-  
 » conduisit Sa Majesté dedans la Sale , par-  
 » mi les acclamations des Hérauts , qui  
 » crièrent derechef à haute voix : VIVE DE  
 » MONTMORENCY, CONNESTABLE  
 » DE FRANCE. Après quoy il se retira  
 » avec Messeigneurs le Dauphin , & le Duc  
 » d'Orleans , & les Chevaliers de l'Ordre ,  
 » qui l'accompagnerent en son Logis , &  
 » fut l'Epée Royale portée devant lui par  
 » l'Ecuyer

» l'Ecuyer Pommereul, qui avoit la Ceinture & le Fourreau d'icelle en écharpe.

» Voilà comment ANNE DE MONTMORENCY prit possession de cette première Dignité du Royaume, tenue déjà par plusieurs de ses Prédécesseurs, & qu'il exerça depuis longuement avec une insigne gloire & réputation. Les Lettres de sa Provision furent expédiées le même jour &c.

Il ne manquoit plus à Anne de M. pour faire briller sa vertu autant que sa fortune, & pour exercer la force de son esprit, qu'une disgrâce marquée. Elle lui arriva au milieu de sa faveur & de ses triomphes, dont le plus distingué est la gloire qu'il acquit à l'occasion de l'arrivée de l'Empereur à Paris, le Connétable ayant fait, après le Roy, les principaux honneurs de sa réception &c. Ce fût justement cette occasion, qui augmenta l'envie & la jalousie de certains Courtisans, ses ennemis secrets, qui cherchoient à le détruire dans l'esprit du Roy; ils en profiterent efficacement, lorsque l'Empereur retourné dans ses Etats, ne voulut pas tenir sa parole au sujet de la restitution du Duché de Milan, qu'il avoit promise au Roy, lors de son libre passage par la France, qui lui avoit été si généreusement accordé par le conseil du Connétable.

Ce

Ce Seigneur fut obligé de se retirer de la Cour ; » ce qu'il fit , dit l'Historien de sa » Maison, en l'année 1542. avec une résolu- » tion si ferme & constante , que la géné- » reuse vertu de son cœur ne s'en abaissa » jamais. . . . Il demeura destitué de son » premier crédit & autorité jusques à la fin » de l'an 1546, que le Roy mourût.

Henry II. son Successeur le rappella aussitôt , lui confirma toutes ses Charges & Dignités , & de plus il érigea en sa personne la Baronie de Montmorency , *la première & la plus ancienne du Royaume* , comme parlent les Ecrivains du tems , en Titre de Duché & Pairie de France , par Lettres du mois de Juillet 1551. Dès ce tems-là , le Connétable M. eût le maniment de toutes les Affaires , tant de la Guerre que de tout ce qui concerne le Gouvernement du Royaume , dont il fut le premier Ministre , comme il paroît , surtout , par le long Discours qu'il fit au Parlement , dans le Lit de Justice que le Roy y tint le 12. Février 1551. Ce Discours est des plus sensés & des plus pathétiques : il occupe cinq grandes pages entières dans l'Edition de Duchesne 1633. *Hist. de la Maison de M.*

Nous passons tous les Exploits guerriers , presque toujours heureux , du Connétable , dans la continuation de la Guerre contre Charles

Charles V. Prince qui sembloit ne faire des Traités que pour les rompre à sa volonté. Cependant la faveur du Premier Ministre augmentoit toujours ; la Reine étant accouchée au mois de Mars 1553. de son dernier Fils (c), le Roy fit l'honneur au Connétable de le choisir pour en être le Parrain, avec le Cardinal de Lorraine : D'où vint, dit Duchesne, page 403, que depuis elle le qualifia toujours du Titre familier de COMPÈRE.

Si ce Fait pouvoit avoir besoin de preuves nous nous faisons un plaisir d'en produire ici une bien authentique, dont nous avons l'Original entre les mains. C'est une Lettre écrite par la même Reine au Connétable de Montmorency, laquelle s'exprime ainsi :

MON COMPÈRE, J'ai été bien aise de sçavoir de vos nouvelles par le sieur Doysel, suivant lesquelles je m'attends de vous avoir ici demain de bon matin ; cependant j'ai pensé vous envoyer les noms de ceulx que j'ai choisis pour m'accompagner en mon voyage, en vous priant que vous le fassiez sçavoir à ceulx d'entre eulx qui sont là, principalement à mon Cousin le Maréchal de Montmorency, afin qu'ils ne fassent à se trouver ici de bonne heure. Priant Dieu, mon Cousin, vous donner ce que desirez.  
Du Bois de Vincennes le xxv. de Nov. 1562.

(c) Ce Prince fut le Duc d'Alençon, &c.

Cela

Cela est écrit par un Secrétaire, & tout de suite de la main de la Reine, on lit :

MON COMPERE, *Je suis bien marrie de votre mal, mais je m'assure que Dieu vous donnera aussi bonne santé que je la vous desire, puisque set pour un si bon œuvre & qui ne vous fera point de mal & set qui fault demain que me venies trouver set que je vous mande pour mener votre fils set si vous ne le menes du nombre de ceux qui seront avecque vous quant . . . . à votre arrivée.* Signé VOTRE BONNE COMME-RE, ET AMIE CATHERINE.

Et à la marge de cette Ecriture de la Reine, sont écrits les noms suivans, de la main du même Secrétaire. *M. de Nevers. Le Sr Ludovic. M. d'Estampes. M. de Gonor. M. de Vieille Ville. M. D'Osyl. Le Baron de la Garde. M. d'O. Le Senechal d'Agenez. M. de Laubespine.*

Au dos est cette Subscription par le Secrétaire : A MON COMPERE MONSIEUR LE CON-NESTABLE.

On a suivi exactement l'écriture & l'orthographe de l'Original, assés difficile à lire; la Princesse ne s'exprimoit pas aisément en François. Un seul mot n'a pû être déchifré. Nous laissons aux Curieux, & surtout aux Personnes versées dans l'Histoire de ce tems là, les reflexions qu'on peut faire sur ce Voyage de la Reine, occasionné, peut-être,  
par

par la circonstance du jour de sa Fête , indiquée par la date de la Lettre , sur la qualité , & la situation des Personnes par elle nommées pour l'accompagner , sur son attention enfin à tout ce qui pouvoit faire plaisir & honneur au Connétable de Montmorency , &c.

Nous avons dit ci-dessus que les Exploits guerriers de ce grand Général avoient presque toujours été heureux. Dans la suite il ne se montra pas moins grand dans les révers de la Fortune & dans l'adversité. Ce qui parût principalement à la mémorable Journée de S. Quentin , 10. Août 1557. où après avoir fait des prodiges de valeur , le Connétable fut blessé , envelopé & pris prisonnier avec Louis de Bourbon , Duc de Montpensier.

Cependant de cette même prison , il sçut si bien servir son Maître par de prudentes Négociations , qu'il en résulta une heureuse Paix, conclüe au mois d'Avril 1559. laquelle fut suivie du Mariage de *Philippe II.* Roy d'Espagne , avec Madame *Elisabeth de France* , Fille Aînée du Roy , & du Duc de Savoye avec Madame *Marguerite* sa Sœur ; le tout , dit un Historien , par le conseil & avis du Connétable Anne de Montmorency.

Cet Historien , qui n'oublie ordinairement aucune circonstance , apprend qu'au commencement-

mencement de la Négociation , cet illustre prisonnier étant venu sur sa parole , trouver le Roy à Amiens , ce Grand Prince le reçût avec tant de joye & d'affabilité , que ne pouvant se lasser de le voir & de l'entendre , il le fit coucher la nuit dans son lit , & dès le lendemain il l'envoya à l'Abbaye de *Cercamp* , accompagné du Cardinal de Lorraine &c. pour y rédiger le Traité avec les Ministres Espagnols.

Cette grande prospérité , au reste, ne dura guere. Tout le monde sçait que le fameux Tournois qui se fit à l'occasion de ces mariages , coûta la vie au Roy , qui mourut de sa blessure le 10. Juillet 1559. Un Journal de ce temps-là , marque que le Connétable en fut si touché , que *jamais mort, ni vif, n'abandonna le Corps, depuis qu'il fut blessé.*

» Il eut l'honneur , dit le même Ecrivain ;  
 » après les Obseques du Roy , dont il prit  
 » le principal soin , de proferer les premieres  
 » acclamations de *longue & heureuse vie à*  
 » FRANÇOIS II. du nom , Fils Aîné du Dé-  
 » funt Roy , auquel son Pere l'avoit étroite-  
 » ment recommandé durant sa maladie , &  
 » se trouva à son Sacre & Couronnement le  
 » 21. Septembre 1559.

Quelque temps après , une nouvelle disgrâce , suscitée par le Démon de l'Envie &  
 de

de la Jalouſie , vint exercer ſa vertu. Le Roy lui ôta la Charge de Grand Maître de ſa Maïſon , dont le Roy Henri lui avoit accordé la Survivance pour François de M<sup>e</sup> ſon fils aîné , lequel fut fait Maréchal de France, ce qui l'obligea de ſe retirer pour la ſeconde fois de la Cour. Mais on fut bientôt obligé de le rapeller , à l'occaſion du Tumulte d'Amboiſe , & des Troubles cauſés par les Religioneux , pendant leſquels il rendit d'importans ſervices.

Rétabli dans ſa première autorité & dans tout ſon crédit ſous le nouveau Roy Charles IX. il ſe ſépara de Louis de Bourbon , Prince de Condé , Epoux de Leonor de Roye , fille de Magdeleine de Mailly , ſa Nièce , de ſes Neveux de Châtillon , & de quelques autres proches Parens , pour ſe joindre avec Antoine de Bourbon , Roy de Navarre , Lieutenant Général du Royaume, François de Lorraine , Duc de Guiſe , & le Maréchal de S. André, contre ceux, qui ſous le nom de *Réformés* , vouloient introduire du changement dans la Religion ; » ne voulant » comme Premier Officier de la Couronne , » & iſſu non ſeulement du Premier Baron , » mais auſſi du Premier Chrétien de France , » & qui pour ancienne Deviſe de ſa Maïſon, avoit, DIEU AIDE AU PREMIER CHRETIEN , » endurer la diminution de l'Egliſe » Catholique & Romaine. Ici

Ici se présentent de grands Evenemens , où le Connétable signala son zèle pour la Religion , son amour pour le Roy & la Patrie , & surtout sa valeur : ce qui parut particulièrement à la Bataille de Dreux , en 1562 , où *il prépara au Roy l'honneur de la Victoire par le prix de son sang & de sa liberté* ; le Prince de Condé y perdit aussi la Gienne , ayant été pris par le jeune Montmorency-Damville, second fils du Connétable, lequel fut depuis aussi Connétable de France.

Après leur délivrance réciproque , & une Paix de peu de durée , faite en 1563 , les Troubles s'étant augmentés , il fallut encore courir aux Armes. Anne de M. toujours prêt à bien faire pour les intérêts de la Religion & de l'Etat , conduisit enfin l'Armée Royale dans la Plaine de S. Denis , & là , le 10. Novembre 1567 , se donna la fameuse Bataille , où ce Grand Homme trouva le dernier de ses triomphes , & la fin de sa vie. Percé de plusieurs coups mortels , il vécut encore deux jours, qu'il employa en vrai Heros Chrétien , ou comme s'exprime un Ecrivain estimé , *Enfin le Connétable ayant doucement goûté la mort l'espace de deux jours , expira dans son Hôtel de Montmorency le 12. Nov. 1567. âgé d'environ quatre-vingt ans.*

On feroit un Volume entier au sujet de ses Obseques , & de tout ce qui se passa à ses

Fu-

Funerailles , où il y eut assurément des choses singulieres. La Pompe funebre commença par le Service solemnel qui fut fait pour lui le 23. Novembre en l'Eglise de Notre-Dame de Paris , auquel le Parlement assista en cérémonie , après y avoir été invité de la part du Roy par un Gentilhomme distingué, accompagné de plusieurs autres , lequel fit sur ce sujet , un Discours pathétique , & remarquable , lequel est écrit dans les Registres du Parlement & dans son Histoire.

» Il auroit reçu les honneurs de la sépulture , dit le Laboureur dans ses Additions aux Mémoires de Castelnau , *Tom. II. p. 544.*  
 » aux pieds du Roy-Henry II. son bon Maître, dans l'Eglise Royale de S. Denis, s'il ne l'eût destinée dans la belle Eglise de Montmorency, que Guillaume de M. son Pere , Mari d'Anne Pöt , avoit commencée à réédifier , & qu'il acheva de rendre parfaite, se contentant de l'honneur que ce Prince lui avoit fait en son vivant , de desirer que leurs cœurs reposassent sous un même Tombeau dans la Chapelle d'Orleans , en l'Eglise des Célestins de Paris. Il y fut porté sans cérémonie le 17. du même mois de Novembre.

Le lendemain du Service fait à Notre-Dame , on porta son Corps à l'Eglise de S. Martin de Montmorency , où il ne fut inhumé

humé que le 16. Fevrier 1568. » Sous un ma-  
 » gnifique Tombeau de Marbre noir , que  
 » lui fit construire Magdeleine de Savoye , sa  
 » Veuve , le décorant à l'entour de diverses  
 » colonnes de Marbre noir & de Jaspe , &  
 » par dessus de deux Statuës d'Albâtre , les  
 » plus belles & les plus riches que l'on puisse  
 » voir en France , selon qu'elles sont ici fi-  
 » gurées. C'est ainsi que s'exprime A. Du  
 Chesne , en parlant de ce Tombeau , dont  
 il n'a fait graver que les deux Figures en  
 question , qu'il apelle *Statuës*. Il y a tout  
 lieu de conjecturer que cet Historien n'en  
 avoit pas vû d'avantage , lorsqu'il a écrit ce  
 qu'on vient de lire. On a été en effet un  
 tems considerable à construire ce Mausolée  
 tel qu'on le voit aujourd'hui , encore n'est-  
 il pas entierement fini , comme nous allons  
 le voir.

Le Laboureur , qui a écrit posterieurement ,  
 s'est un peu plus étendu , p. 548. du Livre  
 que nous avons déjà cité. » Ce fut , dit-il ,  
 » par les soins & aux dépens de cette géné-  
 » reuse Dame (*Magdeleine de Savoye , sa*  
 » *veuve* ) qu'on érigea à la Mémoire du Co-  
 » nétable , ce superbe & magnifique Mau-  
 » solée de l'Eglise de Montmorency , qui le  
 » dispute pour l'art & la majesté aux plus  
 » beaux de S. Denis , & qui les surpasse tous  
 » en étoffe & en matiere , où l'on voit leurs  
 » Effi-

» Effigies en Marbre blanc sur un Tomb  
 » de Porphyre , accompagné d'un Chapi-  
 » reau en demi-Dôme de Stuc , soutenu de  
 » dix puissantes Colomnes de Marbre , avec  
 » les Cormiches artistement taillées , sur le-  
 » quel ils sont tous deux représentés priant,  
 » en bronze , la Couronne Ducale en tête ,  
 » avec les autres marques de leurs Dignités.  
 » Il est demeuré imparfait , par la mort du  
 » célèbre *Jean Bullant* , qui l'avoit entrepris,  
 » arrivée le 10. d'Octobre 1578.

L'importance du Sujet , autant qu'un Es-  
 prit de curiosité & d'exactitude , le desir  
 surtout de contenter nos Lecteurs , nous  
 ont engagé d'aller voir nous-mêmes un Mo-  
 nument si vanté , & nous croyons nous  
 être mis par là en état de suplée à l'obs-  
 cure brieveté de ces deux Auteurs , personne ne  
 l'ayant encore fait. Le Public éclairé jugera  
 du mérite de ce que nous allons lui pré-  
 senter.

*MAUSOLE'E du Connétable Anne de  
 Montmorency.*

Ce Mausolée est élevé dans la Nef de l'E-  
 glise de S. Martin de Montmorency , vis-à-  
 vis de la Porte du Chœur , & à 19. pieds de  
 distance de cette Porte , occupant un grand  
 espace dans la largeur de la Nef. C'est un  
 Corps d'Architecture isolé , parfaitement  
 bien

bien imaginé , & très-bien executé. Arrêtons nous d'abord au Tombeau , élevé d'environ cinq piéds sur une espece de Baze. Il est de figure circulaire presque dans les trois quarts de ses dimensions , ayant 37. piéds de pourtour , & faisant comme l'arriere-Corps de tout l'Ouvrage. Il est incrusté tout à l'entour de Marbres de differentes couleurs. Un Avant-Corps, quarré, long, contigu, au même niveau , & avec les mêmes ornemens , continuë le Tombeau , dont la longueur totale est d'environ dix piéds.

Il est couvert d'une grande Table de Porphyre , sur laquelle sont couchées deux Figures de grandeur naturelle , représentant le Connétable & son Epouse ; l'un , armé de toutes piéces , avec ses Ordres de Chevalerie de France & d'Angleterre , ayant 5. piéds deux pouces de longueur ; l'autre , vêtue à la maniere de son temps , de 4. piéds 5. pouces de longueur. Elles sont du plus beau Marbre blanc , & d'un excellent travail.

Dix Colomnes de Marbre d'ordre Corinthien , posées sur de simples Bases , couplées & espacées selon les regles , soutiennent une demi Coupe , qui fait le Couronnement du Mausolée. Six de ces Colomnes sont de Marbre noir , & quatre de Marbre verd ancien. Ces dernieres sont d'une grande beauté & très-singulieres. On ne se souvient pas

D d'en

d'en avoir vû de pareilles en France. Elles sont placées du côté le plus proche du Chœur.

Toutes ces Colomnes , dont la hauteur est d'onze pieds deux pouces trois lignes , & le diamètre de vingt pouces quatre lignes , sont ornées de Chapiteaux de Marbre blanc , & portent un Entablement convenable , sur lequel s'éleve la Coupe , laquelle est de Stuc & enrichie de plusieurs ornemens de Sculpture.

Des quatre Colomnes de Marbre verd , deux sont couplées avec deux des six Colomnes de Marbre noir , les deux autres sont isolées & s'avancent un peu au delà de l'avant-Corps du Tombeau , à 17. pieds de distance l'une de l'autre ; elles soutiennent de chaque côté cette partie de l'Entablement qui est en saillie & qui le termine , sur laquelle on voit deux autres Figures du Connétable & de sa Femme. Elles sont de bronze , à genoux , & apuyées chacune sur un Prié-Dieu , le visage tourné du côté du Chœur.

La hauteur entiere du Mausolée est d'environ vingt pieds. Il faut avoier que c'est un bel Ouvrage , qui a quelque chose de grand & qui frappe ; c'est dommage qu'il n'ait pas reçu la dernière main du Sculpteur. Il est aisé de le reconnoître , principalement par l'inte-

L'intérieur de la Coupe, dont la Sculpture est restée imparfaite, par quelques morceaux de la Corniche Corinthienne de Stuc, qui ne sont pas finis, enfin par les Chapiteaux de deux ou trois Colomnes, où l'on a tâché d'imiter le Marbre blanc des autres par une matière de même couleur, qui décele l'artifice; mais c'est le sort des plus belles choses; d'atteindre rarement à leur dernière perfection. On nous a assuré que dans le Projet, on devoit poser sur le milieu de la demi-Coupe une Resurrection du Sauveur, exécutée en Bronze, qui eût terminé tout l'Ouvrage. C'étoit dans l'esprit de Religion de la Pieuse Dame, qui sçavoit qu'en mourant avec J. C. comme avoit fait son vertueux Epoux, on ressuscitoit avec lui, pour ne plus mourir. On voit en effet au-dessus de la demi Coupe le Piedestal sur lequel devoit être posée la Figure du Sauveur.

Ce Monument, au reste, n'est chargé ni d'Epitaphes, ni d'Inscriptions: le Grand Homme pour lequel il a été érigé n'en avoit pas besoin; il étoit au-dessus de tous les Titres. Cependant on voit sur un Mur de la Sacristie son Epitaphe, gravée sur une grande lame de Cuivre, laquelle commence par ces mots: D. O. M. POSTERITATI *Anne Montmorancio, &c.* On lit sur la fin: *Alacri Animo mortem oppetiit etatis sue Anno LXXIV.*

Cette date ne s'accorde pas avec celle de Du Chesne & de le Laboureur, qui lui donnent environ 80. ans de vie. Elle s'accorde encore moins avec l'exactitude de Mezerai, qui dit ces paroles remarquables: » Le Connétable mourut le lendemain de ses blessures avec un courage véritablement héroïque, & une force virile, *dans une vieillesse presque décrépite.* Puis il fait dire au Connétable même, répondant à un Cordelier qui l'importunoit par d'ennuyeuses exhortations, qu'il n'avoit pas vécu *Quatre-vingt ans*, sans avoir appris à mourir un quart d'heure. L'Epitaphe finit par ce mot, écrit en gros caracteres Romains, APLANOS, sur lequel nous aurons quelque chose à dire en temps & lieu.

Dans la même Sacristie & sur un Tableau qu'on y voit, est une autre Epitaphe du même Seigneur, de la façon du célèbre Ronsard. Nous n'en rapporterons que la première Strophe. Du Chesne l'a imprimée tout du long dans son Histoire, avec les trois ou quatre autres qui se voyent dans l'Eglise des Célestins de Paris, à l'occasion du Cœur du Connétable qui y repose.

*Si d'un Seigneur la vertu mémorable  
 Malgré la mort doit être perdurable,  
 Si un grand Duc a jamais mérité*

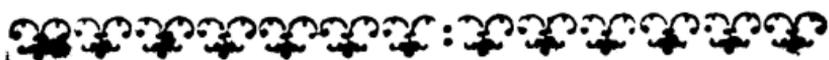
*D'estre*

*D'estre immortel à la Posterité ,  
 Et si jamais une fameuse Histoire  
 Se doit graver au Temple de Mémoire :  
 C'est de celui lequel repose ici ,  
 Grand Connestable ANNE MONTMORENCY ,  
 Grand Duc & Pair , grand en tout , dont la vie  
 A surmonté soy-mesmes & l'Envie ,  
 En consacrant comme non abbatu  
 D'aucun Malheur , ses Faits à sa Vertu.*

Mais ce que nous ne sçaurions omettre en finissant , & que nous emprunterons du même Historien , c'est son amour pour les Lettres , comme une suite de celui qu'il avoit pour la Vertu , &c.

» Aussi , dit cet Historien , *L. V. Ch. 3.*  
 » p. 415. aimait-il singulièrement les Lettres  
 » & les Sçavans Hommes, ainsi que témoi-  
 » gnent quantité de Livres Manuscrits qu'il  
 » eût soin d'assembler en la Bibliothèque de  
 » son Château de Chantilly , à l'exemple du  
 » Roy François I. son Maître , & le grand  
 » nombre d'Ecrits que plusieurs célèbres &  
 » signalés Personnages lui dédièrent. Entre  
 » lesquels *Jean de Luxembourg* , Evêque de  
 » Pamiers , Abbé d'Ivri &c. un des plus  
 » Eloquents Seigneur de son Siècle , print  
 » la peine de composer sa Vie en Vers Fran-  
 » çois. *Jean de Maynier* , Baron d'Opede ,  
 » Conseiller du Roy au Parlement de Proven-

» ce, lui dédia sa Traduction Française des  
 » Triomphes de Petrarque. René Macé de  
 » Vendosme, successeur de Guillaume Cretin,  
 » Chanoine & Chantre de la Sainte Cha-  
 » pelle, en la Charge d'Historiographe du  
 » Roy François I. fist en son honneur la  
 » Connestablerie de Piémont, Provence, &  
 » Picardie, le jour qu'il fut créé Connestable,  
 » ainsi d'une infinité d'autres, dont les Oeu-  
 » vres se voyent encore en la même Biblio-  
 » thèque, & au Cabinet des Livres de  
 » Chantilly.



## LE BERGER INFORTUNE,

OU L'AMANT AU DESESPOIR.

E L E G I E

*Envoyée à l'Académie de Toulouse au mois  
de Janvier 1740.*

**V**ous, pour qui j'ai brûlé de la plus vive flamme,  
 Seul objet de mon cœur, Idole de mon ame;  
 Vous qui fûtes toujours & mes Rois & mes Dieux,  
 Recevez & mon cœur & mes derniers adieux.  
 Quoique je vous éprouve inconstante & légère,  
 Je ne puis arracher le trait qui m'a scû plaire :  
 Vous déchirez mon ame en enflâmant mon cœur ;

Pour

Pour lui sans vous , Aminte , il n'est point de bonheur.

D'un plaisir séducteur , ô trop flateuse idée !

Helas ! dans les ardeurs de mon ame obsédée ,

Pourquoi m'abusois-tu par ton charme trompeur ,

Pour me faire mourir d'amour & de langueur ?

L'aurois-je pu penser , qu'en une ardeur si pure ,

Du mépris outrageant je sentirois l'injure ,

Et qu'oubliant si-tôt la foi de vos sermens ,

Vous rompiez des vœux si doux & si chaimans ?

C'en est donc fait, cruelle, & je n'ai plus d'Amante.

En vain dans les ardeurs du feu qui me tourmente,

Je rapelle en mon cœur ces momens précieux ,

Momens trop tôt passés , momens délicieux ,

Où cedant aux douceurs de notre ardeur extrême ,

Nous goûtions des plaisirs ignorés des Dieux même.

Souvenir trop charmant , aliment de mon cœur ,

Ne me laisserois-tu qu'amertume & fureur ?

Je ne reverrai plus ces charmantes soirées ,

Du feu de notre amour seulement éclairées ,

Qui dans un sombre voile irritant nos desirs ,

Nous conduisoient ensemble au comble des plaisirs :

A ces émotions , à ces douces caresses ,

Qu'un vif amour inspire en ces tendres yvresses ,

Où notre cœur en proie aux transports les plus doux ,

Peut douter si les Dieux sont plus heureux que nous ;

Aneantiffemens d'une ame extasiée ,

D'un torrent de plaisirs , éperduë , embrasée....

Ah ! douceur ineffable , adorable tourment !

Puis-je me séparer d'un cœur que j'aimai tant ?

Il le faut bien , hélas ! une ingrata que j'aime

Se rit de mes tourmens , de ma douleur extrême ,

Un plus heureux Berger est l'objet de ses vœux ;

Si je puis l'oublier , c'est tout ce que je veux.

Assés & trop longtemps ma flâme inéprisée

Doit craindre du Public le blâme & la risée ;

On peut sans s'avilir se soumettre à l'Amour ,

Quand nos feux sont payés d'un sincere retour ;

Mais languir tristement aux pieds d'une Maîtresse,

Qui n'a pour vos ardeurs que mépris & rudesse ,

Qui non contente encor de vous voir malheureux ,

Accepte d'un Rival & la main & les feux.. ...

O comble de douleur ! ô source de ma plainte !

Dur & cruel tyran , mais adorable Aminte ,

Si vous sentiez les maux qui déchirent mon cœur,

Ah ! loin de differer à faire mon bonheur ,

Vous-même prenant soin de mes tendres allarmes,

Des feux de votre amour je sentirois les charmes ;

Tu t'abuses , mon cœur ; cette fidélité

Que tu gardas toujours avec sincérité,

Hélas ! n'est d'aucun prix auprès de la cruelle.

Tu

Tu brûles vainement d'une flâme si belle ;  
 En vain pour l'attendrir sur son manque de foi ,  
 Tu rapelles ce cœur qui s'éloigne de toi ;  
 En vain dans les transports , dont ton ame est gui-  
 dée ,

Tu gardes de l'Ingrate une adorable idée :  
 Tout doit t'encourager dans ton juste dépit ,  
 A suivre dans ta rage un changement subit ;  
 A faire succeder , pour comble de vengeance ,  
 Plus de haine à l'Amour qu'il n'eût de violence.

Dans ces tristes accès, quittons, quittons des Lieux  
 Qui pourroient m'inspirer des transports furieux ,  
 Et que sçis-je ? peut être en mon âpre colere ,  
 Insulter à la fin l'objet qui m'a sçu plaire.

Il vaut mieux sur mes sens prendre quelque pou-  
 voir ,

Et contraindre en mon cœur mon juste desespoir.  
 Fatale passion , doux charme de ma vie ,  
 Il ne me reste plus que rage & jalousie.

Ah ! plutôt pour punir la cruelle à son tour ,  
 Prenons pour quelqu'objet tous les feux de l'A-  
 mour ,

Et brûlant pour lui seul d'une constante flâme ,  
 Livrons-lui sans réserve & mon cœur & mon ame.

Où , j'y suis résolu , pour pouvoir m'engager ,

Je veux une beauté , non facile à changer ,

Mais qui dans ses liens & constante & fidelle ,

D v Brûle

Brûle toujours pour moi d'une flâme nouvelle ,  
 Qui me faisant aller de plaisirs en plaisirs ,  
 Sçache par sa douceur prévenir mes desirs ;  
 Et dont le cœur sans fard , incapable de feindre ,  
 M'aime d'un pur amour , sans jamais se contrain-  
 dre.

Eh ! la peut-on goûter cette félicité ,  
 Qu'une Femme adorable en sa fidélité ,  
 Répand sur toute l'ame , enivrée , éperdue  
 D'un plaisir enchanteur que l'on sent à sa vue ?  
 Non, rien ne fut jamais plus faux & plus trompeur,  
 Que ce charme des yeux , & ce poison du cœur :  
 Caprice , fausseté , trahison , inconstance ,  
 C'est de la Femme enfin toute la quintessence ,  
 Et malheur à celui qui tombant dans leurs fers ,  
 Sert par un dur destin d'exemple à l'Univers !  
 Va ; fui donc loin de moi , fatale frenchie ,  
 Et de ton noir poison n'infecte plus ma vie ;  
 Je vais chercher la paix en quelque Antre exilé,  
 Où de Femmes jamais il ne me soit parlé.



ASSEM.



**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**  
*de l'Académie des beaux Arts, à Lyon,*  
*tenuë le 4. May 1740. M. de Ruols,*  
*Président, ouvre la Séance par le Discours*  
*suivant.*

**MESSEURS,**

Ce n'est pas précisément pour répandre le goût & l'amour des Sciences qu'on a établi dans les Académies l'usage des Assemblées publiques. Un avantage, plus solide encore, fait ouvrir au Public les portes de ces aziles des Beaux Arts. Il y est admis pour décider de nos Recherches, pour applaudir à nos succès, pour juger si nous sommes des Citoyens inutiles, & si nous formons un Corps précieux à la Société.

Vous le sçavez, Mrs, nous ne cherchons dans nos Travaux que les plus solides avantages, par la perfection des Arts. Je ne craindrai pas, autorisé par l'usage, d'en convaincre le Public en rapportant le détail des fruits de nos veilles, le produit de chaque jour Académique, l'Histoire de nos occupations depuis le 12. Décembre 1739, jour de notre dernière Assemblée publique.

*Reflexions sur une Aurore Boréale, qui a*

D vj      été

été aperçue dans le *Wirtemberg*, vers la fin de cette dernière année. Ces *Réflexions* nous ont été envoyées par *M. Moeglin*, Médecin à *Tubinge*, & Académicien Honoraire parmi nous.

*Mémoire sur la nécessité des Proportions dans l'Architecture*, accompagné des *Dessins de différentes Eglises de Rome*, levés par l'Auteur même, tels que *S. André de Laval*, *S. Ignace*, *S. Charles du Cours*.

Ces *Dessins*, & la *Dissertation* tendent à faire voir que les *Proportions* dans l'Art de construire, ne sont rien moins qu'arbitraires. Cette vérité ne l'est pourtant pas universellement dans la *Pratique*; on voit des *Monumens publics* réparés depuis peu de jours, qui, malgré leur *magnificence*, nous apprennent que l'ignorance donne au hazard des *Leçons d'Architecture*, & qu'on les suit en aveugle, au mépris des *Regles* les plus certaines.

Nous avons déjà fait part de la *Vie du Comte de Marsigly*, écrite par *Dom Hebert Quincy*, de l'Académie de l'Institut à *Bologne*, & l'un de nos Académiciens Honoraires, qui nous l'a envoyée.

Cette *Vie*, Ouvrage encore *Manuscrit*, indépendamment des traits qui caractérisent l'homme de *Condition*, l'homme *Guerrier*, nous a fourni la lecture de plusieurs *Morceaux* qui font honneur à l'Académicien.

*Obser-*

*Observations exactement faites en différens endroits de cette Ville , des variations surprenantes du Barometre , lors des grands vents qui se firent sentir dans le mois de Decembre de l'année dernière.*

Un Académicien a fait part à l'Académie d'une Lettre , que lui a écrite un Médecin Etranger sur les Propriétés du Fer , par rapport à différentes Maladies.

*Discours sur le tempéramment dans l'accord des Instrumens de Musique ; sur la Théorie duquel l'Académicien prétend que M. Rameau , lui-même , n'a rien déterminé.*

Ce Mémoire est accompagné d'un Instrument imaginé par l'Auteur , pour arriver à une Pratique sûre dans l'accord; il lui a donné le nom de *Phonogometre* ou *Mesure du Son*.

*Mémoire sur la Serrurerie , avec une Explication de toutes les Parties qui en forment le Méchanisme.*

Cet Ouvrage , qui fait partie de celui que nous avons entrepris sur l'Histoire des Arts, est accompagné de plusieurs Observations, propres à rendre les Ouvrages en Fer plus simples & plus faciles à travailler : c'est en effet l'objet & le plan de cette entreprise particuliere.

*Observations Météorologiques , faites à Lyon pendant l'année 1739 , & comparées à celles faites à Toulon pendant la même année.*

Re-

*Remarques sur les différentes constructions des Barometres, & sur leurs différentes inégalités.*

*Observation de l'Eclipse de Lune arrivée le 13. Janvier 1740.*

Nous en étions là dans nos Travaux Académiques, lorsque M. de Fleurieu, Prevôt des Marchands, & Commandant de la Ville, en l'absence du Gouverneur, voulut bien les partager avec nous. Ce jour heureux ne nous laissa rien à désirer pour le lustre de cette Académie. Elle s'aplaudit de voir compléter le nombre de ses Membres par un Magistrat, qui fait le bonheur de la Ville, par son intégrité, par sa vigilance, & par l'heureux don de gagner tous ceux qui l'approchent. Cet illustre Académicien a sçu de tout tems allier des fonctions importantes & continuelles avec l'étude des Sciences; elles ont toujours fait ses délices; il en est à présent l'ornement: s'il a obligation aux Lettres de cette politesse d'esprit, de ce goût sûr & éclairé, qui s'allient admirablement dans lui avec les lumieres les plus étendues, avec le discernement le plus fin, les Lettres lui ont obligation à leur tour de l'emulation qu'il inspire aux Sçavans par son exemple, & par l'approbation qu'il donne à leurs succès. Celle qu'il a donnée aux Ouvrages suivans, nous répond des suffrages du Public.

*Mé-*

*Mémoire écrit en forme de Lettres sur l'origine & la formation des Couleurs, rapportées aux Fleurs & aux Papillons, soutenu d'une comparaison de la conduite de la Nature dans la végétation, avec les Operations Chymiques.*

Ce Discours doit être suivi d'autres Recherches, dont la perfection des Teintures sera l'objet.

*Diverses Observations de la Déclinaison & Inclinaison de l'Aiguille aimantée, faites à Toulon.*

*Observations d'une Aurore Boréale qui y a paru, & de l'Eclipse de lune du 13. Janvier dernier, dont il a déjà été parlé.*

Le tout joint a une Description de l'Instrument dont se sert l'Académicien (Hydrographe de S. M.) pour mesurer la quantité d'Eau qui tombe toutes les années.

Un Académicien a fait part à l'Académie, des Lettres que lui a écrit M. Duhamel, de l'Académie Royale des Sciences sur plusieurs articles concernant les Matières que nous traitons dans nos Assemblées, indépendamment des Sujets attachés à chaque Classe particulière.

Le même Correspondant à Toulon nous a envoyé une Description du Cabestan dont on se sert sur les Vaisseaux, avec le détail des inconvéniens auxquels son usage assujettit, & les différens Projets qui ont été tentés jusqu'à présent pour les éviter. Plus.

Plusieurs d'entre nous remplis du Sujet , travaillent , chacun en particulier , & ont promis de ne point se communiquer leurs Ouvrages , qu'après qu'ils les auroient envoyés à Paris , avec les précautions ordinaires.

*Discours sur l'Art des Fondeurs , particulièrement par rapport à la Fonte des Cloches , avec des Calculs Géométriques des proportions nécessaires pour déterminer les différens Sons.* L'Auteur fait voir quelle doit être la proportion du Battan , en raison avec une Cloche , la différente Configuration des Cloches à la Françoisè & à l'Italienne ; & il nous a donné le Modèle d'une Cloche à la Françoisè , fonduë exprès , & qui sert de preuve à sa Dissertation.

*Mémoire sur le Mouvement des Planetes ; dans lequel on fait voir l'accord des Vérités Astronomiques , qui ne sont point contestées , avec les propriétés des Orbites Elliptiques.* Ce Mémoire sert d'explication à un des principaux articles de l'idée générale de Physique , qu'a donnée ce même Académicien.

*Recherches Historiques au sujet d'une Source Vitriolique , curieuse , qui est à quelques lieues de Lyon.* Ces Recherches seront bien-tôt suivies de la Partie Physique , qui découvrira l'Analyse & les propriétés des Eaux de cette Source. Des

Des dons de la Nature , qui ont excité l'attention & la curiosité des Sçavans éloignés , ne peuvent être placés sous nos yeux , sans mériter de notre part encore plus d'attention.

*Mémoire accompagné du Modèle d'une Machine propre à piler les Drogues , & pour servir à cet usage dans la Pharmacie de l'Hôtel-Dieu de cette Ville , avec les Calculs qui en prouvent les effets.* Grace à l'Auteur de cette Invention , une personne pourra suffire désormais à un travail qui en occupoit un grand nombre autrefois , dans une Maison où il ne sçauroit y avoir trop d'ouvriers. L'Auteur a été animé à cet Ouvrage par celui de Mrs les Recteurs de cette Maison , préposés à cette Partie , & il a le premier senti les inconvéniens d'un travail multiplié. On ne peut que louer le zèle de l'un & de l'autre.

*Mémoire & Explication d'une Machine propre à faire tailler sur le Tour toutes sortes de Vis , quelle que soit la distance entre leurs belices , à gauche comme à droite , sans le secours d'aucun Mandrin.* L'Auteur de ce Mémoire , versé dans l'Art du Tour , dont il sçait se faire un amusement aimable , n'a pas crû devoir produire un garant plus infaillible de son idée , que l'exécution même. On ne croit pas que ce moyen de les  
 perfec-

perfectionner dans un point qui leur est aussi essentiel , se trouve , ni dans l'Ouvrage du P. Plumier , ni dans aucun autre sur ce Sujet.

*Mémoire en forme de Lettres , contenant la Description du Voyage de Naples , en partant de Rome. Tout ce qui peut intéresser la curiosité , soit sur la Route soit dans la Ville , qui en est le terme , se trouve décrit & accompagné de Remarques sur chaque objet particulier. Elles sont l'Ouvrage d'une profonde connoissance de l'Antiquité , d'un goût perfectionné , d'un discernement éclairé , d'un esprit vrai.*

L'Académicien Voyageur , ( M. de la Moignon , ) en écrivant , pour ainsi-dire , d'après les Lieux & les Objets même , n'a eû à emprunter des Relations les plus modernes , que l'occasion de relever bien des fautes échappées ou au défaut de lumières , ou au manque de fidélité dans les Faits.

*Introduction à la Physique de Newton , propre à bien faire connoître ce Philosophe , & à mettre en état de juger qui sont les mieux fondés , ou Newton dans son Système , ou ses adversaires dans leurs Objections.*

Le Systême de l'Attraction , qu'il faut se donner de garde de vouloir considérer dans un point Physique , est , comme l'on sçait , le premier sujet de méditation qui se présente

te

te dans cette Physique , par conséquent dans son Introduction. On renvoye à la lecture de cet Ouvrage , sans en rien dire de plus ; il est des Sujets dont la simple esquisse ne peut donner aucune idée. L'Ouvrage sera continué par l'Académicien dans le même goût.

*Mémoire sur la Théorie des Cadrans Solaires , & la pratique d'un Instrument inventé par l'Académicien , pour tracer toutes sortes de Cadrans , & trouver les hauteurs , avec une application des Regles de La Gnomonique à la position des différens points de la Terre sur les Cartes Géographiques.*

*Recherches sur la cause des Vents , leur nombre , leurs avantages , les différens Pays dans chacun desquels un Vent particulier regne.*

Il faut convenir que dans une partie de ce Mémoire l'Observateur curieux goûte plus de satisfaction que le Philosophe. Ces Recherches seront suivies d'une Explication curieuse des autres Météores ; nous attendons aussi du même Académicien l'Hist. des Courans , il ne sçauroit la refuser à nos souhaits.

*Petit Entretien sur les trois sortes de Beaume du Pérou , auquel est joint un Dessen crayonné de l'Arbre qui le produit , & que les Indiens apellent Zilo , ou Gomorra Zilo. L'Académicien a mis sous nos yeux un Coco plein de l'espece de Beaume qu'on appelle Beaume Sec , & qui a distillé de l'Arbre.*

Voilà, M<sup>rs</sup>, le détail des Ouvrages qui nous ont occupés depuis cinq mois; le fond sur lequel nous travaillons est inépuisable, & toujours également fécond; aussi les fruits qu'on en recueille bien différens des productions de la Nature, dépendante de la vicissitude des Saisons, s'offrent toujours avec une égale abondance aux yeux d'un Sçavant. & l'invitent à des Recherches plus profondes. Cet attrait n'est pas le seul qui nous guide dans nos Etudes, nous les dirigeons vers un objet plus réel & plus effectif, je veux dire la perfection des Arts, pour la commodité & l'avantage de la Société; c'est pour cela que, suivant un Reglement établi parmi nous, M. le Secrétaire est engagé de procurer la lecture des Ouvrages de l'Académie à ceux qui souhaitent de les voir; si ce soin est un assujettissement, son zèle pour tout ce qui est devoir Académique, ne lui permet pas de s'en apercevoir.

Ensuite M. Albouy, fils, lut une Dissertation, dans laquelle il a tâché d'établir, que le Nitre qu'on appelle Aérien, étoit purement imaginaire. Après une courte explication de l'Analyse du Nitre, une connoissance des Lieux d'où on le tire, & de ses prétendus effets, l'Académicien réunit toutes les preuves, qui paroissent concourir dans ce Système, pour détruire l'existence d'un Nitre Aérien;

rien ; il employa à ce sujet pour preuve la distillation de l'esprit acide , & soutint dans son Discours , que l'Air ni la Terre ne se régénéroient point en nouveau Nitre , & que la chaleur du feu n'exaltoit point les Sels.

M. l'Abbé de la Croix lût aussi un Discours sur les Volcans. Il s'attacha à discuter les objets qui suivent.

Quand est-ce que le Mont Vésuve a commencé de s'enflammer ?

Y a-t'il eû des interruptions ? Et pendant les interruptions le feu s'est-il éteint ?

Le Mont Vésuve n'a t'il jamais changé de forme ?

De quelle nature est la matiere qu'il jette ?

Comment peut-elle s'enflammer ? Comment est-elle lancée au-dehors ? Se reproduit-elle ?

Y a-t'il une communication entre les Volcans ?

Le Feu central est-il nécessaire pour les produire ?

Ces différentes Recherches que la vûe des Lieux même a inspirées à l'Académicien, ont donné lieu à un Systême qu'il a présenté sur les Volcans, & qui paroît opposé à tous ceux que les Physiciens ont imaginés jusqu'ici.



## E P I T R E.

*A Mad. Riccoboni.*

P Récieux ornement des trésors d'Italie ,  
 Qu'admire incessamment le François Spectateur ;  
 Eleve d'Erato, (1) Terpsicore, (1) & Thalie ; (3)  
 Belle Riccoboni , dont le Jeu séducteur  
 A tous tes mouvemens tient mon ame asservie,  
 Daigne lire les Vers d'un tendre Admirateur ,  
 Des merveilleux talens dont t'orna la Nature.  
 Tu n'y verras rien moins qu'un éloge flatteur ,  
 Que l'aplication ternisse & défigure ;  
 C'est la voix du bon sens , c'est la vérité pure ;  
 Si je te louë enfin , c'est du moins sans fadeur.  
 La louange n'est plus qu'un tribut légitime ,  
 Lorsqu'aux gens à talens elle peut se donner ;  
 Et la leur refuser , c'est se charger d'un crime  
 Que jamais le Public ne pourra pardonner.  
 Un Eloge fondé sur la base assurée  
 Des succès éclatans d'un excellent Acteur :

(1) *Erato.*

(2) *Terpsicore,*

(3) *Thalie,*

} doit se prendre ici  
 pour la Déesse  
 qui préside.

aux Rôles  
 d'Amantes.

à la Danse.

aux Rôles de  
 Suivantes.

De

De ces mêmes succès prolonge la durée ,  
 Est goûté du Public , honore son Auteur ,  
 Et flatant son Héros du plaisir enchanteur  
 De voir graver son nom au Temple de mémoire ,  
 Augmente ses efforts , ses talens & sa gloire.  
 Que dis-je , d'augmenter ta gloire & tes talens ?  
 Je n'ai pas ce dessein qui choque le bon sens.  
*Lelio* , ce nom seul consacré dans l'Histoire ,  
 Qui des fameux Acteurs célèbre la mémoire ,  
 Apprendra quelque jour à nos neveux surpris ,  
 Que les vrais Partisans du plus parfait Comique ;  
 Nouveaux Italiens au milieu de Paris ,  
 Admiroient un Héros du travail Dramatique , (1)  
 Dont les yeux exerçant un pouvoir tyrannique ,  
 Sur l'esprit suspendu de tous ses Spectateurs ,  
 Les faisoient , à son gré , rire ou verser des pleurs :  
 Qu'enfin tranquille au Port , à l'abri des orages  
 D'une Mer pour lui seul exempte de naufrages ,  
 Il savoure à longs traits les douceurs du repos ,  
 A l'ombre des Lauriers acquis par ses travaux.  
 On dira de son fils célébrant la mémoire ,  
 Qu'il soutint de son nom le mérite & la gloire.  
 Ce seul mot à jamais dans la suite des tems ,  
 Doit immortaliser sa gloire & ses talens.

(1) *M. Lelio* , Pere , qui n'est pas moins connu par ses Ouvrages que par les applaudissemens qu'il a mérités pendant un si long-tems sur le Théâtre Italien.

# 1566 MERCURE DE FRANCE

Il nous fait admirer tout ce qu'il veut paroître.  
 Et ses succès constans le font seuls reconnoître.  
 Unie à ce Héros par le plus doux lien,  
 Quelque aplaudissement que son mérite obtienne,  
 Vous vous suivez par tout, là ta gloire est la sienne,  
 Comme un instant après son triomphe est le tien.  
 Ainsi parmi des fleurs nouvellement écloses,  
 On voit à chaque pas & les Lys & les Roses,  
 L'un de l'autre, à l'envi, relever les couleurs.  
 Pour moi je suis Sterlin, tant que Sterlin t'adore,  
 Mais le même devient un Monstre que j'abhorre  
 Aussi-tôt qu'il ressent une infidelle ardeur,  
 Et sôùtient sans changer tes soupirs & tes larmes.  
 Ah ! faut-il qu'un Amant qui causa tes allarmes,  
 Ne doive qu'aux remords & ta main & ton cœur !  
 Et tantôt me livrant à l'amour qui me guide,  
 Je suis ce tendre Amant dont le respect timide  
 A besoin d'un détour pour déclarer ses feux ;  
 Je jôuis des douceurs de son destin propice ;  
 Ah ! se peut-il qu'un sort aussi rare qu'heureux,  
 Naissant sur le Théâtre, expire à la Coulisse ?  
 Mais juge du pouvoir que donne la justice  
 Au charme que ton Art répand dans tousles cœurs ;  
 Le Public adoptant un caprice coupable, (1)

(1) Dans { *la Fille Arbitre* } Mad. Ricco- } *Mad. Var-*  
 { *les Billets doux,* } boni jouie le } *meton.*  
 { *la Surprise de* } Rôle de } *Clarice,*  
 { *la haine,* } } *Lucile.*

De

De la haine avec toi savoure les douceurs.  
 Et pour lui , Lisidor est un Monstre effroyable ,  
 Dont il aime à causer l'amour & les malheurs ;  
 Mais ce qui va paroître encor plus incroyable ,  
 J'ai désiré . . . . quels vœux hélas ! pour un Amant !  
 J'ai souhaité ta haine en ce cruel moment ,  
 Pour repaître mon cœur de la charmante idée  
 D'avoir quelques instans regné dans ta pensée.  
 Si ton Art peut séduire un cœur vraiment épris ,  
 Jusqu'à lui faire aimer de mortelles a'larmes ,  
 Quel effet doit-il faire aux yeux de tout Paris ?  
 Mais c'est trop peu pour toi du mérite & des charmes ,  
 Et ce sont , à ton gré , des apas peu flatteurs :  
 Tu veux devoir encor à de plus fortes aimes  
 L'Empire souverain des esprits & des cœurs ,  
 Et joindre à tant d'attraits des graces infinies ,  
 Un esprit dont ton Sexe est rarement orné ,  
 D'où les obscurités sont pour toujours bannies ,  
 Et d'autant plus charmant qu'il n'est jamais borné  
 Par l'obstacle honteux d'une triste ignorance ,  
 Que décore souvent une vaine assurance ,  
 Qui passe à la faveur des frivoles honneurs ,  
 Que l'homme croit devoir aux attraits séducteurs  
 De ces vaines Beautés qu'un Printemps a vû naître ,  
 Qu'un Eté fait fleurir , qu'une Automne mûrit ,  
 Et dont après l'Hyver , qui les fait disparoître ,  
 Au retour du Printemps le nom même est détruit.

B Tel

Tel est le sort cruel que l'avenir prépare  
 A ces Divinités qu'on adore à Paris.  
 De vices, de vertus, assemblage bizarre,  
 Leur conduite fait voir à leurs Amans surpris,  
 Que ces apas sont vains, que leur esprit s'égare;  
 S'ils leur offrent des cœurs sincèrement épris,  
 Qui des charmes réels devoient être le prix.  
 Une Beauté solide & toujours estimable,  
 Ne connoît ces abus que pour les éviter;  
 Elle charme toujours, sans vouloir être aimable;  
 Et méprise des vœux qu'elle peut mériter.  
 C'est à tant de vertus que mon cœur rend les armes,  
 Et des titres si doux me semblent les seuls charmes,  
 Dignes de captiver un cœur dont le bon sens,  
 Le goût, la probité, règle les mouvemens.  
 Je regardois les traits d'un mérite si rare,  
 Comme le pur effet d'un caprice bizarre.  
 J'esperois, en un mot, conserver ma froideur,  
 A l'impossible même attachant mon bonheur.  
 Par mes seuls sentimens mon ame étoit guidée;  
 Enyvré du plaisir de former mon vainqueur,  
 Je crus que cet objet de ma sincère ardeur  
 N'existeroit jamais que dans ma seule idée.  
 Mes yeux en te voyant d'accord avec mon cœur,  
 M'ôtent jusqu'au plaisir d'une si douce erreur.  
 Je puis donc, sans éteindre un amour qui t'irrite,  
 Je puis brûler pour toi d'un feu toujours nouveau,

Et

Et n'adorer en toi que ce rare mérite ,  
 Dont j'avois , sans te voir , ébauché le Tableau.  
 Belle *Riccoboni* , permets que je te voye ,  
 C'est le sort du Public ; hélas ! pour un Amant ,  
 Quel état que celui d'un Monde indifferant ,  
 Qui vers toi n'est jamais conduit que par la joye ;  
 Et dont l'unique but est son amusement !  
 Mais si-tôt que je vois à la fin d'une Pièce ,  
 Que ta main est le prix d'une feinte tendresse ;  
 Le séduisant espoir dont tu viens m'enflâmer ,  
 Me fait sentir alors que sans cesser d'aimer ,  
 Le plus fidele Amant n'est pas toujours le même ,  
 Et sans changer d'objet , peut changer de système.  
 Je ne suis plus enfin cet Amant malheureux ,  
 Qui craint qu'un seul regard ne trahisse sa flamme.  
 La douce illusion dont tu remplis mon ame ,  
 Veut que je sois plus tendre & moins respectueux.  
 C'en est fait & je vais te déclarer mes feux . . . .  
 Mais l'Amour arrêtant ce transport trop rapide ,  
 Vient m'accabler du poids d'un rigoureux devoir ,  
 Qui m'inspire une ardeur plus vive & plus timide ,  
 Et borne mes plaisirs à t'entendre & te voir.

MADRIGAL à la même.

*Conseil.*

**R**ecevez un avis & juste & salutaire  
 De la part d'un Amant , dont le sort seroit doux ;

Si, puisque votre Epoux a seul droit de vous plaire,  
 Vous ne plaisiez qu'à votre Epoux.



*LETTRE de M. de Juvenel, à M. de  
 V\*\*\*, sur l'Essai d'Histoire des Sciences,  
 des Belles-Lettres & des Arts.*

**V**ous desirez, Monsieur, que je vous trace le Plan racourci de mon Essai d'Histoire des Sciences, des Belles-Lettres & des Arts, & que je vous expose la Méthode que j'ai suivie dans la composition de cet Ouvrage. Je ne puis m'empêcher de faire ce que vous souhaitez; mais il est à propos, avant que d'entamer l'analyse de cet Abregé, de vous dire quel a été le but que je me suis proposé. Quoique les bornes étroites de l'esprit humain ne permettent pas de s'appliquer généralement à toutes les Sciences, il est néanmoins très-utile d'en connoître l'Histoire, qui consiste dans la recherche de leur origine, de leur progrès & des Grands Hommes qui ont parû. Cette Histoire est d'une étendue immense; elle embrasse tous les siècles; elle s'étend sur tous les Peuples qui ont sçu faire usage de leur raison. Et comme tous les tems & toutes les Nations ont un caractère qui leur est propre, & qu'il se ren-

contre

contre dans les esprits une difference presque infinie, cette variété offre un Spectacle qui plaît, qui interesse, & qui donne même des instructions admirables à qui sçait en profiter.

Mais l'Histoire Litteraire, riche en Mémoires particuliers, n'a pas de Corps complet des parties qui la composent; & c'est probablement à l'abondance des matieres qu'elle renferme, qu'on doit attribuer son extrême pauvreté. Il seroit à souhaiter que quelque Sçavant voulût bien remplir ce vuide. Pour moi qui sens la nécessité de proportionner mon travail à mes forces, je me contente de donner au Public l'esquisse d'un Tableau, dont je laisse l'execution à une main plus habile; trop heureux si les contours de cette ébauche sont bien prononcés, toutes les parties bien dessinées, & qu'il n'y manque que l'éclat des couleurs.

En effet un Abregé exact, sans être ennuyeux, & concis sans être superficiel, a son agrément & son utilité. Les jeunes Gens qui ont reçu une bonne éducation s'y reconnoissent par tout. Ils retrouvent des sciences & des sçavans dont les noms leur sont familiers, & ils aprennent à mettre toutes ces choses dans une situation naturelle. Ils voyent avec plaisir les differens caracteres des Hommes illustres, & dans le cours de

leur vie ils sçavent où rapporter tout ce qu'ils lisent, tout ce qu'ils entendent sur les Sciences & sur les Arts. La peine est plus grande pour ceux qui n'ont point de Lettres, & qui n'ont pas fait les études ordinaires. La plûpart se plaignent de leur mémoire; qu'il me soit permis de le dire, ils devroient plutôt se plaindre de leur mauvaise éducation.

D'ailleurs, quelque grande que puisse être l'utilité des Cartes particulieres, qui mettent sous nos yeux tout le détail d'un Royaume, ou d'une Province, on ne sçauroit nier qu'une Carte universelle ne soit d'un grand secours pour apprendre à situer dans leur tout ces différentes parties de la Terre. Ainsi ceux qui ont cet Abregé d'Histoire Litteraire, verront avec quelque plaisir tous les siècles précédens se développer, & toutes les Nations polies passer, pour ainsi dire, en peu d'heures devant eux. Mais, ce qui est plus important, & qui aide infiniment la mémoire, ils trouveront certains tems marqués par quelque Evenement, auxquels ils pourront ajuster tout le reste. C'est ce qui s'appelle *Epoque*, & qui, dans l'Histoire des Sciences, roule sur leur origine, leur progrès, leur perfection, leur décadence, & leur rétablissement.

Tel est le but que je me suis proposé. Si  
je

J'ai atteint , c'est au Public à en juger. Mais pour vous mettre au fait de la méthode que j'ai suivie , & de la forme que j'ai donnée à cet *Essai* , descendons dans le détail.

J'ai crû que je devois me conformer au cours d'Etudes qui se trouve établi dans les Ecoles publiques. On y enseigne premièrement la Grammaire , & tout de suite la Poétique , la Rhétorique , la Philosophie & les Mathématiques. A ces Etudes qui sont communes à tous les jeunes Gens , succèdent celles qui sont propres à chaque profession : la Théologie , la Jurisprudence , la Médecine , la Peinture , la Sculpture , la Gravûre. Tel est à peu près l'ordre dans lequel j'ai mis les Sciences , les Belles-Lettres & les Arts.

La connoissance des Langues est comme l'instrument de toutes les Sciences , & la Grammaire facilite cette connoissance. La Langue Hébraïque est constamment la plus ancienne. Je tâche d'en donner le Caractere. Je distingue les tems où elle a été la Langue commune des Juifs , & ceux où elle n'a été connuë que des Sçavans : Je marqué les causes du peu de progrès que cette Langue a fait en Occident pendant une longue suite de siècles ; & je fixe l'Epoque du renouvellement de cette Etude, ce qui me donne lieu de parler des plus célèbres Hébraïsans Allemands & François , & des différentes Grammaires Hébraïques.

La Langue Grecque vient ensuite. On voit ici son origine, ses Dialectes; en quel tems elle pénétra dans l'Italie; par quels degrés elle vint à dégénérer & à se corrompre; quelle fut la cause de son rétablissement dans les Païs Occidentaux, où elle avoit été si long-tems ignorée; enfin, la bizarrerie de sa destinée, qui la fit d'abord respecter en France, & tomber ensuite dans le mépris, selon qu'elle fut maniée, ou par de beaux esprits, ou par des pedans.

La Langue Latine, grossière dans ses commencemens, s'enrichit des dépouilles de la Langue Grecque, & arriva à sa perfection du tems de Ciceron. On donne ici une notion de ce qu'on appelle *Urbanité Romaine*; & l'on remarque les changemens que cette Langue eut à essuier après l'empire d'Auguste. Ceux dont le goût n'étoit pas gâté, estimoient le langage des Anciens; & des Savans s'attachoient à l'expliquer. C'est à cette occasion que je passe en revûe les plus fameux de ces Grammairiens. Cependant le mal alla en empirant, & le Latin cessa d'être une Langue vulgaire. Alors on se mit à chercher divers moyens de l'enseigner, & d'éclaircir les Auteurs qui avoient écrit dans des tems plus heureux. Vous sentez bien, M. que le Lecteur doit s'attendre à trouver en cet endroit une Histoire abrégée des  
Méthodes

Méthodes Latines , & des Commentaires.

Les Langues vivantes viennent à la suite des Langues mortes , & la Langue Françoise paroît la première. On la prend au berceau. On la suit dans ses différens âges , & on la conduit à sa perfection. C'est à cette époque que je mets l'établissement de l'Académie Françoise. Je fais ensuite le parallèle de la Langue Italienne & de l'Espagnole, & je nomme les Auteurs chés lesquels il faut chercher la première pureté de ces Langues. Enfin, après avoir observé que les Gens de qualité apprennent l'Allemand pour la commodité des voïages, & que les Sçavans s'appliquent à l'Anglois, attirés par les excellens Livres qui paroissent en cette Langue , je passe à celles des Turcs & des Chinois , que l'on étudie depuis plus d'un siècle, & qui sont fort intéressantes par rapport à la propagation du Christianisme.

Voilà les matieres contenuës dans le premier Chapitre. Le second a pour objet la Poësie , Discours figuré & harmonieux , assujetti ou aux regles du mètre , ou à la contrainte de la rime. La nature de la Poësie , son origine , sa véritable destination , & l'abus qu'on en a fait , fournissent des réflexions qui plairont peut-être aux Lecteurs judicieux. Il y a plusieurs sortes de Poësies. Je les parcours toutes en des Articles séparés.

E. V. rés.

rés, & fais marcher à leur tête le Poëme Lyrique. On doit, à mon avis, prendre l'idée de son antiquité & de son excellence dans les Oracles de Jacob, & dans les deux Cantiques de Moïse. Cette Poësie destinée à louer la Divinité, fut la seule qui fut à l'usage des anciens Grecs. Je passe sous silence Linus, Amphion & Orphée, dont les Hymnes ont péri par l'injure des tems, & je m'arrête à la Pleïade Grecque, sans négliger quelques autres Lyriques. Les Romains ne donnent qu'Horace; & après la renaissance des Arts, on ne voit exceller en ce genre-là que Bucanan & Santeuil. Vida, Fabrice & Torrentin firent de vains efforts pour atteindre à la sublimité du Lyrique. Tous ces Poëtes ont écrit en Latin: mais la France a eu sa Pleïade, qui a été bien-tôt éfacée par le grand éclat des Poësies de Malherbe & de Racan.

Le Poëme Épique qui suivit le Lyrique d'assés près, eut Homere pour pere, & fut parfait dans sa naissance. Virgile ne se rendit célèbre qu'en imitant ce grand modele: mais ceux qui se sont écartés de cet excellent Original, comme Ovide, Lucain, l'Arioste, le Tasse, Lopé de Vega, le Camoëns, Chapelain, Desmarests & plusieurs autres, anciens & modernes, dont on voit ici les differens caracteres, sont tombés ou dans

dans l'enflure , ou dans le stile froid & pué-  
ril.

L'Épopée instruit par la narration , & le  
Drame par l'action. L'action est illustre , ou  
commune ; ce qui fait les deux genres du  
Poème Dramatique , la Tragédie & la Co-  
médie. Ces deux Poèmes nés dans la Grece  
eurent la même époque pour le plus haut  
point de leur perfection. D'un côté , Eschy-  
le , Euripide & Sophocle , & de l'autre ,  
Eupolis , Cratinus & Aristophane , se firent  
admirer par des qualités différentes , quel-  
quefois opposées , mais qui tendoient au but  
qu'ils s'étoient proposé. Rome fut en ce  
point moins heureuse qu'Athènes. Plaute &  
Térence furent , à la vérité , de fort bons  
Comiques ; mais où trouvera-t'on un seul  
Auteur que la Tragédie ait illustré ? Les Ita-  
liens & les Espagnols ont cultivé ces deux  
genres de Poésie ; on verra avec quel suc-  
cès. Nous avons été en cela plus favorisés.  
que nos voisins , & même que les Romains ;  
puisque le même siècle a vû naître Corneille,  
Molière & Racine. L'Opera fait la conclu-  
sion de cet Article. On y examine sa natu-  
re , son origine & ses progrès.

L'Article suivant contient le Poème Bu-  
colique. Chés les Grecs , Théocrite , Bionne  
& Moschus ; chés les Romains , Virgile ,  
Calphurnius & Nemesianus viennent sur les

rangs. Quant aux Modernes, on voit en Italie Petrarque, le Mantoüian, Bonarelli & quelques autres; en Espagne, Gongora & le Camoëns; en France, Ronfard, Belleau; & dans le dernier siècle M. M. de Racan & de Fontenelle.

A l'Eglogue succede la Satyre, Poëme ingénieux que les Grecs n'ont jamais tenté; dont l'invention est dûë aux Romains, & que les François, seuls entre les modernes, ont porté à une grande perfection. On trouve ici, selon l'ordre des temps, les différens caracteres de Lucilius, d'Horace, de Perse, de Juvenal, de Reignier, & de M. Despréaux. On voit ensuite l'Apologue en usage chés les Hébreux, les Egyptiens, les Grecs, les Romains & les François. Les grands Poëmes finissent par l'Elegie, & les petits ont à leur tête l'Epigramme & le Madrigal, qui sont suivis du Sonnet & du Rondeau. L'Art Poëtique termine ce Chapitre.

Je passerois les bornes d'une Lettre, si j'entrois dans un pareil détail, en parcourant les autres Chapitres. Il faut donc se resserrer. Après une idée générale de l'Eloquence, j'observe qu'elle n'a régné que chés les Peuples libres. Ainsi je cherche la véritable Eloquence dans la Grece, avant qu'elle subît le joug des Descendans d'Alexandre,

xandre , & dans la République Romaine ,  
 avant qu'elle fut soumise à la domination  
 des Césars. Mais , quoique nous n'aïons pas  
 les occasions de parler qu'ont eû les Grecs  
 & les Romains , je remarque que notre  
 Barreau a une Eloquence qui lui est propre ,  
 & dès Avocats qui aprochent fort des Cicé-  
 rons & des Démosthenes. J'observe ensuite  
 que l'Eloquence se dédommage sur la Chai-  
 re des pertes qu'elle semble faire dans le  
 Barreau. En effet , les vérités qu'enseignent  
 les Orateurs Chrétiens sont si sublimes , les  
 Mysteres qu'ils annoncent sont si augustes ,  
 qu'on les reconnoit aisément pour les seuls  
 Dépositaires de cette Eloquence maîtresse  
 des cœurs , & qui emploie pour les tou-  
 cher les ressorts les plus puissants , & les  
 figures les plus fortes. Je propose quelques  
 exemples de ces Orateurs ; & comme l'Art  
 Poétique a dû être inséré après les différens  
 Poëmes , l'Art Oratoire , ou la Rhétorique  
 trouve sa place après les divers genres d'E-  
 loquence. Avant que de quitter les Belles-  
 Lettres , pour venir aux Sciences , je parle  
 de l'Histoire ; & dans la vûe de faire con-  
 noître son origine , j'entre dans le détail des  
 Monumens Historiques , mais je passe rapi-  
 dement sur la suite des Historiens , & je  
 renvoye mes Lecteurs à la troisième Partie  
 de mes *Principes de l'Histoire*. ( imprimés à  
 Paris

Paris en 1733. chés Alix , ruë S. Jacques.)

Je mets la Philosophie à la tête des Sciences. Elle en est le fondement le plus solide : car la Logique conduit la raison , la Métaphysique l'éleve aux premiers principes , que la Morale applique ensuite aux devoirs de l'homme. De-là il est clair que la vraie Philosophie est inséparable de la vraie Religion , & qu'on doit chercher son origine dans la posterité de Seth , & dans celle d'Abraham. La Philosophie des Egyptiens , bien inférieure à celle des Israélites , fut néanmoins beaucoup plus pure que la Philosophie des Grecs , laquelle se partageant en plusieurs Sectes , s'évapora , pour ainsi dire , en une infinité d'opinions souvent opposées. Je donne une idée Historique de ces Sectes , qui dans des tems postérieurs se répandirent dans l'Empire Romain ; & revenant sur mes pas , je parcours en Historien les quatre Parties de la Philosophie. J'entre dans un plus grand détail par rapport à la Physique , qui nous enseigne les causes de tous les effets de la Nature. Mais comme la connoissance des causes suppose celle des effets qu'elles produisent , je dis un mot de l'Histoire Naturelle , & je passe ensuite à l'Histoire de la Médecine , & des Sciences qui lui sont subordonnées , comme l'Anatomie , la Botanique , & la Chymie. Les

Les Mathématiques viennent ensuite ; & l'on voit successivement l'Arithmétique, l'Algebre, la Géométrie, l'Astronomie, la Géographie, la Navigation, l'Optique, les Mécaniques, l'Hydrostatique, l'Architecture Civile & Militaire, & la Musique. Après l'Histoire des Mathématiques, on trouve l'Histoire de la Jurisprudence & de la Théologie.

La dernière Classe est celle des Arts, tels que la Sculpture, la Peinture, la Gravûre, l'Imprimerie, l'Agriculture, le Jardinage, la Chasse, la Pesche, l'Equitation, ou l'art de monter à cheval, & la Gymnastique des Anciens ; enfin une courte notice de quelques Bibliographes, & des Auteurs de l'Histoire Litteraire termine cet Ouvrage.

Toutes ces matières sont renfermées dans un seul Livre *in-12*, ainsi il ne faut pas s'attendre à les voir traitées dans une grande étendue. Il est souvent plus difficile de se resserrer ; que de se mettre au large. D'ailleurs la brièveté ne fit jamais tort aux Livres.

On croit quelquefois remédier à l'ennui que cette brièveté peut causer, par un style pompeux, ou fort orné : mais les gens sensés ne se paient ni de grandes phrases, ni de jeux d'esprit. Comme ce n'est qu'aux personnes de ce caractère que je désire de  
plaire,

plaire, je me suis attaché à la simplicité & à la pureté du stile, persuadé que pour se faire entendre il faut être clair, & que la clarté ne peut se trouver que dans un stile fort simple & fort pur. Tout Historien doit être fidele & sincere : les citations que j'ai mises à la marge seront les garants de mon exactitude à suivre cette règle.

On me reprochera peut-être le silence que je garde sur l'état présent de la Littérature Françoisé. Voici les raisons qui m'ont déterminé à en user de la sorte. Il est dangereux de parler en bien ou en mal des Auteurs vivans, ou de ceux dont la mémoire est trop récente. La loüange la mieux méritée passe pour une pure flaterie ; la critique la plus modeste est souvent regardée comme une basse malignité ; & dès lors vous prenez parti, & vous vous rendez suspect. Si vous voulez éloigner de vous tout soupçon d'amour & de haine, & paroître impartial, attendez que les passions soient éteintes, & les préventions évanouies. Un bon Auteur croît de réputation à mesure qu'il s'éloigne de son siècle. C'est à la Postérité à donner un jugement décisif. Le Public, ce Juge si infallible, & si ferme dans ses décisions ; le Public, dis-je, a souvent varié sur les Auteurs vivans. Quinault l'a éprouvé ; mauvais Poète pendant sa vie pour le

Lyrique

Lyrique du Théâtre , excellent Poëte en ce genre après sa mort. L'illustre Racine l'a éprouvé. Son *Alexandre* eut ses Censeurs ; son *Andromaque* eut ses Critiques. L'admirable simplicité de *Berenice* fut une affreuse sterilité , & la beauté des caractères de *Britannicus* n'exempta pas cette Piece des traits mordans de la Satyre. Je le dis hardiment ; & je ne crains pas d'être défavoué. Le Public est aujourd'hui décidé sur le mérite de ce grand homme. Ses Tragédies sont dans les mains de tout le monde ; on les sçait de mémoire. Nous pouvons esperer que quelques Ouvrages de nos contemporains auront une pareille destinée. Mais que tel Ouvrage passera à la posterité , il y auroit , ce me semble , un peu de vanité à tâcher de le deviner , & beaucoup de temerité à le prononcer.

Les Dissertations sur les Manufactures , & sur l'origine des Académies & de quelques Arts mécaniques , ont déjà été imprimées. Elles parurent en 1738. dans le Mercure de France. Plusieurs personnes aiant désiré d'avoir ensemble ces trois Discours , j'ai jugé à propos de les joindre à ces Essais d'Histoire Litteraire , avec l'agrément de l'Auteur du Mercure. Peut-être trouvera-t-on que les matieres de ce Supplément ne sont pas tout-à-fait étrangères à celles de mon

Ouvrage ;

## 1584 MERCURE DE FRANCE

Ouvrage , & qu'elles servent quelquefois à l'éclairer , et à lui donner plus d'étendue.

Les Tables des Titres & celles des Matières sont d'un grand secours aux Lecteurs , quand elles sont exactes. Je n'ai pas négligé de leur procurer ce double avantage.

Au reste , le Livre dont vous venez de lire l'Extrait , & qui est décoré de l'Aprobation de M. de Fontenelle , se trouve à Lyon chés les Srs *Duplain* , pere & fils , rue Merciere , qui vont le mettre en vente , & qui ont eû toute l'attention possible pour qu'il fût imprimé sur de bon papier , en beaux caracteres.

Vous trouverez , sans doute , ma Lettre trop longue. Ce qui me rassûre , c'est qu'on ne court jamais risque de vous ennuyer , lors qu'on parle des Sciences & des Beaux Arts. D'ailleurs il étoit difficile d'être plus laconique , & de vous mettre bien au fait , & en peu de mots , de tout ce que vous soubaitiez de sçavoir. Je suis &c.

*A Pezenas , ce. 20. Avril. 1740.*

---

Les mots de l'Enigme & des Logogryphes du Mercure de Juin, I. Vol. sont *la Cire d'Espagne, Gaultier & Tempestas*. On trouve dans le premier Logogryphe , *Tigre , Grive , Rit , Ri , Valet , Eau , Ail , Val , Glu ;* & dans le second

cond *Tempe*, *Tapete*, *Testa*, *Seta*, *Sepes*, *Pes*,  
& *Apes*.

On a dû expliquer l'Enigme & les Logogryphes du second Volume par, *Cloche*, *Chapeau*, & *Rameau*. On trouve dans le premier Logogryphe, *Peau*, *Chape*, *Eau*; & dans le second, *Mer*, *Ame*, *Eau*, *Mare*, *Rame*, & *Arme*.



ENIGME.

**C**omme un Trompeur doit être adroit,  
Plus je suis beau, moins l'on me voit.

Les hommes m'ont formé de la même maniere  
Dont Dieu du premier homme anima la matiere.

Je suis incorruptible & puis durer mil ans.

Ce n'est pas tout, Lecteur, j'ai bien d'autres talens :

- Je préside aux effets magiques,
- Dont l'Art sçait fasciner tes yeux :
- J'emprunte du flambeau des Cieux

Un feu dont je pourrois brûler des Républiques :

Je suis pourtant chés toi d'usage familier : •

On me voit sur ton escalier,

Dans ton appartement, à ta cave, à ta table ;

Par tout je te suis agreable,

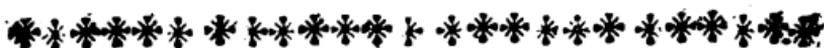
Pourvû que j'y sois tout entier.

Mais c'est en vain que je me vante,

Et

Es mon destin jamais ne peut être complet ,  
Tant que tu garderas ton étourdi Valet ,  
Et ta maladroite Servante.

*Flocard à Paris.*



## LOGOGRYPHE.

**L**ecteur , je suis tout à la fois  
Un mot Latin , un mot François.  
Un, deux, trois, en Latin mon nom est redoutable,  
Un, deux, trois, en François mon son est agréable;  
Puis dans un autre sens je cause la douleur ;  
Trois ; deux , & un , je suis une masse immuable ;  
Deux , & trois ; je produis la peine & le bonheur.

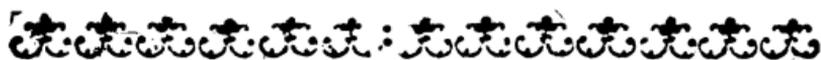
## LOGOGRYPHUS.

**C**orporis humani pars sum notissima , Lector ;  
*A me procedunt orbis miracula septem.*  
*Jupiter iratus per me sua fulmina vibrat.*  
*Per me Rex hostes superat ; discordia cessat.*  
*Quinquapedes habeo, quos si divideris aptè ,*  
*Me cornes subito in varias transire figuras ;*  
*Namque caput tollas , fiet deformis imago ;*  
*Eripias ventrem , surget sacri incola montis ;*  
*Membra duo resoces , felis tunc prada subibit.*

A Joigny. J. B. Men. . . . ?

NOU

JUILLET. 1740. . 1587



## NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

**L**A RELIGION PROUVÉE PAR LES FAITS, par M. l'Abbé d'*Houteville*, de l'Académie Française. Ouvrage dédié au Duc d'Orléans, Nouvelle Edition, 1740. *A Paris*, chés *Gregoire du Puis*, à la Couronne d'Or, près la Fontaine S. Severin, *in-4°*. 3. Volumes; le prix en blanc est de 24. liv.

CHRONOLOGIE DE L'HISTOIRE SAINTE & des Histoires étrangères qui la concernent, depuis la Sortie d'Egypte jusqu'à la Captivité de Babylone, par *Alphonse Des Vignoles*, à *Berlin*, chés *Ambroise Haude*, 1738. 2. volumes *in-4°*.

L'ABBE' RÈGULIER sacré Evêque *in Partibus Infidelium*, ou Traité dans lequel on examine l'état d'un Abbé Régulier après sa Consecration Episcopale, à *Luxembourg*, par le R. P. *Albert Marion*, Chanoine Régulier de l'Ordre de Prémontré, Prieur de *Senzey*, au Diocèse de *Toulouse*, *in-4°*.

PLAN DU SYSTEME SOLAIRE, avec des Orbites des Planettes & des Comètes connus,

nuës, dressé sur la Carte Angloise de M. *Wiston*, et sur les Tables des Comètes de M. *Halley*, suivant les Principes de M. *Newton*, se trouve à Paris, chés *Montalant*, Libraire, Quai des Augustins, à la Ville de Montpellier.

LETTRES sur la maniere de Gouverner les Maisons Religieuses, à Paris, chés *Hypolite-Louis Guerin*, Libraire, ruë Saint Jacques, à S. Thomas d'Aquin, vol. in-12. 1740.

TRAITE' DES FINANCES & de la fausse Monnoye des Romains, auquel on a joint une Dissertation sur la maniere de discerner les Médailles antiques d'avec les contrefaites, à Paris, chés *Briasson*, ruë S. Jacques, à la Science, in-12. de 345. pages, sans une Préface Historique, 1740.

CAUSES CELEBRES & Interessantes, avec les Jugemens qui les ont décidées, recueillies par M\* \* Avocat au Parlement, Tomes XV. & XVI. Le premier de 607. pages, sans l'Avertissement, & le second de 549. in-12. 1740. A Paris, chés la Veuve *DeLaulne*, ruë S. Jacques, à l'Empereur; *Cavelier*, au Lys d'Or, même ruë; *Le Gras*, à l'L couronnée, & *Nully*, à l'Ecu de France, au Palais.

ESSAI sur la Vente des Immeubles & des Offi-

Offices par Decret , principalement suivant l'usage du Duché de Bourgogne. Avec des Observations sur les Ventes Judicielles , sur les Decrets Volontaires & sur les Directions : Et un Recueil d'Edits , Déclarations , Arrêts de Reglement , Certificats d'usage & Formules sur cette Matiere. Par M. *Thibault* , Procureur au Parlement. *A Dijon* , chés *Arnauld-Jean-Baptiste Augé* , Imprimeur du Roy & du Parlement , in-8°. 1737. L'Ouvrage est dédié à M. de Barbisey , Premier Président du Parlement de Bourgogne.

LES OEUVRES SPIRITUELLES du Pere François *Arias* , de la Compagnie de Jesus , traduites de l'Espagnol , à *Lyon* , chés la *Veuve de la Roche* , & *filz* , rue Merciere , à l'Occasion , 2. Volumes in-12. Le premier de 362. pages , le second de 368. sans la Preface.

TRAITE' de quelques Maladies de la Poitrine , avec leur Diagnostic , Pronostic , & Pansement , fondés sur les Observations & les Préceptes des plus habiles Médecins , dont on raporte les Aphorismes , par G. F. *Crendal* , Médecin de l'Hôpital Royal de Valenciennes. *A Paris* , chés *Jacques Cloussier* , rue S. Jacques , aux Armes de France , 1739. Volume in-12.

DIS-

# 1590 MERCURE DE FRANCE

DISSERTATIONS sur l'Histoire Ecclésiastique & Civile de Paris, suivies de plusieurs éclaircissemens de l'Histoire de France. Ouvrage enrichi de Figures en Taille douce. Par M. l'Abbé *Lebeuf*, Chanoine & Sous-Chantre de l'Eglise d'Auxerre. *A Paris*, chés *Lambert & Durand*, Libraires, rue S. Jacques. Volume *in-12.* de 512. pages, 1739.

GRAMMAIRE ESPAGNOLE ET FRANÇOISE. Par le Sr François *Sobrino*, corrigée & augmentée considérablement, Cinquième Edition, à *Paris*, chés Pierre *Witte*, Libraire, rue S. Jacques, *in-12.* 1740.

CARACTÈRES DE L'AMOUR ET DE L'AMITIÉ entre deux Personnes de différent Sexe, par M. M. \*\*\*. *A Paris*, chés *Quillan*, rue Galande, à l'Annonciation, 1740. Brochure *in-12.* de 48. pages.

FORTIFICATION NOUVELLE, ou Recueil de différentes manières de fortifier en Europe, par M. *Peffinger*, *in-8°.* avec figures, 1740. à la Haye.

OEUVRES DE MATHÉMATIQUES, où l'on trouvera les premiers Principes du Calcul numérique & algébrique, la Géométrie Élémentaire.

mentaire des Anciens & des Modernes, par M. Blaise. 1740. Vol. in-12. avec 15. Planches gravées. A Paris, chés Quillau, rue Galande, à l'Annonciation. Prix 4. liv.

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE, ou Histoire Litteraire des principaux Ecrits qui se publient. Octobre, 1738. Tome premier, à la Haye, chés Pierre Paupic. Petit in-12. de 120. pages.

Cet Ouvrage nous paroît venir de très-bonne main, & écrit d'un style vif, pur & agréable; pour en donner une juste idée, transcrivons ici le commencement de la Préface : *S'il est un Emploi difficile à remplir dans la République des Lettres, c'est celui de Journaliste. Un Historien ne parle ordinairement que des Personnes qui sont mortes. Rarement écrit-on la vie d'un Prince pendant sa vie, ou, si cela arrive, celui qui la compose, n'oublie pas de donner à son Heros les loüanges les plus séduisantes. Il espere que la récompense qu'il en recevra, sera proportionnée à la grandeur de ses Eloges. Les autres Ecrivains ont rarement l'occasion de s'attirer des ennemis. Un Poëte peut faire d'excellens Vers sans médire. Un Philosophe est le maître de soutenir son Système, sans émouvoir la bile des autres. Mais, un Journaliste, obligé de montrer également les beautés & les défauts des Ouvrages,*

F court

court risque de se faire tous les jours de nouveaux ennemis.

En louant également les bons & les mauvais Livres, ce qui n'arrive que trop souvent, on peut prévenir le mécontentement des plus mauvais Auteurs. On tombe alors dans un inconvénient plus fâcheux que le premier. On trompe le Public; on devient le fauteur de l'avidité de certains Libraires, & le complice de tous ceux qui préparent à leurs Lecteurs un mortel ennui, augmenté ordinairement par le repentir d'avoir employé mal à propos de l'argent à l'achat d'un Livre pitoyable.

On promet dans cette Préface beaucoup d'égards pour les Auteurs des Ouvrages dont on rendra compte, & une grande impartialité. » Il est affreux, ajoute-t-on, que l'on » prostitué le plus bel apanage que le Ciel » nous ait donné, & qu'on fasse servir l'Esprit à percer la Vertu des traits les plus empoisonnés. Nous séparerons toujours les Auteurs de leurs Ouvrages, & nous déclarons ici, qu'en critiquant les fautes que nous croirons apercevoir dans leurs Ecrits, nous ne prétendons diminuer en rien leur mérite personnel, &c.

» En relevant les défauts, nous n'oublions pas les beautés que nous apercevons, &c.

» Quant aux bons Ouvrages, dont nous par-

« parlerons , nous prions les Lecteurs de  
 « nous pardonner , s'il nous échape quelque  
 « louïange un peu trop forte. L'admiration  
 « que causent les Ouvrages des Grands Hom-  
 « mes , fait naître une espece d'Entoufiasme,  
 « contre lequel il est bien difficile d'être tou-  
 « jours en garde. On peut blâmer avec beau-  
 « coup de sang froid un mauvais Auteur,  
 « parce que l'ennui qu'il cause , assoupit les  
 « sens , & rend plus flegmatique. Il est aisé  
 « alors de mesurer ses termes. Mais quand  
 « on lit les Ouvrages d'un Homme , tel que  
 « Locke , on est saisi tout à la fois de res-  
 « pect & d'admiration. On bénit le siècle  
 « qui a produit un Génie aussi profond, &c.  
 Voici quelques Articles des Livres , dont les  
 Extraits nous ont paru bien faits.

CONTINUATION DE L'HISTOIRE UNIVER-  
 SELLE de Messire Jean-Baptiste *Bossuet* ,  
 Evêque de Meaux , contenant ce qui s'est  
 passé de plus remarquable , depuis l'an 800.  
 de N. S. jusqu'à l'an 1737. Tomes II. III. &  
 IV. A *Amsterdam* , chés François l'Honoré ,  
 & Fils , 1738.

COMMENTAIRE sur la Traduction en Vers  
 de M. l'Abbé *du Resnel* , de l'Essai de M. Pope  
 sur l'Homme , par M. de *Crousaſ* , Conseiller  
 des Ambassades de S. M. le Roy de Suede ;  
 & Landgrave de Hesse-Cassel , ci-devant  
 Gouverneur de S. A. S. le Prince Frederic

F ij de

# 1594 MERCURE DE FRANCE

de Hesse, & Membre des Académies Royales des Sciences de Paris & de Bourdeaux, *A Geneve, chés Peliffary & Compagnie, 1738. 8°. pag. 375.*

DE FENSE de la Religion, tant naturelle que révélée contre les Infideles & les Incrédules, extraite des Ecrits publiés pour la Fondation de M. Boyle, par les plus habiles Gens d'Angleterre, & traduite de l'Anglois de M. Gilbert Burnet, Tome I. *in-8°. de 508. pages, à la Haye, chés Pierre Paupie.*

DISSERTATION sur l'incertitude des cinq premiers Siècles de l'Histoire Romaine, par M. L. D. B. à *Utrecht*, chés Etienne Neaulme., 1738. *in-8°. de 348. pages, sans la Préface qui en a 12.*

HISTOIRE DES RATS, pour servir à l'Histoire Universelle. *A Ratopolis. 1738. in-8°. de 140. pages.* Quoique ce Livre ne soit qu'un simple Amusement, & donné pour tel par son Auteur, notre Journaliste employe dix pages entieres à le censurer sérieusement, à quelques ironies un peu mordantes près.

L'ARISTIFE MODERNE, ou Reflexions sur les Mœurs du Siècle, à *Amsterdam*, chés François l'Honoré, & Fils; 1738. *in-12. de 298. pages.* Ce petit Volume est terminé par des Nouvelles Litteraires. Le second Tome de cette *Nouvelle Bibliothèque*, qui est

est le mois de Novembre, commence par cet Article.

LETTRES sur la Religion Essentielle à l'Homme, distinguée de ce qui n'en est que l'Accessoire. *A Londres*, chés Jean Nourse, 1738. in-8°. de 389. pages, sans l'Épître Dédicatoire, & quelques autres Pièces préliminaires, qui font 60. pages.

HISTOIRE DES REVOLUTIONS DE FRANCE, où l'on voit comment cette Monarchie s'est formée, & les divers changemens qui y sont arrivés par rapport à son Étendue & son Gouvernement. On y a joint des Remarques, & les Fastes des Rois de France, depuis Clovis, jusqu'à la mort de Louis XIV. par M. de la Hode, 4. Vol. in-12. 1738. chés Goffe & Moëtjens. Le premier Tome de 383. pages, le second de 576. le troisième de 370. & le quatrième de 520.

Dans les Nouvelles Litteraires, on apprend à l'Article de Marseille, que M. de Boyer d'Argens, Chevalier de Malthe, Lieutenant de Galere, a été choisi par l'Académie de cette Ville, pour composer le Tribut qu'elle doit annuellement à l'Académie Française. Le sujet de son Discours, est, *qu'on juge mieux des Ouvrages de Poësie & d'Eloquence par sentiment, que par Discussion.* Cet Ouvrage est d'une demie-heure de lecture. Il y a apparence qu'il sera reçu du Public avec

aplaudissement, puisqu'il a mérité l'approbation d'un des plus sçavans Hommes de l'Europe. Voici la Lettre que M. l'Abbé *du Bos*, Secrétaire de l'Académie Française, a écrite à M. *de la Vislede*, qui remplit la même Charge dans celle de Marseille.

» Hier, Monsieur, je présentai à l'Académie le Tribut que lui envoyoit la Fille de  
 » Marseille, & que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, il fut lû sur le  
 » champ, & je puis vous dire, sans alterer  
 » en rien la vérité, que je n'ai vû, depuis que je suis dans la Compagnie, aucun  
 » Ouvrage plaire davantage, ni mériter plus  
 » d'aplaudissemens. Enfin il réussit si bien,  
 » qu'il me fut impossible de cacher ce que je  
 » sçavois de l'Auteur. L'Académie me charge de l'exhorter à continuer de travailler.  
 » Je dis à continuer. On n'est pas aussi avancé qu'il l'est à son âge, lorsqu'on n'a pas  
 » bien employé tout son tems. Vous jugez  
 » bien que nous nous empresserons de lire  
 » l'Ouvrage dont il s'agit, à notre première  
 » Assemblée publique. Il fera ensuite imprimé dans notre Recueil, tel qu'il est, sans  
 » y changer un seul mot. L'Académie m'ordonne d'assurer la vôtre des sentimens de  
 » l'Amitié la plus tendre; en mon particulier, soyez bien persuadé de l'estime & de  
 » la respectueuse considération &c. à Paris ce

16. Août 1738. Signé, *l'Abbé du Bos,*  
 » Secrétaire perpétuel,

M. le Chevalier d'Argens travaille aujourd'hui, à ce qu'on dit, à perfectionner un Ouvrage qu'il a écrit sur *les Moyens d'exciter la Terreur & la Pitié dans la Tragédie.* Ce jeune Officier, qui donne à tous ses Camarades un exemple si louable, & qui se garde bien de croire que l'amour des Sciences ne peut s'accorder avec celui du Service, est le même Chevalier, à qui son frere le Marquis d'Argens a dédié *la Philosophie du Bon Sens.*

LES VIES des Hommes Illustres de la France  
 &c. Tome III. &c.

Ce Volume, de plus de 500. pages, contient d'abord la Vie, ou plutôt l'Histoire suivie du Ministère de MAXIMILIEN DE BETHUNE, *Baron de Rosni, Duc de Sully, Maréchal de France, Premier Ministre sous Henri IV.* C'est peut-être l'Ouvrage le plus travaillé, le mieux écrit, le plus instructif & le plus digne d'être lu, de tous ceux qui composent le grand Recueil, dont nous continuons de rendre compte. Nous avons d'abord projeté de le placer en entier dans ce Journal; sa seule longueur, car il contient lui seul les trois quarts de ce III. Tome, nous en a empêchés; mais le Public n'y perdra rien, tout le monde étant à portée d'en faire

la lecture dans le Livre même , que le Sr Le Gras , Libraire au Palais , continuë de vendre avec succès. Pour ne point excéder nos bornes , & pour suivre le Plan que nous nous sommes faits , nous présenterons à nos Lecteurs la Vie illustre de CHARLES D'ALBERT *Duc de Luynes , Pair , Connétable , & Premier Ministre sous Louis XIII.* qu'on trouve à la fin du même Tome.

Il naquit en 1578. d'Honoré d'Albert , Seigneur de Luynes , de Brantes & de Cadenet , & d'Anne Rodulf , alliée aux Maisons de Foix , de Parthenay , de Saluces , d'Oraison , d'Angennes , de Montmorency , &c.

Honoré d'Albert , Chevalier de l'Ordre du Roy , descendoit de Thomas Alberti , qui , lors de l'exil des Alberti de Florence , vint s'établir au Pont-Saint-Esprit. Celui-ci fut Pannetier du Roy , Bailli d'Épée de Vivarez , & de Valentinois , Viguier Royal du Pont-Saint-Esprit , &c.

Honoré fut envelopé dans la Conjuración formée par Coconas , & de la Molle , Officiers du Duc d'Alençon , dont Honoré d'Albert étoit Chambellan. Il se justifia par un combat en champ clos , en présence & par la permission du Roy , contre le Capitaine Panier , qu'il tua. Ce combat fut le dernier que nos Rois ayent autorisé.

Honoré posséda plusieurs Emplois à la Cour ;

Cour ; il fut, comme on l'a vû plus haut, Chambellan du Duc d'Alençon, & Colonel des Bandes Françoises. Après la mort de ce Prince, il se retira pour quelque tems, & ne revint à la Cour, que pour présenter Charles de Luynes, dont il s'agit dans cette Histoire, à Henry IV. qui lui avoit fait l'honneur d'en être le Parain, & que ce Prince retint pour Page de sa Chambre. Dès-lors Luynes eut le bonheur de plaire au Dauphin, & lui fut toujours particulièrement attaché. C'étoit à lui que ce jeune Prince, devenu Roy, se confioit des chagrins que lui donnoit l'autorité sans bornes du Maréchal d'Ancre, que la prison du Prince de Condé avoit achevé de rendre odieux à toute la Nation. Tous les Seigneurs mécontens du Gouvernement de la Regence, se joignirent au Favori du Roy, & on sait quel en fut l'Evenement. Luynes, que son esprit & son adresse à tous les Exercices, avoient rendu jusque-là nécessaire au Roy, pour ses amusemens, lui devint ensuite nécessaire pour ses affaires, par la capacité qu'il y fit voir, & fut chargé de l'administration générale de l'Etat.

Son premier soin fut de faire la paix avec les Princes, & de rendre le repos au Royaume. Le Duc de Mayenne, par son conseil, ayant envoyé au Roy les Clefs de la Ville de Soissons, Sa Majesté reçût avec tant de

bonté le Gentilhomme chargé de les lui apporter, que le Duc de Nevers, celui de tous, dont le Roy avoit le plus de sujet d'être mécontent, instruit de cet accueil, revint à la Cour comme les autres, & y reçût les mêmes honneurs qu'auparavant.

La Reine étoit alors éloignée de son fils; Luynes étoit instruit de ses plus secrets sentimens, par le commerce de Lettres que cette Princesse avoit avec Barbin. Cet homme, qui de Procureur du Roy à Melun, étoit parvenu à la place de Contrôleur Général des Finances, fut arrêté à la mort du Maréchal d'Ancre, & conduit à la Bastille. On lui parla d'abord de ce qu'il avoit à craindre des recherches souvent fondées & toujours dangereuses pour ceux qui ont occupé de pareilles places; & on lui fit esperer en même tems de l'en garentir, s'il travailloit à calmer le ressentiment de la Reine. Pour y parvenir, on lui permit d'écrire à cette Princesse, & d'en recevoir des réponses, que l'on ouvroit sans qu'il le sçût. Barbin moins fidèle à Luynes qu'à Marie de Medicis, ne se servit de cette liberté que pour l'irriter davantage. Luynes alors crût qu'il étoit inutile de suspendre plus long tems le cours de la Justice, & il abandonna Barbin à toute la rigueur des Loix. On sçait l'Evenement singulier qui arriva, lorsque les Juges alloient  
aux

aux opinions. Un d'entre-eux parût perdre tout à coup les sens & la voix, & revenu de son évanouissement, harangua ses Confreres, prêts alors, disoit-on, à condamner Barbin à la mort, il leur dit qu'ils prissent garde de condamner un innocent, & par des discours pathétiques, joints à la singularité de cette aventure, il les ramena à ne condamner Barbin qu'au bannissement.

Luynes agissoit cependant auprès de toutes les personnes qui environnoient la Reine; mais son objet principal étoit de gagner l'Evêque de Luçon, qui avoit le plus de crédit sur son esprit.

Richelieu n'ayant point répondu aux avances de de Luynes, devint suspect, & reçût ordre de s'éloigner de la Reine. Cette Princesse fut extrêmement sensible à l'exil de l'Evêque de Luçon; elle tenta toutes sortes de moyens pour le faire revenir; mais Luynes fut toujours inflexible, & ne lui accorda enfin le retour de ce Prélat, que quand il pût croire que le tems & les conseils des personnes sages, qu'il avoit sçû gagner, avoient effacé du cœur de cette Princesse tout desir de gouverner.

Cependant M. le Prince restoit toujours enfermé dans la Bastille; il y avoit alors une trop grande fermentation dans les Esprits, pour ne pas craindre les premiers ressentimens

de ce Prince, quand il auroit recouvré sa liberté : & peut-être aussi que Luynes vouloit se donner le tems d'établir son autorité, trop foible encore pour l'essayer contre le premier Prince du Sang.

Il est vrai que, comme sa prison avoit été l'ouvrage de la Régente, toute la haine en devoit tomber sur elle, & que M. le Prince délivré par les soins de de Luynes, devenoit un nouvel appui à la Cour pour ce Favori. Les Partisans de Marie de Medicis sentirent tout l'avantage que Luynes en pouvoit tirer, & inspirerent à la Reine, lors de l'accommodement, qui commençoit à se traiter entre le Roy & Elle, de demander pour une des conditions principales, la délivrance du Prince de Condé. Par là, elle comptoit regagner un si puissant ennemi, & se faire honneur de sa liberté, dans l'esprit des Peuples, en même tems qu'elle en ôteroit tout le mérite au premier Ministre.

Tant d'intérêts oposés procurerent la liberté au Prince & à la Princesse de Condé, qui avoit suivi son mari dans sa prison. Luynes alla à Vincennes, où ils avoient été transférés, & d'où il les ramena à Chantilli pour saluer le Roy. On rendit une Déclaration, par laquelle la Reine étoit chargée du reproche de tout ce que ce Prince avoit souffert; & sur les plaintes qu'elle en fit, on en

en rejeta la faute sur le Garde des Sceaux du Vair, lequel avoit dressé la Déclaration.

Le Prince de Condé, rentré une fois dans les bonnes graces du Roy, ne se mit plus au hasard de les perdre. La Cour ne vit jamais depuis un Courtisan plus dévoué; & il affecta un grand empressement à accompagner de Luynes au Parlement quand il y fut reçu Duc & Pair, par l'Erection de la Terre de Maillé en Duché.

L'exil de la Reine duroit toujours, & l'envie qu'exci oit la faveur de de Luynes, lui fit craindre qu'on ne cherchât à reconcilier la Reine avec son Fils, aux dépens de son autorité. La Cour sembloit partagée entre Marie de Medicis & le Duc de Luynes; il falloit voir, disoit le Maréchal de Bouillon, lequel, sans se commettre, attendoit alors à Sedan la fin de cette aventure, qui gouverneroit sous le nom d'un Roy foible, ou de la Mere, ou du Favori. Tant que la Reine étoit éloignée, on étoit dans l'incertitude de sçavoir si, en revenant à la Cour, elle ne reprendroit pas toute son autorité. Et il n'y avoit que son retour sans crédit qui pût rendre la fortune de de Luynes invariable. D'ailleurs le Parti quel qu'il fût, auquel on vouloit se déterminer, ne souffroit plus de remise; on sçait tout ce que le Duc d'Espen-  
non

non entreprit pour mettre la Reine en liberté ; cette Princesse , sollicitée d'un autre côté par le Duc de Rohan , Chef du Parti Huguenot , étoit tentée de s'y livrer.

Le Duc de Mayenne , Maître de la Guyenne , qui ne cherchoit qu'un nom & qu'un prétexte pour remuer , rendoit ce Parti redoutable , sans en être. Tout cela donnoit de justes allarmes au Roy , ou plutôt à son Ministre. M. de Luynes crût dans ces circonstances qu'il pouvoit se fier à l'Evêque de Luçon ; il étoit de l'intérêt de ce Prélat , qui vouloit gouverner Marie de Medicis , d'empêcher qu'elle ne se mît dans la dépendance de tant de Grands Seigneurs , & que par là elle ne lui échapât. Son crédit sur cette Princesse ne pouvoit jamais lui être plus utile , qu'en se rendant nécessaire à la Cour , & en mettant à prix la réconciliation de la Reine avec son Fils. Cette conformité d'intérêts rendit la négociation facile entre de Luynes & Richelieu ; la Reine revint enfin à la Cour. On permit à l'Evêque de Luçon de solliciter pour lui un Chapeau à Rome , & Mlle de Vigne-rod-de-Pont-Couslay sa Nièce , épousa M. de Combalet , Neveu de M. de Luynes : c'est elle qui se nomma depuis Madame d'Aiguillon. Ce Chapeau ne vint pas si tôt : de Luynes craignoit trop l'Evêque de Luçon pour ajouter cette grande Dignité

à des talens qui l'aprochoient déjà de trop près de la premiere Place. Il fit entendre au Roy qu'il falloit que M. de la Valette, Archevêque de Toulouze & fils de M. d'Epernon, passât le premier, & ce ne fut qu'après la mort de Luynes que la promesse du Roy fut accomplie.

Jusque-là, les négociations avoient été le principal objet du Ministère de de Luynes. Il étoit tems qu'il cherchât à en relever l'éclat par quelque entreprise qui fût en même tems utile à sa gloire & à la grandeur de son Maître ; la Religion lui en fournit les moyens. Le parti Protestant étoit trop puissant en France, pour qu'il ne fût pas de la gloire & de la sûreté du Ministre de chercher à l'abattre ; les circonstances étoient favorables ; les Calvinistes avoient bien perdu de leurs avantages, non qu'ils eussent encore pour Chefs des Hommes d'une haute naissance, & d'un grand courage, mais ce n'étoient plus que des Particuliers ; le Roy de Navarre les avoit soutenus pendant un tems ; les Princes de la Maison de Condé avoient été leurs plus zelés défenseurs : mais tous ces interêts avoient changé ; l'avenement de Henri IV. à la Couronne leur avoit fait perdre un si puissant apui, & Henri II. Prince de Condé, étoit sorti Royaliste de sa prison. Luynes profita en  
homme

homme habile de ces circonstances, & il commença ce grand ouvrage, que la mort seule interrompit, & dont la consommation étoit réservée au Cardinal de Richelieu.

Avant que d'entreprendre cette guerre, de Luynes avoit obtenu l'Épée de Connétable; cette affaire s'étoit conduite avec beaucoup d'habileté. Le Maréchal de Lesdiguières étoit sans contredit, l'Homme du Royaume le plus digne de cette haute Dignité; c'étoit d'ailleurs un Chef puissant à enlever aux Protestans, & son abjuration en devoit être le prix. On détermina le Roy à faire revivre en sa faveur la Charge de Connétable, vacante depuis la mort de Henri de Montmorency, décédé en 1614. mais bien-tôt après on se servit de la réputation même de ce grand Capitaine, pour le rendre suspect. La Charge une fois créée, il devenoit plus facile à de Luynes de se la faire donner. Et on agit si habilement auprès de Lesdiguières, qu'il consentit à la voir conférer au Favori; il se contenta de la Dignité de Maréchal Général des Camps & Armées du Roy. Cette Dignité de Maréchal Général avoit été créée pour le Maréchal de Biron & avoit cessé avec lui.

Le Connétable ne songea plus qu'à commencer la guerre contre les Protestans; le  
debut

debut en fut brillant; on s'empara de Saurmur par adresse; toutes les Villes des Réformés en Poitou, en Saintonge, en Angoumois, en Normandie, en Bretagne, furent soumises, & on résolut enfin le Siège de Montauban.

Ce Siège entrepris sans trop de précautions, mal conduit par la jalousie des Capitaines, envieux de la Grandeur de Luynes, levé enfin au bout de trois mois de travaux inutiles, auroit peut-être été le terme fatal de la faveur du Connétable, si bien-tôt après il ne l'avoit pas été de sa vie.

Louis XIII. toujours jaloux de son propre ouvrage, dès qu'il croyoit l'avoir élevé trop haut, regardoit déjà le crédit de M. de Luynes, & la foule des créatures qu'il s'étoit faites, comme une diminution de son autorité: il s'en ouvrit à M. de Puisieux, au Pere Arnoux, son Confesseur, & à Bassompierre; & sans doute il étoit à craindre que les Brigues ne prévalussent, & que le Connétable n'eût survécû à sa fortune, si une mort prématurée ne l'avoit pas enlevé au milieu de toutes ses Grandeurs.

Le Siège de Montauban fut levé, comme nous l'avons dit, dans le mois de Novembre 1621. De Luynes, mortifié de ce mauvais succès, en rejetta la faute sur ceux qui y avoient servi. L'imprudente bravoure du Duc  
de

de Mayenne , qui fit perdre beaucoup de monde , la négligence du Duc d'Angoulême , qui laissa entrer dans la Ville le secours que le Duc de Rohan y envoya , la maladie du Duc de Montmorency , qui causa la défection de 3000. hommes ; tout cela pouvoit être une excuse pour de Luynes, dans le tems de sa grande faveur ; mais il s'apperçut bien-tôt que le Roy s'étoit laissé prévenir , & pour pouvoir prendre sa revanche de l'échec de Montauban , il crut devoir amener le Roy devant Monheur , petite Ville de la basse Guyenne , dont il l'engagea à faire le siège. Cette Ville résista près de trois semaines , & fut enfin saccagée par l'armée du Roy.

Ce fut à ce Siège que le Connétable de Luynes fut attaqué d'une fièvre qu'on nomma fièvre pourprée ; il fut transporté à Longueville , où il mourut en 1621 , non sans soupçon de poison.

Le Connétable , après sa mort , éprouva le sort de tous les Favoris , dont la mémoire est soumise aux jugemens dictés par les différens intérêts : il avoit trop haï les Protestans , pour que le Duc de Rohan ne fut pas suspect , en l'accusant de violence. Les Parisiens de Marie de Médicis ne devoient pas lui pardonner d'avoir enlevé l'autorité à cette Princesse , quelque mauvais usage qu'elle

en eût fait. Ce que l'on peut recueillir de tout ce qui nous reste de ce tems-là, c'est que le Connétable devoit être né avec de grands talens, pour s'être démêlé, comme il fit, des intrigues d'une Cour, où tous les Grands vouloient prendre part au Gouvernement, & où l'agitation des guerres civiles & des guerres de Religion, avoit laissé dans les esprits cette impression d'indépendance, si fatalo au repos des peuples; c'est que l'on ne peut faire honneur au Cardinal de Richelieu, d'avoir rétabli l'Autorité Royale, sans se souvenir que le Connétable osa le premier la reprendre des mains de tous les Seigneurs qui l'avoient usurpée; c'est enfin qu'une entreprise si difficile, & qui devoit décourager l'esprit le plus hardi, fut exécutée par un esprit doux, fin, & délié, qui n'employa que les négociations, les entremises, les promesses, & jamais la force, les menaces, ni les violences, que lorsqu'il n'auroit pû s'en dispenser, sans manquer essentiellement aux intérêts de l'Etat & de la Religion.

Le Connétable de Luynes avoit épousé en 1617. Mademoiselle de Montbazou, qui devint si célèbre dans la suite, sous le nom de Madame de Chévreuse, après qu'elle eut épousé en secondes noces le Duc de Chevreuse, de la Maison de Lorraine. Il avoit été

été question pour le Connétable du Mariage de Mademoiselle de Vendôme, Fille de Henry IV. & de Gabrielle d'Etrée; mais dans la crainte qu'une si grande alliance ne l'exposât à l'envie, il la laissa épouser au Duc d'Elbeuf.

Le Roy lui accorda, en faveur de son Mariage, la Lieutenance générale de Normandie, qu'avoit possédé le Maréchal d'Ancre, avec la confiscation de tous ses biens, & lui donna le 3. Août 1621. la Charge de Garde des Sceaux de France, qu'il exerça jusqu'à sa mort. Il avoit été fait Duc & Pair en 1619. & Chevalier des Ordres du Roy la même année, ainsi que ses deux Freres, Cadenet, dit le Maréchal de Chaulnes, & Brantes, Duc de Luxembourg. Le premier avoit épousé Claire-Charlotte d'Ailly, Dame de Picquigny; & Comtesse de Chaulnes, qui avoit été élevée à Bruxelles auprès d'Albert & d'Isabelle Archiducs des Pays-Bas, qui se flaterent d'engager de Luynes par ce mariage à protéger l'Electeur Palatin dans la guerre de Bohême; mais l'amour de la Religion l'emporta dans le cœur de de Luynes, sur la reconnaissance.

La posterité du Duc de Chaulnes a fini à Charles Duc de Chaulnes, mort à Paris en 1698. M. de Chaulnes d'aujourd'hui (1739) descend du Connétable, & il porte le nom de Duc de Chaulnes, parce que son pere le  
Duc

Duc de Chevreuse, Petit-Fils du Connétable, avoit hérité de Charles Duc de Chaulnes.

Brantes avoit épousé Marguerite-Charlotte Duchesse de Luxembourg, qui le fit Duc de Luxembourg. Il en eut un Fils & une Fille; son Fils fut Duc de Luxembourg après lui; mais il se fit Prêtre; & sa Sœur s'étant faite Religieuse, (C'est elle que l'on a connue à la Cour sous le nom de la Princesse de Tingry,) il laissa son Duché à sa Mere, laquelle épousa en secondes noces M. de Clermont-Tonnerre, & en eut une Fille, qui reporta le Duché de Luxembourg dans la Maison de Montmorency, d'où descendent les Ducs de Montmorency d'aujourd'hui.

Le Connétable de Luynes laissa un Fils & une Fille, morte sans posterité; le Fils fut Duc de Luynes, & marié trois fois; son Fils du premier lit fut Duc de Chevreuse; il eut du second lit avec Anne de Rohan deux Fils, Louis-Joseph d'Albert, Prince de Grimberghen, & Charles Hercules, Chevalier de Luynes, & cinq Filles, & du troisième lit il n'eut point de posterité. Le Duc de Chevreuse eut deux Fils, le Duc de Montfort & le Duc de Chaulnes; le Duc de Montfort, Pere du Duc de Luynes d'aujourd'hui.

(1739.)

Les bonnes mœurs, ainsi que la Religion,  
n'eurent

n'eurent pas un Protecteur plus zélé que le Connétable: ce fut par ses soins que les Jesuites obtinrent la permission d'ouvrir leur Collège à Paris, & d'y professer publiquement; ennemi déclaré de la médifance & de la calomnie, il tenta d'arrêter par la crainte des supplices, & par l'exemple des châtimens, la licence de quelques Ecrivains insolens qui inondoient chaque jour le Public de nouveaux libelles; les personnes les plus respectables, le Ministère, le Roy lui-même s'y trouvoient souvent attaqués; de Luynes résolut d'en faire justice. Durand & Sily, réputés Auteurs d'un de ces libelles, furent l'un & l'autre condamnés à être roués & brûlés avec leurs Ecrits en Place de Grève; le Copiste du Manuscrit, frere d'un des Auteurs, fut pendu; toutes les personnes qui y avoient eu part, se virent enfermés, les uns à la Bastille, les autres au Fort-l'Evêque; ni la qualité ni le sexe ne furent capables de garantir aucun d'eux de ce malheur commun; si une pareille licence ne fut pas tout-à-fait éteinte, au moins fut-elle suspenduë. Puisse une sévérité si utile, effrayer encore aujourd'hui des Ecrivains si pernicious.

Il ne s'offrira peut-être jamais d'occasion plus naturelle & plus favorable de placer ici une Lettre originale, & toute écrite de la main de la Reine Marie de Medicis, au Duc de Luynes,

Luynes, avant qu'il fût Connétable, laquelle se trouve dans nos Portefeuilles, concernant l'Histoire &c. Tout le monde sçait combien ces fortes de Pièces fugitives sont précieuses, & qu'on ne sçauroit trop tôt les tirer de l'obscurité, où la vicissitude des choses humaines les réduit quelquefois. Voici avec la dernière exactitude le contenu de cette Lettre :

» Mon Cousin, j'ai vû les noms de ceux  
 » que vous me mandez avoir été retenus  
 » par le Roy Monsieur mon Fils, pour les  
 » faire Chevaliers de son Ordre à ce premier  
 » jour de l'an prochain. Attendant que je  
 » renvoye le Sr de Laró, qui m'en a ap-  
 » porté la nouvelle, je vous fais ces lignes,  
 » pour vous dire que j'eusse été très-aïse d'y  
 » voir deux Personnes de plus seulement,  
 » le Comte de Montfereau, qui y est nom-  
 » mé il y a fort long-tems, & le Sr de Ma-  
 » rillac pour qui je vous ai écrit depuis  
 » deux ou trois jours; je ne vous prie que  
 » pour ces deux-là; vous pouvez l'obtenir  
 » du Roy, si vous voulez, & ne pouvez  
 » faire chose qui m'oblige davantage à de-  
 » meurer toute ma vie, Mon Cousin, Vo-  
 » tre bien bonne Cousine, M A R I E,

*Angers, ce xj. Decembre 1619.*

Et au dessus est écrit par un Secrétaire;  
 ainsi que la date, *A mon Cousin le Duc de*  
*Luynes, Pair de France.* Nous

Nous pourrons dans d'autres occasions donner une autre Lettre de la même Princesse, une du Pere Arnoux, Jesuite, Confesseur du Roy, écrite au même M. de Luynes : une Lettre de ce Seigneur à *M. M. les Ducs de Bellegarde, Archevêque de Sens, & Président Jeannin*, envoyés par le Roy auprès de la Reine sa Mere, pour un Sujet important, & bien marqué dans notre Histoire ; un Mémoire enfin concernant la faveur & le Ministère du Connétable de Luynes &c. Toutes Pièces originales qui sont dans les mêmes Portefeuilles, & très-propres à éclaircir ou à rectifier ce qui a été écrit & donné au Public sur ces matieres.

On vient d'imprimer un Livre qui a pour titre *le Gouvernement admirable, ou la République des Abeilles, avec les moyens d'en tirer une grande utilité*. Il se vend à Paris, rue S. Jacques, chez Lambert & Durand.

L'Auteur a suivi exactement le Plan qu'il s'est proposé dans sa Préface par une Méthode réguliere qu'il a observée dans le cours de cet Ouvrage, où les Curieux trouveront l'utile & l'agréable.

La façon de gouverner & de soigner les Abeilles, que ce Livre renferme, mérite la confiance du Public, qui n'en étoit point instruit suffisamment jusqu'à présent, puisqu'au lieu de faire multiplier les Abeilles, on en détruit l'espece.

Les moyens proposés pour leur conservation & pour leur multiplication, au lieu de les étouffer avec le souffre pour en tirer le miel & la cire,

COMME

comme cela se pratique en plusieurs endroits, nous paroissent si interessans & si faciles à pratiquer, que nous avons crû devoir annoncer cet Ouvrage sans perte de tems. Le Public doit sçavoir bon gré à l'Auteur de lui avoir fait part de ses Reflexions judicieuses dont l'expérience l'a rendu capable, & qui sont à la portée de tout le monde qui est en état de juger comme nous de leur bonté & utilité, tant par la lecture de ce Livre, que par l'usage qu'il en peut faire.

Les mêmes Libraires viennent de mettre en vente: Du Salut, sa nécessité, ses obstacles, les moyens, in-12. par le Pere *Pallu*, de la Compagnie de Jesus.

Les Elemens Astronomiques, & les Tables, in-4<sup>o</sup>. 2. vol. par M. *Cassini*.

IN ADVENTU Francisci III. Lotharingæ; Barri, & Magni Etruriæ Ducis ad Florentinos Oratio coram Zenobio de Ricci Ordinis Hierosolymarii Equite Commenatario, & ejus em Magni Ducis à Cubiculo Principis mandato ac nomine Præsidente habita. In Æde S. Joannis Evangelistæ VII. Kal. Martias. Ab *Hyeronymo Lagomarsino*, è Soc Jesu, in-4<sup>o</sup>. Florentiæ, M. DCC. XXX. Ex Typographia *Anthonii Albizzinii*. Præfatum permiffu.

L'Avenement du Duc de Lorraine à la Souveraineté du Grand-Duché de Toscane est un de ces Evenemens rares, qu'une Révolution de plusieurs Siècles peut à peine fournir, ou pour mieux dire, que la Providence Divine permet peu souvent, & qu'elle tire des trésors de sa Sagesse pour le plus grand bien de quelque partie du Genre Humain.

En attendant que l'Histoire transmette à la Postérité les causes, la préparation & la consommation d'un Fait si mémorable, par une Narration digne du Sujet, les Orateurs n'ont pas manqué de se servir

G celui-

celui-ci, comme parfaitement propre à mettre en œuvre les Traits brillans de l'Eloquence la plus sublime.

Entre tous ceux qui ont déjà couru cette carrière, on distingue, avec raison, le R. P. *Lagomarsin*, de la Compagnie de Jesus, Auteur du Discours imprimé, dont on vient de lire le Titre. Il a été prononcé à Florence sur la fin du mois de Fevrier dernier, devant une Assemblée des plus illustres, en présence du Commandeur de RICCI, de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, Premier Gentilhomme de la Chambre du nouveau Grand-Duc, qu'il avoit l'honneur de représenter dans cette auguste Cérémonie.

Ce Discours adressé à tous les bons & fideles Sujets de l'Etat de Florence, AD FLORENTINOS, & de grandes beautés, & brille d'une éloquence peu commune. L'Orateur insiste particulièrement sur l'heureuse singularité de cet Evenement, qui s'est passé non-seulement sans trouble & sans confusion, mais avec une si profonde & si parfaite tranquillité, qu'elle n'auroit pas été plus grande, si le G. Duc n'étoit pas mort sans laisser de Posterité. *Certe, dit-il, si non JOANNES GASTO sine liberis deceisset, si moriens, id quod tunc optabatis, filio alicui Imperium atque opes suas tradidisset, non video qui tranquillius id ac minore cum rerum vestrarum motu transigi qui melius tunc vobis, Florentini, Consuli posset.*

Il peint encore avec de vives couleurs le mérite de l'aimable Prince, déjà tout formé, instruit, bien intentionné, que la Providence a leur donné pour Souverain. *Talem repente Principem habuistis, qualem neque semper, & non nisi raro, habere reliqua Reges solent. Non qualis evasurus esset, umquam ratus. Evaserat jam summus, quam primum vobis est datus.*

Ce qu'il dit de l'amour du Prince pour ses nouveaux Sujets & pour tout le Pays qui vient de lui être fournis, est encore bien pathétique. Voici les termes. *Omnes omnium charitates Patriæ charitas vincit. Sed hanc ipsam tamen rerum omnium charitatem FRANCISCI TERTII inaudita erga vos atque incredibilis charitas vincit. Statuit, hanc, que vestra Patria est, sibi non esse alienam, illam qua vestra non esset, non duxit suam: ac tamquam inter vos vobis que unice natus esset, vobis, inter vos, ac vobiscum vivere, animum vestri amantissimus Princeps induxit.*

Nous sommes fâchés de ne pouvoir pas suivre l'Orateur dans tout ce qu'il dit de grand, de touchant dans ce Discours, qu'il faudroit presque copier, pour ne rien omettre de ce genre, ce que nos bornes, trop étroites, ne sçauroient nous permettre.

**PROJET d'une Edition complete des PHILOSOPHIQUES de Ciceron, par M. Durand.**

C'est le titre d'un Prospectus envoyé d'Angleterre, par lequel on donne d'abord avis au Public que les Académiques de Ciceron qui n'avoient point encore paru, que l'on sçache, ni en François ni en Anglois, sont achevées d'imprimer & sur le point d'être publiées sous ce Titre.

ACADEMIQUES de Ciceron, avec le Texte Latin de l'Edition de Cambridge; & des Remarques nouvelles, outre les Conjectures de Davissus & de M. Bentley, & le Commentaire Philosophique de Pierre de Valentin, Jurisconsulte Espagnol. Dédiées à la S. R. par M. DURAND, de la même Societé, en 2. vol. 8°. l'un pour le François & l'autre pour le Latin, chez Paul Vaillant, Libraire dans le Strand.

On avertit en même-tems qu'on a aussi achevé de traduire le reste des Ouvrages Philosophiques

## 1618 MERCURE DE FRANCE

Cicéron, qui ne l'avoient pas encore été, entre autres celui du Destin, de Faio, qui n'est qu'une suite de la Divination & de la Nature des Dieux, &c. Comme la Traduction de toutes ces Pièces est finie, rien ne sçauroit retarder une Edition complete de ces *Philosophiques* en notre Langue, surtout en faveur de ceux qui n'entendent pas le Latin, & qui sont pourtant bien aises desjuger par eux-mêmes des Raisonemens de cet illustre Auteur. Enfin cette Edition sera complete & procurera à peu de frais tout ce qui nous reste de ce grand Homme en fait de *Philosophie* & de *Morale*.

Les Traductions sont, pour la plûpart, de main de Maîtres, sçavoir, l'Abbé Regnier, Mrs Boubier d'Olivet, & M. Dubois, tous quatre de l'Académie Française, &c.

Le tout sera précédé de la Vie de Cicéron par Plutarque, de la Traduction de Mad. Dacier,

On a inseré dans le même *Prospectus*, la Préface entière, qui est à la tête des *Académiques*,

### CONDITIONS.

L'Edition sera in-4<sup>o</sup>. belle & exacte, beaux Caractères & bon papier. Au Frontispice sera la Tête de CICÉRON, d'après *Canini*. Elle pourra contenir 120. feuilles. Le prix est de 25. Shelings, dont on payera une Guinée d'avance, & en souscrivant on recevra un Exemplaire cousu des *Académiques*, avec le Latin & le Commentaire de *Valentia*, en reconnoissance de la Souscription.

Ceux qui souscriront pour six Exemplaires, en auront un septième *gratis*, y compris les *Académiques*.

On tirera pour les Curieux 50. Exemplaires en grand papier, dont le prix sera de deux Guinées, auxquelles on payera une Guinée & demi d'avance, y compris

pris les *Académiques*, qui serviront de Reçû Les  
Souscriptions seront reçues chés M. *Vaillants*, Li-  
braire dans le Strand & chés l'*Editeur*, en Thread-  
needle Streed Hatton Court.

Quelques Libraires de Venise se sont associés  
pour exécuter un Projet bien louïable, & sur lequel  
ils s'expliquent dans une Feuille volante qui nous  
a été envoyée, & qui porte pour Titre *BONARUM  
LITTERARUM STUDIO SIS*. Ce Projet consiste à ti-  
rer du Journal Latin de Leipzig, *ACTA ERUDITO-  
RUM* dont tout le Monde sçavant connoît le mérite,  
& d'imprimer dans un Corps d'Ouvrage, tout ce  
que ce Journal, qui contient déjà 70. Volumes  
*in-4.* renferme de meilleur en Dissertations parti-  
culieres; en forme de Lettres ou autrement, sur  
les Sujets les plus interessans & les plus utiles. Ces  
Dissertations, disent les Libraires associés, ne se  
trouvent plus, pour la plûpart, que dans le Journal  
de Leipzig, où elles sont imprimées en entier; &  
tous les Gens de Lettres ne sont pas à portée de  
voir, encore moins d'acquérir ce Journal, singu-  
lièrement en Italie. Ils esperent pouvoir donner  
incessamment au Public, au moins six Volumes du  
Recueil projeté. Ces Editeurs, au reste, ne de-  
mandent point d'argent d'avance à ceux qui vou-  
dront les acquérir ils proposent une Souscription  
toute nouvelle & fort commode, c'est d'envoyer  
d'abord leurs noms & leurs Soumissions aux Edi-  
teurs associés, lesquels les enregisteront & en fe-  
ront imprimer la Liste; & les Acquerurs ne paye-  
ront aucun argent qu'en recevant les Livres. Alors  
ceux de qui on sera assuré qu'ils prendront le Re-  
cueil entier, payeront seulement vingt livres de  
Venise de chaque Volume,

Il paroît depuis peu deux nouveaux Volumes de la Suite de l'*Histoire des Empires & des Républiques depuis le Déluge jusqu'à J. C.* Par M. l'Abbé Guyon, sçavoir, les *Macédoniens*, seconde Partie, Tome V. qui comprend l'Histoire des Successeurs d'Alexandre le Grand, volume in-12. de 662. pages; & les *Ptolémées, Rois d'Egypte*, Tome VI. vol. in-12. de 488. pages, sans les Sommaires & les Tables des Matières. Tous les Volumes de l'Histoire des Empires au nombre du huit jusqu'à présent; sçavoir, les *Egyptiens*; Tome I. les *Affyriens & les Babylo-niens*, Tome II. *Les Perses*, Tome III. *Les Macé-doniens*, première Partie, Tome IV. *Les Macédo-niens*, seconde Partie, Tome V. ou les *Successeurs d'Alexandre. Les Ptolémées, Rois d'Egypte*, Tome VI. *Lacédémone*, première Partie; & *Thèbes & Athe-nes*, première Partie. Se vendent cinquante sols le Volume relié; il y en aura douze. L'Auteur les a tous finis, & les Libraires ont actuellement sous presse les *Séleucides, Rois de Syrie* Tome VII. *Les Parthes & les Thraces*, Tome VIII. après lesquels ils donneront au Public les *secondes Parties de La-cédémone, de Thèbes & d'Athènes*. Cet Ouvrage s'imprime & se vend à Paris, rue S. Jacques, chez Hippolyte-Louis Guerin, à S. Thomas d'Aquin; Jean Villette, vis-à-vis les Mathurins, & J. B. Des-lespine, Imprimeur-Libraire ordinaire du Roy.

Le Public est averti que le Catalogue des Livres de feu M. Bellanger, Trésorier Général du Sceau, est imprimé. C'est un volume in-8. qui se vend chez Gabriel & Claude Martin, Libraires, rue S. Jacques. On indiquera par des Affiches, le jour que l'on commencera la Vente de cette Bibliothe-que, & on distribuera toutes les Semaines la Liste de ce que l'on vendra chaque jour.

Osser-

OSSERVATIONI di Ottavio Bocchi sopra un Antico Theatro Scoperto in Adria. *Brochure in-4.* de 22. pages, avec autant de Figures, imprimée à Venise, 1739.

On a aussi découvert aux Environs de Rome l'Inscription suivante.

INVIDA SORS FATI RAPUISTI UTILEM  
 SANCTAM. PUELLAM. BIS QUINOS ANNOS  
 HPC. PATRIS. AC MATRIS. ES. MISERATA. PRECES,  
 ACCEPTA. ET CARA. SUBIS. MORTUA. HIC SUA. SUM.  
 CUVIS SUM. CIVIS. TERRA. EST. TERRA DEA EST.  
 ERGO. EGO. MORTUA. NON SUM.

Nous avons annoncé dans le Mercure du mois de Mai de cette année, une Carte qu'on devoit mettre en vente dans le mois de Juin suivant, dont voici le Titre : *Plan du Système Solaire, avec les Orbites des Planettes & des Cometes connus*, dressé sur la Carte Angloise de M. Wiston, & sur les Tables des Cometes de M. Halley, sur les Principes de M. Newton.

Cette Carte, qu'on vend actuellement chés *Montalan*, Libraire sur le Quai des Augustins, est traduite, pour la plus grande partie, sur celle qui a été imprimée en Anglois par M. Wiston, mais on a jugé à propos d'y faire plusieurs changemens & additions considérables. Le Cercle extérieur a 22. pouces de diamètre, & les quatre angles qu'il laisse au papier, sont remplis d'ornemens qui ont rapport au Sujet ; le tout sur une feuille du plus grand papier Impérial ou grand Aigle ; on a collé à chaque côté de la Carte, une bande de papier de la largeur d'un *in folio*, où l'on trouve l'explication de ce qui est représenté.

Il paroît deux petits Morceaux en hauteur, qui font autant d'honneur au suave & gracieux Pinceau du Peintre, qu'au tendre & intelligent Burin du Graveur. Le premier représente une jeune Personne des plus aimables, tenant un Pistolet sur son doigt, galamment habillée & coëffée en *Espagnolette*, à la maniere de *Rimbrant*. Le second est un jeune Garçon en cheveux naissans, qui joue de la Flute; il paroît debout, demi corps, comme le premier, en camisole sans manche, la tête nue, tout-à-fait dans le goût du *Fetti*. Ces deux Estampes paroissent sous le titre du *Fluteur* & de l'*Espagnolette*, d'après les Tableaux Originaux de *Grimoud*, du Cabinet de M. *Froment*, gravées par M. *Lépicie*, de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture. On les trouve, rue des Noyers, chés L. Surugue, Graveur du Roy, 1740.

Il paroît aussi une Estampe en large, sous le titre de l'*Arc en Ciel*, ou seconde Vûe de Flandres, gravée par M. *le Bas*, dont les talens sont assez connus, d'après un Paysage de D. *Teniers*, du Cabinet du Chevalier de la Roque; il fait pendant à la première Vûe de Flandres, annoncée dans le *Mercur* d'Avril. Elles se vendent rue de la Happe, vis-à-vis la rue Percée, chés l'Auteur, Graveur du Roy. Il vient de mettre en vente, LE CHATEAU DE TENIERS, petit Paysage en large, très-bien gravé d'après *David Teniers*, par le même *le Bas*, & d'après un Tableau du même Cabinet. C'est la vingt-deuxième qu'il grave d'après cet illustre Maître. On lit ces Vers au bas.

*Je chéris ce séjour de gothique structure ;*

*J'aime*

*J'aime les bonnes gens & leur rusticité ;  
 J'y trouve ce qui fait le prix de ma Peinture ;  
 Le vrai, le naturel, dans la simplicité.*

La Suite des Portraits des Grands-Hommes & des Personnes Illustres dans les Arts & dans les Sciences, continuë de paroître avec succès chës *Odieuvre*, Marchand d'Estampes, Quai de l'Ecole; il vient de mettre en vente, toujours de la même grandeur celles de:

CHILPERIC II. XIX. Roy de France, mort à Noyon en 721. après 5. ans & demi de Regne, dessiné par A. Boizot, & gravé par J. G. Will.

CHARLES DUC DE BOURBON, Connétable de France, né le 28. Fevrier 1489. tué au Siège de Rome le 6. Mai 1527,

JACQUES AMYOT, Evêque d'Auxerre, Grand-Aumônier de France, né à Melun le 30. Octobre 1514. mort à Auxerre le 6. Fevrier 1593.

Le Sr *Huquier*, Graveur & Marchand d'Estampes; rue S. Jacques, au coin de la rue des Mathurins, connu par la nombreuse Collection qu'il a fait de Dessins des plus excellens Maîtres, vient de donner au Public un Livre de Principes pour l'éducation des jeunes gens qu'on voudra élever dans le Dessin; il les a fait graver d'après les meilleurs Maîtres de l'Académie Royale; il n'a pû les refuser aux pressantes sollicitations de ses Amis, qui l'y ont engagé Il paroît que le Public y donne son Aprobation par le débit continuel qu'il en fait.

Il a aussi donné plusieurs Livres de Figures d'Académies de différentes grandeurs, gravés en partie de la main des Professeurs de l'Académie Royale.

On trouve aussi chës lui plusieurs autres Livres de très-belles Têtes, & Figures entieres de différens

## 1624 MERCURE DE FRANCE

Caracteres, Animaux, Paysages, Architecture, & un nombre considerable d'Ornemens d'un goût très-nouveau; le tout à l'usage des Artistes & de ceux qui aiment les Beaux-Arts.

Il vient aussi de mettre au jour un Livre de douze feüilles de Paysages & Perspectives, qu'il a gravées d'après *J. de la Joüe*, Peintre du Roy, dont la réputation est connue.

Il fait imprimer actuellement quatre beaux Morceaux d'Histoire, représentant les quatre Elements, qu'il a fait graver d'après les Dessesins de *Ch. Natoire*, Peintre du Roy.

Un Livre de six feüilles, représentant les Cinq Sens, par differens Amusemens Chinois, sur les Dessesins de *F. Boucher*, Peintre du Roy, d'après qui il en a fait graver plusieurs Livres, qui ont été reçus du Public favorablement.

On trouve aussi chés le même, toute la belle Collection Originale, composant 350, Planches des Etudes, qui ont été gravées d'après les Dessesins du célèbre *Antoine Vasseau*, Peintre du Roy.

Un Livre représentant les neuf Muses, par *Edme Bouchardon*, Sculpteur du Roy.

Le Portrait de *C. Gillot*, Peintre du Roy.

Le Portrait de *C. Vischer*, excellent Graveur.

Le Samedi 9. Juillet, *M. Bernard de Rieux*, fils de *M. Bernard de Rieux*, Premier Président de la seconde Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris, fit au College de Louis le Grand un Exercice de Belles-Lettres, sur les Poëtes François & Latins, devant une nombreuse Assemblée. Les Caracteres des anciens Poëtes Latins ont été faits par le Pere *Rigord*, dont on a fait autrefois l'Eloge à ce sujet. Les Caracteres des Poëtes François ont été composés par le Pere *Lucas*, qui a fait voir par  
cet

cet ingénieux & intéressant Exercice, son esprit & son goût pour les Belles-Lettres.

Le Pere Etienne Souciet, si connu dans le Monde Sçavant, ouvrit cet Exercice par un Compliment également vrai & flatteur. M. Titon du Tillet, Auteur du Parnasse François, le finit par un petit Discours, où il donna de nouvelles preuves de son goût pour la Poësie Latine & Française, & de son zele pour la gloire des Poëtes, nés dans le sein de la France.

M. de Rieux exposa tout ce qui regarde la Vie, les Ouvrages, le tour d'esprit & le caractere de 36. Poëtes François; montra la difference de leurs génies, par raport à la Poësie, fit la Critique de toutes leurs Pièces, en marqua les défauts & les beautés, & cita les plus beaux Endroits de leurs Poëmes; il parla pendant plusieurs heures avec autant d'intelligence que de grace; l'attention avec laquelle il fut écouté, & les applaudissemens qu'on lui donna, font l'éloge de sa maniere de dire, & des choses qu'il disoit. L'esprit ornoit partout la vérité, & la vérité soutenoit toujours l'esprit. La variété y étoit ménagée avec goût, & plaisoit à l'esprit par des réflexions spirituelles & vrayes, sans révolter le jugement par des décisions fausses, ou trop hardies; les brillantes couleurs qui étoient employées avec art dans les Portraits, ne cachotent jamais le fond des Caracteres qu'on traçoit. M. de Rieux relevoit tout cela par une diction naturelle & apliquante, & on peut dire qu'il s'est fait autant d'honneur en débitant un Exercice si vaste, si utile & si nouveau, que l'Auteur en le composant.

M. la Sale, Maître Chirurgien à la Rochelle, donne avis au Public, qu'il guérit radicalement toutes sortes de Loupes, sans se servir d'aucun

G vj Ins

Instrument de Chirurgie, mais seulement par l'application de quelques *Topiques*, ou Remedes extérieurs, qui n'empêchent pas de vaquer à ses affaires, ce qu'il justifie par plusieurs Certificats originaux & en bonne forme, entre autres par ceux de M. l'Abbé Bourot, Canoine de la Cathédrale & Administrateur de l'Hôpital Général de la même Ville, & de M. Hulin, Commandant les Milices Bourgeoises de *Loix*, en l'Isle de Rhé, &c.



## CHANSON A BOIRE.

**Q**Uoi! toujours des Chansons!  
 Sans chanter ne peut-on boire?  
 A rassembler des tons  
 Je ne mets point ma gloire;  
 Vous me priez en vain,  
 Jamais je ne fredonne,  
 Quand il s'agit de vin,  
 Avec plaisir j'entonne.

## CHANSONNETTE.

**S**ORTez de l'Isle de Cythere,  
 Vénus est en courroux,  
 L'Amour n'a des yeux que pour vous,  
 Il ne reconnoît plus ni Psiché, ni sa Mere.



Eloignez

CE  
oplica:  
eurs,  
s, ce  
& en  
Abbé  
iffra-  
& de  
roises

E.

The page contains several rows of handwriting practice. Each row consists of a line of cursive text followed by a series of dots and dashes for tracing. The text is mostly illegible due to the high contrast and blurriness of the scan. The rows are arranged vertically, with some rows having a larger number of dots and dashes than others. The overall layout is that of a standard handwriting workbook page.

gne

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS

Eloignez-vous, charmante Flore ,  
Climene est dans ces Lieux ,  
L'éclat du plus brillant des Dieux  
Disparoît à l'aspect de l'objet que j'adore.



Quel cœur peut résister aux flâmes  
Qu'excitent vos attraits ?  
C'est de vous qu'emprunte ses Traits  
Le dangereux Amour, quand il blesse nos ames.



Si ce Dieu se fait une gloire  
De vaincre les Mortels ,  
C'est à vous qu'il doit ses Autels ,  
Puisque sans vos apas il perdrait la victoire.



Venez , Bergers de ce Village ;  
Réunissons nos voix ;  
Que la Musette & le Hautbois  
Celebrent tour-à-tour la Beauté qui m'engage.





## S P E C T A C L E S.

LE 22. Juin, les Comédiens François représenterent à la Cour les Comédies du *Magnifique* & de l'*Oracle*, chacune en un Acte, après lesquelles les Acteurs de l'Académie Royale de Musique exécuterent l'Acte de la *Vie* du Ballet des *Sens*.

Les Rolles de la premiere Pièce furent joués par les Srs Dufresne, Duchemin, du Breuil, la Thorilliere, & par les Dles Quinault & Gauffin, & les Intermedes composés de différentes Nations, *Ameriquains*, *Maures*, *Egyptiens* & *Grecs*, furent exécutés par les Danseurs de l'Académie Royale de Musique; les Airs à chanter par la Dlle Antier, en Mauresse, & par le Sr Jeliot, en Indien. Les Personages *Ameriquains* dansant, furent exécutés par les Srs Matignon, Dumay, & par les Dles S. Germain & le Duc; les Personages *Maures*, par les Srs Malter, P. Hamoche, & par les Dles le Breton & Fremicourt; les Personages *Egyptiens*, par la Dlle Barbarina seule, & par les Srs D. Dumoulin, Malter 3. & par les Dles Mariette & Mimv; les Personages *Grecs*, par le Sr Dupré seul les Srs Javilliers l'aîné & 3<sup>e</sup>.

L'Orchestre joua ensuite pour la Marche des Indiens & des Maures, le premier Air  
du

du Morceau des *Elemens*, Symphonie de M. Rebel, le pere, *Le Ciel dans ces climats a versé ses largesses*, &c. L'Air dont les paroles sont de la Comédie du *Magnifique*, & la Musique de M. de Blamont, Sur-Intendant de la Musique du Roy, fut chanté par le Sr Jeliot. Deux Airs pour les Egyptiens, du second Acte de l'Opera de *Tarsis* & *Zelie*, *Venez plaisirs, venez dans ces retraites*, &c. Cantatille du Prologue du même Opera, chantée par le même. La Loure, le Tambourin du *Pas de trois*, avec le Menuet des *Caracteres de la Danse*, de M. Rebel, le pere. L'Air pour les Grecs de la Comédie du *Magnifique*, dont la Musique est du Sr Quinault, de même que ces deux Airs, *Qu'un Empire a d'autorité*, &c. & *Beaux yeux, dès que vous ordonnez*, &c. fut chanté par la Dlle Antier & le Sr Jelyot. Le Vaudeville fut dansé ensuite & chanté par les mêmes. Un Air du quatrième Acte de l'Opera de *Médée* & *Jason*, fut joué pour deux Grecs dansant, & la Cantatille du premier Acte de l'Opera d'*Ajax*, fut chantée par la Dlle Antier. Pour rassembler ces différentes Nations sur une seule Symphonie, on termina l'Intermede par la Chaconne du second Acte du Ballet de *la Paix*.

On représenta ensuite la Comédie de l'*Orage*, dont les Rolles furent joués par la Dlle

## 1730 MERCURE DE FRANCE

Dlle Quinault , qui représente la *Fée* , par le Sr Grandval , qui joue le Rolle du fils de la *Fée* , & par la Dlle Gauffin , qui rend avec une grace infinie celui de *Lucinde* , dont le caractere simple & naïf , a été aussi aplaudi à la Cour qu'à la Ville.

On avoit placé au fonds du Théâtre sur des Piédestaux deux Statuës , qui sont animées par la *Fée* à la seconde Scène de la Pièce ; ces Figures étoient représentées dans des attitudes convenables , par le Sr D. Dumoulin & par la Dlle Sallé. Pour l'Entrée qu'ils danserent , on avoit substitué à la place des Airs de Symphonie dansés à la Comédie Française , deux *Musettes* de la *Terpsicore* de M. Rebel , le pere , & deux Tambourins du Morceau des *Elemens* du même Auteur. La Pièce fut terminée par un Divertissement de Jardiniers & de Jardinieres , dont voici la disposition.

Les Personages chantants étoient les Dllles Romainville & Deschamps , de la Musique du Roy , en Jardinieres , & le Sr Jelyot , représentant un Suivant de la *Fée*. Les Danses ont été exécutées par la Dlle Mariette seule , & par les Dllles Mimy , Fremicourt , S. Germain , Courcelle , le Duc , le Breton , & par les Srs Malter , l'Anglois , F. Dumoulin , P. Dumoulin , Dangeville , Malter C. Malter L. & Hamoche.

On

On jouïa d'abord deux Rigaudons du premier Acte des *Indes Galantes*, un Air du troisieme Acte des *Amours de Prothée*, un morceau du premier Acte du Ballet des *Graces*, chanté par le Sr Jelyot, & parodié pour le rendre analogue à la Piece; en voici les paroles.

Jeune Beauté, regnez sur le plus insensible,  
 De l'Amour dans vos yeux un sourd entend les loix;  
 Après un silence pénible,  
*Charmant*, pour vous répondre, a retrouvé la voix.  
 Content de votre victoire,  
 Il vole sur vos pas,  
 Que ne vous doit-il pas ?  
 Vous triomphez, il cede à vos apas,  
 Tout applaudit à votre gloire.

On jouïa après une Gavotte gracieuse du premier Acte des *Talens Lyriques*, avec la parodie, *Un jour passé dans les tourmens, &c.* chantée par la Dlle Romainville. Deux Menuets du second Acte du Ballet des *Graces*, & la parodie, *Jeunes Beautés, quelle est la gloire, &c.* fut chantée par la Dlle Deschamps. On exécuta ensuite deux Gavottes très vives du même Opera, & la parodie de la premiere Gavotte, *L'Amour pour nous se déclare, &c.* fut chanté par la Dlle Romainville. Le deuxieme Rondeau & le Passepiéd des *Flûtes de l'Acte de l'Oise* du Ballet des *Sens*,  
 avec

avec la parodie du Rondeau, *De l'Amour tout subit les loix*, &c fut chanté par le Sr Jelyot. Une Bourée du Prologue des *Amours de Venus*, avec trois Couplets du Vaudeville de l'*Oracle*, furent chantés par les Dlls Romainville & Deschamps, & par le Sr Jelyot. On executa pour finir, la Contre-Danse du troisieme Acté du Ballet de la *Paix*.

L'Acte de la *Vüe* du Ballet des *Sens*, fut représenté après ces deux Comédies; les Personages, qui sont l'*Amour*, *Zéphire*, *Iris* & *Aquilon*, furent joués par les Dlls Lemaure, Fel, Eremens, & par le Sr Chassé; le premier Divertissement fut dansé par le Sr Dumoulin, & par les Dlls Sallé, Mariette, Mimy & le Duc, & celui des *Bergers* & des *Bergeres*, par les Srs I heffier, Hamoche, Malter L., F. Dumoulin, & par les Dlls Courcelle, Erny, Thiery & Fremicourt. Tous ces differens Divertissemens furent terminés par une Danse Pantomime, dansée par le Sr Riccoboni & par la Dlle Barbarina.

Au reste ces trois differens Spectacles d'un caractere ingenieux, furent executés d'une maniere aussi précise que brillante, tant pour le Chant que pour la Danse, & au gré de toute la Cour. L'arrangement de tous les Intermedes a été fait par M. Rebel, Sur-Intendant de la Musique du Roy, en sur-  
vivance

vivance de M. Destouches, & il y a parfaitement réussi par le choix de differens Aïrs qu'il a jugés les plus convenables pour entrer dans ces Intermedes.

Les Danſes ont été auſſi généralement applaudies par le different choix des caracteres convenables; les Pas ſont de la compoſition de M. de Laval, Compositeur des Ballets du Roy, & Maître à danser des Enfans de France. Les Pas des Ballets qui avoient ſervi aux Intermedes des Comédies de *Bazile & Quitterie & du Roy de Cocagne*, représentés à la Cour au mois de Mars dernier, étoient auſſi de ſa compoſition.

Les Habits des Acteurs & des Danſeurs ont été trouvés d'un grand goût, & caractérisés au mieux, pour les différentes Nations qu'ils devoient représenter; ces Habits ont été travaillés ſur les Deſſeins de M. Perronet, de l'Académie Royale de Muſique dont on connoît le génie & l'intelligence pour ces ſortes d'ouvrages.

Le 12. le 15. & le 17. Juillet, l'Académie Royale de Muſique donna les trois dernières représentations du Ballet des *Sens*, dans lequel trois nouvelles Actrices parurent pour la première fois; la Dlle *Bodot* représenta le Rôle de *Venus* dans le Prologue, la Dlle *Larcher*, qui a la voix très-belle, joua ce-  
lui

Iui de *Clytie* , dans la premiere Entrée de l'*Odorat* , & la Dlle *Dallemand* , la plus jeune , qui a beaucoup de talens pour le chant & pour la déclamation , représenta avec de grands applaudissemens , le Rolle de la Reine des *Sireennes* , dans l'Acte de l'*Oïcie* , qu'elle chanta avec toute l'intelligence & le goût d'une Actrice consommée : c'est une voix naturelle & des sons filés , qui font un extrême plaisir ; & pour l'action & les graces , les plus fins Connoisseurs n'y trouvent rien à desirer.

Le 19. on remit au Théâtre le Ballet des *Fêtes Venitiennes* , dont les paroles sont de *M. Danchet* , de l'Académie Française , & la Musique de *M. Campra* , Maître de Musique de la Chapelle du Roy , dont les Ouvrages , en tout genre , sont connus. Cet ingenieux Ballet , composé de plusieurs Entrées , n'avoit pas été repris depuis le 14. Juin 1731. On jöie aujourd'hui le Prologue & trois Entrées, sçavoir, *les Devins de la Place S. Marc*, *l'Amour Saltinbanque* & *le Bal*. Les deux principaux Rolles du Prologue , qui sont *le Carnaval* & *la Folie* , qui avoient été jöiés en 1731 par le Sr *Dun* & par la Dlle *Erremens* , sont remplis par les mêmes Acteurs.

Les trois Rolles de la premiere Entrée , de *Leandre* , Cavalier François , de *Zelie* ,  
jeune

jeune Venitienne, & d'une Bohemienne, qui avoient été chantés par le Sr *Chassé*, par la Dlle *Pelissier*, & la Dlle *Julie*, sont remplacés par le Sr *le Page* et par la Dlle *Fel*, la Dlle *Pelissier*, ayant encore jouié son même Rolle de *Zelie*.

Dans la deuxiême Entrée, le Sr *Dun* chanta le Rolle de *Chef des Saltinbanques* à la place du Sr *Dubourg*, celui d'*Eraste*, jeune François, Amant de *Leonore*, fut chanté par le Sr *Jelyot*, à la place du Sr *Tribou*, celui de *Leonore*, par la Dlle *Julie*, que chantoit la Dlle *Lemaure*, celui de la Surveillante de *Leonore*, par le Sr *Cuvillier*, qui remplissoit le même Rolle en 1731. Celui de *l'Amour Saltinbanque*, qu'avoit chanté la Dlle *Petipas*, est jouié par la Dlle *Lemaure*, dont la grande voix se fait toujours admirer.

Le Rolle d'*Alamir*, Prince Polonois, de la troisiême Entrée, est rempli par le Sr *Albert*, à la place du Sr *Chassé*. Le Sr *Berard* jouie celui du Gentilhomme du Prince, à la place du Sr *Dumas*. Le Rolle d'*Ipbise* est rempli par la Dlle *Erremens*, à la place de la Dlle *Pelissier*, et les deux Rolles singuliers du Maître de Musique et du Maître de Danse, sont très bien remplis par le Sr *Tribou*, qui l'avoit déjà jouié, et par le Sr *Javilliers l'aîné*, qui a remplacé le Sr *Dupré* dans ce rôle.

On peut voir l'Extrait qu'on a donné de ce Ballet dans le second Volume de Juin 1731, page 1568.

Le 31. la même Académie, qui continue toujours les représentations des *Fêtes Venetiennes*, donna deux nouvelles Pantomimes, dansées dans le Prologue, et à la fin de la troisième Entrée du même Ballet; elles sont exécutées par le Sr *Raynaldi-Fausan*, qui avoit parû sur le même Théâtre au mois de Septembre dernier, et par la Dlle son Epouse, fille du Sr *Constantini*, Atlequin Italien, de l'Hôtel de Bourgogne. Ces deux nouveaux Sujets sont fort applaudis.

Le 2. Juillet, les Comédiens François remirent au Théâtre la Tragédie de *Mithridate*, dans laquelle le Sr *Rouffelet*, nouvel Acteur, joüa le premier Rolle avec applaudissement. Il a joué ensuite sur le même Théâtre, *Burrhus*, dans *Britannicus*; *Auguste*, dans *Cinna*, et *Agamemnon*, dans *Iphigénie*, avec succès. C'est un homme d'environ 33 ans, d'une grande et belle représentation, à qui l'on trouve de la voix, de la prononciation, et beaucoup d'intelligence et de mémoire. Il est fort connu à Paris où il a fait ses Etudes au College de Louis le Grand.

Les mêmes Comédiens ont repris les représentations de la petite Comédie de l'*Opéra*,  
*acle*,

*acte*, dans laquelle, au lieu d'une seule Statue, on voit sur un Piédestal deux Figures groupées, qui font un grand effet, et par leur position élégante, et par leur développement, quand la Fée les anime d'un coup de sa Baguette; elles s'avancent sur le Théâtre, dont le Piédestal vient chercher le niveau & à pas mesurés, avec de grands mouvemens de surprise et d'étonnement, elles s'animent insensiblement, et le Pas de Deux finit d'une manière très-vive, ce qui attire des applaudissemens bien mérités par les deux Danseurs, qui sont la Dlle *Dangeville*, et le Sr *N. Dangeville*, son frere.

Le 31. les mêmes Comédiens remirent au Théâtre, la Comédie du *Mariage fait & rompu*, en Vers et en trois Actes, de feu M. *Du Freny*. Cette Pièce fait toujours beaucoup de plaisir par les caracteres neufs et singuliers que l'Auteur a mis sur la Scène. Elle fut donnée dans sa nouveauté le 12. Fevrier 1721. On en peut voir l'Extrait dans le *Mercur* du même mois 1721. page 102.

Sur la fin de ce mois, les mêmes Comédiens ont remis au Théâtre la Comédie de *L'Homme à bonnes fortunes*, dont on assure que le véritable Auteur est feu M. *d'Aligre*. La Pièce est très-bien représentée. Le Sr *Grandval* y joue le principal Rolle, parfaitement au gré du Public.

Le 3. les Comédiens Italiens remirent au Théâtre la Comédie de l'*Embarras des Richesses*, et celle des *billets Doux*, dans laquelle le Sr *Terodak*, nouvel Acteur, qui avoit déjà debuté sur le même Théâtre, au mois de Septembre 1737. dans le Rolle d'Arlequin, jouïa encore le même Rolle dans ces deux Pièces, et dans d'autres qu'il a jouïes depuis au gré du Public.

Le 16. on donna une Comédie nouvelle en Prose, en un Acte, intitulée *la Jalusie imprévue*, de la composition de M. *Fagan*. Cette Pièce, qui a été reçûe favorablement, et dont on parlera plus au long, fut précédée des *Amusemens à la Mode*, Comédie remise au Théâtre, dont l'Extrait est dans le *Mercur* de Mai 1732. pag. 982.; elle fut suivie de l'ingenieux Ballet Pantomime des *Filets de Vulcain*, qui fit tant de plaisir au mois de Mai 1738. dans sa nouveauté, et dont on peut voir le sujet dans le *Mercur* du même mois, pag. 989.

Le premier Juillet, le Lieutenant Général de Police fit l'ouverture de la Foire S. Laurent avec les cérémonies accoustumées; ce Magistrat avoit déjà rendu son Ordonnance concernant ce qui doit être observé par les Marchands qui y sont établis, et qui renouvelle la défense des Jeux de hazard &c.

Le même jour, l'Opera Comique fit aussi l'ouverture de son Théâtre par trois Pièces nouvelles  
d'un

d'un Acte chacune , intitulées *Los Recrûs de l'Opera Comique* , *les Epoux* , & *les Jeunes Mariés*. Ces Pièces sont ornées de trois Divertissemens de Chants & de Danses, fort variés & très-bien executés. Le Sr *Nivelon* , nouveau Danseur , y danse deux Entrées en Payfan & en Pierrot avec aplaudissement.

Le 30. on donna une Pièce nouvelle en trois Actes en Vaudevilles , intitulée *Le Comte de Bel-flor* , ornée de trois Divertissemens de Chants & de Danses , & d'un Vaudeville qui termine chacun des trois differens Divertissemens.

La Troupe des Comédiens du Roy qui étoient à Compiègne l'année passée , s'y rendirent au commencement de ce mois , & firent l'ouverture de leur Théâtre le Dimanche 17. Juillet par les Comédies des *Comédiens Esclaves* , d'*Arcagambis* , de *l'Occasion* , & d'*Arlequin toujours Arlequin* , d'un Acte chacune , avec des agrémens de Chants & de Danses. Ils ont continué tous les jours leurs Représentations jusques & compris le 31. Juillet , par différentes Comédies du Théâtre François , de l'ancien & du nouveau Théâtre Italien , & de celui de l'Opera Comique , qu'ils ont représentées au gré des Spectateurs. C'est toujours les Srs *Moulin* & *Le Sage* , qui sont les Entrepreneurs de ce Théâtre,





## NOUVELLES ETRANGERES.

## TURQUIE.

**G**ianihi Ali Pacha, nommé Ambassadeur Extraordinaire auprès de l'Empereur par le G. Seigneur, en partant de Constantinople pour se rendre à la Cour Imperiale, étoit accompagné du même Cortège avec lequel il doit faire son Entrée Publique à Vienne, et la marche s'est faite dans l'ordre suivant.

90. Guides, à cheval; deux Dervis; 40. Spahis; 50. Chatirs ou Valets de pied, ayant à leur tête un Ecuyer; deux Agas, portant chacun un Enseigne; douze Pages de l'Ambassadeur; six Maréchaux des Logis; le Maître d'Hôtel et les Domestiques de la Chambre de l'Ambassadeur; plusieurs Instrumens de Musique guerrière; 24. Spahis; 40. Chohodars, espece de Heyduques, avec de longs Sabres; 40. Ichoglans; le Hatznadar, ou Trésorier de l'Ambassadeur; six de ses Agas; son Capigilar Agasi ou Maître de Chambre; son Sarvatz Bachi ou Premier Ecuyer; 12. Chevaux de selle, conduits chacun par un Palefrenier; deux Ecuyers; le Kiaya ou Intendant de l'Ambassadeur, précédé d'un grand nombre de domestiques à pied; douze Chiaoux du G. Seigneur; un Iman ou Aumônier; deux Toutensitchis Bachis ou Capitaines de Milice Turque; le Chancelier de l'Ambassade, entre le Secretaire d'Ambassade et le Mouchnidar ou Garde du Sceau; 12. Spahis; l'Officier qui commande le détachement de Spahis, donnés à l'Ambassadeur pour sa garde; six Agas; le Saam Agasi ou Maître des Cérémonies; un Capigi Bachi de Sa Hauteffe, ayant

à la droite et à la gauche plusieurs Chiaoux ; trois Agas portoit des Queués de cheval devant l'Ambassadeur , qui étoit sur un très-beau cheval , dont le Grand Seigneur lui a fait présent. L'Ambassadeur étoit suivi de son Selictar Aga ou Porte Epée , et de plusieurs Turcs de distinction. La Musique de ce Ministre , composée de près de 40. personnes , venoit ensuite , et la marche étoit fermée par 1600. Janissaires.

R U S S I E.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Petersbourg , par un Officier de la Czarine , sur les Fêtes données à l'occasion du Mariage de la Princesse de Mekelbourg , & de la Publication de la Paix avec la Porte.*

Toutes ces Fêtes ont été longues & brillantes , & il y en a eû de très-singulieres. Telle fut celle du Mariage d'un Fou , ou Plaisant de la Cour , avec une femme de même caractere , célébrée sur la fin du Carnaval dernier. On avoit construit sur la Place Imperiale pour la cérémonie des Noces , un Palais tout de glace ; les appartemens bien distribués , étoient meublés de la même matiere , jusqu'au lit & équipages de nuit des nouveaux mariés. L'exterieur de ce Palais étoit orné de plusieurs Statués & Figures symboliques , convenables au sujet , & faisant en particulier allusion au Festin de la Nôce.

Outre les ornemens exterieurs de ce Palais glacé , on admittoit encore avec autant d'étonnement que de surprise , les meubles & autres choses singulieres de la même matiere , qu'on voyoit dans l'interieur du Palais , dont voici le détail.

Un bois de lit avec sa garniture complète, comme couvertures, oreillers, mules pour homme & pour femme, bonnets, garnitures, &c. enfin tout ce dont on peut avoir besoin. Les nouveaux Epoux glacés, couchèrent la première nuit dans leur lit de glace.

Une cheminée ornée de bas-reliefs, représentant toutes sortes d'animaux, dans laquelle on brûloit, au lieu de bois, de la glace préparée avec de la Naphte, espece de Bitume liquide; on voyoit sur l'appui de la cheminée une grande Thétiere, avec une quantité convenable de Tasses &c.

Un Armoire ornée de sculpture, qui renfermoit plusieurs petites figures, représentant differens animaux singuliers et rares. Trois canapés ornés de figures; un grand Miroir de glace, à côté duquel on voyoit une Toilette garnie de tout ce qui peut convenir à une femme, avec six flambeaux garnis de bougies de glace, qui éclairoient, ayant été préparées, comme on vient de le dire, avec de la Naphte.

Il y avoit sur une table du même appartement, une Pendule figurée en glace, le cadran, les aiguilles, les roues, &c. et à côté, une autre table à jouer, avec des cartes, fiches, jettons, &c.

On avoit placé auprès du Palais de glace, six pièces de grosse artillerie aussi de glace, montées sur leurs affuts et rouës, qui tirèrent plusieurs fois avec une charge de 4 onces de poudre, bourrée dans un tuyau de fer blanc, qui occupoit le milieu du canon.

On avoit construit aussi en glace trois gros Mortiers à bombes; on en tira plusieurs en présence de la Czarine. Pour la sûreté de l'artillerie, et crainte de surprise, des sentinelles de même maniere, étoient distribués aux Postes les plus importants.

On

On avoit élevé aux deux côtés de ce Palais, deux grandes Pyramides creuses, et l'on voyoit entre les croisées, des Horloges, sur le cadran desquels on apercevoit huit différentes figures qui tournoient par le mouvement d'une personne cachée dans les Pyramides, qui étoient illuminées, ainsi que le Palais.

Les Corniches et les Pilastres du Palais, paroissoient être de marbre vert; on avoit pratiqué une balustrade qui regnoit dans tout le pourtour; elle étoit faite de balustres de glace avec l'appui de même, et soutenue par de gros piliers carrés de distance en distance; à l'aplomb il y avoit des Colomnes de glace, qui soutenoient une Galerie, dont le frontispice et le pourtour des combles étoient terminés dans les regles les plus précises de l'art, et qui produisoient un très-grand effet.

On avoit pratiqué deux grandes Portes; sous le ceintre desquelles on avoit placé de grands Pots de fleurs et d'Orangers de glace, et sur les branches, des Oiseaux de glace de toute espece. On avoit construit des Bains à gauche de ce Palais, dans un appartement où l'on trouvoit généralement tout ce qui étoit nécessaire pour se baigner. On voyoit au côté opposé un Eléphant de glace, creux en dedans, sur lequel étoit un fier Persan, armé d'une massue; l'Eléphant, de grandeur naturelle, paroissoit animé, et jettoit par sa Trompe un volume considérable d'Eau à la hauteur de 24. pieds et en différentes figures pendant le jour. L'Eau y avoit été conduite des fossés de l'Amirauté par des tuyaux cachés; et à différentes reprises pendant la nuit, on voyoit sortir de la même Trompe, et avec la même vivacité, un pareil volume de feu, composé de diverses matieres, préparées avec la Naphte, et par des hommes cachés dans le corps de l'animal, avec

certains toyaux et porte-voix, on imitoit fort bien le cri naturel et effrayant d'un Elephant qui barrit.

Ce Palais de glace avoit 35. brasses de circonférence, compris la Cour et l'appartement des Bains; il étoit composé de deux chambres et d'une antichambre, chaque chambre avoit quatre croisées, dont les volets et les vitres étoient en glace. Il étoit illuminé pendant la nuit par un nombre considérable de bougies, et surtout la nuit de la Nôce, dont on a parlé. Le vif éclat des lumieres et des glaces, répandu dans tout ce Palais, étoit si étonnant et si admirable, qu'on avoit de la peine à en supporter la vue.

Vers la fin du mois de Mars, le froid n'étant plus si excessif, il y eut quelques Figures, Mortiers, Canons, &c. qui commencerent à fondre et à tomber en pièces; le Palais même commença à menacer ruine, et à tomber tout-à-fait quelques jours après. On en fit transporter les plus grosses pièces aux Glacieres de la Czarine.

Le lendemain de la Nôce, il y eut une Masquerade de 500. Personnes, qui marcherent par la Ville, en un fort bel ordre. L'Epoux représentoit le Roy des Samoydes, porté avec la Reine, sa Compagne sur le dos de l'Elephant, dans une espede de Galerie, entourés de plusieurs Singes travestis en Pages.

La Marche étoit précédée par un grand nombre de Chars fort élevés, et tirés par des Chameaux, par des Dromadaires, et par des Ours. Les Chars étoient remplis de Personnages représentant les principales Divinités de la Fable. Les Nymphes marchoient à l'entour des Chars, chantans, dansant, et jouant de divers Instrumens. Elles étoient suivies par les Prêtres et Prêtresses de ces Divinités, en habits de leur caractere. Enfin les Peuples Samoydes

moyses terminoient cette premiere Marche. Ils étoient dans des Traîneaux, et dans d'autres Machines à leur usage, traînés par des *Renes*, espece de Cerfs de leur Pays.

Les autres Nations de cet Empire, Tartares, Lapons &c, partirent ensuite à peu près dans le même ordre et sur le même Modele, mais avec une grande variété pour les Habits, les Instrumens de Danse et de Musique, les Attelages, &c. car on avoit fait venir exprès des Gens et des Animaux de tous ces differens Pays; ainsi outre le Chars tirés par des Chameaux et des Ours, qu'on a vus tirés par des Autruches, des Chiens, des Cochons, des Chevres, &c. La marche de chaque Corps de Nation étoit terminée par les domestiques du Prince ou Chef de la Nation, portant chacun les Instrumens ou Symboles de sa fonction.

La dernière semaine du Carnaval fut encore plus marquée par les Réjoüissances, et par tout ce qui s'est passé au sujet de la Paix conclue avec la Porte. L'Imperatrice en avoit fait la Déclaration publique dès le matin du Jeudi Gras. Elle alla à sa Chapelle pour en rendre de solennelles Actions de grâces.

Au retour, Elle distribua aux Généraux et aux Ministres qui ont été employés dans la dernière Guerre, des Récompenses dignes de sa grande générosité. Plusieurs ont été honorés de l'Ordre de S. André, le premier de Russie; d'autres, du Cordon Rouge, Ordre de S. Alexandre, avec des gratifications de plusieurs mille Roubles. (Le Rouble vaut cent sols, Monnoye de France.) Le Feldt Maréchal Comte de Munich en a eu une de quatre-vingt mille Roubles, & de plus il a été regalé d'une riche Epée, et d'une *Etoile* de l'Ordre de Saint André, garnie de Diamans d'un très-grand prix. On fit ensuite la lecture de la nouvelle Promotion

des Officiers Généraux , qui est fort nombreuse , après laquelle tous ceux qui se trouverent présens , furent admis à baiser la main de S. M. I. On fait monter toutes ces largesses à plus de cinq millions de livres de France, ce qui paroît surprenant, après une guerre si ruineuse , sans que d'ailleurs, l'Etat ait contracté aucune dette.

Le Dimanche suivant , S. M. parut après son dîné à l'un des Balcons du Palais , et commença à jeter , puis à faire jeter au Peuple par les Heraults d'Armes , des Médailles d'or et d'argent , pour la valeur de trente mille Roubles. Ensuite parût sur un grand Théâtre élevé au milieu de la Place , tout l'apareil d'un grand Festin pour le Peuple. Les viandes étoient entassées en pyramide , et le vin ne cessoit de couler de plusieurs Fontaines.

Le soir on fit jouer plusieurs Feux d'Artifice ; ( on excelle ici sur cette matiere. ) Le principal de ces Spectacles représentoit un grand Théâtre , sur lequel on voyoit plusieurs Figures transparentes , qui étoient autant de Symboles de la Victoire , de la Paix , &c. entourées de Fontaines de feu , dont les Jets s'élevoient par dessus le Palais. Au bas du Théâtre , on voyoit des Allées de Palmiers & d'Oliviers de la même composition , avec une enceinte de moindres Arbres en Espaliers , qui enfermoit le tout. L'exécution de tous ces Artifices fut admirable et des plus heureuses.

Les principales Personnes de la Cour se sont fort distinguées dans ces Réjouissances , particulièrement par des Décorations superbes d'Architecture au-devant de leurs Hôtels. Il y a eû à la Cour Bal pendant deux jours et des Masquerades singulieres , sans parler des Festins , &c.

**O**N mande de Vienne, que le repas que le Prince Electoral de Saxe donna le 10. de ce mois, a été des plus magnifiques, & qu'outre la principale Table qui étoit de 70. couverts, il y en eut plusieurs autres qui furent servies avec autant de profusion que de délicatesse.

Ce Prince a fait présent à l'Imperatrice Douairiere de douze Statuës d'Apôtres, chacune de trois pieds de haut, et d'un pareil nombre de Chandeliers, de Porcelaine de Saxe.

On a publié à Vienne une Relation des Cérémonies observées à l'échange du Comte d'Uhlefeldt, Ambassadeur de l'Empereur, et de Gianihi Ali Pacha, Ambassadeur de Sa Hauteffe; cette Relation contient le détail suivant.

Le 10. de ce mois, jour fixé pour l'échange, le Comte d'Uhlefeldt et Gianihi Ali Pacha étant partis, l'un de Semlin et l'autre de Belgrade, et ces deux Ambassadeurs étant arrivés à quelque distance du Lieu où ils devoient être échangés, ils se firent complimenter réciproquement. Peu de tems après le Général-Schmottau et Ali Pacha, Seraskier de Belgrade, lesquels avoient été nommés Commissaires, le premier par l'Empereur et le second par le G. Seigneur, pour faire l'échange des Ambassadeurs, se rendirent chacun de leur côté sur un Pont qui avoit été construit au milieu de la Save, et s'étant complimentés, ils envoyèrent avertir les Ambassadeurs qu'on les attendoit. Ces Ministres s'embarquerent aussi-tôt; celui de l'Empereur sur une Chaloupe et celui du Grand Seigneur sur une Saïque, et ils arriverent en même tems au Pont, étant précédés chacun de vingt Valets de pied et suivis de douze Cavaliers. Chacun des deux Com-

missaires alla prendre l'Ambassadeur de sa Nation à l'extrémité du Pont, et il le conduisit au milieu, où l'on avoit placé deux Fauteuils du côté des Impériaux, et un Sopha avec deux Coussins du côté des Turcs. Les Ambassadeurs et les Commissaires s'étant assis, on servit des rafraichissemens. Le Comte d'Uhlfeldt fit ensuite au sujet de la Paix et de la Commission dont il étoit chargé par l'Empereur, un Discours Latin, auquel Gianihi Ali Pacha répondit en sa Langue. Lorsque ce dernier eut cessé de parler, les personnes de la Suite des deux Ambassadeurs commencerent à se rembarquer. Ces Ministres s'entretenrent encore pendant quelque tems, et s'étant levés, ils embrasserent, l'un le Général Schmettau et l'autre Ali Pacha, après quoi se fit l'échange, le Commissaire Turc donnant la main droite au Comte d'Uhlfeldt, & le Commissaire de l'Empereur en usant de même à l'égard de Gianihi Ali Pacha. Les Ambassadeurs qui avoient été salués à leur arrivée sur le Pont par plusieurs décharges de douze canons, placés sur le rivage, le furent en se rembarquant, par une décharge générale de l'Artillerie des Bâtimens Impériaux et Turcs, et de la mousqueterie de 1500. hommes des Troupes de l'Empereur, lesquels étoient sur les Vaisseaux de S. M. I. et de 1500. hommes de la Garnison de Belgrade, qui étoient en Bataille sur le bord de la Save.

## I T A L I E.

**O**N apprend de Rome que le Sacré College a ordonné des Prières publiques, pour obtenir que les esprits se réunissent dans le Conclave, et que l'Eglise ait bien-tôt un Chef digne de la gouverner.

Par

Par un Courier arrivé de Madrid , on a appris que le Cardinal Aquaviva et la Duchesse de Colubrano ont été nommés par L. M. C. pour tenir en leur nom sur les Fonts de Baptême le Prince ou la Princesse dont accouchera la Reine des deux Siciles.

## N A P L E S.

**L**E Traité de Commerce et de Navigation conclu avec la Porte a été rendu Public , & entre autres articles , les deux Puissances sont convenues par ce Traité , que les Pilotes et autres personnes expérimentées dans l'Art de la Navigation , qui se trouveront dans les Ports respectifs de l'une ou de l'autre Puissance fourniront tous les secours nécessaires aux Bâtimens qui auront souffert par la Tempête , & que les effets qui seront naufrage , seront remis aux Consuls des Villes les plus voisines , pour être rendus aux Propriétaires ; que les Bâtimens des Sujets d'une Puissance ne pourront en aucun cas être contraints par l'autre à transporter des troupes ou de l'artillerie ; que lorsque les Vaisseaux de Guerre du Roy rencontreront ceux du Grand Seigneur , ils déploieront leurs Pavillons & donneront le Salut , qui leur sera rendu coup pour coup par ceux de Sa Hauteffe ; que le Roy ne permettra point que la navigation des Bâtimens Turcs soit troublée par ceux des autres Nations à la vûe des Côtes du Royaume de Naples , et que les Bâtimens Turcs ne pourront non plus à la vûe des mêmes Côtes inquieter en aucune maniere ceux des Nations alliées de S. M. ; que les Esclaves , qui se trouveront de part & d'autre dans les Etats respectifs , seront échangés ou rachetés pour une somme modique , & qu'en attendant leur échange ou leur rachat , on aura soin de les faire traiter avec humanité par leurs Patrons.

Il a été stipulé par le même Traité, que s'il survient quelque contestation entre les Consuls du Roy & les Sujets du Grand Seigneur pour une somme qui aille jusqu'à 4000. aspres ou 200 liv. l'affaire ne pourra être décidée que par le Divan; que les Sujets de S. M. seront traités par rapport à l'exercice de la Religion & aux Pelerinages dans les Lieux Saints, de la même manière que le sont ceux des autres Puissances amies de Sa Hautesse; que les Officiers du Grand Seigneur ne pourront faire mettre en prison aucun des Sujets du Roy, & qu'ils seront obligés de les remettre aux Consuls de la Nation, pour que ceux-ci les fassent punir, s'ils sont reconnus coupables.

On assure que le Roy est dans le dessein d'établir à Naples une Compagnie de Commerce sur le modèle de celles qui sont établies dans plusieurs autres Etats de l'Europe; & qu'on a présenté à S. M. Sic. un Projet, pour creuser depuis Gaëtte jusqu'à Pescara un Canal, par le moyen duquel on puisse passer de la Mer de Toscane à la Mer Adriatique, sans être obligé de faire le tour des Royaumes de Naples & de Siciles.

### ISLE DE CORSE.

Les Bandits d'Isolacci ont enfin demandé leur pardon aux conditions que le Marquis de Maillebois leur avoit offertes, & ils ont prié seulement qu'on leur donnât quelque tems pour pouvoir mettre ordre à leurs affaires, avant que d'abandonner la Corse, ce qui leur a été accordé, avec la liberté de se retirer à Livourne ou en tel autre endroit qu'ils jugeront à propos. Comme ils ont déjà remis leurs armes, on compte qu'ils ne tarderont pas à se rendre à la Bastie.

En

En considération de leur soumission , on a fait grâce au jeune homme de l'Isolacci , qui avoit été pris avec des armes à feu , & au nommé Angelo Brando , qu'on avoit arrêté , parce qu'il leur avoit fourni des vivres.

Le parti qu'ils ont pris doit beaucoup embarrasser le neveu de Théodore , & on a lieu de croire que, s'il ne trouve pas le moyen de s'embarquer , il sera contraint de suivre leur exemple , n'y ayant nulle apparence qu'il puisse se soutenir davantage , à présent qu'on peut aller le chercher dans tous les Lieux où il pouvoit se retirer impunément, pendant que les chemins n'étoient pas praticables.

Par les derniers avis reçus , on est informé qu'on ne parle plus du neveu du Baron de Neuhoff , & l'on suppose qu'il est sorti de l'Isle , ou qu'il se tient caché dans les Montagnes les plus éloignées.

Comme tout est actuellement tranquille dans la Corse , il est à présumer que s'il y est encore , il ne tardera pas à tomber entre les mains des personnes qui ont ordre de le chercher.

### E S P A G N E.

**O**N a reçu avis des Indes Occidentales du commencement du mois de Novembre dernier , qu'on avoit fait à Carthagene toutes les dispositions nécessaires pour mettre la Ville & les Forts en état de défense , & pour fermer l'entrée du Port ; & qu'on avoit appris qu'une Escadre Angloise s'étant présentée sur les Côtes de l'Isle de Cuba , avoit tenté d'y faire une descente , mais que la garnison du Fort de Cogarín avoit fait un feu si vif sur les ennemis , qu'ils avoient été obligés de se retirer , & d'abandonner 200. hommes qui étoient déjà débarqués , & qui furent faits prisonniers de Guerre. Le

## 1652. MERCURE DE FRANCE

Le 3. de ce mois , le Vaisseau *le Biscayen* , commandé par le Capitaine Don Antoine la Farga , conduisit à S. Sebastien un Vaisseau Anglois de 300. tonneaux , qui retournoit de la Caroline en Angleterre & qu'il a pris le 26. du mois dernier entre le 49. & le 50. degré de Latitude Septentrionale , après un combat qui a duré quatre heures , & dans lequel les Espagnols n'ont eû que quatre Soldats de blessés. Les Anglois y ont perdu six hommes , du nombre desquels est le Chevalier *Braythwart* , Commandant d'un Fort de la Caroline , lequel passoit en Angleterre avec sa femme & ses enfans. La charge du Bâtiment ennemi consistoit en Ris , en Eau de Vie , en Bois du Bresil & de Campêche , & en Bois de la Jamaïque , propre à faire des meubles , & elle est estimée 40000. Piastras.

Don Pedro Ignace de Goycochea , Commandant la Fregate *la Notre-Dame du Mont Carmel* , prit le 6. de ce mois vers le 49e. degré de Latitude Septentrionale le Pacquetbot Anglois *le Townshend* , qui portoit des Lettres de Lisbonne à Plymouth , & sur lequel on a trouvé la valeur de 90000. Piastras en or.

Lorsque cette Fregate commença à donner la chasse à ce Pacquetbot , les Anglois qui le montoient , déployerent leur Gaillardet , & tirerent plusieurs coups de canon sans boulet , pour braver les Espagnols , qui s'en étant aprochés à la portée du canon , firent un si grand feu de leur Artillerie , que le Pacquetbot fut endommagé considerablement , surtout du côté de la Poupe. Les ennemis continuant de se défendre malgré le mauvais état dans lequel étoit leur Bâtiment , & le Commandant Espagnol craignant qu'ils ne s'échappassent à la faveur de la nuit , se détermina à aller à l'abordage , & bientôt il se rendit maître du Vaisseau. Le Lieu-

tenant

tenant du Pacquetbot & quatre Soldats Anglois ont été tués dans le Combat, & il y en a eû cinq autres de blessés dangereusement.

On n'a pû recouyrer aucune des Lettres qui étoient sur ce Bâtiment, parceque le Capitaine, dès qu'il s'est vû dans la nécessité de se rendre, a ordonné qu'on les jettât dans la Mer.

Cette même Fregate s'est aussi emparé du Vaisseau Anglois *la Darothés*, qui revenoit, de l'Isle d'Antigue, & dont la charge consistant en 160. Barriques de sucre, chacune de 15. à 16. Quintaux; en 19. Barriques d'Eau de Vie, & en balles de Cotton est estimée 20000. Piastrés.

L'Armateur Don Jean-Baptiste Solie a conduit à Saint Sebastien deux autres Bâtimens Anglois, dont l'un chargé de Thé alloit de Dunquerque à Lisbonne, & l'autre portoit du charbon de terre de Milfrond à Chester.

Le Vaisseau *la Marie*, chargé d'Eau de Vie, a été pris par un Brigantin Espagnol vers les 47<sup>e</sup>. degré de Latitude Septentrionale. Ces trois dernieres prises sont peu considerables, & leur valeur ne monte qu'à 3000. Piastrés.

## P O R T U G A L.

**L**E 26. du mois dernier, jour de l'Octave de la Fête du S. Sacrement, les Religieux du Tiers Ordre de Notre-Dame de Jesus, firent à Lisbonne avec beaucoup de solemnité leur Procession, à la tête de laquelle étoient deux magnifiques Chars de Triomphe, précédés d'une partie de la Bourgeoisie à cheval.

**O**N a appris de Cassel, que la premiere entrevüe de la Princesse Marie d'Angleterre & du Prince Frederic de Hesse, s'étant faite le 26. de ce mois à Amelienthal, cette Princesse avoit fait le 27. son Entrée publique à Cassel; qu'à son arrivée au Château, elle avoit été conduite à la Chapelle, où son Mariage avoit été célébré; qu'après la Cérémonie, qui fut faite par un Ministre de la Religion Réformée, & pendant laquelle la Princesse eut sur la tête une Couronne, elle avoit soupé avec les Princes & les Princesses, que le Repas avoit été suivi d'un Bal, dont la magnificence avoit répondu à l'éclat de la Fête, & que le lendemain, les Seigneurs & les Dames de la Cour avoient été admis à baiser la main de la Princesse.

## GRANDE-BRETAGNE.

**L**es Lettres de l'Amiral Vernon, arrivées à Londres le 5. de ce mois, portent que le 14. du mois de Mars dernier, il avoit mouillé avec son Escadre devant Carthagene dans la Baye de *Playa Granda*, & que le 16. ayant fait avancer ses Galio-tes à Bombes & ses Brulots, il avoit bombardé cette Place pendant quelques heures avec assés de succès, plusieurs Bombes étant tombées sur la principale Eglise de la Ville, sur le College des Jésuites & sur le Bureau de la Douanne; d'autres ayant abattu plusieurs Maisons, & une ayant fait cesser le feu d'une Batterie, placée sur un Bastion.

Cet Amiral marque dans les mêmes Lettres, que le 17. au matin, après avoir levé l'ancre, il avoit rangé ses Vaissaux en ordre de Bataille, & qu'il avoit cottoyé la Terre jusqu'à *Bocachica*, d'où on lui

lui avoit tiré plusieurs coups de canon, qui ne l'avoient point atteint, qu'ensuite il avoit laissé les Vaisseaux de Guerre, le *Windzor* & le *Greenwich*, pour croiser à la vûe du Port de Carthagene, & qu'il avoit fait voile pour Porto-Bello; où il étoit arrivé le 21. que pendant qu'il y a fait réparer les dommages que ses Galioles à Bombes, ses Brulots & quelques autres de ses petits Bâtimens avoient reçûs dans le Bombardement, il avoit détaché de tems en tems plusieurs Vaisseaux pour croiser devant le Fort de Chagre, & qu'ayant pris de l'eau sur ses Vaisseaux, il avoit remis à la voile le 29. & étoit arrivé le même jour à la vûe de ce Fort, qu'il a bombardé sans interruption depuis le jour de son arrivée jusqu'à onze heures du matin du 31. que les Espagnols arborerent le Drapeau blanc, pour demander à capituler; que le Capitaine Knowlles, que l'Amiral Vernon envoya sur le champ à terre, étoit revenu peu de tems après avec le Gouverneur du Fort; & qu'on avoit signé la Capitulation, par laquelle on est convenu que le Gouverneur, aussitôt après la signature, remettroit le Fort aux Troupes du Roy, & qu'il se retireroit avec sa Garnison dans le Lieu qu'il lui plairoit de choisir, que les Habitans du Village de Chagre y demeureroient s'ils le jugeoient à propos, & que l'Amiral Vernon empêcheroit qu'il ne leur fût causé aucun dommage; qu'on remettroit à cet Amiral les deux Vaisseaux Gardes Côtes qui étoient dans la Riviere, dans l'état où ils se trouveroient; que le Clergé & les Eglises du Lieu seroient protégés; & qu'on leur conserveroit leurs libertés & leurs privilèges.

Les mêmes Lettres ajoutent qu'il avoit nommé pour Gouverneur du Fort le Capitaine Knowlles, qui y étoit entré le 31. à trois heures après midi avec cinq Officiers & 120. hommes; que l'Amiral s'y

s'y étoit rendu le premier du mois d'Avril, pour donner les ordres nécessaires, & qu'ayant trouvé dans le Bureau de la Douanne plusieurs Marchandises destinées pour les Galions, il les avoit fait enlever; que les deux Gardes Côtes, les seuls Vaisseaux qui fussent alors dans la Riviere, avoient été coulés à fond; que le 4. on avoit mis le feu au Bureau de la Douanne; qu'on avoit embarqué le 5. onze Canons de Bronze & onze Pierriers, qui avoient été trouvés dans le Fort, que le même jour on avoit fait sauter toutes les Fortifications, & que l'Amiral Vernon avoit remis le lendemain à la voile pour Porto Bello, d'où il est retourné à la Jamaïque, après avoir été rejoint par les Vaisseaux le *Windsor*, le *Gréenwich* & le *Burford*.

Le Duc de Cumberland ayant obtenu du Roy la permission de servir en qualité de Volontaire dans l'Expedition pour laquelle la Flotte de l'Amiral Norris est destinée, ce Prince se rendit du Camp de Hownslow à Portsmouth le 16. de ce mois, & il passa sur une Chaloupe dans l'Isle de Wight, d'où il alla joindre à Spithead le Vaisseau la *Victoire*, sur lequel il s'embarqua au bruit d'une salve generale de l'Artillerie de ce Vaisseau & de tous ceux qui étoient dans le Port.

Le Vaisseau la *Victoire*, suivant une Description qu'on en a publiée à l'occasion de l'embarquement du Duc de Cumberland, est plus grand de 200. tonneaux qu'aucun autre Vaisseau du Roy, ayant 221. pieds, dix pouces de long, & pouvant contenir 1200. hommes, avec les provisions nécessaires pour leur subsistance.

Le 20. vers les deux heures après midi, l'Amiral Norris fit voile de Spithead, avec la Flotte dont le Roy lui a donné le Commandement, & le Chevalier Chaloner Ogle, qui s'est rendu dans le même

Port

Port avec son Escadre, composée de neuf Vaisseaux de Guerre, se dispose à suivre incessamment cette Flotte, sur laquelle on a fait embarquer le Régiment du Brigadier Général Harrison & quelques autres Troupes.

Le Lord Catheart, qui doit commander le Corps de Troupes qu'on se propose d'envoyer en Amérique, aura sous ses ordres M. Alexandre Spotswood, Major Général; Mrs Thomas Wentwort, Jean Guise, & Guillaume Rusane, Majors de Brigade; M. François Spotswood, Quartier Maître Général; M. Edououard Woolf, Adjudant Général; un Commissaire des Guerres & un Commissaire des Vivres. Tous les Officiers des Régimens nommés pour servir sous ce Général, ont reçu ordre d'aller joindre leurs Corps dans l'Isle de Wight avant le 22. de ce mois, sous peine d'être privés de leurs Commissions. On assure que le Gouvernement fera embarquer avec les autres Troupes qu'il donne au Lord Catheart, un détachement des Gardes du Corps & dix-huit hommes de chaque Compagnie des trois Régimens des Gardes à pied; que ces Troupes à leur arrivée dans l'Amérique, seront jointes par d'autres qu'on a levés dans diverses Colonies, & que les Vaisseaux de Guerre, qui les escorteront dans le passage, sont destinés à renforcer l'Escadre de l'Amiral Vernon. Le Lord Catheart a choisi Mrs Charles Whiteford & Jean Stuart, pour Aides de Camp. Le Colonel Spetwid aura le commandement des Troupes qu'on a levés dans la Caroline Septentrionale, & qui doivent être employées à une Expédition contre la Colonie que les Espagnols ont dans le voisinage. Une Escadre de huit Vaisseaux, dont deux sont de 50. canons, deux de 40. & quatre de 20. fera voile incessamment vers le Sud Ouest de l'Irlande, pour y croiser à la vûe de diffé-

rens Ports, & on y enverra toutes les six semaines une nouvelle Escadre d'un pareil nombre de Vaisseaux. L'Amiral Cavendish doit commander une Escadre d'observation dans la Manche. Les Vaisseaux *le Saint Albans*, de 60. canons, & *l'Alloïette*, de 50. serviront de Convoy aux Vaisseaux Marchands qui doivent mettre à la voile pour Constantinople, pour Smirne, pour Alexandie, & pour les autres Echelles du Levant.

Deux Armateurs Anglois se sont emparés de deux Bâtimens Espagnols, dont l'un avoit à bord 50. Tonneaux de Poudre pour Carthagene.

Un Vaisseau de 200. Tonneaux, qui revenoit de la Virginie & qui alloit à Liverpool, a été pris par les Espagnols à la hauteur de Saint Clair.

Le Vaisseau *le Snow Reggi*, en allant de Philadelphie à Lisbonne, est tombé aussi entre les mains des Espagnols.

La Flotte avec laquelle l'Amiral Norris fit voile de Spithead le 20. de ce mois, est composée des Vaisseaux *la Victoire*, de 112. canons; *la Princesse Caroline*, *le Chichester*, *le Cambridge*, *le Schrewsbury*, *le Boyne*, chacun de 80. *l'Oxford*, *le Lenox*, *le Kent*, & *le Suffolk*, de 70. & de plusieurs Frégates, Galiotes à Bombes & Brulots. Le Chevalier Chaloner Ogle est allé joindre cette Flotte avec les Vaisseaux *l'Elizabeth*, de 70. canons; *l'Auguste*, *le Superbe*, *le Pembrock*, *le Lyon*, *le Jersey*; de 60. *le Litchfield* & *l'Assistance*, de 50. & l'Amiral Norris devoit prendre, en passant à Plymouth, l'Escadre commandée par l'Amiral Belchen.

On a reçu avis de Charles Town, que le Vaisseau de Guerre *l'Ecureuil*, commandé par le Capitaine Waren, y avoit conduit un Armateur Espagnol. Cet Armateur & un autre de la même Nation, avoient attaqué ce Vaisseau, & le Capitaine Waren, après en avoir coulé un à fond; s'empara de l'autre.



*MORTS DES PAYS ETRANGERS.*

**L**E quatorzième Mai Emmanuel Comte de Charny, Grand d'Espagne de la première Classe, Chevalier de l'Ordre de S. Janvier, Capitaine Général des Armes du Royaume de Naples, &c. mourut à Naples, âgé d'environ 60. ans. Ce Seigneur étant encore fort jeune, fit ses premières Campagnes en Catalogne avant la Paix de Riswick. Le Roy d'Espagne, qu'il a toujours servi avec succès, le fit au mois de Mars 1703. Colonel du Régiment d'Infanterie d'Estramadure, & lui donna la Clef de Gentilhomme de sa Chambre, au mois d'Août 1707. Il s'étoit extrêmement distingué le 25. Avril précédent à la Bataille d'Almanza dans le Royaume de Valence. Il fut fait Maréchal de Camp au mois de Décembre 1710. & il servit en cette qualité au Siège de Barcelone en 1714. Le Gouvernement de Jaca, dans le Royaume d'Aragon, lui fut donné au mois de Février 1719. & il fut fait ensuite Lieutenant Général des Armées de S.M.Cath. Il eut au mois de Juillet 1725. le Gouvernement de la Forteresse de Ceuta en Afrique, où s'étant rendu; il fit faire le 7. Avril 1726. une vigoureuse sortie sur les Maures, qui assiégeoient cette Place, & après avoir ruiné un de leurs Ouvrages, il fit jouer une Mine, qui eut un tel succès qu'elle fit sauter en l'air un nombre considérable de ces Barbares, il continua à les fatiguer si fort qu'ils prirent le parti de se retirer à l'improviste le 17. Mars 1727. de devant cette Place, après un Siège de 34. ans. Le Comte de Charny, fit ensuite ruiner entièrement leur Camp. Le Roy d'Espagne lui donna au mois  
d'Août

d'Août 1728. la Commanderie d'Almorandiel, dans l'Ordre de Calatrave, & le choisit au mois de Juillet 1731. pour commander en chef les 6000. hommes de Troupes Espagnoles destinées à passer en Italie avec D. Charles, Infant d'Espagne, aujourd'hui Roy de Naples. Il a continué toujours depuis à servir ce Prince, qui le déclara Capitaine Général des Armes du Royaume de Naples le 20. Janvier 1736. & son Conseiller d'Etat au mois de Février. Il obtint au mois de Mai de la même année une pension de 3000. Ducats, avec le titre de Duc de Castellamare. Il étoit fils du Comte de Charny, Capitaine Général des Armes de la Côte de Grenade, & Gouverneur de la Forteresse de Ceuta en Afrique, mort en 1692. Le Comte de Charny qui vient de mourir, avoit été marié deux fois, sa première femme, qui l'avoit suivi en Italie, mourut à Livourne en Toscane le 28. Août 1734. Il s'étoit remarié le 2. Février 1739. avec une fille du Prince Della Scala, de la Maison Spinelli, du Royaume de Naples.

Le 7. Juin, la Princesse Marie-Elizabeth-Amelie-Antoinette - Josephine - Gabrielle - Jeanne - Agathe, fille aînée du Grand Duc de Toscane, & de l'Archiduchesse Marie-Therese, son Epouse, mourut au Château de Luxembourg, âgée de 3. ans, 4. mois & 2. jours, étant née à Vienne le 5. Février 1737.

Le 9. Leandre *Porzia*, Cardinal, Prêtre, du Titre de S. Calixte, Membre des Congrégations des Evêques & Reguliers, de l'Examen des Evêques, de la Visite Apostolique, de l'Index, des Rites, du S. Office, des Indulgences, & Reliques, de la Discipline Réguliere, &c. Protecteur de la Congrégation des Moines Guillelmites, de l'Ordre de S. Benoît, & de l'Académie des Ecclesiastiques Nobles

à Rome, mourut dans le Conclave, âgé de 67. ans, 5. mois & 3. jours, étant né le 22. Décembre 1673. au Lieu de Porzia, Fief de sa Famille, dans le Frioul. Il étoit Religieux de l'Ordre de S. Benoît, de la Congrégation du Montcassin, ayant été élu en 1725. Abbé de l'Abbaye Régulière de S. Paul, hors les Murs à Rome. Il assista en cette qualité au Concile Romain, qui fut tenu à S. Jean de Larran, & il fut béni le 9. Juin de la même année 1725. dans son Eglise Abbatiale par le Pape, assisté des Abbés du Mont Cassin, & de Casamars. Il fut nommé au mois de Janvier 1728. à l'Evêché de Bergame, dans l'Etat de Venise, qui fut proposé pour lui en Consistoire, le 12. Avril suivant, après avoir été dispensé de l'examen, pour avoir continuellement donné des marques de sa profonde doctrine, dans les differens Emplois qu'il avoit exercés depuis 20. années qu'il résidoit à Rome. Il fut créé Cardinal le 30. du même mois d'Avril 1728. & reçut le même jour la Barrette des mains du Pape, qui fit la fonction de le sacrer le 2. Mai dans l'Eglise des Religieuses de S. Ambroise, ayant pour Assistans l'Archevêque de Trajanople, & l'Evêque de Cirene. Le 4. S. S. fit la Cérémonie de lui donner le Chapeau, & le 10. celle de lui fermer & ouvrir la bouche, ensuite de quoi elle lui assigna le Titre Prespiteral de S. Jérôme des Esciavons, qu'il quitta peu de temps après, en optant le 20. Septembre de la même année 1728. celui de S. Calixte. Il fut déclaré par le Pape Clement XII. au mois d'Avril 1731. Député de la Congrégation de *Propaganda fide*. Il s'étoit démis dès le mois de Novembre 1730. de l'Evêché de Bergame, en se réservant dessus une pension de 2000 écus Romains.

Le 22. le nommé Jérôme-Thomas de Casanova, natif d'Oribucla, mourut à Grenade, âgé de 113.

ans.

ans. Il n'en paroïssoit pas plus de 60. & il avoit conservé dans les dernières années de sa vie, non-seulement tout son jugement, mais encore assés de force, pour marcher sans bâton.

Le 16. Juillet, la Reine Première Douairiere d'Espagne, mourut à Guadalaxara, âgée de 72. ans, 8. mois & 18. jours, étant née le 8. Octobre 1667. Cette Princesse, qui se nommoit Marie-Anne de Neubourg, étoit fille de Philippe-Guillaume, né le 5. Novembre 1615. Duc de Neubourg en 1653. lequel deyint Electeur Palatin, au défaut de la Branche Electorale de Simmern le 26. Mai 1685. & qui mourut à Vienne le 2. Septembre 1690 & d'Elizabeth-Amélie de Hesse Darmstadt, née le 19. Mars 1635, morte le 4. Août 1709. Marie-Louise d'Orleans, première femme du feu Roy Charles II. étant morte le 12. Fevrier 1689. Charles II. fit demander en mariage, la Princesse Marie-Anne de Neubourg, qui fut épousée à Neubourg, au nom de ce Roy, le 28. Août de la même année, par Henri-François, Comte de Mansfeld, Ambassadeur d'Espagne, & dont les Noces furent célébrées à Valladolid le 4. Mai de l'année suivante. Après la mort du feu Roy, la Reine Première Douairiere, se retira à Rome, & ensuite à Bayonne, où elle a demeuré jusqu'en 1738. que le Roy l'a engagée à retourner dans le Royaume d'Espagne, & à établir sa résidence à Guadalaxara.

La Cour a pris le 20. le deuil pour la mort de cette Princesse, dont le Corps doit être porté au Convent de Saint Laurent de l'Escorial, pour y être inhumé dans le Tombeau des Princes & Princeses de la Maison Royale.



F R A N C E.

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &c.

**L**E 7. de ce mois, le Prince de Campo Florido, Ambassadeur du Roy d'Espagne, eut sa premiere audience particuliere du Roy, à laquelle il fut conduit par le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs, qui le conduisit ensuite à l'audience de la Reine & à celles de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames.

Le Roy partit de Choisy le 12. de ce mois, pour se rendre à Compiègne, où S. M. arriva le même jour. Le Roy passa vers les quatre heures après midi sur les remparts de Paris, & S. M. s'y arrêta, pour voir les Ouvrages que le Corps de Ville a fait faire, & dont l'objet est de rendre l'air plus sain dans les Quartiers que le grand Egoût traverse, en y faisant couler une assés grande quantité d'Eau pour nettoyer cet Egoût, lequel dans une longueur de 3600. toises est pavé de dalles de pierre & revêtu de murs.

Le Roy ayant été reçu à la descente de son carosse par les Prévôt des Marchands & Echevins, vit le Reservoir & les differentes  
 I parties

parties de cet Ouvrage. S. M. alla ensuite voir l'Eau du Reservoir entrer dans l'Egoût & y couler avec une grande rapidité. S. M. s'arrêta aussi à la Grille du Fauxbourg Saint Martin, où Elle vit l'effet d'une des quatorze Vannes, placées de distance en distance dans l'Egoût, pour retenir l'Eau, & lui donner une force capable d'assurer le succès de cet Ouvrage, commencé en 1737. & qui est entièrement fini. Le Roy en a paru très-content, & S. M. a eû la bonté de le marquer au Corps de Ville.

La Reine passa sur les mêmes remparts le 14. pour aller à Compiègne, & S. M. s'y arrêta, pour voir ces mêmes Ouvrages.

Monseigneur le Dauphin se rendit à Compiègne le 16. de ce mois, & en passant sur le rempart dont on vient de parler, ce Prince vit les Ouvrages que le Corps de Ville a fait faire pour le nettoiyement du grand Egoût.

Le 19. de ce mois, le Marquis de Camas, Envoyé Extraordinaire du Roy de Prusse, eut à Compiègne sa première audience publique, & il y fut conduit par le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs, qui étoit allé le prendre dans les carosses du Roy & de la Reine. Il fut ensuite conduit par le même Introduceur à l'audience publique.

blique de la Reine & à celle de Monseigneur le Dauphin, & il fut reconduit chés lui dans les carosses de L. M. avec les cérémonies accoutumées.

Le 22. le Roy prit le deuil en Violet pour la mort du Roy de Prusse, dont le Marquis de Camas donna part au Roy dans l'audience publique qu'il eût de S. M. le 19.

S. M. a donné la Place de Conseiller d'Etat d'Epée, vacante par la mort du Comte du Luc, au Comte du Muy, l'un des deux Sous-Gouverneurs de Monseigneur le Dauphin.

Le Roy a nommé Intendant de la Généralité de Paris M. d'Argenson, Conseiller d'Etat Ordinaire, Chancelier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, & Chancelier du Duc d'Orleans.

Le 4. Juillet il y eut Concert chés la Reine; M. de Blamont, Sur-Intendant de la Musique du Roy, fit chanter le Prologue & le premier Acte de l'Opera de *Thesée*, qu'on continua le 6. & le 9. par les Actes suivans, dont les principaux rolles furent remplis par les Dlls d'Aigremont, Romainville, Antier, Abec, Godeneche, & Des-  
 Iij champs,

champs, & par les Srs Godoneche, du Bourg, d'Aigremont, d'Angerville & Tribou.

Le 16. & le 18. la Cour étant à Compiègne, la Reine entendit le Ballet des *Fêtes Venitiennes*, dont les rolles furent chantés par les mêmes Acteurs qu'on vient de nommer, par la Dlle Huguenot, & par le Srs Benoît, Poirier & le Begue.

Le 20. & le 23. on exécuta les quatre Entrées de l'*Europe Galante*; les principaux rolles furent joiés par les mêmes Sujets, & par la Dlle Mathieu.

Le 27. S. M. souhaita d'entendre la seconde & la troisième Entrée du Ballet des *Sens*, dont l'exécution fit beaucoup de plaisir à toute la Cour,

M. de Vendœuil, Ecuyer du Roy, tenant une des Académies Royales, très-connu par les excellens hommes de cheval qu'il a formés, a pour Patronne *Sainte Anne*, elle fut célébrée le 27. de ce mois.

Le jour choisi, les Seigneurs & Dames qui avoient été invités à la Fête, se rendirent à l'Académie sur les dix heures du soir, on y exécuta un Feu d'Artifice; ce Feu satisfit d'autant plus, qu'il parut d'un goût nouveau, & qu'il fut exécuté avec beaucoup d'expression, par le Sr Lemarié, Artificier du Roy, & fut applaudi de toute la nombreuse Compagnie.

Après

Après le Feu , Mrs les Académistes donnerent une Simphonie , qui fut exécutée par les Musiciens du Prince de Carignan , qui fit grand plaisir ; la Fête finit par un Bal , qui dura jusqu'au lendemain ; il fut distribué pendant ce Bal beaucoup de rafraichissemens ; tout parût digne de la jeune Noblesse qui donnoit cette brillante Fête. Ce que l'on admira le plus , fut la décence , la politesse , l'attention & la profusion , qui se soutinrent également jusqu'à la fin.



MORTS & MARIAGES.

**L**E 2. Juillet , Louis-François *le Poupet* , Ecuyer , ancien Avocat au Parlement de Paris , immatriculé le 27. Janvier 1689. & ancien Bâtonnier , qui avoit plaidé autrefois avec reputation au Châtelet , où il s'étoit attaché , mourut à sa Maison de campagne à Montihery , âgé d'environ 70. ans , ne laissant qu'une fille , sa seule héritiere , qui fut mariée au mois de Janvier 1725. avec Etienne-Gaspard Moreau de Breville , Auditeur en la Chambre des Comptes de Paris. Le défunt étoit fils de feu Antoine le Poupet , Sr de S. Aubin , Conseiller-Secretaire du Roy , Avocat ès Conseils de S. M. & de feuë Jacqueline Arnoulet , morte le 9. Octobre 1722.

Le 4. Jean-Baptiste *de Bellon de Thurin* , Marquis du Bourg-S. Sepulchre , Comte Palatin du S. Empire , appelé le Comte de Thurin , Gouverneur des Ville & Château de Monluel , en Bresse , depuis le

I iij      mois

mois de Mars 1718. & Gouverneur & Grand Bailli de Clermont, en Beauvoisis, depuis le mois de Fevrier 1720. & ci-devant successivement Lieutenant des Gardes, & Ecuyer de feu Louis-Henri Duc de Bourbon, mourut à son Château de Remi, près de Compiègne, dans la 75. année de son âge, étant né le 24. Octobre 1665. Il étoit veuf de Marie-Marguerite des Essars, seconde fille de Charles des Essars, Marquis de Meigneux, Comte de Berques, Seigneur de Quinquempoix, de Brequesan, &c. Gouverneur de Montreuil, mort le 4. Septembre 1691. & de D. Françoise-Geneviève Regnault, morte le 22. Il laisse d'elle Jean Claude de Bellor de Thurin, Comte Palatin du S. Empire, Chevalier de l'Ordre de N. D. du Montcarmel, & de S. Lazare de Jerusalem, ci-devant Capitaine de Cavalerie dans le Regiment de Bourbon. Il y a un article touchant cette Famille et son origine, dans le Mercure du mois de Fevrier 1720. p. 168.

Le 5. François Ollivier, Seigneur du Comté de Senozan, & du Marquisat de Rosny, Baron de l'Honneur du Homet de la Riviere, Doyen de l'Ordre de S. Michel, reçû en 1708. Intendant Général des Affaires temporelles du Clergé de France, mourut à Paris dans la 63. année de son âge, étant né à Lyon le 6. Fevrier 1678. Il s'étoit démis quelques jours auparavant, de la Commission d'Intendant Général du Clergé, qui a été donnée à François-David Bollioud de S. Julien, son neveu, lequel y a été reçû en qualité de Receveur Général du Clergé, le 30. Juin. Le défunt étoit fils de David Ollivier, Seigneur du Comté de Senozan, & Baron de la Salle &c & de Françoise Aufon, son épouse. Il avoit épousé le 29. Juin 1711. Dlle Jeanne-Magdeleine de Grolée, fille de François-Joseph de Grolée, Comte de Viriville, Premier Baron

Baron du Lyonnais, Seigneur de Taulignan, Gouverneur de la Ville & Citadelle de Montelimart, ci-devant Capitaine Lieutenant des Gendarmes de Berry, mort le 26. Septembre 1705. & de D. Magdeleine Sabine de la Tour de Gouvernet, sa veuve.

M. de Senozan laisse trois enfans, sçavoir Jean-Antoine Ollivier, Seigneur de Rosny & Magny, &c. Président en la quatrième Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris, reçu à cette Charge le 6 Avril 1737. & auparavant Conseiller & Commissaire aux Requêtes du Palais, le 10. Juillet 1733. & marié au mois de Fevrier 1735. avec Marie-Louise de Lamoignon, née le 16. Juillet 1719. fille de Guillaume de Lamoignon de Blancmesnil, Seigneur de Malesherbes, Président à Mortier au Parlement de Paris, & de feuë D. Anne-Elizabeth Roujault, sa seconde femme. Il a pour fils unique Antoine-François Ollivier de Senozan, âgé de 3. ans.

M. de Senozan qui vient de mourir, laisse pour son second fils, Jean François-Ferdinand Ollivier de Senozan de Taulignan, âgé de huit ans, & pour fille Anne-Sabine Ollivier de Senozan, mariée le 4. Octobre 1730. avec Charles-François-Christian de Montmorency-Luxembourg, Prince de Tingry, Comte de Luxe, Colonel du Regiment de Touraine, Brigadier des Armées du Roy, de la Promotion du 15. Mars dernier; il a pour fille Pauline-Anne de Montmorency de Tingry, âgée de six ans.

Le 6. D. Marie-Charlotte-Antoine de Gontaut de Biron, épouse de Louis de Bouschet, Marquis de Sourches & du Bellay; Comte de Montsoreau, Seigneur du Quesnel, Obry, &c. Prévôt de l'Hôtel du Roy, & Grand Prévôt de France, Cornette de la Compagnie des Cheval-Legers de la Garde ordinaire de S. M. & Brigadier de ses Armées, avec

lequel elle avoit été mariée le 8 Fevrier 1730. mourut au Château de Ramboüillet, après être accouchée le 26. Juin précédent avant terme, d'un fils, qui mourut aussi-tôt après avoir été ondoyé. Elle étoit âgée d'environ 28. ans, & la 6 fille mariée de Charles-Armand de Gontaut, Duc de Biron, Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de Landau, & de Marie-Antoine Bautre de Nogent; elle ne laisse que cinq filles.

Le 9. fut inhumée à S. Eustache la nommée *Marie le Tellier*, veuve de Jean Combert, Porteur de Grains, laquelle avoit 99. ans accomplis.

Le 11. Michel-Robert *le Peletier des Forts*, Comte de S. Fargeau, Seigneur du Menil Montant, Gouverneur de la Ville & Château, & Grand Bailli de Gien, Ministre d'Etat, mourut à Paris, dans la 66. année de son âge, étant né le 24. Avril 1675. Il avoit été reçu d'abord Conseiller au Parlement de Metz le 29. Avril 1695. puis en celui de Paris le 3. Fevrier 1696. & ensuite Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy le 27. Fevrier 1698. Il fut fait Intendant des Finances en survivance de son pere le 20. Decembre 1700. Il entra en exercice de cette Charge par sa démission au mois de Juin 1701. & résigna sa Charge de Maître des Requêtes en 1702. Il fut fait Conseiller d'Etat au mois de Juin 1714. & après la mort du Roy Louis XIV. les Charges d'Intendants des Finances ayant été supprimées, il fut retenu Conseiller du Conseil des Finances, qui fut établi au mois de Septembre 1715. Il fut fait en 1719. Conseiller au Conseil de Régence pour les Finances, & le 7. Juin 1720. premier Commissaire des Finances, pour faire la Charge de Contrôleur Général. Il fut déclaré Contrôleur Général des Finances le 14. Juin 1726. & prêta serment de fidélité entre les mains du Roy pour cette Charge le

175. & à la Chambre des Comptes le 18. du même mois. Il ne l'exerça que jusqu'au 19. Mars 1730. Il avoit été déclaré Ministre d'Etat le 30. Decembre 1729. & avoit obtenu au mois de Fevrier précédent la Charge de Grand Bailli & le Gouvernement de Gien. Il étoit fils de feu Michel le Peletier, Seigneur de Sousy, & des Forts, Conseiller d'Etat ordinaire, & au Conseil Royal, & Doyen du Conseil, mort le 10. Decembre 1725. à l'âge de 85. ans, & de Marie-Magdeleine Guerin, morte le 20. Septembre 1691. & il avoit été marié le 12. Septembre 1706. avec Marie-Louise de Lamoignon, fille de feu Nicolas de Lamoignon de Basville, Comte de Launay-Courson, Conseiller d'Etat ordinaire, & Intendant de la Province de Languedoc, & d'Anne-Louise Bonnin de Chalucet. Il en avoit eu un fils unique, dont on a rapporté la mort dans le Mercure du mois de Juillet 1739. p. 1672.

Le même jour Alexandre *Chevard*, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Huissier des Ordres du S. Esprit & de S. Michel, mourut à Paris, âgé de 53. ans, 4. mois & 3. jours, étant né le 8. Mars 1687. Il étoit fils de Germain Chevard, Trésorier Général des Fortifications de France, & de Louise Thevenet, & n'avoit point été marié.

Le 13. François *Magueux*, ancien Avocat au Parlement de Paris, immatriculé le 10. Juillet 1690. Maître Particulier des Eaux & Forêts de S. Germain en Laye, Inspecteur du Domaine du Roy, Conseiller du Conseil de S. A. R. la Duchesse d'Orleans, du Conseil Souverain de Dombes, &c. mourut à Paris, âgé d'environ 70. ans. Il étoit fils de feu Etienne Magueux, Avocat en Parlement, ancien Echevin de la Ville de Paris, & Intendant de la Maison de la Tremoille, & de . . . Sanguinieres,

& il avoit été marié le 2. Août 1707. avec Mar-  
 I r guerite

guerite Arrault, morte le 27. Janvier 1737. laquelle étoit fille de feu Charles Arrault. ancien Avocat au Parlement, Chef du Conseil du feu Comte de Toulouse, & de Charlotte Marie de Vauconsaint. Il laisse d'elle une fille unique qui a été mariée le 29. Avril 1739. avec Anne-Jean-Baptiste Goislard, Seigneur de Baillé, Conseiller au Parlement de Paris à la quatrième Chambre des Enquêtes.

Le même jour Louis *Courcier*, natif de Troyes, Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, du 30. Octobre 1686. Senieur de la Maison & Société de Sorbonne, Chanoine honoraire, & ancien Théologal de l'Eglise Métropolitaine de Paris, mourut dans sa Maison Claustrale; âgé d'environ 82. ans. Il avoit été reçu Chanoine de l'Eglise de Paris le 6. Août 1697. & ayant resigné son Canoniat, il fut reçu pour la seconde fois Chanoine-Théologal par la resignation de Louis Courcier, son oncle, le 4. Août 1713. Il s'étoit démis dans sa dernière maladie de son Canoniat entre les mains de l'Archevêque de Paris, qui le conféra sur le champ à . . . de Janson; neveu du défunt.

Le 15. D. Yvonne Silvie *du Breil de Rais*, riche héritière en Bretagne, & Epouse de Gui Auguste de Rohan-Chabot, appelé le Comte de Chabot, Lieutenant Général des Armées du Roy, avec lequel elle avoit été mariée le 8. Février 1729. mourut à Paris, âgée de 28 ans, après être accouchée le 9. précédent de Charles Rosalie de Rohan-Chabot, qui fut baptisé le même jour de sa naissance, & qui eut pour Parain & Maraine Charles-Auguste de Rochechouart, Duc de Mortemart, Pair de France, Grand d'Espagne, Prince de Tonnay-Charente, Comte de Buzançois, Marquis de Berquen, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, Colonel du Régiment de Mortemart, Infanterie, &  
Briga-

Brigadier des Armées de S. M. & D. Charlotte-Rosalie de Chastillon, Epouse de Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Rohan-Chabot, Duc de Rohan, Pair de France, Prince de Leon, Comte de Porrohët, Marquis de Blain, Vicomte de Faoucq.

Le 19. Charles-François de Vintimille, des Comtes de Marseille, de Vins, d'Agoult, Marquis du Luc, de la Marthe, & de Vins, en Provence, & de Savigny-sur-Orge, à quatre lieuës de Paris, &c. Chevalier-Commandeur des trois Ordres du Roy, Conseiller d'Etat Ordinaire d'Epée, Lieutenant de Roy au Gouvernement de Provence, Gouverneur des Isles de Porquerolles & de Lingoustier, mourut en son Château de Savigny, dans la 87. année de son âge, ayant été baptisé au Luc, Diocèse de Frejus, le 26. Octobre 1653. Il avoit été élevé Page du Roy en sa grande Ecurie. Il alla ensuite servir en Sicile en 1674. & 1675. & étant repassé en France en 1676. il alla servir en Flandres dans la premiere Compagnie des Mousquetaires du Roy, commandée par le Bailli de Forbin, son oncle. Il se trouva aux Sieges de Condé, de Bouchain & d'Aire, & en 1677. aux Sieges de Valenciennes & de Cambray, & le 11. Avril de la même année à la Bataille de Cassel, où il reçut un coup de Mousquet au bras droit, qu'il fallut lui couper. Cet accident lui fit quitter le Service de terre, & étant entré dans la Marine, il fut fait Capitaine de Galeres. Il servit depuis aux Bombardemens d'Alger & de Genes. Il commanda à ce dernier les Troupes de débarquement, de même qu'à Onelle, en Piémont, & à Tingmouth, en Angleterre. Il fut encore employé aux Sieges de Nice, de Roses, de Palamos, & de Barcelonne, ayant à ce dernier sous ses ordres cinq Bataillons des Galeres. Le Roy lui donna une Comanderie dans l'Ordre de S. Lazare le 31. Decem-

bre 1680. & une autre le 20. Decembre 1685. lui ayant accordé une Pension de 3000. liv. le 20. Fevrier précédent ; il obtint l'Erection de sa Terre du Luc en Titre de Marquisat, par Lettres du mois de Decembre 1688. registrées le 20. Juin 1689. Il fut fait Commandeur du nouvel Ordre de S. Louis le 8. Mai 1693. Il eut en 1701. le Commandement d'une Escadre de Galeres pour la conduite de la Princesse de Savoye, Reine d'Espagne. Il fut nommé au mois d'Octobre 1708. Ambassadeur ordinaire auprès des Cantons Suisses & Grisons, & de la République de Valais. Pendant le cours de cette Ambassade, il assista au Congrès de Bade pour la Paix entre la France & l'Empire, avec le caractere de premier Ambassadeur & Plenipotentiaire pour le Roy ; & il en signa le Traité le 7. Septembre 1714. Il fut déclaré Conseiller d'Etat ordinaire d'Épée au mois de Decembre suivant ; & ayant été nommé Ambassadeur Extraordinaire auprès de l'Empereur, il se rendit à Vienne où il arriva le 4. Juillet 1715. Il y fit son Entrée publique le 19. Avril 1716. & il en partit le 15. Mars 1717. pour retourner en France, après avoir eu son Audience de Congé le 12. Fevrier précédent. Il fut proposé le 2. Fevrier 1724. pour être Chevalier de l'Ordre du S. Esprit, dont il reçut la Croix & le Collier le 3. Juin suivant. Il étoit fils de feu François de Vintimille, des Comtes de Marseille, Seigneur du Luc. Maréchal de Camp des Armées du Roy, Procureur joint à la Noblesse de Provence, mort le 2. Fevrier 1667. & d'Anne de Forbin de la Marthe. sa seconde femme. & il avoit été marié au mois de Juin 1674. avec Marie-Louise Chalotte de Forbin, sa cousine germaine, morte en 1700. fille de François de Forbin, Marquis de la Marthe, & de Marguerite de Simiane de Gordes. Il laisse d'elle Gaspard-Madelon Hubert de Vinti-

mill

mille des Comtes de Marseille, Marquis du Luc, Lieutenant Général des Armées du Roy, du 24. Fevrier 1738. marié & ayant des enfans; & Renée-Charlotte-Felicité de Vintimille du Luc, mariée avec Pierre de Coriolis, Marquis d'Espinoise, Président du Parlement d'Aix, & ayant aussi des enfans.

Le 22. D. Françoise-Christine *Nicolai*, épouse de Michel de Forbin, Marquis de Janson, Baron de Villelaure Seigneur de Manez, Gouverneur des Isle, Citadelle, Château & Forts d'Antibes, Grasse, & leurs dépendances, Maréchal des Camps & Armées du Roy, avec lequel elle avoit été mariée le 9 Juillet 1725. mourut à Paris, dans la 33. année de son âge, étant née le 15. Fevrier 1708. elle ne laisse qu'un fils. Cette Dame étoit seconde fille de Jean Aimard *Nicolai*, Marquis de Goussainville, Premier Président de la Chambre des Comptes de Paris, mort le 6. Octobre 1737. & de D. Françoise-Elizabeth de Lamoignon, sa seconde femme, morte le 27. Avril 1733.

Le même jour, Louis-Gabriel *Bazin*, Marquis de Besons, Gouverneur de la Ville & Citadelle de Cambrai, et Pays Cambresis, Maréchal des Camps et Armées du Roy, mourut à Paris, dans la 41. année de son âge, étant né le premier Janvier 1700. Il a survécu de peu la Dame son épouse, dont on a raporté la mort dans le Mercure du mois de Mai dernier, page 1040. il en laisse cinq enfans. Il avoit été fait Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, ci-devant Livri, par Commission du 15. Mars 1718. Depuis il eut le Regiment Datiphin, Etranger, aussi de Cavalerie, le 29. Mai 1719. Il succeda au feu Maréchal de Besons, son pere, mort le 22. Mai 1733. dans le Gouvernement de Cambrai, dont la survivance lui avoit été accordée dès  
le

le mois de Janvier 1721. Il fut fait Brigadier le 20. Fevrier 1734. & enfin Maréchal de Camp le 24. Fevrier 1738.

Charles-Michel-Anne d'Arcussia , Chevalier , Baron de Fos , &c. fils de Charles-Michel d'Arcussia , Chevalier , Seigneur de Boisvert , &c. & de Magdeleine de l'Isle , lequel en premieres Nôces avoit épousé D. Louise de Sabran , fille d'Honoré de Sabran , Chambellan du feu Duc d'Orléans , Régent , & de Louise Charlotte de Foix , épousa le 26. Mai dernier au Château de Villequoï , Terre de M. de Fontanieu , Intendant des Meubles de la Couronne , & de la Province du Dauphiné , frere de la Marquise de Castelmoron , D. Gabrielle de Belsunce de Castelmoron , fille de feu Charles Gabriel de Belsunce , Marquis de Castelmoron , & de Born , Baron de Gavaudun , Seigneur de Monpaon , de Verteüil , de Scandilac & de Vielleville , Lieutenant Général des Armées du Roy , Grand-Sénéchal & Gouverneur des Pays d'Aginois & Condomois , et de Cécile-Geneviève de Fontanieu.

La nouvelle Mariée est niece de M. l'Evêque de Marseille , et de Mad. l'Abbesse du Ronceray d'Angers , et sœur du Comte de Belsunce , Grand-Louvetier de France , Capitaine des Gendarmes Bourguignons , Grand-Sénéchal et Gouverneur des Pays d'Aginois & Condomois , &c.

On n'entrera point dans le détail de ce qui regarde la Maison de Belsunce , dont il a été souvent parlé dans ce Journal. On peut en voir la Généalogie dans le Dictionnaire Historique. On dira seulement ici qu'elle est alliée aux Maisons de Foix , d'Albret , de Gammont , de Montmorency-Luxembourg , de Gontaut-Biron , de la Force & de Lauzun. La Marquise de Belsunce , Mere de l'Evêque de

de Marseille, de l'Abbesse du Ronceray et du Marquis de Castelmoron, Peré de la nouvelle Comtesse d'Arcussia, étoit sœur du Duc de Lauzun.

La Maison d'Arcussia est une des plus anciennes de Provence; c'est une des vingt-huit que le Roy René d'Anjou, Comte de Provence; désigna et distingua par des Sobriquets; on disoit de celle-ci *Gravité de Arcussia*. Au sentiment de Jules Cesar *Capacius*, qui a écrit l'Histoire de Naples, elle descend des Ducs d'Amalfis, et elle a possédé ce Duché en Souveraineté depuis l'an 830. jusqu'en 1086. Cette Maison subit le triste sort de tant d'autres, lorsque Robert, fils de Tancrede le Normand, envahit la Pouille et la Calabre, et son fils Roger le Royaume de Naples.

Depuis cette révolution, on n'a plus d'autre connoissance de cette Maison que sous le Regne de l'Empereur Frederic Barberousse, qui fit Général de ses Galeres Elisée d'Arcussia, Seigneur de l'Isle de Capro, &c. lequel en 1191. maria sa fille Magdeleine, à Christophe Constantin, d'une des plus nobles Familles d'Allemagne, et laissa son fils Panzelle d'Arcussia, héritier de son Isle et de ses autres Terres.

Panzelle eut un fils, nommé François, Secrétaire d'Etat et Trésorier Général du Royaume de Naples, lequel épousa Philippe Rossa, dont elle eut deux fils, Jacques et Augustin, et une fille, apellée Isabelle. Isabelle fut mariée à Marin Squal eto. Gentilhomme Néapolitain; Augustin ne laissa point de posterité.

Jacques d'Arcussia, Comte de Minorbin, Seigneur de Haute-Mure, de l'Isle de Capro, &c. Secrétaire et Trésorier Général de la Reine Jeanne, fut très-consideré de cette Princesse, elle le fit son Grand-Chambellan en 1375. et lui accorda le privilege de faire battre Monnoye; où d'un côté étoient

étoient les Armes de cette Princesse , et de l'autre celles d'Arcuffia ; Elle lui donna cinquante Terres , Comtés , Baronnies et Fiefs dans le Royaume de Naples , & plusieurs autres dans sa Comté de Provence , sçavoir , la Vicomté du Martigues , ou l'Isle de Saint Geniez , les Châteaux de Tourvés , de Gueylet , de Seiffons , de Senas , &c. desquels il rendit foi & hommage en 1385. Il mourut dans son Isle de Capro le 23. Novembre 1386, & fut inhumé dans la Chartreuse, dont il étoit Fondateur, comme on l'apprend de son Epitaphe.

*Clauditur hoc tumulo Magnificus Dominus Jacobus  
Arcuffus de Capro, Regni Sicilia Magnus Camerarius;  
Comesque Minorbini & Alta-Mune Dominus, sacre  
hujus*

*Monasterii Fendator, Defunctus anno M. CCCLXXXVI.  
Die XXIII. Novembris, feliciter. Amen.*

L'Épouse de Jacques d'Arcuffia s'appelloit Morette de Valva , Château dans la Province del Principatu, elle étoit de l'illustre Maison de Maramalde ; il en eut deux fils , Jeannuccio ou Jean , & Francisquello ou François , & une fille, nommée Catherine. Jean fut marié par son Pere le 15. Mai de l'an 1377. avec Laudune de Sabran , Comtesse d'Anglon , fille & héritiere de Guillaume de Sabran ; & Catherine épousa en 1380. Elfius de Sabran , Comte d'Arian & d'Apici , Grand-Sénéchal de Sicile.

Francisquello ou François, puîné de Jacques, s'établit en Provence du vivant de son Pere en 1370. lequel prévoyant la révolution qui arriva dans le Royaume de Naples , par le Schisme d'Urbain VI. & de Clement VII. & par conséquent sa disgrâce future , parce qu'il avoit conseillé la Reine Janne de  
favoriser

favoriser Clement VII. il la pria de confirmer la donation de ses biens de Provence à François, son second fils; ce qu'elle fit, à condition que le fils aîné de François s'appelleroit Louis. Les Lettres données à ce sujet, furent entregistrées à Aix le 12. Octobre 1399. François s'attacha au service de Charles d'Anjou, qui ayant déclaré la guerre à Ladislas de Duras, pour le recouvrement du Royaume de Naples, donna le commandement de son Armée Navale à François. Il fit naufrage dans les Mers de Naples en 1411. Il avoit épousé Cizula Artus, des Comtes de Ste Agathe, de laquelle il eut Louis & Jacques d'Arcussia. Jacques fut élevé par Isabelle d'Arcussia, sa grande-Tante, de laquelle il hérita, & continua la posterité des d'Arcussia a Naples, où elle subsistoit encore au Siécle passé.

Louis d'Arcussia, Vicomte du Martigues, Seigneur de Tourvés, &c. épousa Catherine de Castellane. Il mourut à Tourvés en 1463. il substitua ses biens aux mâles par son Testament du 4. Novembre 1462. reçû par Bertrand Arpille Notaire Royal de Sisteron. Il laissa trois fils, Honoré, François & Jacques. Honoré, Chef de la Branche de Tourvés, épousa l'an 1463. Françoise de Rodulphe, de la Maison des Seigneurs de Limans, dont il eut deux fils, Isnard & Michel. Isnard n'eut qu'une fille, mariée à Gaspard de Vintimille, qui hérita des biens de cette Branche. Michel & Jacques, entrèrent dans l'Ordre de S. Jean de Jérusalem ou de Malthe; Michel mourut Commandeur de Pimoiffon; Louis fit l'échange de Levi, Comté du Martigues, pour plusieurs Terres, avec la Maison de Luxembourg.

François d'Arcussia, puîné de Louis, a commencé la Branche d'Arcussia d'Esparron, par le Mariage qu'il fit avec Magdeleine d'Esclapon, Vicomtesse d'Esparron en 1480. dont il eut un fils, appelé Jean.

&

& trois filles, Douce, Louise & Margueritte. Il mourut en 1505. Louise fut mariée à Pierre de Fabre, Seigneur de Fabregues, en 1502. Douce, à Jean de Vintimille, Seigneur de S. Laurens, en 1503. & Margueritte à Paschal de Vacheres, en 1505.

Jean d'Arcussia, Vicomte d'Esparron, &c. mort en 1546. laisse de Honorade de Seguiran, son Epouse, trois fils, Gaspard, Jean et Pierre, et deux filles, Louise et Catherine. Jean fut Seigneur de Gardanne, Pierre, Chevalier de Malthe; Catherine épousa en 1529. Antoine de Castelane, Seigneur de Châteauvieu, et Louise, Pierre de Castelane, en 1551.

Gaspard d'Arcussia, Vicomte d'Esparron, &c. épousa en 1546. Margueritte de Glandevés, dont il eut un fils, nommé Charles, et deux filles, Margueritte et Anne. Margueritte fut mariée en 1573, à Jean de Raphaëlis, Seigneur de S. Martin, et Anne à Philippe de Gerente de Marseille en 1578.

Charles, en 1572. fut marié à Marguerite de Fourbin, dont il eut François, Jean-Baptiste, Pierre, Charles, Henri, et Marguerite et Diane. Pierre, Charles et Henri ont été Chevaliers de Malthe; Marguerite épousa en 1596. Antoine de Castelane, Seigneur de Jouques. François a continué la Branche des Vicomtes d'Esparron, qui subsiste encore aujourd'hui.

Jean-Baptiste, d'abord Chevalier de Malthe, quitta la Croix, et épousa Marie de Puget, de l'ancienne Maison du Vice-Sénéchal de ce nom, connu maintenant sous le nom de Barbentane, et commença en 1623. la Branche de du Reveit, d'où descend en ligne directe Charles-Michel-Anne, qui vient d'épouser Mlle de Castelmoron. Il eut trois fils, Charles, Melchior et Sextius, les deux premiers

miers entrèrent dans l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, Sextius mourut Commandeur.

Charles II. épousa Marthe d'Antoine de Marseille, en 1648. dont il eut quatre fils, Joseph, Charles, Jean Baptiste et Louis, et trois filles, Therese, Anne et Gabrielle. Charles est ancien Capitaine des Galeres du Roy et Chevalier de S. Louis, Jean-Baptiste et Louis sont morts sans posterité; Therese fut Abbesse de Sion, Ordre de S. Bernard à Marseille, Anne et Gabrielle sont mortes Religieuses de la Présentation.

Joseph fut marié en 1686. à Magdeleine Begon, fille de Michel Begon, Intendant des Galeres, Conseiller d'Honneur au Parlement de Provence, puis Intendant de Justice, Police et Finances du Pays d'Aunis et de la Marine à Rochefort. Joseph mourut jeune, Officier des Galeres du Roy, lors du bombardement d'Alicante, et laissa deux enfans, Charles-Michel et Joseph

Charles-Michel, Seigneur de Boisvert, &c. épousa en 1709. Magdeleine de l'Isle, dont il y a actuellement deux fils, Charles-Michel-Anne et Charles-Jacques, et deux filles, Therese et Pauline. Charles-Jacques est Garde de l'Etendart; Therese, Religieuse de la Visitation; Pauline n'est pas encore établie. Charles-Michel-Anne est celui dont il est parlé au commencement de ce Memoire.

*Arcussia porte d'Or à la face d'Azur, accompagnée de trois Arcs de gueules, cordés de même & posés en pal, deux & un; pour supports deux Aigles.*

Le 5. Juillet, Ferdinand Spinola, fils de Gherardi Spinola, Marquis d'Arquata, et de D. Marie-Placide Negrone, épousa au Château de Cazoulz, Diocèse de Beziers, dans le bas Languedoc, D. Marie-Marguerite-Françoise de Carrion, veuve de Louis-Joseph de Boyer, Marquis de Sorgues, Baron des  
Etats

Etats Généraux de la Province de Languedoc, et fille de Henri de Carrion, Marquis de Nizas, et de Marviel, Vicomte de Paulin, et de Cauffignogés, Seigneur de Cazoulz, d'Aumes, Sonmarte, Roquesels, &c. et Lieutenant Général des Armées du Roy, Lieutenant pour S. M. en la Province de Languedoc, Baron des Etats Généraux de cette Province, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, et de D. Gabrielle de Murviel. Le Mémoire que l'on a reçu à l'occasion de ce Mariage, porte que la Maison de Spinola est une des plus anciennes et des plus illustres Maisons d'Italie, qu'elle a donné à l'Eglise des Evêques recommandables par leur Sciences et par leur piété, des Cardinaux au Sacré College, et à differens Etats, des Généraux célèbres par leur valeur, et des Sénateurs d'une prudence consommée. C'est ce que personne n'ignore, mais ce qu'on avance touchant la Maison de Carrion n'est pas si notoire. On la dit originaire d'Espagne, et descenduë des anciens Comtes de Carrion, qui étoient issus de Pélage, Petit-fils du Roy Eroïla, second du nom, et d'Alfonsa, Petite-fille du Roy Veramond. Le Mémoire ajoute que les Comtes de Carrion, selon Mariana et les autres Historiens Espagnols, furent de fameux Généraux d'Armée, qui acquirent beaucoup de gloire par leurs belles Actions dans la guerre, et par leur sage conduite dans la Paix.

*Nombre des Baptemes, Mariages, Enfans Trouvés, & Morts de la Ville & Fanbourgs de Paris pendant l'année 1739. sçavoir :*

Baptemes,	19781
Mariages,	4108
Enfans Trouvés,	3289
Morts,	

JUILLET. 1740. 1783

Morts ,	21640	}	21986
Maisons Religieuses, Hom, et Filles, 226			
Au Cimetiere des Etrangers ,	20		
Partant le nombre des Morts de l'année 1739 excède celui des Baptêmes de			2205
Le nombre des Baptêmes de l'année 1739.			
est augmenté de celui de 1738 de			1164
Celui des Mariages est diminué de			139
Celui des Morts est augmenté de			2045
Celui des Enfans Trouvés est augmenté de			505

---

POESIES DU TEMS.

*A Mad. de Poëil . . .*

MADRIGAL.

L'Assés de se faire la guerre ,  
L'Amour & la Vertu résolurent un jour ;  
L'un de se fixer à Cythere ,  
Et l'autre au céleste Séjour ;  
Mais leur projet fut inutile ,  
Votre cœur & vos yeux leur servirent d'azile ;

*Big... de R...*

AUTRE.

Fixer les yeux de celle qu'on adore ;  
Les voir brillet du feu qui la devore ,  
Serrer sa main , tomber à ses genoux ;  
Enivrés d'un plaisir si doux ,

Se

# 1784 MERCURE DE FRANCE

Se troubler , soupirer , ah ! tendre Eleonore,  
Quels charmes ! que l'on perd, si l'on devient Epoux

Par B.

*IMPROMPTU LYRIQUE, adresse à une  
Dlle qui faisoit chanter l'Auteur.*

**A**Mour , inspire-moi les sons les plus touchans,  
J'imité dans mes feux les plus tendres Amans :  
Un cœur qui vit sous ton Empire ,  
S'estime heureux quand il soupire.  
De mon ame allarmée  
Exprime par ma voix les mouvemens divers ;  
Que la Belle qui m'a charmée ,  
Apprenne sans courroux que je fais dans ses fers :  
Dans l'ombre du secret d'un amoureux martyre ;  
Je me sens consumer sans oser le lui dire ;  
De ma flamme un soupir est le seul confident ;  
Fais qu'il paroisse , Amour , un soupir éloquent.

P\*\*\*.

---

## A P R O B A T I O N .

**J**'Ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier,  
le *Mercure de France* du mois de Juillet , & j'ai  
crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A  
Paris , le premier Août 1740.

HARDION.

# T A B L E.

<b>P</b> IECES FUGITIVES. Le Jour, <i>Gantate</i> ,	1473
Lettre de M. N. D. à M. l'Abbé D.	1477
<b>VI.</b> Lettre sur les abus sur le Bureau Typogr.	1485
Epitre d'Horace, <i>Imitation</i> ,	1492
Lettre, avec d'anciens Vers, qui contiennent la Fondation de l'Abbaye de Chaalis,	1502
Sonnets en Bouts-Rimés,	1513
Remarques sur une Inscription découverte à Lion,	1516
Vers à M. B. sur sa santé,	1519
Description du Mausolée du Connétable Anne de Montmorency, &c.	1521
Le Berger Infortuné, &c. <i>Elegie</i> ,	1548
Assemblée publique de l'Académie des Beaux-Arts, établie à Lyon, &c.	1553
A Mad. Riccoboni, <i>Epitre</i> ,	1564
Madrigal,	1569
Lettre sur l'Essai d'Histoire des Sciences, des Bel- les-Lettres & des Arts,	1570
Enigme, Logogryphes, &c.	1585
NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX-ARTS, &c.	1587
Nouvelle Bibliothèque, ou Histoire Littéraire,	1591
Académie de Marseille, &c.	1595
Les Vies des Hommes Illustres de la France,	1597
Le Gouvernement admirable de la République des Abeilles, &c.	1614
L'Avenement du Duc de Lorraine au Grand-Duché de Toscane,	1615
Projet d'une Edition complete des Philosophiques de Cicéron, & des Académiques, &c.	1617
Autre Projet à Venise, sur le Journal de Leipzig,	1619
Histoire des Empires & des Républiques depuis le Déluge, &c.	1620
	Observ.

Observations sur un Théâtre antique , découvert depuis peu ,	1621
Carte ou Plan du Système Solaire , &c.	<i>ibid.</i>
Estampes nouvelles , &c.	1622
Chanson notée ,	1626
Spectacles. Comédies & Intermedes donnés à la Cour ,	1628
Les Fêtes Vénitiennes , Ballet ,	1634
Théâtre François & Italien ,	1635
L'Opera Comique , &c.	1638
Nouvelles Etrangères , Turquie ,	1640
Russie , Fêtes données , Palais de Glace , &c.	1641
Allemagne , Italie , Naples & Isle de Corse ,	1647
Espagne & Portugal ,	1651
Hollande & Grande-Bretagne ,	1654
Morts des Pays Etrangers ,	1659
France , Nouvellés de la Cour, de Paris, &c.	1663
Morts & Mariages ,	1667
Impromptu Lirique , & Madrigaux ,	1683

---

*Errata du second volume de Juin.*

**P** Age 1425. ligne dernière , est , *lisez* , étoit.  
P. 1433. l. 7. Kzer., *lisez* , Kzerkaski.

---

*Fautes à corriger dans ce Livre.*

**P** Age 1543. ligne 9. carré long , *lisez* , carré long , contigu au.  
P. 1595. l. 12. & son , *lisez* , & à son.

*La Chanson notée doit regarder la page* 1626

# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

A O U S T. 1740.



A PARIS,

GUILLAUME CAVELIER;  
rue S. Jacques.

Chés } La Veuve PISSOT, Quai de Conty,  
à la descente du Pont-Neuf.

JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XL.

*Avec Approbation & Privilège du Roy.*

## A V I S.

**L'**ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, où les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIZ XXX. SOLS.



# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

A O U S T. 1740.



PIECES FUGITIVES,

*en Vers et en Prose.*

---

LE TABAC,

O D E.

PAR M. DES FORGES-MAILLARD,

**D**Es ennuis accablans, de la morne tristesse,

O Tabac, l'unique enchanteur !

Des plaisirs ingénus, de l'aimable allegresse,

O Tabac la source & l'Auteur !



Sans toi, Tabac chéri, mon esprit est sans joye ;

A ij      Dans

Dans les chagrins il est plongé ;  
 De leurs efforts fréquens il deviendroit la proye ;  
 S'il n'étoit par toi soulagé.



L'esprit, quand au travail sa force est languissante ;  
 Par ta Poudre est ressuscité ;  
 Ton odeur évertuë une ame croupissante  
 Dans une molle oisiveté.



En diverses leçons on connoît ton mérite ;  
 Il est d'un prix toujours nouveau ;  
 Tu fais à flots aisés s'écouler la pituite,  
 Et tu soulages le cerveau.



Le sang est étanché, la blessure est guérie ;  
 Quand on t'applique sur le mal.  
 Dans leurs féconds climats le Pérou ; l'Assirie  
 N'ont point au tien de Baume égal.



On voit presque toujours l'agréable à l'utile  
 S'unir dans les biens que tu fais ;  
 Mais tout cede au plaisir de dissiper sa bile ;  
 En fumant sur tour à longs traits.



Par toi seul dans un cœur la tempête est calmée ;  
 Une ame, avec ravissement,

S'occupe

S'occupe à voir sortir de la Pipe allumée  
Un petit nuage fumant.



Dans la Thrace autrefois les chants du tendre Orphée

N'ont jamais tant pû sur les sens ;  
Pour endormir les maux , les pavots de Morphée  
Ne furent jamais si puissans.



Cupidon , d'un Fumeur à ses chaînes honteuses :

N'attache guere le destin ;

Tu n'as , divin Tabac , dans tes Fêtes joyeuses :

D'autre compagnon que le vin.



La mourante vieillesse est par toi rajeunie ;

Mieux que par les Médicamens ;

Ta vertu merveilleuse , en prolongeant la vie ,

Répare les tempéramens.



A ton propice aspect les vapeurs de la peste

Cessent d'infecter nos maisons ;

Ton odeur salutaire est une odeur funeste

A ses tristes exhalaisons.



Celui qui nous apût le premier ton usage ;

A iij Est

Est digne du Nectar des Dieux ;  
 Transmis à nos Neveux, son bienfait d'âge en âge  
 Doit rendre son nom précieux.

SECONDE LETTRE de M. Nericault  
 Destouches , à M. l'Abbé D.

**J**E suis ravi, Monsieur, que vous pensiez  
 comme je pense, sur le mauvais usage  
 qu'on fait aujourd'hui de l'esprit. C'est un  
 abus qui produira de plus mauvaises suites  
 qu'on ne se l'imagine, & je ne vois point de  
 présage plus certain de la décadence du  
 bon goût.

Qu'est-ce que le bon goût, me demande-  
 ra-t-on? C'est l'amour du vrai, exprimé nob-  
 lement ou naïvement, selon que le sujet  
 l'exige, C'est l'usage qu'on en fait dans la  
 Poësie, dans l'Eloquence, dans tous les Ou-  
 vrages d'esprit. En quoi consiste le vrai? Le  
 vrai est une imitation fidelle de la Nature.  
 Tout ce qui est vrai & naturel, est beau &  
 touchant; voilà le bon goût. Ce qui n'est ni  
 naturel ni vrai, n'a qu'un faux éclat, & ne  
 va point au cœur. C'est de l'or faux, c'est  
 du clinquant; voilà le mauvais goût.

Les pensées brillantes, mais déplacées ou  
 accumulées; les saillies, les pointes, les jeux

de mots, l'ambition continuelle de plaire, d'étonner, de se faire admirer à quelque prix que ce soit, ce sont là les effets de ce mauvais goût, qui succéda si rapidement au goût du siècle d'Auguste, & qui fit éclipser les Térences, les Catulles, les Virgiles, les Horaces, & tant d'autres Génies, Partisans de la Nature, pour enfanter les Seneques, les Plines, les Lucains, les Staces, &c, grands Hommes, à la vérité, mais qui voulant surpasser leurs Prédecesseurs, abandonnerent ces Modeles & ces Guides judicieux, pour se livrer sans réserve à leurs brillantes imaginations. Et comme il est bien plus facile de franchir les bornes étroites du vrai, que de s'y renfermer exactement, ils produisirent un nombre infini d'imitateurs, qui ne les admirerent & ne les suivirent que dans leurs défauts, & qui s'éloignant de plus en plus de la simple Nature, firent périr le bon goût, qu'elle avoit fait naître.

Il ne faut pas remonter bien haut pour remonter jusqu'au Siècle de Louis XIV. Et cependant, Monsieur, que sont devenus les Corneilles, les Racines, les Molières, les Despreaux, les la Fontaines? J'ayois que nous pouvons encore citer quelques-uns de leurs fideles Disciples, qui, comme eux, constans Imitateurs des meilleurs Modeles, ne veulent point s'écarter du vrai, pour se livrer

au goût dominant. Mais c'est en vain qu'ils s'oposent à ce torrent fougueux, qui bientôt entraînera tout; on les regarde comme des gens de mauvaise humeur, comme des envieux de la gloire de nos Coryphées, comme des Vieillards ridicules qui pour décrier le tems présent, se font un point d'honneur de louer le tems passé. L'illusion gagne & devient presque générale.

Il faut convenir cependant, que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elle a commencé. Croiriez-vous qu'il y a plus de trente cinq ans que deux hommes, qui certainement n'étoient pas des idiots, osèrent me soutenir que Moliere n'avoit point d'esprit? C'étoient donc des Iroquois qui soutenoient cela; me direz-vous? Non, c'étoient deux Auteurs Comiques, grands Partisans de l'esprit, dont ils faisoient une ample profusion dans leurs Ouvrages irréguliers.

Je vous laisse à penser, Monsieur, si je fus indigné de leur insolence; car quel autre nom pourrois-je donner à un discours si dépourvu de raison? Aussi la raison n'influoit-elle pas infiniment ni sur leurs Ouvrages, ni sur leur conduite.

Je me suis rapellé cent fois avec la même indignation, le discours peu sensé qu'ils m'avoient tenu sur le grand Homme, qu'ils ne feignoient de mépriser; que parce qu'ils désespéroient

despereroient de pouvoir l'égaliser, & cette indignation, qui vous faisira, sans doute, sentir naître il y a quelque tems l'Epigramme que vous allez lire.

## E P I G R A M M E.

**F**eu Dufresny disoit avec audace  
 Que Pocquelin avoit fort peu d'esprit;  
 Et puis *Dancourt*, ce Fripier du Parnasse;  
 A ce blaspheme a hautement souscrit.  
 Couple insensé ! qui jamais ne comprit,  
 Que pour produire un excellent Ouvrage;  
 Il ne faut point travailler au hazard;  
 Que le bon goût est tout simple & sans fard;  
 Qu'on n'a d'esprit qu'autant qu'on le ménage;  
 Et que l'esprit doit se soumettre à l'Art.

Pour faire rougir, s'il m'eût été possible;  
 les deux Auteurs que je viens de vous nommer,  
 & pour les convaincre une bonne fois  
 que j'étois infiniment éloigné du jugement  
 qu'ils portoient de l'incomparable Moliere,  
 voici l'Epigramme que je leur envoyai quelques jours après notre dispute sur ce grand Homme, pour qui mon admiration augmente tous les jours.

## E P I G R A M M E.

**P***lante*, vif & brillant, a la force Comique;  
 Abondant, varié, mais souvent bas & plat;

Térone , plein de graces & l'élegance attique ,  
 Toujours vrai , toujours noble & toujours délicat ;  
 Mais sans nerf & sans force , il fournit sa carrière.  
 Nature qui laissa l'un & l'autre imparfait ,  
 Voulant les réunir dans un même sujet ,  
 Les refondit tous deux pour en faire un *Moliere*.

Si la maladie de l'esprit , ( j'appelle ainsi la  
 Fureur d'en avoir mal-à-propos , ) n'est pas  
 née depuis peu , vous voyez qu'elle fait tous  
 les jours de grands progrès. On peut l'appeler  
 hardiment une maladie épidémique. Car non  
 seulement la plupart de nos Auteurs en sont  
 attequés , mais elle paroît avoir gagné toute  
 la France , où tout le monde veut avoir de  
 l'esprit.

### EPIGRAMME.

L'Esprit en France est une Marchandise  
 A grand marché. Pour s'en faire donner  
 Chacun en donne , & pour peu qu'on médise ,  
 Que sans raison i'on puisse raisonner ;  
 Que d'un air fat on sçache assaisonner  
 Cent jolis Riens qui charment le beau Monde ;  
 Tout aussi tôt l'esprit est votre Lot ;  
 Mais par l'abus que l'on fait de ce mot ,  
 J'ai découvert , moi qui creuse & qui sonde ;  
 Qu'Homme d'esprit , veut presque dire un *Set*.

En

En effet , en quelque lieu que vous alliez à présent , vous trouvez de l'esprit à chaque pas. Qui est cet homme-là , demandez-vous ? Tout aussi-tôt on vous répond , *c'est un homme d'esprit* ; & vous serez bien heureux si on ne vous dit pas , *c'est un bel esprit*. Car les beaux esprits ont extrêmement pullulé. Sçavez-vous ce que c'est que ces beaux esprits ? Lisez.

## EPIGRAMME.

L'Autre jour d'*Orivaux* m'aprit  
Ce que veut dire Bel Esprit ;  
Car j'étois encore en-balance  
Sur le sens propre de ce mot ,  
Signifiant par fois un sot ,  
Qui dit des *Riens* avec aisance ;  
Etre *Bel esprit* , proprement ,  
C'est avec beaucoup d'ignorance  
Ecrire & parler joliment.

Etonnez-vous présentement si le nombre des Auteurs est si prodigieux , & sur tout des Auteurs Dramatiques. Entre ces derniers , ceux qui foisonnent le plus , ce sont les Faiseurs de Tragédies. Six Troupes de Comédiens à Paris , suffiroient à peine , pour représenter toutes celles que l'on voit éclore aujourd'hui. Mais quels Ouvrages !

La plûpart de ces Tragédies,  
 Qu'on nous donne pour du nouveau,  
 Ne sont que fades rapsodies,  
 Où des Héros sur un tréteau  
 Etalent leur folle figure,  
 Sans être jamais au niveau  
 De la vraye & simple Nature,  
 Enfans d'un bizarre cerveau,  
 Qui la fuit, ou la défigure.

On ne peut pas dire que l'esprit y manque,  
 car jamais on en eût tant qu'aujourd'hui, &  
 cependant jamais on ne vit paroître si peu  
 de bons Ouvrages. *Moron*, est celui de nos  
 Auteurs vivans, qui a le plus contribué à  
 corrompre le goût. Je vais finir cette Lettre  
 par une Epigramme que j'ai faite sur lui.

EPIGRAMME.

**M**oron, si fécond en Ouvrages,  
 Y met de l'esprit tant & tant,  
 Qu'il en fourre plus en six pages,  
 Qu'un autre n'en mettroit en cent;  
 En un mot, il en fait litiere,  
 Et n'en trouve jamais le bout;  
 Mais mettre tant d'esprit par tout,  
 Par ma foi, c'est n'en avoir guere.  
 Je suis, &c.

VII



VII. LETTRE contenant la suite des abus,  
des avis, & de différentes pensées sur la  
Typographie & la Pédagogie.

82°. UN Enfant Typographe, Monsieur, est mort pendant les années de Typographie. Donc dit-on, le Bureau tuë les Enfans. Feu M. G. n'étoit pas le seul qui raisonnoit ainsi; il y a eût un D. qui, dans sa Province, a fait le même raisonnement. Que répondre aux Partisans du premier Critique? Que ce Critique est mort à Ch. Que répondre aux Partisans du D. s'il en a? Que les Enfans d'un D. ayant passé du Bureau au Collège, y sont morts, que l'on meurt par tout, & que le chagrin & le dégoût de la Méthode vulgaire est plus contraire à la santé des Enfans, que la joye & les délices du Bureau Typographique.

83°. Des personnes fort riches, mais plus attachées à l'argent, qu'à l'éducation de leurs Enfans, m'ont demandé à quo pouvoit servir tout l'attirail typographique, si l'Enfant ensuite ne vouloit pas suivre cette Méthode ou qu'il n'en eût plus besoin. Il faudroit donc commencer par donner leçon aux Parens. A quoi sert un étui de Mathématiques, si l'Enfant ne veut plus s'en servir? A quoi sert la Médecine ordonnée, si l'Enfant ne veut plus la prendre? A quoi sert la vieille robe d'un Enfant, & même la neuve, si un deüil ne permet pas de s'en servir? On est plus hardi dans l'emplette de cent inutilités.

84. Vous demandez à quoi sert l'attirail Typographique, je réponds qu'il sert à instruire les Enfans les Maîtres et les Parens même les Domestiques, qu'il leur donne à tous une dose de raisonnement,

sonnement, qu'il sert à gagner les Enfans, à leur donner du goût pour la Litterature, et à entretenir la santé du corps, en cultivant l'esprit. Et à quoi servent les Bibliothèques des hommes? Pourquoi l'Enfant ne pourra-t'il pas avoir la sienne en petit. Car une toise est peu pour la longueur d'une Bibliothèque. N'est-ce pas un bonheur pour les Enfans, que de les familiariser avec les Bibliothèques, quelques petites qu'elles soient?

85°. Les Voleurs de grands chemins sont coupables des crimes qui les font condamner à mort, ils en conviennent et s'en repentent à la fin. Mais les Zelateurs et les Fanatiques dans l'ignorance et la prévention, sont plus dangereux que les Car-touchiens. Quel plaisir trouve-t'on donc à voir le Peuple dans l'ignorance fanatique et capable de dangereuse conduite? M. le P. P. et M. le P. Général ayant ordonné l'essai et ensuite la pratique de la nouvelle Méthode dans la Maison de la Pitié, M. le Leu, un des Administrateurs, et Commissaire des Ecoles, trouva un Maître revêché, qui après cent mauvaises raisons pour ne pas suivre la Méthode du Bureau, allegua celle de sa conscience, qui ne lui permettoit pas d'instruire les Enfans par la nouvelle et mauvaise Méthode. M. le Leu, sans y être obligé, lui représenta avec douceur, que si cette Méthode tendoit à faire des Juifs et des Mahométans, il pourroit alleguer la conscience, mais que les ordres supérieurs suffisoient pour l'obliger en conscience à suivre la nouvelle Méthode, approuvée par M. le Grand-Chantre, et par le Public. Le Maître mourut peu après, se repentant d'avoir eu la lâcheté d'obéir et de simuler, il en a demandé dit-on, pardon à Dieu et à quelques Confreres. L'événement a fait voir que les ordres de M. le P. P. et de M. le P. Général, ont eu tout le succès qu'on

qu'on en pouvoit esperer, puisque l'Ecole de l'Enfant Jesus fait à présent l'admiration du Public.

86°. *Grandeur* est un Theme relatif. On appelle *grand*, l'homme que la fortune a mis au-dessus des autres dans les Places, dans les Charges, dans les Dignités, l'homme, qui gouverne des Provinces, qui négocie entre les Princes, qui est l'Arbitre, le Juge des autres hommes, de leurs biens, de leur honneur et de leur vie. Ne devoit-on pas appeler *Petit* ce même homme s'il étoit incapable de gouverner sa maison, sa femme et ses enfans ? Incapable d'élever et de faire élever sa Famille ? Indifferent sur la bonne ou sur la meilleure maniere d'instruire et d'élever ses Enfans ? &c. La Typographie est quelquefois obligée de moraliser.

87°. Que doit-on penser d'un homme qui donne tout son tems au Public, et qui ne trouve pas un moment pour mettre la paix dans sa maison, pour y établir et maintenir l'ordre ? d'un homme crû capable de tout, excepté de choisir et de donner un bon Précepteur à ses Enfans ; qui sur l'article de l'éducation, ne voit au hazard que par les yeux d'autrui ? doit-on d'ailleurs prodiguer le nom de *Grand* à certains hommes bornés, qui ne font presque rien par eux-mêmes, et qui, la plupart du temps, n'ont besoin que de sçavoir signer ?

88°. Chacun sçachant la Méthode vulgaire peut faire travailler l'Enfant, au lieu que l'Enfant Typographe, bien loin d'être aidé, est embrouillé par ses Parens, qui ne sçavent pas la nouvelle Méthode. Il vaut donc mieux s'en tenir à l'ancienne Méthode ? Je réponds que l'Enfant Typographe n'a pas besoin du secours des Parens, au contraire, il lui est avantageux de n'avoir aucun mauvais Répétiteur. Les Parens sont dispensés de ce soin, à moins qu'ils n'aient la patience d'apprendre la Méthode de l'Enfant,

## 1700 MERCURE DE FRANCE

l'Enfant, d'apprécier, de calculer, de comparer tout pour le bien de l'éducation.

89°. Un petit Enfant de 4. à 5. ans n'est pas en état de se servir des Dictionnaires de la Méthode vulgaire, au lieu qu'il peut très facilement faire usage du Dictionnaire en logettes. Dans l'un, il faut sçavoir lire dans les Livres, et avoir la patience de chercher un mot entre des milliers inconnus, pendant que dans l'autre, sans sçavoir lire, que fort peu, l'Enfant trouve le mot cherché entre peu de mots qu'il a déjà vûs, et sur lesquels il a déjà travaillé. Le Dictionnaire Typographique est divisé en cinq rangs, ou en cinq Dictionnaires, sçavoir, un pour les Verbes, un pour les Adjectifs, un pour les Substantifs, un pour les quatre especes d'indéclinables, et un pour les noms propres. On y ajoute ordinairement un sixième rang pour le Dictionnaire Universel, ou le Magazin et le Supplément alphabétique.

90°. Pour avancer l'Enfant du Bureau dans la pratique des Thèmes, on peut au commencement mettre sur chaque mot les étiquettes qui indiquent les logettes, où l'on trouvera ces mêmes mots et leurs terminaisons, par exemple, dans la phrase

V. act. ind. pre. n. sub. usi. conj. p. il v. sub. n. adj.  
*amamus Deum quia ille est bonus,*  
&c. On peut faire la même chose pour le François à l'égard des petites Diles qui n'étudient pas le Latin.

91°. Je crois qu'il seroit bon d'avoir copié ou fait copier le Vocabulaire des mots qui se rencontrent dans le Texte Élémentaire que l'on veut faire voir à l'Enfant. Supposons que le Maître prenne les Fables de Phédre, il faudroit avoir le Vocabulaire complet de tous les mots qui sont dans le Phédre, & ce Vocabulaire peut être fait ou par ordre alphabétique, ou dans l'ordre que les mots se présentent, en allant de suite. Le double Vocabulaire n'en se-

Soit que mieux ; le seul Latin sans François exerce-  
roit avec plus de profit la mémoire de l'Enfant :

92. Le Précepteur , après avoir donné un Thème sur une Carte , le fait lire à l'Enfant , et lui demande quelquefois dans quelles Logettes il prendra les mots , à quelles Logettes se rapportent les sujets , la matiere sur quoi roulent les Thèmes. Par exemple , le mot *Danse* , peut se rapporter à la Logette des *Arts* , ou à celle de *Poësie* , *Musique* , &c. Le mot *Sabre* , à la Logette *Guerre* , *Militaire* , *Académie* , &c. Le mot *Poisson* , à la Logette *Hist. N.* Le mot *Abadir* , à la Logette *Fable*. Le mot *Lac* , à la Logette *Geograph* , et ainsi de tous les mots du Thème , que l'on donnera peu à peu pour garnir le Dictionnaire , & donner en même temps à l'Ecolier des idées élémentaires de tout.

93. La honte de certains Maîtres , qui n'ont pu saisir l'esprit systématique du Bureau , leur a fait dire , que l'ouvrage étoit trop abstrait , écrit d'une manière trop sèche , qu'il y avoit une tristesse répandue dans tout le Livre , que cela seul étoit capable de rebuter les Lecteurs les plus patiens. On a répondu bien des fois à cette objection , en disant que l'Auteur étoit incapable de mieux faire , qu'il a écrit en Artisan plein de sa matiere , et comptant sur l'esprit , sur la sagacité des Lecteurs , mais principalement sur le cœur des Parens dociles , non prévenus & bien intentionnés pour leurs Enfans. Dans la suite , que les hommes seront plus familiers avec les idées Typographiques , il sera aisé de réduire le Système en peu de feuilles et de le mettre à la portée de tout le monde. Quelque tristesse que l'on trouve dans le Livre , les Enfans trouvent à s'y réjouir , quand ils sont bien enseignés. Et il est aussi difficile à dire pourquoi les Enfans , ennemis de la tristesse , préfèrent la Méthode du Bureau

seau à la Méthode vulgaire, qui est, pour ainsi dire, la tristesse même, & le vrai dégoût. La Bibliothèque des Enfans n'a jamais été en vûe de simples lectures d'Historiettes, de Romans et de Comédies, ce Livre n'est fait que pour instruire et non pour amuser

94<sup>o</sup> Quantité de personnes, sans lire les Livres de Typographie, sans aller voir aucun Bureau dans une Ecole, ni dans une maison particulière, ont été chés l'Auteur pour être mis au fait de la Typographie. C'est un Allemand, qui sans Livre et sans Maître, veut qu'on lui aprenne les Mathématiques, qu'on lui explique tous les Instrumens d'un Ecri, qu'on lui en fasse voir l'utilité & la nécessité. Le plus court, souvent, c'est de dire au François, vous n'êtes pas appelé à la Typographie, et à l'Allemand vous n'êtes pas appelé à l'étude des Mathématiques. La curiosité est louable quand elle est sincere, et qu'on ne va pas pour ne faire que les difficultés du préjugé, et pour entreprendre de justifier en tout la Méthode vulgaire.

95<sup>o</sup>. Un Enfant qui possède bien son Bureau de six rangs, n'est plus asservi à l'ordre des Logettes et des Etiquettes, pourvu qu'il soit au dessus de cet ordre, et qu'il n'en réponde pas moins bien; l'Etiquette est d'abord instructive, & l'Enfant ne fait que lire cette Etiquette pour répondre à ce qu'on lui demande; par exemple, l'Enfant, qui dans le mot *Amavisti*, voit deux Etiquettes, sçavoir, celle de *v. act.* et *p. perf.* les répète sans les comprendre, au lieu que plus avancé, il les sent, les comprend et répond sans faire attention aux Etiquettes qui sont au bas des Cartes. On voit par-là que l'Enfant est plus fort, c'est pourquoi il n'est pas juste de l'asservir à des notes dont il peut se passer dans la composition de son Thème, en employant

indifféremment par tout les terminaisons de Nom  
ou de Verbe , &c.

96°. Quoique les Enfans du Bureau Typographique, apprennent à lire sans épeler, on est obligé de leur faire nommer les Lettres et les sons de la Langue, avant que de lire. Par exemple ils diront, *ch am, pe, i, gue, on*, avant que de dire vite le mot *Champignon*; et l'on a trouvé des gens qui craignoient que les Enfans ne prissent la mauvaise habitude d'articuler les sons séparément avant que de lire. Ces personnes sont-elles plus rassurées, quand l'Enfant dira, *ce, ache, a, emme, pe, i, ge, enne, e, enne, champignon*? Les Enfans de la Méthode vulgaire chantent et annoncent leurs syllabes, ils y ajoutent des *ais ais*, pour remplir les intervalles de leur ignorance. Dans la Musique on fait *solfier* avant que de faire chanter les paroles, mais on exige de *solfier* juste les intervalles. De même la nouvelle Méthode exige qu'on donne une dénomination vraie et la plus approchante du son, que chaque caractere simple ou composé doit produire dans la véritable lecture. De plus on ne doit pas craindre qu'un Enfant ignore la dénomination vulgaire et d'usage, il ne l'apprend que trop vite. On ne sauroit trop repeper ces sortes d'avis.

J'ai l'honneur d'être, &c.





## A L'ORGUEIL.

## O D E.

**M**onstre d'iniquité , Tiran insatiable ;  
 Orgueil Auteur fatal du crime des Mortels ,  
 Dans nos cœurs corrompus ton culte détestable

Aura t'il toujours des Autels ?

Enyvré du poison qu'enfante ton caprice ,  
 L'Homme oubliant son Etre , osera-t'il du Vice

Suivre le Torrent imposteur ?

De tes injustes Loix volontaires Esclavés ,

Ne pourrons-nous briser les funestes entraves

De ton Empire séducteur ?



Elevé par son Dieu sur un Trône de Gloire ,

L'Ange que tu séduis osé se rébellér ;

Et son ambition , qui l'eût jamais pu croire

Au Très-Haut prétend l'égalér.

Il écoute ta voix , tu lui dictes le crime ;

La foudre vengeresse ouvre l'affreux abîme

Qui dans ses flancs va l'engloutir :

Et ce pervers , par toi conduit au précipice ;

Y subit à jamais l'équitable Justice

D'un Dieu qu'il force à le punir.

Par l'apas, imposteur de tes folles chimères  
 De deux cœurs fortunés tu troublas le repos;  
 Ton souffle du devoir brisa les loix severes,  
 Tu fus l'artisan de nos maux.

Fideles à leur Dieu, soumis à sa défense,  
 Les Habitans d'Eden, (a) d'une sainte innocence  
 Goûtoient le calme & l'heureux sort.  
 Ils succombent : hélas ! leur pureté s'efface,  
 Et leur chute bien-tôt sur eux & sur leur Race  
 Attire le crime & la mort.



Une superbe Tour (b) affronte le Tonnerre ;  
 Qui peut donc élever ces murs audacieux ?  
 Présomptueux Mortels, déclarez-vous la guerre  
 Au souverain Maître des Cieux ?  
 Insensés ! qu'ébloiit une ardeur mensongere,  
 Dieu vous voit ; il descend , & sa juste colere  
 Bien-tôt va punir vos forfaits.

Un mélange inconnu confond votre langage ;  
 La Discorde s'allume , & fait de votre ouvrage  
 Evanouir tous les projets.



Roy d'Egypte , (c) où cours-tu ? quelle rage homicide.

(a) Adam & Eve.

(b) La Tour de Babel.

(c) Pharaon.

# 1706 MERCURE DE FRANCE

Arme contre Israël ton Peuple , tes Soldats ?  
Le Seigneur vainement a-t'il sur toi , perfide ,

Dix fois apesanti son Bras ?

Il anéantira la force où tu te fondes ;

Il commande , à sa voix la Mer suspend ses ondes :

Quel est ce prodige nouveau ?

Dans son lit dessèche l'Hébreu trouve un passage ;

Ton orgueil endurci l'y poursuit avec rage ,

Et t'ouvre un funeste tombeau.



Dans ses desirs toujours impie & téméraire ,

L'Orgueil osé braver le celeste pouvoir ;

Et d'un Dieu tout-puissant méprisant la colère ;

En lui-même il met son espoir.

Qu'il tremble , son audace aprête sa ruine.

Je vois fondre sur lui la vengeance divine ;

Le Crime cede à la Vertu.

Il aura le destin de ce Géant (d) superbe ,

Qu'un Berger (e) fit tomber comme un Chêne sur  
Phorbe

Par un coup de vent abbattu.



Conquerans affamés d'une gloire coupable ;

Vous , que le Monde entier ne sçaurait contenir ;

D'une fausse Grandeur , d'un Pouvoir formidable,

(d) Goliath,

(e) David,

Pourquoi

Pourquoi tant vous enorgueillir ?  
 Fleurs de l'Univers, dans le sang, le carnage,  
 Votre orgueil déguisé sous le nom de courage,

Vent immortaliser vos jours :

Tandis qu'un seul moment éclipse & peut détruire  
 Ces frivoles honneurs qu'enfante un vain délire,  
 Le seul objet de vos amours.



A travers les périls, dans le sein de la guerre,  
 Vous acquerez des noms que l'on croit glorieux.  
 Vos succès devant vous font ils fléchir la Terre ?

On vous élève au rang des Dieux,

Ces Titres si pompeux, cette fiere puissance,  
 Dites-moi, que sont-ils au poids de la Balance  
 Du Juge équitable & vengeur ?

Et ne craignez-vous point le châtement rapide  
 Qui fit périr jadis l'Assyrien perfide (f)  
 Sous le glaive exterminateur ?



Au milieu de l'éclat d'une Cour fastueuse,  
 Un Monarque superbe (g) élève ainsi la voix :

« Je suis celui, dit il, dont l'Histoire fameuse

« A retenti par mille exploits.

« Sur mon front redouté brille le Diadème ;

« Tout cede à la splendeur de mon pouvoir suprême ;

(f) Sennacherib. (g) Nabucadansor, Roy de Babilone.

J'ai

» J'ai bâti ces murs, ces Palais.

Insecte, dont l'orgueil précipite la chute,  
Va, cours au fond des Bois, rampant avec la  
brute,

Expier tes lâches forfaits.



Au faite des Grandeurs élevé par le crime ;

Hérode se compare à la Divinité.

Les Autels que lui dresse un Peuple qu'il opprime ;

Contentent seuls sa vanité.

Qu'attens-tu ? juste Ciel ! renverse sa Couronne ;

Arme-toi, prends la foudre, éclate, frappe, tonne,

Venge les droits de l'Immortel.

Si ta Bonté longtems defarma ta Justice,

C'en est fait ; de ce Roy par un nouveau supplice

Tu punis l'orgueil criminel.



Funeste Passion, à tes loix asservie

Notre ame s'abandonne à la haine, au mépris,

Tu troubles, tu noircis le tissu de la vie ;

De ton poison l'Homme est épris.

A peine est-il sorti du sein de la poussière,

Que guidé par l'éclat de ta fausse lumière,

Il suit tes détours empestés.

Et son cœur que séduit l'esperance flatteuse,

Tombe

Tombe , nage ; & se perd dans la mer orageuse  
De toutes les iniquités.

Par M. B \* \* . d'Aix.

\*\*\*\*\*

## QUESTIONS IMPORTANTES

*Jugées au Parlement de Paris.*

1°. **S** I le Résignataire qui a consenti la réserve d'une Pension sur le Bénéfice qui lui a été résigné, est recevable a attaquer cette réserve ?

2°. Si une Pension sur un Bénéfice sujet à résidence , est incompatible avec un Bénéfice aussi sujet à résidence ?

F A I T.

Le Doyenné de S. Emilion , Diocèse de Bordeaux , ayant vaqué en 1728. le Chapitre s'assembla , & usant de son droit d'élection, y nomma M. l'Abbé Boucher , Conseiller en la Grand'-Chambre du Parlement de Paris.

M. Castaing se fit pourvoir en Cour de Rome du même Bénéfice , sur le fondement d'une prétenduë Résignation du dernier Titulaire ; cela donna lieu à une Demande en Complainte , qui fut d'abord portée devant

B le

le Sénéchal de Libourne, & ensuite aux Requêtes du Palais.

M. Castaing ayant proposé un Accommodement, & M. l'Abbé Boucher y ayant consenti, le Procès fut terminé par un Concordat du 27. Janvier 1730. par lequel M. l'Abbé Boucher résigna tous les droits qu'il avoit sur le Doyenné de S. Emilion en faveur de M. Castaing, à la charge d'une Pension annuelle de 2000. liv. qui étoit au-dessous du tiers du revenu, le Bénéfice rapportant près de 7000. liv. par an.

La Pension fut homologuée en Cour de Rome, & le Roy accorda à M. l'Abbé Boucher des Lettres de dispense des 15. années de service, que l'Edit de 1671. exige, pour pouvoir posséder une Pension sur un Bénéfice obligé à résidence. Le tout fut enregistré au Parlement de Bordeaux, dans le ressort duquel le Doyenné de S. Emilion est situé.

Il intervint aussi en 1733. une Sentence qui ordonna l'exécution du Concordat du 27. Janvier 1730. & dont il n'y eut point d'appel.

Pendant plusieurs années M. Castaing paya la Pension; mais M. l'Abbé Boucher ayant été pourvu en 1737. de la Chaire de S. Honoré de Paris, M. Castaing crût que c'étoit une occasion pour se libérer de la

la Pension. En effet après avoir laissé écouler une année de paisible jouissance, il fit assigner M. l'Abbé Boucher, pour voir dire que l'année qu'il avoit pour opter entre la Dignité de Chantre de l'Eglise de S. Honoré, & la Pension de 2000. liv. étant révoluë, il seroit ordonné que cette Pension demeureroit éteinte, & que M. l'Abbé Boucher seroit condamné à restituer les arrerages par lui reçûs depuis l'option qu'il auroit dû faire.

La Cause ayant été plaidée pendant plusieurs Audiences en la premiere Chambre des Requêtes du Palais, Sentence y intervint sur Délibéré, le 5. Septembre 1738, qui débouta M. Castaing de sa demande, & le condamna aux dépens.

M. Castaing ayant interjetté apel de cette Sentence, la Cause fut plaidée en la Grand-Chambre.

On disoit de la part de M. Castaing, qu'il n'est pas permis de cumuler les fruits de deux Bénéfices; que lorsqu'un Curé, un Chanoine, ou le Pourvû de quelque autre Bénéfice sujet à résidence abandonne son Bénéfice, il ne lui est pas permis de conserver une partie des revenus, & d'obtenir dans la suite un Bénéfice incompatible; outre que cette section est contraire, disoit-on, à l'esprit des Canons, elle se trouve prescrite par les Reglemens.

Par un Arrêt du 14. Janvier 1661. qui est rapporté au second Tome du Journal des Audiences , on jugea , disoit M. Castaing , contre M. Tubeuf , que la réserve qu'il avoit faite d'une Pension sur un Bénéfice à résidence , avoit fait vaquer tous les autres Bénéfices incompatibles qu'il avoit.

Par l'Arrêt de Reglement du 16. Juin 1664. la Cour fit défenses à tous Chanoines & autres ayant Bénéfices incompatibles , de retenir des Pensions.

La Déclaration du 7. Janvier 1681. porte que lorsqu'une même personne sera pourvûe de deux Cures , ou d'un Canoniat ou Dignité , & d'une Cure , ou de deux autres Bénéfices incompatibles , soit qu'il y ait Procès , ou qu'il les possède paisiblement , le Pourvû ne jouira que des fruits du Bénéfice auquel il résidera actuellement & fera le Service en personne , & les fruits de l'autre Bénéfice , ou des deux , s'il n'a résidé & fait le Service en personne en aucun , seront employés au payement du Vicaire , ou des Vicaires qui auront fait le Service , aux réparations , ornemens & profit de l'Eglise dudit Bénéfice , par Ordonnance de l'Evêque Diocésain.

Cette Déclaration porte expressément que deux Bénéfices obligeant à résidence ne seront plus possédés par une même personne ,  
d'où

d'où il résulte nécessairement qu'on ne peut posséder un Bénéfice de cette nature , avec une Pension sur un semblable Bénéfice , attendu que c'est la même chose de posséder un Bénéfice , ou de posséder une Pension , qui représente ce Bénéfice.

En effet , disoit M. Castaing , les Pensions sont regardées du même œil que les Bénéfices ; elles tiennent lieu aux Gradués de repletion : un Religieux à qui il est défendu de posséder plusieurs Bénéfices , ne peut conserver sans dispense un Bénéfice tel qu'il soit , & une Pension sur un autre Bénéfice.

Les Bénéfices , ajoûtoit M. Castaing , doivent être conférés sans aucun retranchement des fruits ; & si l'Edit de 1671. tolere les Pensions , ce n'est que pour aider aux besoins d'un ancien Titulaire , lequel étant pourvû d'un autre Bénéfice , la premiere Eglise demeure affranchie ; autrement un jeune Ecclésiastique pourroit se ménager plusieurs Pensions sur les Prébendes d'un même Chapitre , en résignant successivement les Bénéfices qu'il auroit eu le crédit d'obtenir. En un mot le produit du Bénéfice appartient en entier au Desservant , suivant cet axiome , *Beneficium propter officium* ; d'où l'on concluoit qu'il étoit de l'intérêt de l'Eglise de supprimer les Pensions semblables à celles de M. l'Abbé Boucher. B iij Le

Le Défenseur, de M. l'Abbé Boucher divisa sa défense en deux parties, les fins de non recevoir, & les moyens du fond.

Il tira la première fin de non recevoir de la qualité de M. Castaing, qui étoit Résignataire de M. l'Abbé Boucher, & n'avoit obtenu la pleine maintenue du Doyenné de S. Emilion, qu'à la charge de cette résignation faite sous la réserve de 2000. liv. de Pension: il fit voir que cette réserve avoit été une des clauses essentielles du Concordat, sans laquelle M. l'Abbé Boucher n'auroit point transmis son droit: qu'ainsi contester la Pension, c'étoit attaquer la résignation même, & qu'il n'y a pas de milieu pour le Résignataire, qu'il faut qu'il acquitte la Pension, ou qu'il renonce au Bénéfice, *aut cede aut solve.*

Cette maxime n'a cessé d'avoir lieu, que quand les Bénéficiers se sont plaints que les Pensions qu'ils payoient étoient excessives. Alors on a réduit ces Pensions au tiers du revenu; si quelquefois on les a retranchées totalement, ce n'a été que quand le produit des Bénéfices suffisoit à peine pour la subsistance des Desservants. Ainsi la Pension de M. l'Abbé Boucher n'excedant point les termes de l'Edit de 1671. il n'y avoit aucune raison pour ne pas l'acquitter.

La seconde fin de non recevoir fut tirée  
du

du Concordat de 1730. lequel n'étoit point attaqué , & ne pouvoit l'être , l'Ordonnance de 1560. ayant défendu de se pourvoir contre une Transaction sur Procès.

Au fond, M. l'Abbé Boucher fit voir qu'un Bénéfice & une Pension sont deux choses absolument différentes, soit dans leurs principes , soit dans leurs effets.

Les Pensions sur Bénéfices ont toujours été regardées comme un usufruit profane , comme un droit purement temporel.

Suivant l'Article 50. de nos Libertés , les Pensions peuvent être créées en plusieurs cas , notamment pour pacifier des Bénéfices litigieux.

Pour être pourvû d'un Bénéfice , il faut être engagé dans l'Etat Ecclésiastique , on ne peut en posséder aucun lorsque l'on est marié ; les Bénéficiers sont tenus de résider , de dire l'Office , de porter l'Habit Ecclésiastique , ils sont chargés de réparer les Bâtimens , ils peuvent résigner ou permuter &c.

Au contraire , on voit tous les jours des Laïcs , tels que les Chevaliers de S. Lazare , & même des personnes mariées avoir des Pensions sur des Bénéfices ; ceux qui ont ces Pensions ne sont astreints à aucune des charges dont les Bénéficiers sont tenus ; ils ne peuvent aussi ni résigner , ni permuter.

B iiij Or

Or, si la Pension ne sçauroit être regardés comme un Bénéfice, quel inconuenient y a-t'il que celui qui est pourvû d'une Dignité dans une Eglise Collegiale, possède une Pension sur un Bénéfice qu'il a résigné ?

Ces principes nous sont attestés par les plus sçavans Canonistes, *Flaminus Parisio*, *Gomez*, *Gonzalez*.

La Cour a confirmé de semblables Pensions par differens Arrêts de 1659., du mois de Juin 1682. & du 11. Mars 1733.

L'Arrêt du 14. Janvier 1661. ne déclara vacans les Bénéfices de M. Tubeuf, qu'à cause qu'il étoit nommé Evêque de S. Pons, & non à cause de la Pension qu'il avoit réservée.

Le Reglement du 16. Juin 1664. a eu pour objet d'empêcher que l'on ne retint des Pensions sur des Cures, à moins qu'on ne les eût desservies pendant 10. ans, ce que l'Edit de 1671. a ensuite fixé à 15. ans. Mais ces Reglemens ne parlent que des Cures, & non des autres Bénéfices, & il n'en résulte point que la Pension sur un Bénéfice puisse jamais être comparée au Bénéfice même.

Suivant la Déclaration de 1681. pour être dans le cas de l'incompatibilité, il faut que l'on possède en même tems deux Bénéfices obligeant à résidence; il n'y est point parlé de l'Ecclésiastique, qui ayant résigné  
un

un Bénéfice sujet à résidence, acquiert, plusieurs années après, un autre Bénéfice de cette qualité. M. l'Abbé Boucher avoit renoncé au Doyenné de S. Emilion, sept ans avant qu'il fût pourvû de la Chantrierie de S. Honoré, ainsi la Déclaration de 1681. ne le concerne point.

Une des causes de l'incompatibilité, est aussi que le Pourvû de deux Bénéfices perçoit les fruits de l'un & de l'autre; mais M. l'Abbé Boucher n'a jamais touché que sa Pension, & non les revenus du Doyenné de S. Emilion.

D'ailleurs ce sont les Titres des deux Bénéfices réunis dans la même personne, qui obligent à faire l'option; les revenus ne sont à cet égard d'aucune considération: cela est si vrai, qu'on peut posséder plusieurs Bénéfices simples, parce que les Titres n'en sont point incompatibles. Or M. l'Abbé Boucher n'a pas cumulé deux Titres, puisque celui de S. Emilion ne lui appartient point, & qu'une Pension n'est point un Titre; par conséquent il n'a pas été dans la nécessité d'opter.

La Déclaration de 1681. ne parle point des Pensions & ne dit pas que celui qui a résigné un Bénéfice, à charge d'une Pension, ne pourra dans la suite posséder cette Pension avec un Bénéfice sujet à résidence. En

B v ma

matiere de Loix pénales , on n'argumente jamais à *simili* , il ne faut donc pas étendre aux Pensions ce qui n'est dit que pour les Bénéfices.

S'il n'y avoit point de difference entre la Pension & le Bénéfice , il s'ensuivroit que , faute par M. l'Abbé Boucher d'avoir opté , on auroit pû jeter un dévolut sur sa Pension pour cause d'incompatibilité , ce qui ne seroit pas écouté.

La même Question s'étant présentée dans les mêmes circonstances en la seconde Chambre des Requêtes du Palais , entre M. Lorey , Bénéficiaire de S. Jacques l'Hôpital , & M. Rihoney Desnoyers , Curé de Crèspieres , Diocèse de Chartres , on soutint que les Pensions semblables à celle dont il s'agit , devoient cesser d'avoir lieu , si-tôt que le Pensionnaire obtenoit un Bénéfice sujet à résidence ; mais la Sentence condamna le Résignataire à payer les arrerages de la Pension , & à la continuer à l'avenir.

Par Arrêt du 20. Août 1739. rendu conformément aux Conclusions de M. Gilbert de Voifins , Avocat Général , la Sentence rendue aux Requêtes du Palais , en faveur de M. l'Abbé Boucher , fut confirmée , & l'Apellant condamné en l'amende & aux dépens.

**LET**



*LETTRE en Vers & en Prose , de M.....  
écrite à un de ses Amis à la Campagne.*

**P**our les Amans l'absence est un tourment terrible ;

C'est ce que tous les jours on lit dans les Romans ;  
Je croyois de ce mal l'Amant seul susceptible ;  
Mais j'apprends aujourd'hui de mon cœur trop sensible ,

Qu'il blesse les Amis ainsi que les Amans.

Quel ennui , quel supplice extrême

D'être éloigné de ce qu'on aime

L'espace d'un jour seulement !

Qui l'eût dit qu'à mon cœur trop tendre

Ton départ dût causer un si cruel tourment ?

Quand j'avois le plaisir de te voir , de t'entendre ;

Il est vrai , mon bonheur étoit doux & charmant ;

Mais je n'eusse pas cru qu'à ce contentement

Nul autre ne fût comparable ;

Rien toutefois , hélas ! n'étoit plus véritable.

D'un bien que l'on possède on ignore le prix ;

A force d'en jouir il devient moins aimable ;

Mais l'absence soudain réveillant nos esprits ,

Sçait bientôt nous punir de ce dégoût coupable.

Oùi , Monsieur , il est vrai , en Prose comme en Vers , que l'absence d'un Ami tel que

B v j      vous,

vous , m'afflige extrêmement. Encore si c'étoit là tout mon chagrin , l'esperance que vous me donnez d'un prompt retour , pourroit me consoler. Mais le Diable qui ne veut pas que je sois malheureux à demi , vient de me susciter un Procès dans lequel je pense qu'il ne voit goutte lui-même. Vous savez quel Monstre c'est qu'un Procès , & s'il en faut deux pour faire perdre la tête à un homme comme moi , qui ignore si Cujas est Allemand ou François.

Voir un avide Procureur ,  
 Solliciter vingt fois un Rapporteur ,  
 Elever jusqu'au Ciel son esprit , ses lumieres ;  
 Descendre aux plus viles prieres ,  
 Pour faire mettre au néant un Appel ;  
 Oïr toujours citer le Code & le Digeste ,  
 C'est , à mon sens , le sort le plus funeste  
 Que puisse sur la Terre essuyer un Mortel.

Ajoutez à mon malheur la bizarrerie de ma Climene , qui souvent m'aime le matin , & me hait le soir , au point de ne pouvoir souffrir ma présence.

Je croyois mettre la plume à la main pour ne m'occuper que de vous ; mai je n'ai pû passer outre , sans me décharger de mon chagrin , en vous l'aprenant. A présent que que je pense avoir dit tout ce qui me concerne ,

nie, je vais tout de bon vous entretenir de ce  
 qui vous interesse. Je dis donc que la suc-  
 cession qui vous est échûë.... Mais me voilà  
 déjà arrêté au premier pas. Dois-je vous con-  
 soler de la perte que vous venez de faire de  
 Monsieur ?... Dois-je me réjouir avec vous du  
 bien qu'il vous laisse par sa mort ? Je crois  
 en attendant votre décision, que les écus &  
 les belles Terres que vous laissez après 70. an-  
 nées de jouissance, un parent que vous n'a-  
 vez jamais vû, auront plus de force pour dis-  
 siper votre inquietude, que toutes les belles  
 Sentences Grecques & Latines que je pour-  
 rois vous citer sur la nécessité de la mort. Au  
 reste, en fidele & veritable Ami, je veux  
 être de moitié avec vous ; & comme je par-  
 tagerai votre douleur au moindre signe que  
 vous me donnerez qu'il faudra pleurer,  
 de même je prétens partager le trésor du  
 bon-homme, aussi-bien la bonne fortune  
 est-elle plus difficile à soutenir que la mau-  
 vaise. De plus, puisque tout doit être com-  
 mun entre nous, & que je m'offre si géné-  
 reusement à vous décharger d'une partie de  
 vos biens, il est juste que vous preniez sur  
 votre compte une partie de mes maux. Vous  
 ne sçauriez refuser d'y consentir : c'est une  
 Loi reçûë dans le Pays de l'amitié, Pays que  
 vous parcourrez infatigablement, & où vous  
 avez planté des colonnes plus durables, que  
 celle

celles d'Hercules , je parle de votre attachement pour vos Amis. Pays qui est d'une très-petite étendue , & fort peu connu dans le siècle où nous sommes , quoique plusieurs personnes prennent pour lui tout ce qui en a l'apparence. Pays que le monde credule , qui pense y avoir fait de grandes découvertes , quoiqu'il n'y ait jamais abordé ,

Par une illusion fatale

Met sous la Zone glaciale.

Pays qui de l'Hiver ne connoît pas les Loix.

Pays dont le froid & la neige

Sort exilés dans tous les mois ,

L'Antipode de la Norvege.

Pays isolé , Pays chaud ,

Pays desert , Pays que brûle

Toujours l'ardente Canicule ;

Pays , pour finir en un mot ,

Que dans notre course rapide ;

Nous plaçons , vous & moi sous la Zone torride.

C'est à-dire , pour parler plus clairement ; que les véritables Amis s'aiment d'un amour mutuel , qu'ils embrassent avec chaleur les intérêts de leurs Amis. Mais je ne m'aperçois pas , que quelque peu d'espace qu'ait ce Pays , je ne laisse pas de m'y égarer. Je reviens donc à cette Loi fondamentale qui y est

est en vigueur, de posséder tout en commun,  
 & pour la mettre en pratique, je vais faire  
 le partage de mes maux. Je vous cede pour  
 votre lot, les soins & les embarras de mon  
 Procès. Aussi-bien, grace au terroir Nor-  
 mand, où vous avez suçé la plus fine fleur  
 de la Chicane, vous êtes plus au fait de la  
 Procédure que moi, qui pariai l'autre jour  
 bonnement, qu'Ulpien avoit aidé Justinien  
 dans ses Institutes. Pour moi, qui ai plus  
 de courage & de fermeté que vous, je con-  
 tinuerai à me charger des rigueurs de la ca-  
 pricieuse Climene.

Je suis, &c.



IMITATION de la VII. Satyre du II.  
 Livre d'Horace: *Jamdudum ausculto* &c.

\* Cette Satyre est un Dialogue entre Horace &  
 Davus, son Esclave, qui lui reproche ses Vices, en  
 usant du Privilege des Saturnales.

*Davus.*

**D**epuis longtems j'écoute; & brûlant du desir  
 De vous dire deux mots, sous votre bon plaisir,  
 J'ai peur . . . .

*Horace.*

Est-ce Davus ?

**DAVUS,**

*Davus.*

Où. C'est Davus, lui-même ;  
 Votre Esclave fidele ; Esclave qui vous aime ;  
 Honnête Homme de reste , & par vous réputé  
 Digne de vivre.

*Horace.*

Oh ! bien , prends donc la liberté  
 Que le Mois de (a) Decembre offre à tous tes sem-  
 b'ables ;  
 Puisqu'enfin , par des Loix qui sont inviolables ,  
 Ainsi l'ont établi nos anciens Romains.  
 Tu peux parler.

*Davus.*

Mon Maître , une part des Humains ,  
 Dans les Vices honteux qui sçavent trop lui plaire,  
 Jusqu'au dernier soupir constamment persevere.  
 Une autre ( & son instinct est le plus général )  
 Tantôt se porte au bien , tantôt se porte au mal.  
*Priscus* , dont l'inconstance étoit démesurée ,  
 Souvent de trois Anneaux avoit la main parée ,  
 Et l'avoit quelquefois sans aucun ornement.  
 On le voyoit changer d'habits à tout moment ;

(a) C'étoit en ce Mois qu'on célébroit les Saturnales. Les Esclaves jouissoient alors du Privilege de parler librement à leurs Maîtres , en mémoire de l'heureuse égalité qui regnoit entre les Hommes pendant le Siècle d'Or.

Sc.

Se dérober soudain d'un Logis honorable,  
 Pour aller se cacher dans un Lieu miserable ;  
 D'où quelque Affranchi, même un peu civilisé,  
 Eût eû peine à sortir sans qu'on en eût causé.  
 Dans Athenes Sçavant , Adultere dans Rome ;  
 Ici, franc débauché ; là, prudent , honnête homme  
 De Vertumne il prenoit tous les differens traits.  
 Le Jouëur *Volanere* , aussi fou que jamais ,  
 Quand la Goutte en ses mains , qu'elle avoit assais-

lies ,

Eût justement puni ses premieres folies ,  
 Prit , à tant par journée, un Commis, à l'effet  
 De remettre pour lui les Dez dans le Cornet ;  
 D'autant moins malheureux , qu'ayant moins de  
 caprices ,  
 Il étoit plus constant & plus ferme en ses Vices  
 Que *Priscus* , qu'on a vû des deux côtés pancher,  
 Tantôt serrer la bride , & tantôt la lâcher.

*Horace.*

Ne parviendras-tu point au terme de me dire ;  
 Maraut , quel est l'objet de ta fade Satyre ?

*Davus.*

Vous , mon Maître.

*Horace.*

Moi ?

*Davus.*

Vous.

*Horace.*

*Horace.*

Comment, double fripon,  
Que fais-je, qui t'oblige à parler sur ce ton ?

*Davus.*

Des anciens Romains, de leurs mœurs heroïques,  
Vous dites tous les jours des choses magnifiques ;  
Et puis, si quelque Dieu vous invitoit soudain  
A prendre leur coutume, il parleroit en vain.  
Soit qu'au fond ce que dit votre bouche severe,  
Ne vous paroisse pas le mieux qu'on puisse faire ;  
Soit qu'enfin vous manquiez de résolution,  
Pour ajouter l'exemple à l'exhortation,  
Et que vous n'ayez point, jouet d'un charme  
étrange,

La force d'arracher votre pied de la fange.

A Rome, la Campagne est l'objet de vos vœux.

Aux Champs, vous élevez la Ville jusqu'aux Cieux ;

Vous loüiez, dans le tems qu'aucun ne vous régale,

Les tranquilles douceurs d'une Table frugale ;

Et comme si jamais, vrai Captif, enchaîné ;

Malgré vous aux festins vous étiez entraîné,

Vous vous tenez heureux plus qu'on ne sçauroit  
croire,

De ne point essuier la contrainte de boire.

Mais enfin, que, pressé du desir de vous voir ;

Mécene vous invite à souper quelque soir ;

Vous voilà prêt d'aller, sans que rien vous arrête ;

Et

Et nous vous entendons crier à pleine tête :

*Eh ; de l'Huile. Un Flambeau. Vite... Est-on sourd  
ici ?*

) *Milvius (b)* s'en retourne , & les Bouffons aussi ,  
 Consternés d'un départ , qui souvent vous attire  
 Des imprécations que je ne veux pas dire.  
 On peut me reprocher quantité de défauts ;  
 Je l'avoüe. Il est vrai ; j'aime les bons morceaux  
 : A l'odeur d'un ragoût j'ai le nez fort sensible.  
 Ennemi du Travail à ma santé nuisible ;  
 Je suis un Paresseux , & des plus averés ;  
 Un yvrogne , un gourmand ; tout ce que vous vou  
 drez.

Et vous, qui tous les jours, avec vos airs de Maître,  
 Faites la même chose , & pis encor peut-être ,  
 Vous me donnez , à moi , mille noms odieux ,  
 Comme si dans le fond vous valiez beaucoup mieux,  
 Parce que vous sçavez sous de belles paroles  
 Cacher tous les excès de vos passions folles !  
 Parce que vous sçavez vous déguiser !.. Mais quoi !  
 Si je vous convainquois d'être plus fou que moi ,  
 Qui ne vous ai coûté qu'une somme affés vile... ?  
 Eh ! moderez un peu l'ardeur de votre bile.

Par un air menaçant ne m'épouvantez pas :  
 Calmez votre courroux : Retenez votre bras ;  
 Tandis qu'ingénûment vous ouvrant ma pensée ,

(b) *Parasite.*

Je

Je vais vous debiter la Morale sensée ,  
 Et les forts Argumens dont j'ai l'esprit tout plein ;  
 Grace aux doctes leçons du Portier de Crispin. (c)  
 (d) Oh ! moi , je ne suis point , dite-vous, Adulteret...  
 Ni moi Larron , non plus ; quand la peur salutaire  
 De subir tôt ou tard un Destin affligeant ,  
 M'empêche de voler quelque Vase d'argent.  
 Qu'on ôte le péril : la Nature sans bride ,  
 Ne gardera plus d'ordre en sa course rapide.  
 Qui ? vous mon Maître ? Vous ?... Osez-vous usurper  
 Ce titre spécieux , vous que l'on voit ramper  
 Sous l'empire gênant de cent sortes d'affaires ,  
 Que votre ambition seule rend nécessaires ?  
 Vous , que tant de Mortels captivent sous leurs  
 loix ?  
 Vous, qui , quoique puni par trois ou quatre fois ,  
 Etes toujours en butte aux dangers, aux allarmes ,  
 Où de la Volupté vous jettent les faux charmes ?  
 Vous, qu'aveugle sans cesse un espoir décevant ?...  
 Ajoûtez aux raisons déduites ci-devant ,  
 Une autre que je crois pour le moins aussi grave.  
 Car, soit qu'à ceux qu'on fait servir sous un Esclave,

(c) Stoïcien , qu'Horace tourne en ridicule dans plus d'un endroit de ses Satyres.

(d) J'ai cru devoir suivre ici le P. Jouvency , qui a retranché 26. Vers du texte Latin , lesquels contiennent une Description un peu trop Cinique des débauches d'Horace & de celles de son Valet.

Vous

Vous donniez certain Nom , (e) qui , par un franc abus ,

De dépendance en eux marque un degré de plus ;  
 Soit qu'en nous abstenant de farder le langage ,  
 Nous devions les nommer *Compagnons d'esclavage* ,  
 Que suis-je à votre égard , & qu'êtes-vous au mien ?  
 Vous me commandez : oui ; je l'éprouve trop bien ;  
 Mais vous êtes forcé d'obéir à cent autres.

J'ai mon Maître , il est vrai ; mais vous avez le<sup>s</sup>  
 vôtres ;

Et , tel qu'une Machine , on vous voit aujourd'hui  
 Dans tous vos mouvemens agir au gré d'autrui.

Quel Homme est libre donc ? C'est , s'il faut vous  
 le dire ,

Le Sage , qui sur soi prend un suprême empire ;  
 Qui ne craint point les Fers , la Mort , la Pauvreté ,  
 Qui vainc de ses desirs l'impétuosité ;  
 Qui pour les faux honneurs montre un mépris ex-  
 trême ;

Qui , rond & ramassé tout entier en lui-même ,  
 Ne donne aucune prise au plus subtile effort  
 Que fait , pour l'arrêter , la malice du Sort.  
 Voilà ce qu'en effet l'Homme libre doit être.  
 Horace à ces traits-là peut-il se reconnoître ?  
 Parlez de bonne foi ; vous ne le pouvez pas ,

(e) Ce Nom étoit Vicarius , d'où vient le mot Fran-  
 çois Vicaire , trop sacré pour pouvoir être employé dans  
 cette Traduction.

Une Femme vous met à haut prix ses apas ;  
 Exige cinq Talens ; vous querelle , vous gronde ,  
 Vous chasse , vous bannit , d'un sceau d'eau vous  
 inonde ,

Après qu'elle vous a fermé la porte au nez ;  
 Puis elle vous rapelle.... & puis vous retournez !  
 Quoi ! lâche , c'est ainsi que l'Amour vous sur-  
 monte !

Eh ! secouiez un joug qui vous couvre de honte !  
 Que ne répondez-vous d'un ton fier & hautain ;  
*C'en est fait. Je suis libre, on me rapelle en vain ?*  
 Vous ne sçauriez. Un Maître (f) impérieux & rude  
 Vous aiguillonne au fort de votre lassitude ,  
 Vous presse de marcher, & malgré vos refus ,  
 Vous reconduit au Lieu d'où vous étiez exclus.  
 Que dis-je ? Il renforcit la chaîne qui vous lie.  
 Passons. Lorsqu'aveuglé par une autre folie ,  
 Vous vous extasiez à l'aspect d'un Tableau  
 Où jadis Pausias (g) exerça son pinceau ,  
 Péchez-vous moins que moi , vous , dont je suis  
 l'exemple ,

Quand , le jarret tendu , j'admire , je contemple  
 Les Combats de Rutube (h) & de Placidejan , (a)  
 Qu'avec tant de bon goût , selon moi , l'Artisan  
 Moyennant le charbon ou l'ocre a sçu dépeindre ,

( f ) *L'Amour.* ( g ) *Peintre fameux.* ( h i ) *Gladiateurs.*

Qu'il

Qu'ils semblent en effet chercher à s'entre-atteindre ,

L'un à l'autre porter plus d'un coup dangereux ,

Et du coup ennemi se garder tous les deux ?

J'entends dire : *Davus au moindre objet s'arrête.*

*Le Coquin a toujours la bagatelle en tête.*

*C'est un vrai Faineant.* Mais vous, à ce qu'on dit,

Vous êtes un sublime & merveilleux Esprit ,

Dont les décisions sont toutes sans réplique ,

Quand vous avez jugé de quelque Ouvrage antique.

Moi je suis un Yaurien, lorsque sans résister ,

Par un Gâteau fumant je me laisse tenter ;

Et vous quand vous feignez la moindre répugnance

D'aller à ces Repas où regne l'abondance ,

En Mérite , en Vertu vous n'avez point d'égal.

Mon amour pour mon ventre, il est vrai, m'est fatal.

Pourquoi ? Mon dos en souffre une triste avanie.

Mais votre avidité reste-t'elle impunie ,

Quand vous vous surchargez de Mets & de Ragoûts,

Trop amples pour un Homme aussi petits que vous ?

Non ; car tout cet amas de Viandes différentes

S'aigrit & forme en vous des humeurs mal-fai-  
santes ;

Et vos pieds chancelant refusent désormais

De porter votre Corps usé par tant d'excès.

Eh ! quoi , de la couleur la plus noire on habille

L'action d'un Valet qui dérobe une Etrille ,

Qu'il troque nuitamment contre un peu de raisin ;

Et

## 1732 MERCURE DE FRANCE.

Et celui qui va vendre un Champ à son voisin ,  
Pour subvenir aux frais d'un Festin inutile ,  
Ne fait rien cependant de bas , ni de servile ?  
Ma foi , c'est se moquer que de parler ainsi.  
A vos défauts susdits j'ajouterai ceux-ci.  
Pour vous la Solitude est un supplice extrême ;  
Et vous ne sçauriez être une heure avec vous-même.  
Dès que vous êtes seul , l'ennui vient vous saisir.  
Vous n'usez jamais bien des momens de loisir ,  
Dont la bonté du Ciel vous fait souvent largesse.  
Errant & vagabond , vous vous fuyez sans cesse.  
Tantôt par le sommeil , & tantôt par le vin ,  
Vous tâchez d'é luder le souci , mais en vain :  
C'est un noir Compagnon, qui, malgré votre fuite,  
Toujours pour vous gêner, se trouve à votre suite.

*Horace.*

Où prendrai-je une Pierre ?...

*Davus.*

Oh ! oh ! qu'en ferez-vous ?

*Horace.*

Des Fleches , insolent ,

*Davus.*

Patience. Tout doux.

Ne vous échauffez point, mon Maître; je vous prie....

Cet Homme est fou, sans doute, ou bien il verifie.

*Horace.*

*Horace.*

Ote-toi de mes yeux, ou fais compte qu'aux Champz,  
 Fripon, je t'enverrai passer fort mal ton temps.  
 Là, du plus vil Emploi les fatigues immenses  
 Sçauront bien me venger de tes impertinences.

F. M. F.



*LETTRE écrite à M. le Chevalier de  
 P\*\*\*\*\*, Capitaine de Vaisseaux,  
 en datte du 22. Juin 1740. sur la déca-  
 dance qui arrive dans les Arts & dans les  
 Sciences.*

**C**omme il est essentiel, Monsieur, de  
 se former une juste idée, des matieres  
 qu'on veut aprofondir, trouvez bon, je vous  
 prie, que je détermine le sens de la question  
 que vous avez bien voulu porter à mon Tri-  
 bunal; or j'entens par ce mot ( Décadance )  
 certaine révolution qui arrive dans les Scien-  
 ces & qui fait qu'elles perdent peu à peu leur  
 ancienne splendeur, au moment même de  
 leur plus haute perfection. Cela supposé, je  
 remonte à l'origine des choses, & je prétens  
 que si le peché du premier homme fut la  
 cause de nos ténèbres & de notre ignorance,  
 c'est encore aujourd'hui la corruption des  
 C mœurs,

mœurs, qui fait que les Sciences dégèrent & s'anéantissent. En effet nous en trouvons une preuve assez sensible dans la destruction des Royaumes & des Empires, qui dans tous les tems ont été plutôt subjugués par la tyrannie des passions, que par la force de leurs ennemis. Il en est de-même à l'égard des Sciences. Le vice est un poison subtil qui infecte également les cœurs & les esprits; ainsi le luxe s'est glissé dans Rome & dans Athenes. On n'y trouve plus ces hommes sçavans & belliqueux; au contraire, uniquement occupés d'eux-mêmes & de leurs plaisirs, ils ont le travail en horreur, se plongent dans une molle indolence, & abandonnent enfin la recherche de la vérité.

Oserai-je esperer, Monsieur, que vous approuverez mes Réflexions? Je serois toutefois bien flaté, si je pouvois du moins vous convaincre du sincere attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, &c.

*L'Abbé de M\*\*\*\*.*



LA



# LA LIBERTÉ.

*CANTATE à mettre en Musique.*

**R**evenez dans mon cœur, charmante Liberté,  
 Reprenez sur mes sens votre premier empire ;  
 Dans quel aveuglement, dans quel affreux délire  
 L'Amour m'avoit précipité !  
 Je vous retrouve enfin, Dieux ! pourrai-je suffire  
 Aux aimables transports dont je suis agité,  
 Vous qui m'avez causé le plus cruel martyre,  
 Que je vais vous benir, douce infidélité !

J'é brulois pour Philis de l'ardeur la plus belle  
 Mes feux étoient payés du plus tendre retour,  
 Nous nous jurions sans cesse une amour mutuelle,  
 Nos jours devoient finir plutôt que cette amour ;  
 Mais malgré ces sermens d'une flâme éternelle,  
 A peine le Soleil eut vingt fois fait son tour,  
 Philis cessa d'être fidelle,  
 Que j'en souffris pour lors ! quel plaisir dans ce jour

Plus l'amour me causa d'allarmes,  
 De soucis, de trouble & d'ennui,  
 Plus mon état m'offre de charmes,  
 Plus je le chéris aujourd'hui.

C ij Fuyez

Fuyez chagrin , inquiétude ,  
 Fuyez , enfant trop dangereux ,  
 Heureuse , aimable étude ,  
 Venez seule combler mes vœux.

Plus l'Amour me causa d'allarmes ,  
 De soucis , de trouble & d'ennui ,  
 Plus mon état m'offre de charmes ,  
 Plus je le chéris aujourd'hui.

D'une tranquille indifférence  
 Vous qui connoissez les douceurs ;  
 Vous qui méprisez la puissance  
 Qu'Amour exerce sur les cœurs ,  
 Chantez , celebraz ma victoire ,  
 Instruisez en tout l'Uniyers.  
 De mon triomphe & de ma gloire  
 Faites retentir vos Concerts ;  
 Chantez , celebraz ma victoire ,  
 Instruisez-en tout l'Uniyers.

\*\*\* de Bayonne le 17. Mai 1740.



R.E.



*REPLIQUE à la Réponse au Dialogue  
inséré dans le Mercure de Décembre 1739.  
I, Volume, sur la Question si les anciens  
Gaulois parloient Grec.*

**L**E but de la Critique étant de découvrir la vérité, je crois qu'on doit y procéder simplement & par de bonnes raisons, car de repeter dix fois qu'un Auteur prend le change, & qu'il donne dans le travers, c'est y donner soi-même.

L'Ecrivain qui m'engage à cette Réplique a prétendu, & qui pis est, prétend encore que la Langue Celtique, cette Langue maternelle des Gaulois, n'étoit autre que la Grecque. Il donne pour garants de ce Paradoxe S. Jérôme, Strabon & Lucien. Voyons ce qu'il leur fait dire dans sa Réponse insérée au Mercure d'Avril 1740.

» Je soutiens, dit-il, dans ma Lettre à l'Au-  
» teur des Observations, que le Grec a été  
» Langue vulgaire à Trèves, car, ajoute-  
» t'il, S. Jérôme dit qu'à Trèves on parloit  
» la même Langue que dans la Galatie, l'Hel-  
» lespont, l'Oeolie & l'Ionie. Reste à sça-  
» voir qu'elle Langue on parloit dans ces  
» Contrées de l'Asie, si c'étoit le Grec;

» question que je laisse à décider à notre Dia-  
 »logiste.

Très-volontiers , prenons S. Jérôme pour garant , mais je ne veux pas décider , ce sera le Public. Heureusement nous ne vivons pas parmi les Hurons ou les Iroquois , nous connoissons les Ouvrages de S. Jérôme , & nous pouvons vérifier la Citation. L'Auteur du Paradoxe cite d'un maniere vague, *Hieronim. in Epist. D. Pauli ad Galatas*. Il entend parler , sans doute , du Prologue de ce S. Docteur , du second Livre de son Commentaire sur l'Épître de S. Paul aux Galates. Voici ses termes.

» Nous avons une chose à ajouter , pour  
 » remplir la promesse que nous avons faite  
 » au commencement , que les Galates , ou-  
 » tre la Langue Grecque , dont se sert tout  
 » l'Orient , ont un langage propre , presque  
 » semblable à celui des Trévirois , & que ce  
 » qui peut s'en être alteré n'est pas considé-  
 » rable. *Unum est quod inferimus , & promis-  
 sum in exordio reddimus , Galatas excepto ser-  
 mone Græco , quo omnis Oriens loquitur , pro-  
 priam Linguam eandem penè habere quam  
 Treviros , nec referre si aliqua exinde corrup-  
 perint.* Voilà le Passage vis-à-vis de la Cita-  
 tion. Je ne sçais trop comment l'Auteur du  
 Paradoxe soutiendra ce parallele. Les Gau-  
 lois d'Asie parloient Grec , parce que cette  
 Langue

Langue étoit usitée dans tout l'Orient ; mais ils avoient outre cela un langage propre, *propriam Linguam*, & ce langage étoit le même que celui des Trévirois, je laisse la conclusion au Lecteur.

Avant que de quitter S. Jérôme, rapportons encore ce qu'il dit touchant les Marseillois. Les Phocéens ont bâti Marseille, dont les Habitans sont nommés *Trilingues*, par Varon, parce qu'ils parlent Grec, Latin & Gaulois. *Massiliam Phocæi condiderunt; quos ait Varo trilingues esse, quod & Græcè loquantur & Latine & Gallicè.* Etoit-ce donc la même chose de parler Grec & Gaulois ?

Venons à Strabon. Cet Auteur en parlant de la Gaule Narbonoise & de la République de Matseille, dit que les Marseillois ont tellement inspiré le goût du Grec aux Gaulois, qu'ils ont appris à dresser des formules d'Actes en Grec. *Tantum Græcarum Litterarum studium apud Gallos excitavit, ut contractuum quoque formulas Græcè conscriberent.* Strab. Lib. 4.

Si les Marseillois avoient inspiré le goût du Grec aux Gaulois, dont parle Strabon, c'est-à-dire à ceux de la Gaule Narbonoise, la Langue naturelle de ces Peuples n'étoit donc pas la Grecque ?

Après ces Citations, croira-t'on que Lucien dans son *Hercules Gaulois*, ait assuré que

la Langue Grecque étoit naturelle aux Gaulois. On va voir que ce n'est que l'Auteur du Paradoxe qui l'assûre. Voici les premiers mots de Lucien. *Herculem Gallia Lingua gentis vernacula Ogmium vocant.* Donc les Gaulois avoient un langage propre, bien différent du Grec, dans lequel ce Dieu que les Gaulois nommoient *Ogmium*, s'apelloit τὸν Ἡρακλέα. Je pourrois ajouter ici & prouver que les Gaulois nommoient Mercure *Tentates*, & Mars *Hesus*.

Enfin l'Auteur du Paradoxe voudroit tirer parti du témoignage de Scipion Dupleix, & par malheur cet Auteur va se trouver encore contre lui. Qu'on ouvre ses Mémoires de la Guerre des Gaules, Livre premier, Chap. 19. on y verra sur l'opinion renouvelée par l'Auteur que je combats, » que cette opinion est » fort absurde, & n'est fondée que sur deux » Passages de César, mal entendus . . . . Je » veux rapporter un autre passage de César, qui » sert grandement à ce propos, lorsqu'il ré- » cite que Q. Ciceron, un de ses Lieutenans, » étant assiégré par les Gaulois, il lui écrivit » une Lettre en Grec, afin, dit-il, que si » d'avanture elle étoit surprise par les Enne- » mis, ils n'eussent pas moyen de découvrir » son avis. Que si la Langue Grecque eût » été tant soit peu familiere aux Gaulois, ce » n'étoit pas-là un moyen assûré pour n'être » pas découvert. Voilà

Voilà ce que j'ai à repliquer à l'Auteur du Paradoxe, j'ai tâché de le servir suivant son goût, il a demandé qu'on l'attaquât de bonne grâce, qu'on en vint aux mains avec lui, qu'on le forçât dans ses retranchemens. Il me semble que j'ai fait tout cela en peu de mots. Il n'en seroit peut-être pas quitte à si bon marché avec son autre Agresseur, s'il vouloit s'en donner la peine. Mais à propos du mot d'Agresseur, il est ici très-déplacé, car tout Auteur qui veut dans un Ouvrage changer, renverser les notions ordinaires, & y substituer des préjugés qu'il veut qu'on révere, est proprement l'Agresseur.

Depuis que je me suis engagé dans cette espece de combat Litteraire, j'ai reçu le premier Tome de la Collection des Historiens des Gaules & de la France; il seroit à souhaiter que tous les Critiques imitassent la sage modération du sçavant Auteur de la Préface de ce Recueil, *D. Martin Bouquet*. Il étoit de son Sujet de traiter la même question. J'avoüe que j'ai été flaté de le trouver de mon sentiment, & je suis de plus, persuadé comme lui, que s'il reste quelques vestiges de la Langue naturelle des Gaulois ou Celtes, c'est dans le Pays de Galles & chés nos Bas-Bretons.

R D. R.

C v A LA



## A LA GLOIRE,

## O D E.

**R**eine des Ames magnanimes ;  
 Mere de l'Immortalité ;  
 Toi , qui de tes rayons sublimes  
 Couronnes sa Divinité ;  
 Gloire , du sort fatal d'Icare  
 Sauve un Emule de Pindare ;  
 Qui veut célébrer ta grandeur ;  
 Echauffe , remplis mon génie ,  
 Sois l'ame de mon harmonie ,  
 Et tout le prix de sa douceur.



De l'orgueil , Fille ambitieuse ;  
 Vaine gloire fui loin de moi ,  
 Tu n'as qu'une beauté trompeuse ,  
 Mon encens n'est pas fait pour toi.  
 A toi seule , Gloire féconde ,  
 Invisible Soleil du Monde ,  
 Ma voix consacre ses accords ;  
 A toi , qui sçais de la Nature  
 Par ton ardeur & vive & pure  
 Faire éclore en nous les trésors.

Sui

Sur tes pas, divine Athalante,  
 Dont l'or ne triompha jamais,  
 D'Amans une troupe brillante  
 Vole, éprise de tes attraits;  
 Leur Elite dans ta carrière  
 Joint déjà ton Char de lumière;  
 Que son triomphe est précieux!  
 Elle fait l'éclat de la Terre,  
 Comme le séjour du Tonnerre  
 Brille de la splendeur des Dieux.



Mais que de routes différentes  
 Sont ouvertes à leurs efforts!  
 Bellonne aux Enseignés sanglantes  
 Ici, signalé ses transports;  
 Je vois Fabius à sa suite,  
 Vainqueur par sa sage conduite,  
 Sauver & Rome & ses Guerriers,  
 Et le Destructeur de Numance  
 De la vertu, de la vaillance,  
 Cueillir les immortels Lauriers.



Là, l'illustre Codrus s'immole;  
 Pour sa Patrie & ses Sujets.  
 Là, Titus monte au Capitole  
 Pour y répandre ses bienfaits,

Tel le Monarque de la France.  
 A toute l'Europe dispense  
 L'Olive & la prospérité.  
 Rois, que ces augustes Modèles  
 Fassent de vos Peuples fideles  
 A jamais la félicité !



Un nouveau Spectacle m'attire.  
 Au sein de la Paix, des Vainqueurs  
 Dont les triomphes sont l'Empire  
 Qu'ils ont obtenu sur leurs cœurs.  
 Pour ennemis ils ont les vices,  
 Les passions & les délices,  
 Hidres qu'ils ne dompteroient pas,  
 S'ils n'avoient auprès d'eux Minerve,  
 Qui dans le combat les observe,  
 Et fait ce que fit Iolas.



Quels sont ces Bâtimens énormes  
 Qui s'élevent de toutes parts,  
 Je tremble à l'aspect de leurs formes,  
 Vauban dirige leurs ramparts :  
 En vain l'implacable Bellonne  
 Contre lui gronde, éclatte, tonne,  
 Son Compas brave sa fureur,  
 Là, n'ont plus le même avantage,

Ni la force , ni le courage  
De l'Art, l'Art seul est le vainqueur.



Neptune surpris sur ses Ondes  
Voit floter des Châteaux aîlés ;  
Il a séparé les deux Mondes ,  
Mais l'homme les a rassemblés.  
Tout ce qu'en un climat bizarre  
Refusait la Nature avare  
A ses Habitans malheureux,  
Grace à l'intrepide Pilote,  
Arrive, paroît sur leur Côte ;  
Tous les biens sont communs pour eux.



Tout , jusqu'à la Voute étoilée,  
Cede aux Mortels audacieux.  
Le Telescope à Galilée  
Vient de montrer de nouveaux Cieux.  
Les plus beaux secrets se découvrent,  
De l'Unîvers les ressorts s'ouvrent.  
Pour Descartes & pour Newton ;  
Mais leur rapport presque contraire  
Laisse encor bien des pas à faire ,  
Dans leur carrière , à la raison.



Démont

Démosthènes se fait entendre ,  
 Et les Grecs s'arment pour leurs Loix ;  
 Il fait quitter , il fait reprendre  
 Les Armes , au gré de sa voix.  
 De Rome l'Orateur s'avance ,  
 Antoine tremble en sa présence ;  
 Il parle , & César est vaincu ;  
 L'un , à Thémis sert de Tonnerre ,  
 L'autre , lui sert de Cimeterre ,  
 Tous deux d'Egide à la Vertu.



Je vois le Temple de Mémoire ;  
 Les Enfants du Dieu de Délos  
 L'ouvrent , & soudain la Victoire  
 Entre à la tête des Héros ;  
 De leurs vertus , de leur courage  
 Chacun leur présente une image ;  
 Quels traits ! Dieux ! quel charme inouï !  
 Mais de leur peinture parlante  
 Rien ne me plaît , rien ne m'enchanté ;  
 Comme Achille , Enée & Henri.



Muse , où suis-je ? quelle harmonie !  
 Quels tons ! quels accords ravissans !  
 Quel Dieu ? quel aimable génie  
 M'inspire tout ce que je sens ?

Ah !

Ah ! c'est vous Amphions , Orphées ,  
 Que de Trônes ! que de Trophées !  
 Vous vous élevez dans les cœurs ;  
 Votre Art enchanteur & sublime  
 Sans le secours des mots s'exprime ,  
 Et peint sans celui de couleurs.



Tous les Etres se multiplient ;  
 Quel est ce prodige nouveau ?  
 Les bruns avec les clairs s'allient ;  
 C'est un Portrait , c'est un Tableau.  
 Célebres Apelles , la Gloire  
 Par vous donne un corps à l'Histoire ;  
 Je vois Caton , Trajan , Burrhus ;  
 Et par cette aimable imposture ,  
 Elle console la Nature  
 Des grands Hommes qu'elle a perdus.



Ciseau , rival de Prométhée ,  
 Tu n'es conduit que par sa main ;  
 Ton adresse n'est point tentée  
 D'un vil & méprisable gain ;  
 Si de la Cour de l'Empirée  
 Par ton Art la Terre est parée ;  
 Si tu rends la vie aux Héros ,  
 Si le Marbre en cent lieux respire ;

C'est

C'est que tu veux que l'on t'admire ;  
Voilà le but de tes travaux.



Mortels plongés dans la mollesse ;  
Vous , qui méprisez son éclat ,  
Apprenez qu'il fait la richesse ,  
L'honneur, la force d'un Etat ;  
Votre bonheur est faux, frivole ;  
Cessez d'en faire votre Idole ,  
La brute en jouit comme vous ;  
Mais ce bien préférable au Trône ;  
Et que la vertu seule donne ,  
Ne fut jamais fait que pour nous.



Telle, qu'un habile Pilote,  
Qui jusqu'au bout de l'Univers  
Conduit sans naufrage une Flote  
A travers les périls des Mers ;  
Telle, que l'Astre salutaire,  
Du Phénix aliment & pere,  
Par qui s'éternise son sort ;  
La Gloire en miracles féconde,  
Nous sauve des écueils du Monde,  
Et nous fait vivre après la mort.

*Par M. de S. R. de Montpellier.*

*L. A.*



*LA FABLE DU COUCOU,*  
tirée d'un très-ancien Livre, qu'on ne  
croit pas avoir jamais été imprimé. Extrait  
de Lettre.

**I**L y a, Monsieur, des Contes que l'on croit n'avoir été fabriqués, pour ainsi dire, que de nos jours, lesquels sont cependant très anciens. De tout tems, on s'est plu à se réjouir dans les Compagnies par le récit de quelques Evenemens vrais ou faux. De tout tems aussi, on a vû des gens attentifs à transmettre à la Posterité tout ce qui a l'apparence de bons mots. Je ne parle point des Contes de *Bebelises*, qui sont peut-etre les plus anciens depuis l'origine de l'Imprimerie, mais de tous ces *Ana* qui sont venus depuis cent cinquante ans, si on examinait de bien près certaines de ces Collections, on verroit quelquefois que les Auteurs n'ont fait que tourner en style de Prose, ce qui étoit originellement en Vers, & vice Versâ, & que ce sont les lectures de quelques vieux Bouquins qui leur ont fourni certaines Historiettes, qu'on avoit crû être de leur invention. Chacun a les oreilles rompuës du Conte que l'on fait de ces deux Voyageurs qui se reposerent sous un Arbre, & qui entendant

## 1750 MERCURE DE FRANCE

le Coucou, dirent l'un à l'autre que c'étoit pour lui que cet Oiseau avoit chanté. On en tire même une excellente Morale contre les biens en Litige, & on fait voir au doigt & à l'œil qu'il n'y a que les Gens de Justice qui savent profiter des Procès que les Particuliers intentent les uns contre les autres. Or, ce Conte a été fait bien avant le tems de nos Ayeuls, puisqu'on le trouve dans des Livres du tems de Charles VI. Le voici tel que je l'en ai extrait. Il y est en Vers Latins, qu'on apelloit Leonins, à cause de la Rime qui est à l'hémistiche, & à la fin de chaque Vers. La Latinité n'en est pas fort élégante, ni la Poësie sans faute de quantité; mais les pensées y sont exprimées fort naturellement. La Rime, à laquelle visoient les Poëtes des bas siècles, les faisoit quelquefois tomber dans des naïvetés réjouissantes. Vous sçavez combien cela étoit commun il y a quatre ou cinq cent ans dans les Epitaphes. Mettez la Fable suivante dans le rang de ces sortes de Poësies,

*Arripuere viam socii pariter duo quidam :*

*Tam processerunt, quod pro requie jacuerunt*

*Arbore sub quadam, Cuculus veniendo super quam  
Concou cantavit, & eos simul evigilavit.*

*Unus ait reliquo : Pro te cantum fore credo.*

*Quem Cuculus cocinit; negat alter, & retrovertit :*

*Imo*

*Imo magis pro te credo Cuculum cecinisse.*  
 Sic altercantes fuerunt sibi convitiantes,  
 Quilibet uxorem vocat alterius meretricem;  
 Assignans causas plures modò non recitandas.  
 Talibus ex verbis lis maxima crescit acerbis,  
 Verùm per litem quærunt sub Judice finem:  
 Petunt judicium, producit quisque libellum,  
 Et sumptus plures faciunt magnos & inanes,  
 Inter eos nam lis duravit pluribus annis.  
 Quidam discretus & eorum fidus amicus  
 Litem perpendit, & eos multàm reprehendit  
 Quod Populi risum paterentur & undique damnum,  
 Et quasi pro nihilo dicens: *Ego consilium do*  
*De quarendo virum justum, de Jure peritum,*  
*Qui sine lite brevem vobis possit dare finem.*  
 Ergo virum quærunt, & processus sibi tradunt;  
 De quovis quinque florenos vult vir habere,  
 Promittens manè jus ipsis reddere planè.  
 Proni solverunt, dictâque die redierunt:  
 Arbiter in medio sedit pro jure ferendo,  
 Atque Crucis signum faciens sic dicit ad unum;  
*Judico non pro te quondam Cuculum cecinisse.*  
 Dixit ad reliquum: *Nec pro te judico cantum;*  
*Sed pro me cecinit cui lucrum tale paravit.*  
*Cantavit Cuculus nec in unius vel alius*  
*Ut puto despectum sed ut afferret mihi lucrum:*  
*Ambos absolvo; mihi lucrum namque reservo;*

*Et sumptus litis compensandos fore scitis.*

Ambo satis referunt grates, pariterque recedunt ;  
Credit quisque bonum de lite referre triumphum

Sic sunt quamplures per lites se cruciantes.

Istis consimiles modicum de fine ferentes :

Lites ergo cave , fuerit nisi quando necesse.



*PROJET d'Article pour le Dictionnaire Historique , que l'Auteur du Mercure est prié de proposer aux Sçavans.*

**D**ANECHÉ - MEND - KAN , Philosophe Mogol , mérite que son nom soit transmis à la Postérité , & consacré dans les Monumens les plus durables , par rapport à l'opinion qu'il avoit sur l'existence des choses ; car on va voir qu'elle marque une vigueur de génie & de pénétration tout-à-fait rare , & tout-à-fait dans le goût du caractère d'Esprit des Orientaux. Le plus court est de copier ici mot à mot le Passage de M. Bernier , qui nous a conservé la pensée de *Daneche-mend-Kan* , puisqu'il l'a exprimée avec toute la netteté requise , & que son récit contient les qualités de cet Homme rare , & je crois , tout ce qu'on sçait de lui. » N'ajoutons nous point à tout ceci , dit M. Bernier :  
*( Extrait de l'Abregé de la Philosophie de Gassendi.*

*Gassendi, Edit. de Paris, 1674. page 188.)*  
 le raisonnement de D.. M.. K., un des plus  
 sçavans Hommes de l'Asie, & des plus  
 grands Omrahs de la Cour du Grand Mo-  
 gol ? S'il y a quelque chose qui doive faire  
 l'étonnement d'un Philosophe, ce n'est  
 point tant de ce qu'il y a un Dieu, un  
 Etre Eternel, nécessaire & intelligent,  
 que de ce qu'il y a quelque chose, ou quel-  
 que Etre en nature ; car il semble, me di-  
 soit ce grand Homme, qu'il ne devoit  
 absolument rien y avoir hors du Néant  
 ni Dieu, ni Atomes, ni Monde. Or puis-  
 qu'il faut cependant de nécessité avouer,  
 non seulement qu'il y a effectivement quel-  
 que chose, mais encore qu'il y a quelque  
 chose d'Eternel, d'incréé, de nécessaire, &  
 d'indépendant, Dieu, ou les Atomes ; il  
 semble qu'étant d'ailleurs inconcevable que  
 l'ordre & la disposition générale du Mon-  
 de, la disposition particulière des parties  
 du corps des Animaux parfaits, & cette  
 force de l'entendement humain, puissent  
 être l'effet d'un concours fatal & aveugle  
 des Atômes, qui ne sont que de petites  
 substances très-imparfaites, solides, dures,  
 impénétrables, insensibles, errantes, si  
 vous voulez, çà & là à l'aventure, & in-  
 différentes de soi au mouvement & au re-  
 pos, & à une telle ou à une telle figure,

» il semble , dis-je , ajoûtoit-t'il , qu'il est  
 » bien plus raisonnable d'admettre cet Etre  
 » Souverain qui soit le premier moteur des  
 » Atomes , le Formateur ou Déterminateur  
 » de leurs innombrables figures différentes, la  
 » cause dispositrice des parties du Monde ,  
 » de celles du corps des Animaux , & la  
 » source primitive de tout sens & intelli-  
 » gence , que d'attribuer tout cela au seul  
 » mouvement , figure , concours & disposi-  
 » tion naturelle & particuliere des Atomes.  
 » Cela même , disoit-il encore , nous met  
 » en repos du côté de cet ordre admirable  
 » des parties , tant du Monde que du corps  
 » des Animaux , qu'on ne sçauroit conside-  
 » rer, sans être comme forcés en même tems  
 » de reconnoître quelque Ordonnateur très-  
 » sage, très-prudent ; & nous délivrer de ce  
 » remords importun qui doit travailler sans  
 » cesse l'esprit d'un Athée , pour peu qu'il  
 » soit capable de réflexion.

J'observe là-dessus trois choses. 1°. Que  
 j'ai oüi-dire que M. Bernier ne fait mention  
 de ce trait-là , que dans le Volume cité ci-  
 dessus , & qu'il n'en parle point dans son  
 Livre du même Abregé en 7. Volumes in-  
 12. que je n'ai point vûs. 2°. Qu'il est éton-  
 nant que les Éditeurs du Morey n'ayent  
 point formé un Article pour ce Personage ,  
 vû que depuis 1674. que l'Abregé de M.  
 Bernier

Bernier est imprimé, ils ont fait paroître tant d'Editions & de Supplémens de ce Dictionnaire Historique. Est-ce manque de goût ? Est-ce manque d'attention ? Ce n'est peut-être ni l'un ni l'autre ; c'est plutôt que pour la composition, & pour l'exécution d'un Ouvrage aussi immense, il faudroit, je crois, non un Particulier, mais une Compagnie de Gens, qui, avec de la Science, eussent un bon esprit, du goût, du discernement, & une saine critique. 3°. Qu'il n'est peut-être pas moins singulier que Bayle, n'ait, que je sache, rapporté nulle part, ni fait aucun usage d'une pensée aussi extraordinaire, & qui par-là étoit si fort de son ressort. J'ajoute une quatrième Observation, c'est qu'on m'assûre que M. le Gendre de S. Aubin ne rapporte point cette idée de notre *Daneche-mend-Kan*, dans son *Traité de l'Opinion*.



## E P I T R E.

*A l'Ombre de Despreaux.*

Sage Rival de *Lucile* & d'*Horace*,  
 Toi, qui près d'eux assis sur le Parnasse,  
 Sçavois peser dès ta jeune saison

L

Les droits du Style & ceux de la Raison ;  
 Quand sous les loix d'une juste Harmonie  
 Asservissant ton austere génie ,  
 Tu nous traçois dans tes propos divers  
 L'Art d'allier le Sens avec les Vers,  
 Chantre fameux ! digne des Tems antiques !  
 Né pour bannir des Côteaux Poétiques  
 Tous Gens intrus , tous maigres Nourrissons !  
 Viens , *Despreaux* , par d'utiles Leçons  
 Venger encor la Raison offensée  
 Des attentats de la Mode insensée ;  
 Viens avilir ces Ecrits empoulés ,  
 Dont les Auteurs sur *Chapelain* moulés ,  
 Pleins du Démon qui dicta la *Pucelle* ,  
 Prennent pour guide une morne éteincelle ,  
 Un feu folet , le charme du *Badaut* ,  
 Et qui pourtant , d'un air sûr , d'un ton haut ;  
 A chaque Auteur assignant son partage ,  
 Osent s'asseoir au plus brillant étage.  
 O quel honneur ! si d'un Poste usurpé  
 Jamais Comptable au Public détrompé ,  
 Tout Charlatan , tout vendeur de fumée ,  
 Pouvoit mourir avant sa Renommée ;  
 Et , prévenant un burlesque destin ,  
 Se dérober aux malheurs de *Cotin* !  
 Mais qui diroit ce que depuis vingt Lustres ;  
 Sont devenus tant d'Avortons illustres ?

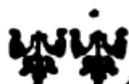
Tant

Tant de Rimeurs sur échasses montés ,  
 Tant d'Orateurs par l'exemple gâtés ;  
 Car il en est , des Avortons en Prose  
 Ainsi qu'en Vers , Gens qui laissant la chose ;  
 Courent aux mots , insipides Rhéteurs ,  
 Et de clinquant chétifs dispensateurs ;  
 Que plût aux Dieux Protecteurs de la France ;  
*Anéantir la fatale existence*  
 Des *Concetti* ; des traits sophistiqués ;  
 Des Riens pompeux ; des Drames efflanqués ;  
 Et dans ces Lieux que le charme fascine ,  
 Les immolant aux Mânes de *Racine* ,  
 De l'Art grossier qui plâtre tant d'Ecrits ,  
 Desabuser la Province & Paris !

Nous , cependant , sur les bords de *Lainville* ,  
 Du bon vieux tems suivons encor le Stile ;  
 Et proscrivant le jargon précieux ,  
 Parlons , ainsi que parloient nos Ayeux.

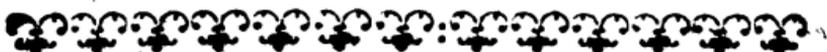
A. A. D. S.

A RS. ce 15. Juin 1740.



D

SE



*SEANCE PUBLIQUE de l'Académie Royale de Chirurgie, établie sous la Protection du Roy, à laquelle présida M. de la Peyronie, premier Chirurgien de S. M. le 14. Juin 1740.*

**M** *le Petit*, Secrétaire, déclara que l'Académie n'avoit pas accordé le Prix proposé pour l'année 1740. dont le Sujet consiste, à déterminer les différentes especes de Répercussifs, leurs manieres d'agir, & l'usage qu'on en doit faire dans les Maladies Chirurgicales. Ce n'est pas que les Mémoires qui ont concouru ne contiennent d'excellentes choses; mais l'Académie qui connoît combien il seroit utile au Public que la matiere des Répercussifs fût traitée solidement, & que l'on fit sur ces Remedes tant simples que composés, toutes les recherches nécessaires, pour satisfaire aux Conditions portées par le Programme, a crû ne pouvoir se dispenser de proposer ce même Sujet pour le Prix de l'année 1743. ne doutant point que ceux qui ont déjà travaillé avec quelque succès, ne fassent de nouveaux efforts pour répondre à ses vûës.

Celui qui, au jugement de l'Académie, aura le mieux réussi, remportera pour le Prix deux Médailles au lieu d'une.

Depuis la dernière Assemblée publique, l'Académie a choisi pour *Associés Correspondans Régnoles*,

**M. LE CAT**, Chirurgien de Rouën, Membre de la Société Royale de Londres, & Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris.

**M. MANN**, Chirurgien à Avignon.

M. SOULIER, Chirurgien, & Démonstrateur Royal à Montpellier.

M. DAVIEL, Chirurgien, & Démonstrateur Royal à Marseille, Membre de l'Académie des Sciences de Toulouse.

M. VOLFILIERE, Licencié en Médecine, Chirurgien à Beaucaire.

Elle s'est aggregé pour *Associés Etrangers*

M. AMYAND, Chirurgien du Roy d'Angleterre, & Membre de la Société Royale de Londres.

M. VERMALE, premier Chirurgien de l'Electeur Palatin.

L'Académie en nommant ces Illustres Professeurs, fait connoître en même tems le desir & l'esperance qu'elle a de perfectionner de plus en plus par le concours des lumieres, la pratique de l'Art dont elle fait son objet.

M. *Morand*, lut pour M. \*\*. une partie de la Suite des Mémoires pour servir à l'Histoire des Chirurgiens du XV. Siècle & du commencement du XVI.

Il y a des tems où la Nature semble faire des efforts pour former de grands Hommes ou, pour mieux dire, il y a des tems où les récompenses & des Esprits singuliers, répandent par tout l'émulation & les semences des Sciences; alors des Génies qui auroient été étouffés, sortent de l'obscurité, & prennent l'essor; c'est ce que nous voyons dans ce Période de la Chirurgie. La Protection accordée par nos Rois au College de Saint Louis, attiroit de toutes parts des Esprits curieux; ils se rassemblaient dans nos Ecoles pour éclairer notre Art; *Ambroise Paré* & *Pigray*, trouverent bientôt des Emules; leur réputation & leurs Ecrits ne purent effacer *Jacques de Marque*; ces grands Hommes avoient, pour ainsi dire, asservi le Public par leur habileté.

D ij      Celui-

Celui-ci mérita comme eux l'estime des Sçavans ; e'toit un Esprit exact qui faisoit les rapports des objets les plus composés , qui sçavoit leur marquer leur place , les lier par leur ressemblance , les exposer au jour par leurs côtés les plus frapans , les pénétrer pour y chercher leurs parties & leurs propriétés : cet Esprit si juste étoit nourri de l'étude des Anciens , & leurs idées lui étoient si familières, qu'elles se présentoient à lui sur toutes sortes de sujets ; par l'ordre qu'elles prenoient dans son Esprit, il sembloit qu'elles y étoient nées. Plusieurs Articles de ses Ouvrages ne sont qu'un tissu de paroles tirées de Platon , de Diogene Laërce, de Plutarque , d'Isocrate , de Saluste , & de Cicéron. Les anciens Médecins & les anciens Chirurgiens parloient par sa bouche ; leurs expressions se présentoient à sa mémoire , quelque sujet qu'elle lui rappellât ; mais ces Auteurs ne trouvoient pas dans son Esprit, une admiration de préjugé ; ils y trouvoient des corrections, des additions, des idées même contraires à leurs préceptes. Ce profond sçavoir & cette droiture d'esprit donnerent à *de Marque* des idées exactes de son Art ; il les soumit d'abord à l'épreuve de l'expérience , & il les donna ensuite au Public ; dans ces Ouvrages , où il les développe , la Chirurgie prit une nouvelle forme ; elle n'étoit qu'un Art vague dans les Ouvrages des Anciens ; les plus éclairés n'en avoient suivi que les branches, c'est-à-dire les parties séparées les unes des autres ; ces parties n'étoient , pour ainsi dire , que des membres épars ou rassemblés sans liaison , sans suite & sans choix ; ce fut dans cet amas confus de travaux , que *de Marque* porta l'ordre & l'unité , en marchant sur les traces de *Paré* & de *Pigray* ; il suivit le fil des maladies , il les ramena toutes à leur origine , il en chercha les liens dans leurs

ports ;

ports, il en fit un assemblage tout géométrique. Car, sur certaines vérités, il jeta les fondemens de son Art, il en éleva toutes les parties & les apuya sur ce fondement; il les plaça dans un ordre qui saisit l'imagination. Cet Ouvrage, où brillent également l'industrie & l'esprit, renferme deux parties; l'une est une introduction à toutes les parties de l'Art, c'est un effort de Logique, digne des plus grands Dialecticiens; des Tables raisonnées y précédent tous les Articles, elles précédent en abrégé l'étendue de chaque Maladie Chirurgique, elles marquent leur place à tous les accidens; enfin cette Introduction est pour la Chirurgie, ce que la Logique est pour les Sciences. Ceux qui voudront s'instruire, y trouveront deux avantages; sçavoir, l'Exercice de l'Esprit, & les Principes de l'Art.

Ce premier Essai conduit à un Traité sur les Bandages, c'est, pour ainsi dire, l'application & l'usage de la Théorie; un tel Ouvrage ne trouve point de Modèle parmi les Anciens; c'étoit pourtant le premier que la nécessité devoit produire. Cette partie de l'Art n'est pas la plus aisée, ni la plus indifférente; elle est infiniment variée, elle dépend de la diversité des Playes, des différentes parties du Corps, d'une infinité de circonstances; elle est la base des Operations, elle en prépare & en assure le succès, elle demande les ressources du génie & de la main, l'esprit doit être guidé par une Mécanique industrieuse; sans elle il n'atteindra jamais à l'Art des Bandages. C'est cette Mécanique qui est développée dans l'Ouvrage de *de Mar-*  
*que*, on ne sçauroit imaginer un Cas que l'Auteur n'ait prévu, ou qui ne soit renfermé dans ceux qu'il a examinés; tous les inconveniens de certains Bandages, sont exposés dans ce Traité; notre Auteur ne respecte ni les préjugés, ni l'usage qui les

autorise : les noms des plus grands Maîtres ne sçauroient lui déguiser leurs fautes ; mais quand il suit quelques Guides , il encherit toujours sur eux ; rapportent-ils des Cas singuliers ? il y en joint qui ne sont pas moins extraordinaires ; mais ces Cas sont toujours hors des regles , c'est pour cela qu'ils ne l'occupent pas beaucoup ; il veut seulement nous montrer l'étendue de ses préceptes , ils sont comme une source féconde de lumieres qui se répand sur toutes les parties de l'Art : enfin , ses Leçons ressemblent aux Descriptions les plus exactes des Operations Chimiques ; les préparations , les suites , les circonstances des Pansemens sont scrupuleusement détaillées dans ses Leçons , on n'a besoin , pour ainsi dire , que des yeux pour les lire & des mains pour les exécuter , elles ne laissent jamais l'Esprit dans l'incertitude.

*Guillemeau* ne fut pas moins fameux que les Chirurgiens dont on vient de parler ; il porta dans l'étude de la Chirurgie un esprit cultivé par les Belles Lettres ; les Langues sçavantes lui étoient familières , elles lui ouvrirent les Ouvrages fameux de l'Antiquité ; & pour mieux les entendre , il prit un Interprete , sans lequel toutes nos Etudes deviennent inutiles ; je veux dire , qu'il s'attacha à l'expérience , qu'il y chercha les fondemens de son Art , & les éclaircissmens de ses préceptes ; mais ce Maître si vanté , a ses défauts ; ce n'est qu'un guide aveugle quand il est seul , il ne décide rien par lui-même , il se contente d'exposer le pour & le contre dans les objets les plus sensibles.

Si *Guillemeau* ne s'étoit livré qu'à ce Guide , quels auroient été ses progrès ? ils eussent pu satisfaire un Esprit vulgaire , peut être eût-il occupé de grandes Places ; peut être lui auroit-on prodigué les Titres de célèbre , d'illustre , mais l'aveuglement

ou le préjugé public auroit fait sa grandeur ; Guil-  
 lemeau scût se frayer un chemin à une gloire plus  
 solide. Il entra dans l'expérience, avec les lumieres  
 de l'Anatomie & de la Théorie ; ses premiers Essais  
 furent des témoignages de sa reconnaissance. Il  
 traduisit en Latin les Ouvrages d'Ambroise Paré ,  
 son Maître ; ce Grand Chirurgien fut charmé des  
 talens de son Eleve , il conduisit ce Disciple dans  
 les routes les plus épineuses de la Chirurgie ; en le  
 voyant sur ses traces , cet ancien Restaurateur de  
 la Chirurgie , crût rajeunir. Il eut du moins le plai-  
 sir de voir un autre lui même , heritier de ses con-  
 noissances ; mais Guillemeau eût été indigne de ce  
 dépôt , s'il n'eût été que le simple Echo de son  
 Maître. Telles sont les lumieres dans les esprits  
 élevés ; ou elles sont imparfaites , ou elles se multi-  
 plient : dans cette idée , Guillemeau apliqua ses  
 recherches aux Maladies les moins connues. L'Art  
 des Accouchemens offroit alors des difficultés ef-  
 frayantes ; conduit par la structure des parties , no-  
 tre Auteur débrouïlla cet Art informe , il chercha  
 avec succès la source des accidens & leurs remedes ;  
 il réduisit à des principes la manœuvre qui amene  
 des situations favorables , qui corrige celles qui  
 s'oposent à la sortie de l'Enfant ; dans des Cas sin-  
 guliers , il s'éleve toujours au-dessus du travail des  
 mains ; les intestins & la vessie n'étoient pas aux  
 yeux des autres une source de difficultés , mais sa  
 sagacité lui fit découvrir dans ces parties de nou-  
 veaux obstacles , & il nous aprit à les dissiper par la  
 Sonde & par les Purgatifs , il sauva par ces secours  
 des Femmes & des Efans dont la perte paroïssoit  
 inévitable : avec le même succès & avec les mêmes  
 lumieres il combattit d'autres accidens, comme des  
 Convulsions & des Pertes, qui précèdent quelquefois  
 les Accouchemens ; les réflexions de Guillemeau sur

ces préludes effrayans , sont dignes de la Médecine la plus éclairée ; dans de tels cas on prodigue les Saignées ; mais on n'en peut attendre que peu de fruit , c'est l'accouchement , selon ce Grand Chirurgien , qui est le remede le plus efficace. L'Arrierefaix ne lui fournit pas des réflexions moins utiles , moins neuves. Il se détache quelquefois tout entier avant l'accouchement ; il entraîne une hémorragie , il se présente le premier , il suffoque l'Enfant ; le *Chorion* sort de même quelquefois , avant tout ce qui l'accompagne , il se montre comme une longue bourse. Or tous ces accidens étoient peu connus , leurs remedes étoient encore plus ignorés. Guillemeau chercha des ressourcés nouvelles dans la structure des parties & dans l'observation ; ce sont ces ressourcés qui ont fait avouer aux Etrangers dans leurs Ecris , que nos Chirurgiens avoient porté au plus haut degré l'Art des Accouchemens.

L'Ouvrage de notre Auteur est donc bien différent de certains Livres speculatifs qui font toute la réputation de quelques Auteurs ; il n'est pas produit par le feu de l'Imagination , au contraire il est né dans la Pratique la plus féconde & la plus variée ; mais ce Grand Homme n'étoit pas borné à une seule partie de la Chirurgie , toutes lui étoient également soumises. Il avoit suivi son Maître Ambroise Paré en diverses Guerres ; le Public donnoit à Guillemeau, comme à ce Grand Maître , une confiance sans bornes. Cette vaste experience lui ouvrit toutes les richesses de l'Art ; elles sont répandues surtout dans le Traité des Opérations , lequel est écrit avec précision , & qu'on peut regarder comme un Supplément & une Correction des Livres de Paré ; ce qui est échappé à ce Pere de la Chirurgie , est éclairci dans cet Ouvrage. Par exem-  
ple

ple, Guillemeau détaille exactement des Opérations ensevelies dans l'oubli, décrites grossièrement, entreprises rarement, tentées par des mains timides, il autorise par son expérience les Trépans sur les Sutures & sur les Tempes : enfin, ce Grand Chirurgien facilite l'Extraction des bales, soit qu'elles fussent cachées dans les chairs, soit qu'elles eussent pénétré dans la substance des Os, ou qu'elles fussent dans l'interstice des jointures; ses préceptes sur tous ces cas, sont le fruit d'un nombre prodigieux d'expériences, qui n'étoient connus que de lui.

Ces Ecrivains ne sont pas les seuls qui aient éclairé notre Art, ils ont eu des Rivaux, qui ont mérité des Eloges comme eux, mais une Histoire exacte de tous nos Ecrivains n'est pas l'objet de ces Mémoires, & nous ne rendrons pas nommément à plusieurs le tribut que nous leur devons, leurs Ouvrages parlent assez pour eux; nous les recommandons comme des sources de l'Art; on y trouvera des connoissances échappées aux autres, ils sont du moins des Guides qui nous affermissent dans les anciennes routes, & qui nous les aplanissent. Parmi ces Guides, nous pourrions placer *Thevenin*, sa précision & sa netteté portent la lumière partout; dans toutes les parties de la Chirurgie, il a laissé des traces qu'on doit suivre: il a rendu plus sûrs & plus familiers les Remèdes des Yeux, il a développé la nature des Tumeurs les plus bizarres, il a décrit les Opérations, en homme capable de les perfectionner. Enfin l'Opération de la Taille, lui doit en partie ses progrès, elle a perdu entre ses mains les horreurs de l'Appareil & le mystère qui la voiloit. Parmi ces travaux, les Belles-Lettres ont occupé utilement *Thevenin*. En nous manifestant les Ouvrages de la Nature, il nous a fait

notre les Ouvrages des Anciens , il a eu assés de patience & de zèle pour nous donner un Dictionnaire Grec ; & par ce travail , il a fixé la signification des anciens termes de l'Art.

*Bonnart* , *Habicot* , & d'autres Ecrivains , ont eu particulièrement en vûë l'instruction des Eleves. Le premier a composé pour leur usage un Traité sur l'Ostéologie , un autre sur la Saignée & sur les Médicamens tant simples que composés. Les Travaux du second se sont aussi étendus sur differens Sujets. Un sçavant Chirurgien doit donner sur cet Auteur & sur ses Ouvrages des Remarques intéressantes. *Habicot* étoit très-versé dans l'Anatomie-Pratique ; il a prévenu les Recherches d'un Anatomiciste Moderne sur des Muscles , qui avoient échappé aux Recherches mêmes du Grand *Vesale*. Cette découverte a mérité une place dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences. Enfin les Chirurgiens ont étendu leurs Recherches sur la Médecine ; *Le Breton* a écrit de sçavantes Scholies sur les Aphorismes d'Hipocrate ; son Manuscrit a été une source d'Instructions pour plusieurs Médecins : il étoit dans la Bibliothèque de *M. Chomel* , qui vient de mourir.

Tels ont été les Grands Chirurgiens du XV. Siècle & du commencement du XVI. ; leurs Ouvrages ont fixé leur réputation. Ces Ecrivains ont donc également travaillé pour eux & pour nous ; mais ils n'étoient pas les seuls Chirurgiens distingués , beaucoup d'autres , qui n'ont pas écrit , partageoient avec eux l'estime du Public , en reconnoissant qu'ils avoient étendu notre Art par leurs Recherches : mais parce qu'ils n'ont pas été les Historiens de leurs Découvertes , leurs Travaux & leurs Noms ne sont venus jusqu'à nous que par les Ouvrages des Etrangers ; peut-être n'a-t'il manqué à leur réputation

réputation que du loisir pour écrire ; peut-être que la modestie ne leur a pas permis de s'ériger en Maîtres, peut-être encore que le sort de quelques Ecrivains les a effrayés ; il y a eu toujours des Hommes extraordinairement hardis, qui se font élevés en séduisant le Public ; mais par leurs Ouvrages, le Public équitable & éclairé les a placés au rang qu'ils méritoient. Ces raisons, dont beaucoup d'Ecrivains, trop pressés de nous instruire, n'ont peut-être pas senti la force, ont pu donner à de Grands Maîtres, une défiance injuste d'eux-mêmes ; mais des raisons plus secrètes en ont empêché plusieurs de répandre leurs connoissances. La Chirurgie étoit en proye aux Barbiers, tous se la partageoient furtivement ; ils auroient fait des progrès bien plus pernicious, s'ils eussent pu colorer leur hardiesse de quelque teinture de Science. Des Instructions n'auroient produit en eux qu'un surcroît de témérité. Pour prévenir ce desordre, plusieurs Chirurgiens voulurent que notre Art fût un Art secret ; que les connoissances fussent réservées à ceux qui les méritoient par leurs travaux ; en admirant les Ouvrages de Paré & de Pigray, quelques uns ont blâmé ces Grands Hommes d'avoir dévoilé les mystères de la Chirurgie ; mais les Chirurgiens qui n'ont laissé que leurs noms, n'ont pas été les moins utiles à leurs Successeurs ; dans leur carrière, ils ont ramassé les Secrets de notre Art, ils en ont formé les Préceptes, qu'ils ont répandus parmi leurs Contemporains ; leurs Exemples & leurs Recherches, ont servi de guide & d'appui à nos Ecrivains. Ceux-ci nous ont quelquefois étalé dans leurs Ouvrages des richesses étrangères, c'est-à-dire, qu'ils n'ont pas tiré de leur propre fonds tout ce qu'ils nous ont appris, & les Chirurgiens qui n'ont pas écrit, sont nos Maîtres, de même que ceux qui nous instruisent dans leurs Livres. M.

M. *Hevin* lut ensuite pour M. *Petit* un Mémoire sur differens vices de conformation de l'Anus que les Enfans apôrtent en naissant. Il y a des Enfans qui viennent au monde sans ouverture à l'Anus, & sans aucun vestige de cette ouverture. Il y en a auxquels l'endroit de l'Anus est marqué assés distinctement, quoiqu'il n'y ait point d'ouverture; dans d'autres on trouve une ouverture, où l'on peut introduire un Stilet jusqu'à la profondeur de trois ou quatre lignes, & quelquefois beaucoup plus avant; à ceux-là l'Anus paroît très-bien formé, le vice de conformation se trouve entierement caché dans l'interieur. On en voit, où à l'endroit de l'Anus, il se présente une Tumeur en forme de Hernie. M. *Pe* it dit même qu'il a vû des Enfans, dont l'Anus s'ouvroit aux uns dans la Vessie, & aux autres dans la Vulve.

Ce Chirurgien rapporte d'abord l'Histoire de deux Enfans, dont l'Anus n'étoit ni ouvert, ni aparent par aucune marque extérieure. Un de ces Enfans fut aporté chés lui trois jours après sa naissance, son ventre étoit dur & tendu, les efforts qu'il faisoit inutilement pour évacuer ses excremens, étoient accompagnés & suivis de convulsions. M. *Petit* entreprit de soulager par une Opération cet Enfant, qui étoit prêt à mourir; il fit une ouverture avec une Lancette, à peu près dans l'endroit où l'Anus devoit être placé. Les tranchans de l'Instrument étoient tournés, l'un du côté du Coccyx, & l'autre du côté du Raphé. M. *Petit* sentit en poussant la Lancette dans les chairs, une résistance qui lui faisoit connoître qu'il n'avoit pas encore pénétré dans l'Intestin; il inclina d'avantage la pointe de la Lancette vers le Coccyx, pour s'approcher du *Rectum*; enfin il sentit moins de résistance, parce qu'il étoit entré dans le Lieu où étoit la matiere fécale. Elle  
sortit

sortit en abondance , avec beaucoup de vents qui s'échaperent d'abord. L'Enfant fut soulagé ; cependant les Convulsions le reprirent & le firent périr ; le lendemain , M. Petit découvrit par l'ouverture du corps , la cause de la résistance qu'il avoit sentie en faisant son Opération : il remarqua que la partie de l'Intestin enfermée dans le Sphincter , ne formoit avec ce Muscle qu'un corps cylindrique , solide , long de 7. ou 8. lignes , où l'on n'apercevoit aucun conduit : ce corps avoit été coupé irrégulièrement par la Lancette ; il y a apparence , comme le remarque M. Petit , qu'avant l'évacuation des matieres fécales , sa direction avoit été changée par l'effort & le poids de ces matieres qui s'étoient ramassées au-dessus.

Un Chirurgien fut appellé pour soulager un autre Enfant qui étoit dans le même cas que celui dont on vient de parler. Ce Chirurgien fit entre le Coccyx & le Raphé , une incision cruciale à la peau , & chercha inutilement avec son doigt à travers les graisses le passage naturel. Un autre Chirurgien qui vit cet Enfant trois heures après , trouva à l'endroit de cette Opération , une Tumeur noire & molle , de la grosseur d'une Prune de Damas ; elle étoit formée dans une portion du *Rectum* , qui étoit remplie de *Meconium* , & que les efforts de l'Enfant avoient poussé dehors. A la faveur de la Playe , ce second Chirurgien ouvrit cette Tumeur , & donna issue aux matieres , l'Enfant fut soulagé , mais il mourut sept jours après.

M. Petit , qui fit l'ouverture du Cadavre , remarqua , 1<sup>o</sup> que la premiere ouverture avoit été faite entre le Coccyx & l'endroit où auroit dû être l'Anus. 2<sup>o</sup>. Que l'Intestin avoit été entierement détaché de l'Os Sacrum. 3<sup>o</sup>. Que la Tumeur étoit une espece de Hernie , faite par la partie postérieure du *Rectum*.

Rectum. 4°. Que la partie du Boyau, couverte du Sphincter, ne faisoit avec ce Muscle, comme dans le cas précédent, qu'un corps cylindrique, où il n'y avoit aucune aparence de conduit.

De ces Faits M. Petit infera, 1°. que si on juge de la situation de l'Anus par raport au Coccyx dans les Enfans comme dans les Adultes, on peut facilement se tromper dans les Opérations dont il s'agit, parce que dans les Enfans une grande partie du Coccyx n'est pas encore ossifiée; ainsi dans les Enfans l'Anus paroît plus éloigné de cet Os que dans les Adultes. 2°. Que l'Intestin avoit été détaché de l'Os Sacrum, par les tentatives que le premier Chirurgien avoit faites avec son doigt pour trouver l'ouverture du Rectum. 3°. Qu'au lieu d'ouvrir la portion de l'Intestin qui formoit la Hernie, on devoit la réduire, pour ouvrir ensuite le Rectum, le plus près qu'il auroit été possible de l'extremité qui devoit former l'Anus. 4°. Il conclut que dans les Enfans où il n'y a exterieurement aucune marque de l'Anus, ce défaut est irréparable, parce qu'il est impossible de former un conduit organique dans cette partie du Rectum, qui ne fait avec le Sphincter, qu'un corps long & compact, comme une corde. A la vérité l'Opération peut servir du moins à donner issue aux matieres, & à procurer un conduit fistuleux, par lequel l'évacuation peut continuer à se faire, mais involontairement, parce que dans les dissections que M. Petit a faites de cette partie, il n'y a trouvé aucune aparence de Sphincter.

On apporta à M. Petit il y a peu de tems, un Enfant, qui comme les deux, dont on vient de parler, n'avoient exterieurement aucune aparence d'Anus; un Chirurgien avoit fait une incision qui n'interessoit que la peau & la graisse; ce Chirurgien avoit fait  
 esperer

Esperer aux Parens , qu'au moyen de cette Opération , les matieres se formeroient facilement une issue ; mais les convulsions & les autres accidens qui devinrent extrêmes , leur firent connoître l'inutilité de cette incision & les obligerent de recourir à M. Petit , qui fit son Opération selon les vûes que les cas précédens lui avoient suggerés. Il se servit d'un Instrument qui lui est particulier , c'est une espece de Trocart plus court & beaucoup plus gros que les Trocarts ordinaires ; la canule n'a que 12. ou 15. lignes de longueur , le pavillon a environ un pouce de diametre , il a une fente qui s'étend diametralement jusqu'à une ligne & demi près de la circonférence , les côtés de la canule sont pareillement fendus jusqu'à deux lignes près de son extrémité. Par le moyen de ces fentes , on peut introduire une Lancette à abscess dans la canule pour agrandir l'ouverture qu'on fait avec ce Trocart. La pointe de cet Instrument est plus longue , & par conséquent plus aiguë & plus pëçante que celle du Trocart ordinaire.

M. Petit chercha , à la faveur de l'incision que l'on avoit faite , la corde que formoit l'extrémité du Rectum qu'il falloit percer , il l'assujettit avec le doigt ; il plongea dans le centre de cette corde le Trocart , en le dirigeant suivant la position naturelle de l'Intestin. Lorsqu'il fut entré dans la cavité de cette partie , il retira le poinçon de ce Trocart & laissa la canule ; par laquelle s'échaperent beaucoup de vents & de matieres fécales ; il agrandit ensuite , avec une Lancette introduite dans cette canule , l'ouverture , pour faire un passage suffisant aux matieres fécales les plus épaisses. Cette Opération procura parfaitement l'évacuation pour laquelle on l'avoit entreprise ; mais la mort de l'Enfant , qui arriva le lendemain , ne nous a pas per-

mis

mis d'en sçavoir davantage sur l'usage & sur l'action qu'auroit pû avoir dans la suite cet Anus factice. Du reste M. Petit remarque que ce vice de conformation est celui auquel le Chirurgien remédie le plus difficilement.

Il n'en est pas de même lorsqu'il y a quelque apparence ou quelque forme extérieure d'Anus, car quelque légère qu'elle soit, elle désigne du moins l'endroit où l'on doit tenter la découverte de l'Instinct. Il y a même des cas où l'Anus est si bien formé extérieurement, que non-seulement le lieu de l'Opération est exactement déterminé, mais que de plus on est presque assuré qu'il y a peu de chemin à faire pour entrer dans l'Intestin, & qu'on peut remédier entièrement au vice de conformation. Mais souvent ce vice ne paroît pas au-dehors, & demande par conséquent plus d'attention pour ne pas laisser mourir les Enfans faute de l'apercevoir. M. Petit fut appelé pour voir un Enfant né depuis deux jours, qui avoit le ventre fort tendu & fort douloureux, & qui paroïssoit souffrir de violentes tranchées. On avoit essayé de lui donner des lavemens, mais la liqueur ne put entrer, cependant on n'avoit point saisi la cause du mal. M. Petit, instruit de toutes ces circonstances, introduisit une Sonde dans l'Anus de l'Enfant, elle entra facilement jusqu'à la profondeur d'un pouce, mais il ne put la pousser plus avant, il glissa son petit doigt à la faveur de cette Sonde, jusqu'à l'obstacle, & sentit une membrane assez mince, qui fermoit entièrement l'Intestin. La profondeur du lieu & la voye trop étroite, ne lui permirent pas de conduire sur son doigt un Bistouri, pour couper cette membrane; il pensa que le *Pharyngotome* étoit l'Instrument qui pouvoit convenir le mieux pour cette Opération; il lui servit du moins à couper la

membrane, assés pour y passer son doigt, avec lequel il acheva l'Opération. L'Enfant périt au bout de deux mois par une autre cause, mais M. Petit ne fut point averti de sa mort, il auroit pû par la dissection, s'instruire plus exactement sur l'état de la partie où étoit le vice de conformation; il a seulement remarqué en mettant son doigt dans l'Anus en differens tems après l'Opération, que cette partie paroissoit jouir assés de son mouvement organique pour pouvoir regler l'évacuation, selon le besoin & la volonté de l'Enfant, s'il avoit vécu.

M. Petit a sur ce vice de conformation beaucoup d'Observations dont il doit enrichir son Art; elles seront extrêmement utiles, parce que les Praticiens n'ont point encore entré dans le détail de tous ces differens cas, ni cherché par conséquent les moyens qu'on peut employer pour y remédier.

Après cette lecture, M. de Garengéot donna le détail d'une Hernie de l'estomach, accompagnée d'accidens très-fâcheux. Le Malade, qui étoit un Etudiant en Chirurgie, ne connoissoit pas sa maladie, & tous ceux qu'il consulta ne la connoissent pas non plus. On lui prescrivit pendant trois ans beaucoup de Remedes differens, qui ne lui procurerent aucun soulagement. Ce jeune Chirurgien, quoique fort incommodé, suivit exactement le cours d'Opérations que M. de Garengéot fit l'hyver dernier à S. Côme. Il fut assés heureux, dans une Leçon que ce Démonstrateur fit sur les Hernies de l'estomach, d'y reconnoître sa maladie, & d'en trouver le Remede. Il eut incontinent recours au Bandage que M. de Garengéot avoit décrit, la Hernie a entièrement disparû & tous les accidens ont cessé.

Le troisiéme Mémoire qui fut lû dans cette Assemblée, fut de M. Simon. Ce Chirurgien s'attache à prouver par des Observations bien attestées &

par

par des raisons bien solites , que dans le cas de nécessité l'Opération Césarienne peut être pratiquée sur la femme.

Ce Mémoire est divisé en deux Parties. Dans la première , M. Simon rapporte les succès que cette Opération a eû en différentes occasions, depuis *Roussel* jusqu'à ce siècle , & les contestations que *Roussel* a eû avec *Ambroise Paré* , *Guillemeau* & *Marchand* , Chirurgiens Jurés de Paris.

Dans la seconde Partie , M. Simon réfute le sentiment de ceux qui ont condamné cette Opération, & fait voir , par une Démonstration Anatomique , qu'elle est praticable sans craindre pour la vie de la Mere & de l'Enfant , avec cette distinction , qu'on ne doit la mettre en usage que dans les cas, où il y a impossibilité absoluë d'accoucher la femme par les voyes ordinaires.

Trois ou quatre jours avant la lecture de ce Mémoire , M. *Soumain* fut apellé pour accoucher une femme dans la rue *Guenegaud*. Un vice de conformation rendoit l'accouchement impossible par les voyes naturelles. M. *Soumain* assembla plusieurs de ses Confreres pour déliberer sur l'Opération Césarienne , qui étoit le seul parti qu'on pouvoit prendre pour sauver cette femme ; on s'y détermina. M. *Soumain* fit aussi-tôt l'Opération, & tira l'enfant vivant ; il n'est survenu aucun accident à la Mere ; elle est entierement guérie de la playe de cette Opération, & jouit d'une parfaite santé ; cet événement étoit trop favorable au sentiment de M. *Simon* , pour qu'il n'en fit pas usage. Un Fait si décisif , & présent aux yeux du tous les Chirurgiens & de tous ceux qui souhaitoient s'en convaincre par eux-mêmes , confirma les Observations que M. *Simon* avoit rapportées , & ne permit pas de douter de la possibilité du succès de l'Opération Césarienne.

M.

M. de la Faye, lût ensuite une Dissertation sur l'Amputation à *Lambeau*. On pratique cette Opération dans la continuité des os, & à l'articulation du bras avec l'omoplate. On l'appelle Amputation à *Lambeau*, parce que l'on conserve à un des côtés de la partie une portion de chair & de peau pour en recouvrir le moignon. M. Delafaye, après avoir rassemblé dans un seul point de vûe les différentes idées de ceux qui ont inventé ou pratiqué cette Méthode, propose quelques changemens dans la manière de la faire à l'articulation du bras, & fait la description d'une Machine qu'il a inventée pour maintenir le lambeau appliqué sur le moignon, & qu'il croit plus utile que les moyens dont on s'est servi jusqu'à présent pour cet usage. Quand on fait l'Amputation dans l'article, on lie les vaisseaux avant que de séparer le bras, & on forme deux lambeaux de chair qu'on applique sur la cavité, après avoir séparé le bras & fait aux vaisseaux une seconde ligature, qui rend la première inutile. M. Delafaye croit qu'on peut se passer de faire la première ligature, qu'il suffiroit de porter le Bistouri le plus près de l'os qu'il est possible, pour dégager l'os d'avec les chairs, & de faire ensuite une seule ligature près de l'aisselle avant que de séparer entièrement le bras. Il pense aussi qu'un seul lambeau formé à la partie supérieure, rempliroit suffisamment la cavité de l'articulation, & que s'il n'y avoit point de lambeau inférieur, la supuration auroit une issue plus libre.

Après avoir emporté la partie & appliqué le lambeau sur le moignon, l'usage est de garnir la playe de vessie de loup & de charpie, d'enveloper tout le moignon avec une vessie, sur laquelle on met une compresse & une plaque concave, & de soutenir le tout par le moyen de deux courroyes, passées

en sautoir sur le moignon & attachées à une large bande de cuir, dont on a envelopé la partie avant l'Opération. M. Delafaye dit que cet appareil est embarrassant, qu'on ne peut par son moyen parvenir au degré nécessaire de compression, & que d'ailleurs il faut le lever à chaque pansement. Pour remédier à ces inconvéniens, il a imaginé une Machine, dont voici la description. Elle a trois Parties. La première est une Goutiere, garnie d'un coussin & attachée par le moyen de trois bandes à une ceinture de buffe qui entoure le corps; son usage est de soutenir la partie. La seconde est composée d'une Plaque ronde & un peu concave, qui doit s'appliquer sur la surface du moignon, & d'une autre Plaque longue & platte, sur laquelle la partie postérieure du moignon doit être appliquée; ces deux Plaques sont aussi garnies de coussins. La troisième est une Vis, posée dans un petit chassis de cuivre, appliquée derrière la Plaque longue, & attachée à la Plaque concave par une avance ou languette. Le chassis est composé de deux pièces, l'une fixe & l'autre mobile. La pièce fixe est jointe à la goutiere, par le moyen d'une charniere, & la pièce mobile suit le mouvement de la vis, que l'on avance & que l'on recule, à volonté, par le moyen d'une clef, dans laquelle on fait entrer l'extrémité quarrée de la Vis. La Machine s'applique immédiatement après l'Opération, & demande que l'on se serve du Tourniquet de M. Petit & qu'on le laisse sur la partie pendant la Cure. On soutient le lambeau appliqué sur le moignon par deux bandes larges de deux travers de doigt, & couvertes à leurs extrémités d'*Emplâtres aglatinatifs*. Ces bandes se croisent sur la surface du moignon & leurs extrémités s'appliquent sur ses côtés. Le principal avantage de cette Machine consiste dans la vis, par le moyen de laquelle on applique

que plus ou moins fortement sur le lambeau la Plaque concave , & l'on fait par conséquent le degré de compression que l'on juge nécessaire ; ce qui est d'une extrême importance. Car si la compression est trop forte , elle peut occasionner la mortification du lambeau ; si elle est trop foible , elle est inutile. Un autre avantage qui n'est guère moins considérable , c'est la facilité que l'on a de panser la playe sans lever l'appareil.

M. Puzos termina la Séance par un Mémoire sur les convulsions qui surviennent aux femmes enceintes. Ces convulsions , selon lui , ont une cause bien différente de celles qui attaquent beaucoup de malades ou de blessés , & exigent par conséquent un traitement fort différent de celui qu'on pratique dans ces derniers cas. M. Puzos donne ensuite les raisons pour lesquelles les convulsions n'arrivent point aux femmes dans le commencement de leur grossesse , mais depuis le sixième mois ou environ jusqu'à la fin du terme. Il en trouve la cause dans l'extension de la matrice , qui alors presse les troncs des vaisseaux qui portent le sang aux parties inférieures. Le sang se porte nécessairement en plus grande quantité sur les parties supérieures ; ce surcroît de liquide apporte dans le cerveau un dérangement considérable à la distribution des esprits animaux , & occasionne par là des mouvemens irréguliers ou convulsifs. Ce raisonnement est prouvé par le succès des saignées du bras & de la gorge dans cette maladie. Ces saignées sont beaucoup plus efficaces , selon l'Auteur , que celles du pied , pour débarasser la tête. Il explique pourquoi les femmes vigoureuses & fortes , qui sont dans la meilleure santé , y sont plus sujettes que les femmes délicates , foibles ou malades. Il expose les signes qui peuvent annoncer cette fâcheuse maladie

& donner au Chirurgien le temps de la prévenir ; avant qu'elle se déclare. M. Puzos fait voir l'inutilité des vomitifs , des purgatifs , le danger des cordiaux , quand les convulsions sont déclarées ; il préfère à tous ces Remedes une ample boisson d'eau chaude , & se fonde pour cette pratique sur des raisons décisives , soutenues par l'expérience.



E P I T R E.

*A Mlle Julie.*

**D**Ans l'ombre d'une vie obscure  
 Que vous cachez d'heureux talens !  
 Est-il une vertu plus pure ,  
 De plus généreux sentimens ?  
 Digne d'un sort plus favorable ,  
 L'infortune qui vous accable  
 Ne vous cause point mes mépris ;  
 Non , ne le craignez point , Julie ;  
 Mon ame en est plus attendrie ,  
 Et connoît toujours votre prix ;  
 Je vous trouverois moins aimable  
 Au sein de la prospérité ;  
 Peut-être qu'à cet air affable  
 Se joindroit un peu de fierté ;  
 Ce cœur bon , cette ame accomplie ,  
 Ce caractere , ce génie  
 Que je trouve en vous si charmant ,

Y perdroient de leur agrément.

Ma Muse, de vous si connue,  
Pourroit bien vous perdre de vûë;

Occupée à des soins divers,

Vous ne chanteriez plus mes Vers;

Vous à qui je les vois apprendre,

Voudriez-vous bien les entendre?

Oùi, sans doute, il est de grand air

Ou de trouver partout à reprendre,

Ou dire, cela n'est pas clair.

Je vous serois peu nécessaire,

Vous négligeriez de me plaire;

Au lieu de vous parler d'amour,

Triste & rêveur à votre porte,

Au milieu des gens de ma sorte,

Je vous irois faire ma cour.

Restons tous deux comme nous sommes,

Je suis le plus heureux des hommes.

Contente de les mériter,

Laissez les biens à la Fortune,

Et que sa grandeur importune

Ne puisse jamais vous flater.

Vos richesses sont en vous même;

Votre cœur vaut le plus grand bien,

Et le tendre Amant qui vous aime

Vous fait encor présent du sien.

Votre état n'est point un obstacle

A son amour le plus constant,

Dét.

Dût-il pour vous faire un miracle ,  
 Il sera plus que votre Amant.  
 Le tems peut changer toute chose ;  
 Sur l'épine il produit la rose ;  
 Zéphir remplace l'Aquilon ;  
 Le Printems la froide saison ;  
 Les bois reprennent leur verdure ,  
 Tout change ainsi dans la Nature ;  
 Il ne faut qu'un moment heureux  
 Pour couronner nos tendres feux.

*P. M. L. G. D. L.*

*BILLET en Réponse.*

**S**Eule en ces aimables retraites ,  
 Je ne connois de Vers que ceux que vous me faites ;  
 Je ne les aprends qu'à nos Bois ;  
 Et si je suis une indiscrete ,  
 Ne vous en prenez qu'à ma voix ,  
 Qui chaque jour sans cesse les répète.  
 Quelque fois redites les miennes ,  
 Puissent-ils suplée à nos doux entretiens ;  
 Je n'écris que pour vous , l'Amour seul est mon  
 Maître ,  
 Pardonnez-moi si je sçais peu rimer ,  
 Tout mon esprit s'occupe à vous connoître  
 Et tout mon cœur à vous aimer.

*Julie.*

*LET-*



*LETTRE de M. Lebeuf, Capitaine de la Milice Bourgeoise de la Ville de Joigny, adressée à M. l'Archevêque de Sens, au sujet d'un Manuscrit de Poësies sur les Archevêques de cette Ville.*

**M**ONSEIGNEUR,

Quand vous seriez moins curieux de l'Histoire Litteraire de votre Diocèse, je suis persuadé que les Sujets qu'a traités au seizième siècle un Poète de la Ville d'où j'ai l'honneur de vous écrire, ne peuvent pas vous déplaire. Comme les Amateurs de notre Langue ne sont pas moins attentifs à conserver dans leurs Cabinets les anciennes Poësies Françaises, que les Romains l'étoient à conserver ce qui avoit été écrit dans la leur, j'ai crû, M. que je pouvois prendre la liberté de vous donner avis qu'il m'a passé par les mains un Recueil de Poësies Françaises sur tous les Saints principaux de l'ancien Calendrier Sénonois, tel qu'il étoit sous M. le Cardinal du Perron, lequel par conséquent interesse l'Eglise de Sens & son Histoire.

Je n'ai pas vû le *Pantheon* de Jean Bachot, Curé de Normant, dans votre Diocèse, qu'on assure être une Collection Latine *in-8<sup>o</sup>*. de

E Poësies,

Poësies , composées en l'honneur de tous les Saints de l'année , avec une Explication de ces Poësies. L'Ouvrage que j'ai l'honneur de vous indiquer n'est point imprimé comme celui de Bachot , il n'est que manuscrit , en partie en caracteres gothiques , & il forme un *in-4<sup>o</sup>*. assés considérable. Quand vous ne vous interesseriez point , M. pour le culte de quantité de Saints , dont la Vie y est mise en rimes , parce qu'ils ne sont pas de votre Diocèse , vous ne sçauriez être indifferant à l'égard de plusieurs de vos saints Prédécesseurs , dont les éloges composent une bonne partie de ce Volume.

Je ne vous tairai point , M. que ces Vers , où plutôt ces pensées rimées , se sentent du tems auquel elles ont été écrites , & que la critique n'en est pas plus sévere sur plusieurs points qui concernent l'Histoire. Le Poëte , qui paroît avoir écrit à Joigny sur le Territoire de la Paroisse de S. Thibaud , se conformoit , quant aux faits , à ce qui se lisoit alors dans le Breviaire de Sens ; mais il a eû soin de ne s'en pas tenir là , il a ajouté les solemnités locales d'autour de Joigny , telles que celles de S. Sidroine , martyrisé à une lieuë d'ici , & qui ne paroît plus dans les Breviaires de Sens , quoique le titre de son nom soit un des plus anciens de tout votre Diocèse. Il a aussi orné la Légende de plusieurs Saints Archevêques de

Le Sens , de quelques circonstances qui regardent l'Épiscopat de leurs Successeurs.

A l'article de S. Wulfran , qu'il place au 20. Mars , il s'étend plus sur ce qu'il appelle le *Pardon de Sens*, que sur ce Saint. Ses rimes nous aprennent qu'en l'an 1292. sous le Pontificat d'Étienne Bequart , le Pape Nicolas III. accorda des Indulgences à ceux qui visiteroient le Monastere de S. Pierre le Vif. Il marque que dans les commencemens la ferveur de la dévotion étoit très-grande ; mais il ajoute que l'interêt s'étant mêlé dans ce concours populaire , ce ne fut plus qu'une espece de marche , où se glissa aussi le libertinage. Je compte , M. que ce Poëte est par rapport à Sens , ce que Vandelbert est par rapport à l'Eglise entiere. Il commence souvent par un distique Latin, à l'exemple de ce Poëte du moyen âge , ce qu'il a à dire sur une Fête , ensuite il s'étend en Poësie Françoisise pour développer son Sujet. Si l'Abregé sur la Vie des Archevêques de Sens , écrit par Jacques Taveau , est capable de satisfaire ceux qui se contentent du langage Prosaïque , le même Abregé mis en Vers & assaisonné de quelques faillies assés naturelles , pourroit plaire aux Amateurs de l'ancienne naïveté. Je soupçonne , M. que Taveau , Avocat à Sens , a inspiré le dessein de versifier sur vos Prédécesseurs à ce Poëte de Joigny , parce que j'ai

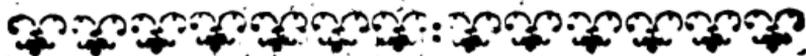
des preuves qu'il y venoit quelquefois & qu'il étoit Parent ou Allié à quelques Familles de cette Ville.

Quant au rang qu'il conviendra de lui donner parmi les Ecrivains Senonois ou Champenois, on peut, ce semble, s'en rapporter à ceux qui donneront une seconde Edition de la Bibliothèque Historique de France du Pere le Long.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, M. &c.

*A Joigny, le premier Mars 1740.*

On a dû expliquer l'Enigme & les Logogryphes du Mercure de Juillet par, *le Verre*, en général, *Cor* & *Manus*. On trouve dans le premier Logogryphe *Roc*, *Or*; & dans le second, en ôtant l'M, on trouve *Anus*, en ôtant l'N, *Musa*, & enfin en ôtant l'A & l'N, on trouve *Mus*.



### ENIGME.

**V** Il rebut, vieux chiffon, rejeté dans un coin,  
Digne objet de mépris, on me fuit du plus loin;  
Mais changeant tout à coup de nom & de figure,  
Non sans avoir souffert mainte & mainte torture,  
Je

Je né suis plus alors un objet de mépris ,  
 De mon utilité , Lecteur , connois le prix.  
 Je fais parler les morts , par ma sage industrie ;  
 Sans ame & sans esprit je leur donne la vie.  
 Je me tais , c'est assés , il faut être discret ,  
 Et peut-être déjà tu connois mon secret.

*L'Abbé de M. \* \* \* \* \**

\*\*\*\*\*

*LOGOGRYPHE ENIGMATIQUE.*

**J**E me chauffe de près dans toutes les saisons ;  
 Je construis avec art différentes maisons ,  
 Où loge avec plaisir le plus grand Røy du Monde ,  
 J'en fais pour ses amis ; une ame vagabonde  
 Cherchant à transformer le fruit de son larcin ,  
 De son cours odieux trouve chés moi la fin.

Composé de sept caracteres ,  
 Mon nom lû & relû en diverses manieres ,  
 Vous donne un vil métal , avec un Element ;  
 Un Saint , du Dauphiné , ancien ornement ;  
 Un Ouvrage d'esprit , sans suite & sans science ,  
 Un Tribunal de conscience ,  
 Ou , si vous voulez , du Barreau  
 Un nom qui n'est pas bien nouveau.  
 Une femme trop indiscrete ,  
 Qui le Diable tête à tête ,

En revendit un jour pour notre grand malheur.  
 Un légume empâté, qui met de belle humeur ;  
 Et fait crier bien fort toute la Compagnie ,  
 En un jour dont le nom , qui se termine en nie ;  
 Est moins François que Grec.

Un petit ornement

Usité dans l'Architecture ,

Taillé d'une seule moulure ,

Et qui ressemble fort à certain aliment ,

Que l'Eglise permet ou défend en Carême.

Certain Etre brillant , & d'un poli extrême ;

Qui nous défend de l'air sans nous ôter le jour ;

Porte le feu sacré , sert Bacchus & l'Amour.

Un passage public , autrement une Plante ;

Chose qui vient de loin , & que la terre enfante ;

Qui peut se fondre & se filer ,

Se mettre en feuille , se coller ,

Et dont un Peuple entier ( vous l'allez bien con-  
 noître )

Dit un jour en dansant : voilà vraiment mon Maître.

Chose qui sert aux uns pour lever un fardeau ,

Aux autres quand ils ont de l'eau ,

Aux grands Seigneurs pour leur voiture ;

Aux Criminels pour leur torture ,

Fixe ici , là mobile. Un réduit , où souvent

On fait plus que secher farine de froment.

Un Insecte , à qui Job , cette ame patiente ;

Disent

Soit bien humblement : vous êtes ma parente...

Deux mots, dont l'un exprime un homme sans  
raison,

L'autre signifioit jadis *Proportion*.

Un mot commun dans le langage,  
Quand on veut demander à quelque Voyageur  
Le Lieu de son départ, celui de son passage,  
L'objet où le conduit son cœur.

Une des sept Notes du Chant.

Une Riviere enfin. Vous n'êtes pas content ?  
A qui sçait la Langue Latine,  
Et qui bien mes lettres combine,

Quarante mots encor je fournis aisément,  
C'en est, je pense, assés, Lecteur, pour votre argent ?

*Par un Ch.*

### A U T R E.

Lecteur, six membres font mon tout ;  
Mais pour le deviner poursuis jusques au bout ;  
De te le désigner il n'est pas nécessaire ;  
D'abord ma tête à bas, je suis l'objet des vœux  
Du coupable & du malheureux ;  
Transpose-moi ; Contrat passé devant Notaire ;  
Retourne si tu veux en mille autres façons,  
J'offre à tes yeux maintes combinaisons.  
Un terme de Mathématique ;  
Ce qu'engendre un mélancolique ;

E iij

U8

Un légume, un Archevêché,  
 Un beau Spectacle, une Cité;  
 Chose nécessaire à la vie,  
 Du Monde entier une partie;  
 Vent nuisible aux gens délicats;  
 Qui souffle en la saison des glaces, des frimats;  
 Enfin un de ces sept Personnages de Grece,  
 Si renommés pour leur haute sagesse.



## NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

**A**STRONOMIE PHYSIQUE; ou  
 Principes généraux de la Nature, appli-  
 qués au Mécanisme Astronomique, &  
 comparés aux Principes de la Philosophie de  
*M. Newton*, par *M. de Gamaches*, Chanoine  
 Régulier de Sainte Croix de la Bretonnerie,  
 de l'Académie Royale des Sciences. *A Paris*,  
 chés *C. A. Jombert*, Libraire du Roy pour  
 l'Artillerie & pour le Génie, rue saint Jac-  
 ques, 1740. in-4°. de 358. pages, avec plu-  
 sieurs Figures.

ACADEMIQUES DE CICERON, avec le Tex-  
 te Latin de l'Edition de Cambridge, & des  
 Remarques nouvelles, outre les Conjectures

de *Davies & de Bentley*, & le Commentaire Philosophique de Pierre *Valentia*, Jurisconsulte Espagnol, par un des Membres de la S. R. *A Londres*, chés Paul *Vaillant*, dans le Strand, Vol. in-12. de 475. pages, sans une Préface, 1740.

OBSERVATIONS sur l'Art de faire la Guerre, suivant les Maximes des plus grands Généraux, en trois Parties, par M. *Vautier*, Lieutenant d'Artillerie. *A Paris*, chés la veuve *Delaulne*, ruë S. Jacques, 1740. in-12. de 326. pages, sans la Préface & la Table.

ABREGÉ des Elémens de Mathématique. Par M. *Rivard*, Professeur de Philosophie en l'Université. Cet Abregé est composé sur la dernière Edition de son Ouvrage. Il se vend à *Paris*, chés *Dessaint & Saillant*, Libraires, ruë S. Jean de Beauvais.

HISTOIRE DE L'EGLISE GALLICANE, dédiée à Nosseigneurs du Clergé, continuée par le P. Pierre-Claude *Fontenay*, de la Compagnie de Jesus. Tome X. depuis l'an 1176. jusqu'en 1226. *A Paris*; chés François *Montalant*, Quai des Augustins, J. B. *Coignard*; H. L. *Guerin*, ruë S. Jacques, & Jacques *Rollin*, fils, Quai des Augustins, 1739. in-4°.

COMMENTAIRE LITTERAL sur la sainte  
E v Bible;

Bible , contenant l'Ancien & le Nouveau Testament , inseré dans la Traduction Française. Par le R.P. *de Carrieres*, Prêtre de l'Oratoire de Jesus. *A Paris*, chés Jean François *Moreau*, rue Galande, à la Toison d'or, 1740. 5. Volumes in-8°.

HISTOIRE GENERALE DE LANGUEDOC, avec des Notes & des Pièces Justificatives, composée sur les Auteurs & les Titres Originaux, & enrichie de divers Monumens, par un Religieux Benedictin, de la Congrégation de S. Maur. Tome III. *A Paris*, chés Jacques *Vincent*, rue & vis-à-vis l'Eglise S. Severin, à l'Ange. in-folio. 1739.

BIBLIOTHEQUE GENERALE des Auteurs Sacrés & Ecclésiastiques, qui contient leur Vie, le Catalogue, la Critique, le Jugement, l'Analyse & le dénombrement des différentes Editions de leurs Ouvrages, ce qu'ils renferment de plus interessant sur le Dogme, sur la Morale & sur la Discipline de l'Eglise; l'Histoire des Conciles, tant Généraux que Particuliers, & les Actes choisis des Martyrs. Par le R. P. Dom Remy *Ceillier*, Benedictin de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe, Prieur Titulaire de Flavigny. Tome VIII. in-4°. de 764. pages. *A Paris*, chés *Plus Dumesnil*, P. N. *Lottin* & D. A. *Pierres*, 1740.

His-

**HISTOIRE DES EMPIRES & des Républiques depuis le déluge jusqu'à Jesus-Christ ; où l'on voit dans celle d'Egypte & d'Asie la liaison de l'Histoire Sainte avec la Profane ; & dans celle de la Grèce , le raport de la Fable avec l'Histoire. Par M. l'Abbé *Guyon*. Tome V. & VI. Le cinquième pour l'Histoire des Macédoniens , & le sixième pour les Ptolemées , in-12. 1740. *A Paris* , chés *H. L. Guerin*, *Jean Villette*, & *J. B. Delespierre* , rue S. Jacques.**

**JOURNAL DES AUDIENCES , & Arrêts du Parlement de Bretagne**, rendus sur les Questions les plus importantes de Droit Civil , de Coûtume , de Matieres Criminelles , Beneficiales & de Droit Public. Tome II. contenant les Arrêts rendus depuis la S. Martin 1735. jusqu'à Pâques 1738. & plusieurs Actes de Notoriété , avec une Table des Matieres. *A Rennes* , chés *Guillaume Vatar* , Imprimeur ordinaire du Roy , du Parlement & du Droit , au coin du Palais , à la Palme d'or , in-4. 1740.

**CHOIX DE POESIES Morales & Chrétiennes des Poètes de nos jours** , dédié au Duc d'Orleans , Premier Prince du Sang. Tome III. *A Paris* , chés *Briasson* , rue S. Jacques , à la Science , 1740. in-12. de 329. pages, sans un Avertissement & la Table.

E vj      USAGN

USAGÉ DE L'ANALYSE DE DESCARTES, pour découvrir sans le secours du Calcul différentiel, les propriétés ou affections principales des Lignes Géométriques de tous les Ordres, par M. l'Abbé *de Gua de Malves*, Trésorier du Chapitre de Menigoute, Académicien de l'Académie Royale de Bordeaux. *A Paris*, chés *Debure*, l'aîné, & *Piget*, Quai des Augustins, volume in-12 de 427. pages.

ŒUVRES SPIRITUELLES de feu M. François de Salignac de la Mothe Fenelon, Précepteur de Messeigneurs les Enfans de France, & depuis Archevêque & Duc de Cambrai. Prince du S. Empire, &c. Nouvelle Edition, revûë & considérablement enrichie. *A Paris*, chés Jean-Baptiste *Coignard*, rue S. Jacques, 4. volumes in-12. 1740.

JOURNAL DES MARCHES, Campemens, Batailles, Siéges, &c. des Armées du Roy, & de celles des Alliés, en Flandres, depuis 1690. jusqu'en 1694. inclusivement, par M. *Vantier*, Commissaire d'Artillerie; troisième Edition. *A Paris*, chés la veuve *Delaulno*, rue Jacques, à l'Empereur, 1740. volume de 376. pages, sans compter la Préface & l'Épître Dédicatoire.

TRAITE' DES NOMS DIVINS, ou des Perfections

fections Divines , Ouvrage de S. Denis l'Aréopagite , propre à donner des idées sublimes de Dieu , & à faire naître de grands sentimens de la Religion , traduit du Grec en François ; avec des Notes Critiques , Théologiques & Dogmatiques , par le P. Pierre-Joseph Cortasse , de la Compagnie de Jesus. *A Lyon* , chés *Deville* , freres , 1739. in-4°. de 315. pages , & de 44. pour la Préface , le Plan de l'Ouvrage & les Sommaires.

INSTRUCTION d'un Père à son fils Aîné qui prend le parti de la Guerre. Brochure in-fol. de 8. pages, où l'on trouve une très-bonne Morale & quantité de solides Avis. *A Nancy* , de l'Imprimerie de N. Charlot , proche la Place.

METHODE pour apprendre la Langue & l'Orthographe Française , à la portée de toutes sortes de personnes de l'un & de l'autre Sexe. Quatrième Edition , la mieux arrangée & la plus correcte. Par M. Jacquier. Vol. in-8°. dont le prix est de trois livres, reliée : à *Paris* , chés *le Clerc* , ruë de la vieille Bouclerie , près le Pont S. Michel ; *le Gras* , Grand-Salle du Palais , à l'É. couronnée ; la *Veuve Pissot* , Quai de Conty , à la descente du Pont Neuf , & *Briasson* , ruë S. Jacques , à la Science.

Nous

Nous ne repeterons rien ici de ce que nous avons dit ailleurs du mérite de cet Ouvrage, dont on reconnoît tous les jours l'utilité. On sçait qu'il a eû dès le commencement des Aprobateurs distingués, tels que le R. P. Tournemine, M. de Fontenelle, &c. Il y a tout lieu de croire que cette Edition ne sera pas la dernière.

LA MEDECINE, la Chirurgie & la Pharmacie des Pauvres, paroît en 3. Vol. in-12. chés la Veuve *Alex*, rue S. Jacques, au Griffon. 1740. C'est un Ouvrage Posthume de M. *Hecquet*.

HISTOIRE DE MARGUERITTE D'ANJOU, Reine d'Angleterre, par M. l'Abbé *Prevost*, Aumônier du Prince de Conty. *A Amsterdam*, 1740. 2. Vol. in-12. partagés en quatre parties, & à *Paris*, chés *Didot*, Quai des Augustins.

LES MARBRES DE PESARO, avec des Eclaircissemens & des Explications. *A Pesaro*, 1738. de l'Imprimerie de *Nicolas Gavelli*, Vol. in-fol. pag. 206. Cet Ouvrage est en Latin.

NOUVEAUX AMUSEMENS DU COEUR ET DE L'ESPRIT, Nombres 9. 10. 11. 12. 13. &c

23 0 0 0 2. 5/400 177

24. du Tome cinquième, se vendent à Paris, chez François MERIGOT, Quai des Augustins, à la descente du Pont Saint Michel, près la rue Gît-le-Cœur, à Saint Louis. Le prix de chaque feuille est de *Quatre Sols*.

Mad. L'E \* \* \*. attaquée dans une petite Brochure intitulée *L' Astrologue dans le Puits*, écrit à M. P \* \* \*. & répond à trois ou quatre Articles qui la concernent. Elle finit, en disant parlant de son courage, *qu'il est tel que si toutes les femmes pensoient comme elle, le tems des Amazones pourroit bien revenir, avec cette différence que le Monde finiroit.*

Elle ajoûte : » Il me reste à protester que je » n'ai point aidé à composer l'*Aposhécose des* » *Auteurs*. Que m'importe qu'on les place » parmi les Astres, les Animaux, ou les » Plantes ? je ne suis point Maîtresse des céré- » monies du Parnasse, &c.

Les Playdoyers sur les différentes Educa- tions, consistant en un Discours du Juge avant les Plaidoyers, quatre Discours de quatre Contendans qui plaident eux-mêmes, ou qui employent le ministère d'un Avocat, puis l'Arrêt du Juge après la Cause plaidée, mériteroient bien de notre part un long Ex- trait. Les bornes que nous nous prescrivons séverement, nous serviront d'excuse auprès des Lecteurs, à qui il est aisé d'acheter ces Pièces séparées, & qui sont bien dignes de  
l'ac,

l'accueil honorable que le Public leur fait. Voici en abrégé le plan de ces Plaidoyers.

» De tous les biens que nous recevons de  
 » nos Peres, *dit le Juge en commençant*, il  
 » n'en est point de plus précieux, après la  
 » vie, qu'une bonne éducation. Bienfait qui  
 » égale en quelque sorte le premier; qui du  
 » moins le perfectionne, & qu'on peut re-  
 » garder comme une seconde vie. En vain  
 » la Nature vous aura-t'elle comblé de ses  
 » faveurs, si l'éducation ne vous donne ses  
 » soins, & si la liberalité de l'une n'est se-  
 » condée par la sagesse de l'autre. Vous aurez  
 » l'esprit naturellement solide; mais s'il n'est  
 » cultivé, il sera comme un diamant brute,  
 » qui n'a point d'éclat, & qu'on distingue à  
 » peine d'une pierre commune. Vous aurez  
 » le cœur sensible & généreux; mais s'il  
 » n'est fortifié par de bons principes, il sera,  
 » pour ainsi dire, comme l'Aimant, qui  
 » n'étant point armé, perd sa force, & se  
 » trouve confondu avec la matiere la plus  
 » commune.

» Un Pere seroit donc bien coupable, si;  
 » d'ailleurs idolâtre de ses Enfans, & se prê-  
 » tant avec joye à tous leurs autres besoins,  
 » il négligeoit leur éducation, & laissoit à  
 » la Nature le soin de les rendre vertueux.

» Pere aveugle, pourroit-on lui dire, avec  
 » toute

à toute votre tendresse , vous ne sçavez pas  
 à aimer.

» Crésiphon tomba dans cette erreur. La  
 » Nature lui ayant donné quatre Enfans, deux  
 » garçons & deux filles, il crut faire assés pour  
 » les uns & pour les autres, si par son industrie  
 » & par son épargne il leur amassoit de grandes  
 » richesses. Il réussit dans son projet au-delà  
 » même de ses esperances. Après avoir enri-  
 » chi ses Enfans , il songea à les établir ; &  
 » comme l'argent a toujours été un supplé-  
 » ment au mérite , il trouva moyen de les  
 » placer , & de les mettre dans une situation  
 » avantageuse. Il s'aperçut bientôt qu'en leur  
 » achetant des Charges , il ne leur avoit pas  
 » acheté des talens , & qu'en leur procurant  
 » des honneurs , il avoit illustré des vices  
 » que le défaut de culture avoit produit , ou  
 » qu'une heureuse éducation auroit pû dé-  
 » truire. Il auroit bien voulu remédier à des  
 » maux dont il s'imputoit la cause , & dont  
 » il envisageoit les conséquences. Mais com-  
 » ment redresser des arbres qui avoient déjà  
 » jetté de profondes racines , & qui , malgré  
 » leur courbure , portoient la tête bien  
 » haut ? Comment faire des remontrances à  
 » des personnes que leur élévation , encore  
 » plus que leur âge , sembloit mettre au-  
 » dessus des avis ? Crésiphon se contenta de  
 » voir , de gémir & de souffrir. Pour répa-

» rer en quelque maniere sa négligence, dans  
 » la personne de ses petits-fils, qui au mo-  
 » ment de sa mort, se trouvoient au nombre  
 » de quatre, issus de ses quatre Enfans, il  
 » voulut pourvoir à leur éducation. Dans cet-  
 » te vûë, après avoir assigné la légitime à ses  
 » deux fils & à ses deux filles, il déclara par  
 » son testament, qu'il laissoit entre les mains  
 » de *Dorophilax*, homme de probité, la  
 » somme de cent mille écus, pour être un jour  
 » partagée à ses quatre petits fils, à raison de  
 » l'éducation plus ou moins avantageuse qu'ils au-  
 » roient reçûs de leurs peres & de leurs meres.

» Par cette clause, il témoignoit assés com-  
 » bien il avoit à cœur leur instruction, mais  
 » il ne la regloit pas. Aussi tous les qua-  
 » tre furent-ils élevés d'une maniere dif-  
 » ferente. Ceux dont ils dépendoient, con-  
 » sulterent leur propre goût autant que les  
 » lumieres de la raison, sans perdre néan-  
 » moins de vûë la récompense qui étoit pro-  
 » posée.

» *Melisse*, femme assés modeste dans la  
 » bonne fortune, & qui avoit toute la ten-  
 » dresse, pour ne pas dire toute la foiblesse  
 » d'une mere, voulut que son fils *Ephestion*  
 » fût instruit dans sa maison & sous ses yeux.

» *Démocrates*, homme laborieux & vigi-  
 » lant, mais qui se voyoit partagé entre  
 » les soins domestiques & les affaires publi-  
 » ques ;

» ques , ne crût pas devoir se surcharger par  
 » l'instruction de Taxile , son fils , & il le mit  
 » dans des Ecoles publiques.

» Æglé , mere un peu ambitieuse , qui ai-  
 » moit l'éclat & la grandeur , confia son fils  
 » Basilide à une amie qui vivoit à la Cour ,  
 » afin qu'il devint Courtifan par étude , avant  
 » qu'il le fût par profession.

» Néophile , grand Nouvelliste , qui s'oc-  
 » cupoit moins de ses propres interêts , fit  
 » voyager son fils Odophile dans les Pays  
 » étrangers , sous la conduite d'un Gouver-  
 » neur.

» Le tems de l'éducation étant fini , les  
 » quatre jeunes Eleves se présentent à notre  
 » Tribunal , & viennent se disputer la meil-  
 » leur portion de la somme mise en dépôt  
 » par Ctésiphon , leur grand-Pere. Nous  
 » croyons devoir leur permettre d'employer  
 » dans cette Cause le ministere des Avocats ,  
 » ou de parler pour eux-mêmes. C'est ce que  
 » nous laissons à leur choix. Commencez.

On trouve donc ici les quatre Discours des  
 quatre Rivaux. Comme le Juge après la  
 Plaidoirie fait la fonction d'Avocat Général  
 & qu'il résume les preuves plus ou moins so-  
 lides des Parties , avant que de donner ses con-  
 clusions & de juger définitivement , nous ne  
 pouvons mieux faire que d'exposer les mo-  
 tifs de son Arrêt.

Page 308. » L'Homme peut s'instruire par  
 » tout , quand il a l'esprit attentif & le cœur  
 » docile. C'est ce qui résulte des Discours  
 » que nous venons d'entendre.

» L'Avocat d'Ephestion nous a exposé les  
 » grands avantages d'une éducation particu-  
 » liere , les soins assidus d'un Maître , qui  
 » n'ayant qu'un Eleve , a sans cesse les yeux  
 » ouverts sur son avancement , proportionne  
 » ses leçons à sa capacité, le cultive avec une  
 » affection singuliere , écarte tout ce qui  
 » pourroit altérer la simplicité , la candeur &  
 » l'innocence de ses mœurs.

» Taxile , en parlant pour lui-même , a fait  
 » valoir l'éducation publique , par la régula-  
 » rité & l'émulation qui en font le caracte-  
 » re. Il a montré que la méthode , ou la  
 » maniere d'enseigner , n'étant point arbi-  
 » traire dans un College , comme dans les  
 » maisons particulieres , elle doit être plus  
 » sage & plus sûre : que n'étant point amol-  
 » lie par la tendresse des parens , elle doit  
 » être plus sévère : que n'étant point décon-  
 » certée par les differens obstacles qui se  
 » rencontrent dans l'intérieur d'une famille ;  
 » elle doit être plus égale & plus soutenue :  
 » enfin , que le nombre des Disciples qui de-  
 » viennent Rivaux , que la nature des dispu-  
 » tes qui se changent en combats , que la  
 » multitude des récompenses qui suivent la  
 » vic

» victoire , rendent l'instruction plus vive &  
 » plus animée.

» Le défenseur de Basilide a découvert  
 » dans l'éducation de la Cour un fonds  
 » d'instructions que l'on n'y apercevoit  
 » pas d'abord. Il a parcouru la plus grande  
 » de partie des Sciences que l'on ensei-  
 » gne dans les Ecoles publiques ou parti-  
 » culieres , & il a prétendu qu'elles s'apre-  
 » noient éminemment par la fréquentation  
 » des Courtisans, Ni les mysteres de la Phy-  
 » sique , ni les maximes de la Morale , ni les  
 » subtilités de la Logique , ni les tours de la  
 » Réthorique , n'ont rien , selon lui , qui sur-  
 » passe ou même qui égale les connoissances  
 » que l'on acquiert à la Cour ; & cela , sans  
 » Maîtres , sans Livre , & presque sans étude.

» Odophile s'est attaché à nous prouver  
 » qu'un Voyageur , en parcourant divers  
 » Pays, trouve une instruction plus variée &  
 » plus pratiquée , plus agréable & plus utile :  
 » que les Villes , les Campagnes , les Mers,  
 » tous les Lieux par où il passe , se changent  
 » en autant d'Ecoles : que tous les Etran-  
 » gers , de quelque rang qu'ils soient , lui  
 » servent de Maîtres ; que les differens Cli-  
 » mats & les divers caracteres des Nations  
 » qu'il trouve sur sa route , sont autant de  
 » Livres qui fournissent une ample matiere à  
 » ses réflexions ; que sans donner son tems

» &

» & son application à certaines Langues mor-  
 » tes, qui ne sont d'usage que dans les Col-  
 » leges, & dont l'usage diminué tous les  
 » jours, il apprend les Langues vivantes, il  
 » les parle avec les Etrangers, & par là de-  
 » vient le Concitoyen de tous les Peuples :  
 » qu'il remarque, en chemin faisant, certai-  
 » nes vertus propres de certaines Nations ;  
 » qu'il en raporte dans sa Patrie l'idée, le  
 » goût & le desir de les mettre en pratique.

» Suivant ces Exposés, nous ne pouvons  
 » douter qu'il n'y ait divers avantages dans  
 » les quatre diverses Educations, dont on  
 » vient de nous faire l'éloge. Mais ces avan-  
 » tages sont-ils purs & sans mélange ? Ne  
 » sont ils point altérés par des inconveniens ?

C'est ce que le Juge examine avec discernement, en pesant les raisons de part & d'autre. Il poursuit en ces termes.

*Page 316.* » Il y a donc des inconveniens  
 » ainsi que des avantages dans chaque édu-  
 » cation : mais se trouvent-ils dans un égal  
 » nombre, ou dans un égal degré ? Non,  
 » Messieurs ; & c'est sur cette inégalité que  
 » nous devons fonder l'inégalité des partages  
 » que nous allons assigner à chacun des  
 » quatre Rivaux qui attendent notre déci-  
 » sion.

» Toutes choses examinées avec soin &  
 » mûrement pesées, nous adjugeons la pre-  
 » mière

» miere portion du Legs de Ctésiphon à Ta-  
 » xile élevé dans les Ecoles publiques. C'est  
 » dans ces Ecoles que se trouve le plus puis-  
 » sant moyen d'exciter la Jeunesse à l'étude  
 » des Sciences, je veux dire, l'émulation;  
 » & il ne se trouve que dans ces sortes  
 » d'Ecoles. Il peut y avoir du péril pour  
 » les mœurs; mais quelle Ecole, quelle  
 » Maison en est exemte? S'il y a plus de  
 » dangers dans les Ecoles publiques, disons-  
 » le hardiment, il y a aussi plus de Leçons  
 » de Vertu, plus d'exercices de pieté, plus  
 » d'avis, plus de conseils, plus de précau-  
 » tions, plus de réprimandes; &, pour tout  
 » dire en deux mots, plus de préservatifs &  
 » plus de remedes. . . . .

» L'éducation particuliere, quoique oposée  
 » en aparence à l'éducation publique, a trop  
 » d'affinité avec elle pour que nous les sépa-  
 » rions. Elle a formé & peut former encore  
 » de Grands Hommes, en qui l'instinct pour  
 » les Sciences tient lieu d'émulation. Mais  
 » ces exemples, qui sont au-dessus de la  
 » la regle, ne font pas une regle, & ne con-  
 » cluent pas en faveur de l'instruction do-  
 » mestique. Ils nous déterminent à lui don-  
 » ner la seconde place, & nous la lui déro-  
 » nés. . . . .

Page 320. » A qui adjugerons-nous la troi-  
 » sième part dans le Legs de Ctésiphon? Sera-ce

» au

» au Courtisan ? Sera-ce au Voyageur ? L'A-  
 » vocat du Courtisan a fait paroître beau-  
 » coup de mépris pour des Sciences qu'il  
 » estime d'ailleurs..... Basilide ne pouvoit  
 » choisir un Avocat d'un esprit plus fin &  
 » plus délié ; mais il pouvoit recevoir une  
 » éducation beaucoup plus fructueuse. Ainsi  
 » nous lui préférons l'éducation par voya-  
 » ges. Celle-ci paroît avoir acquis du crédit  
 » par le Livre fameux que les Muses & les  
 » Grâces ont dicté à un sçavant & ingénieux  
 » Prélat , qu'on peut apeller l'*Homere* de la  
 » France. Mais pour retirer du fruit des  
 » voyages , il faut avoir passé par une éduca-  
 » tion littéraire. L'une ne doit être que la  
 » suite de l'autre.

» Qu'Odophile ne songe plus aux Pays  
 » étrangers. Qu'il travaille à se rendre utile  
 » à sa Patrie..... Qu'il mette en usage le  
 » talent de la parole qu'il a reçu de la Nature ;  
 » en un mot , qu'il se rende digne de ceux  
 » qui lui ont donné le jour , &c.

Nous avons été très-contens des diverses  
 Poësies qui entrent dans ces Feuilles. Le  
 choix en est bon. L'Epithalame suivante est  
 d'une Dame estimable par la délicatesse de  
 son génie.

*A Mlle d'Aligny , sur son Mariage avec M.  
de Verton. Par Mad. Vatry.*

C'est au Temple du Goût qu'on célèbre la Fête  
 Qui d'un couple parfait doit unir les deux cœurs :  
 L'Hymen , d'un air content , pour ce beau jour  
 s'apprête.

Les Graces , les Vertus en feront les honneurs ;  
 L'Amour, ce fils du Ciel , sans bandeau , sans allarmes ,

De l'aimable *Verton* guide aujourd'hui l'ardeur :  
 La Vertu , dont le front inspire la douceur ,  
 Présente d'*Aligny* , belle & pleine de charmes :  
 Avec un tel cortége , allez , heureux Epoux ,  
 Allez unir des jours filés d'or & de soye.

La Raison , le bon Goût , la véritable joye ,  
 Ne peuvent vous former que le sort le plus doux.

Voici un Madrigal modeste , d'un Auteur  
 chéri du Public , à Mlle *Gauffin*. Il est de  
*M. Fagan*.

*Ecarte pour un tems la foule des Amours  
 Dont partout ta trace est suivie :  
 Aime-moi seul pendant deux jours ;  
 Je t'aimerai toute ma vie.*

Le mois prochain on donnera l'Extrait  
 des Feuilles qui achevent le cinquième Tome  
 de ces *Amusemens*. L'Auteur nous prie d'a-

E vertis

vertir ici que le sixième Tome est sous la Presse, & qu'il sera en vente tout au plus tard le premier Octobre prochain.

Comme cet Ouvrage périodique ne souffrira aucune interruption, on aura tous les trois mois, à ce qu'il nous assure, un nouveau Tome. Ainsi le premier Janvier 1741. le septième Tome sera en vente, & ainsi de suite de trois mois en trois mois. Nous portons ici la parole pour l'Auteur de ce Recueil, qui nous la donne lui-même.

Pour avoir des Corps complets de cet Ouvrage, il faut s'adresser directement aux trois Libraires suivans. A la Veuve *Pissot*, Quai de Conty, à la descente du Pont neuf; au Sr *Briasson*, rue S. Jacques, à la Science, & au Sr *Mérigot*, Quai des Augustins. Le prix des cinq volumes des *Amusemens*, reliés très-proprement en veau fauve, ou autrement, à la Grecque, &c. est de seize livres dix sols.

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE, ou Histoire Litteraire des principaux Ecrits qui se publient. Decembre 1738. *A la Haye*, chés Pierre *Paupie*, 1738. in-12.

Nous allons prendre de cette Compilation ce qui paroîtra propre à enrichir nos Nouvelles Litteraires.

ANTIQUITE'S DE LA VILLE DE LYON, ou  
Ex-

Explication de ses plus anciens Monumens , avec des Recherches sur les autres choses remarquables , qui peuvent attirer l'attention des Etrangers , *in-12.* 2. Vol. avec Figures , à *Lyon* , 1738.

RECHERCHES sur ce qu'il faut entendre par les Démoniaques , dont il est parlé dans le Nouveau Testament , avec la Réponse de M. Twels à ces Recherches , *in-8°.* 1738. à *Leyde.*

ELEMENS DES MATHEMATIQUES , contenant les Elémens de Géometrie , d'Arithmétique , d'Algebre & d'Analyse , par le P. *Duclos* , *in-8°.* avec Figures , à *Lyon* , 1737.

TRAITE' de la Communication des Maladies & des Passions , avec un Essai pour servir à l'Histoire Naturelle de l'Homme , par M. \* \* \* . à *la Haye* , chés *Jean Van Duren* , 1738. *in-12.* de 224. pages.

LE SENS LITTERAL DE L'ECRITURE STE. défendu contre les principales Objections des Anti-Scripturaires & des Incrédules modernes. Traduit de l'Anglois de M. *Stackhouse* , avec une Dissertation du Traducteur sur les Démoniaques , dont il est fait mention dans l'Evangile , à *la Haye* , chés *Henri Scheurleer* , 1738. *in-8°.* Trois Tomes , le premier , de 403. pages , sans la Préface & un Avertissement de 34. pages , le second de 488. & le troisiéme de 176. à la suite duquel on

F ij      trouve

trouve une Table Méthodique des Matières, fort ample & fort commode, & un Indice exact des Auteurs, dont on s'est servi, de même que de l'Édition qu'on a eue en main.

Comme les Ouvrages, qui ont été composés dans ces derniers tems en Angleterre, pour la défense du Christianisme, sont en si grand nombre, qu'ils suffiroient pour former une Bibliothèque raisonnable, M. Stackhouse a crû rendre service au Public de ramasser dans un seul Corps l'essentiel de ce qu'on avoit dit sur la Matière. Il propose d'abord les Objections des *Déistes*, avec toute la bonne foi possible, &, autant qu'il peut, dans les termes mêmes dont ses Adversaires se sont servis. Il y répond ensuite avec autant de solidité & d'ordre qu'on en peut exiger. Il y regne de plus une politesse qu'on trouve rarement parmi les Controversistes, & dont nous ne sçaurions assez recommander l'exemple à quiconque se mêle de controverse.

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE, &c. Supplément aux mois d'*Octobre*, *Novembre* & *Décembre* 1738.

ENTRETIEN POLITIQUE entre quelques Suisses des Treize Cantons & des Pays Alliés, sur l'Etat présent où se trouve le Corps Helvétique, avec une Carte curieuse & exacte de toute la Suisse, à *Londres*, chés Samuel *Harding*,

*Harding*, 1738. de 464. pages, sans l'Avertissement qui en a 4. & la Carte.

ME'DAILLES DES ROIS DE MACEDOINE ; tant celles qui ont été publiées par les soins des Sçavans Antiquaires *Crophius*, *Lazius*, *Goltz*, *Patin*, *Spanheim*, *Hardouin*, *Beger*, &c que celles qui jusqu'ici n'ont pas encore été données au Public, ramassées & mises dans leur ordre naturel par Jean-Jacques *Gessner*, de Zurich, avec les Figures, l'Explication & les Commentaires des Sçavans. *A Zurich*, de l'Imprimerie d'*Heidegger*, 1738. in-fol. de 36. pages, sans les Planches, où sont gravées les Médailles qui en font VII.

REFLEXIONS HISTORIQUES ET POLITIQUES, sur les Moyens dont les plus grands Princes & habiles Ministres se sont servis pour gouverner & augmenter leurs Etats; avec les qualités qu'un Ministre doit avoir de quelque Condition qu'il soit, & ce qu'un Prince est obligé d'observer envers lui, in-8°. chez *J. & H. Verbeer*, Libraires à *Leyde*.

DE MORBIS VENEREIS, *Libri novem*, in quibus differitur tum de Origine, Propagatione & Contagione horumce affectuum in genere, tum de singulorum Naturâ, Aetiologiâ & Therapeiâ, cum brevi Analysis & Epicrisi Operum plerorumque, qua de eodem argu-

F iij      mento

*mento scripta sunt, Auctore Joanne Astruc Regi à Consiliis Medicis, &c. Editio Altera, auctior & emendatior, in quâ addita sunt duæ Dissertationes novæ, in-4°. Deux Volumes, 18. livres. Lutetia Parisiorum, apud Guillelmum Cavelier, viâ Jacobeâ, sub Signô Liliæ Aurei, 1740.*

LETTRES PHILOSOPHIQUES sur la formation des Sels & des Cristaux, & sur la génération & le Méchanisme Organique des Plantes & des Animaux, à l'occasion de la Pierre Belemnite & de la Pierre Lenticulaire, avec un Mémoire sur la Théorie de la Terre, par M. Bourguet, 1739. in-12. de 220. pages, sans la Préface. A Amsterdam, chés François l'Honoré.

MEMOIRE concernant plusieurs nouvelles Découvertes sur la science des Forces mouvantes, en ce qui regarde la perfection de l'Horlogerie, approuvées par Mrs de l'Académie Royale des Sciences; inventées & exécutées par le Sr Massoteau de Saint-Vincent, Ingénieur & Horloger du Roy. A Paris, rue S. Jacques, au College & Place de Cambrai.

Le Sr de S. Vincent (a) fait & vend, avec billet de garantie: 1°. Toutes sortes de Montres d'or ou d'argent, soit à la Françoisë, soit à l'Angloise, ou à la Cavaliere, tant simples qu'à Minutes, comme aussi à Minutes & secondes; d'autres à Répétition,

(a) Voyez les Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des Beaux Arts, mois de Mai 1737. p. 943.

d'au;

Autres à Réveil , & d'autres qui vont huit jours ; toutes lesquelles suivent continuellement le Mouvement vrai du Soleil ; en sorte qu'on n'est jamais obligé de toucher aux aiguilles pour les remettre à l'heure.

2°. Des Montres que l'on monte également , soit qu'on tourne la Clef à droite , soit qu'on la tourne à gauche.

3°. Une Montre de nouvelle invention (a) qui va huit jours , & dans laquelle une seule & même aiguille indique l'Heure , le quart , la demie , les trois quarts , & en même tems la Minute , tandis qu'une deuxième aiguille qui part du même Centre que la précédente , indique les secondes.

4°. Toutes sortes de Pendules de formes agréables , & riches par les ornemens , qui ont eu l'approbation des Gens de goût , & ont d'autant plus fait de plaisir , qu'elles suivent avec une extrême régularité le Mouvement vrai du Soleil : perfection dans l'Horlogerie que l'Art n'avoit point encore atteinte , & que jusqu'à présent l'on a voit crû impossible.

5°. Le même Sr de S. Vincent a trouvé le moyen d'ajouter aux Cadrans des Montres ordinaires à Minutes , une aiguille (b) qui marque exactement les secondes , sans augmenter le nombre des roües , puisqu'au contraire il peut en ôter deux qui sont superflües. Cette aiguille , qui est placée au Centre du Cadran , passe entre l'aiguille des Heures & celle des Minutes ; & faisant sa révolution dans

(a) Voyez le Mercure de France , mois de Decembre 1733. p. 2881.

(b) Voyez les Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des Beaux Arts , & le Mercure de France , mois d'Avril 1734. p. 754.

l'espace d'une Minute , contribué considérablement à la justesse des Montres.

6°. Quant aux Montres qui sont usées , gâtées ou abandonnées , quelques mauvaises , & de telle nature qu'elles puissent être , il sçait les racommoder , & les garantit ensuite comme neuves , sans même ajouter aucune aiguille , si on ne le souhaite. Il ne doute pas que bien des gens ne soient fort surpris de ce qu'il avance ici ; mais l'expérience en a déjà convaincu tous ceux qui ont eu recours à lui.

7°. Il a encore porté bien plus loin la perfection de son Art , vû qu'il a trouvé un moyen sûr pour remédier à l'irrégularité des Mouvements qui provient des différentes altérations de l'Air, dans lequel les vibrations se font , & qui , de l'Aveu de tous les Sçavans , est un des plus grands obstacles à la justesse des Pendules ; comme aussi pour corriger l'inégalité de ces mêmes vibrations , de quelque cause qu'elles proviennent , soit de ce qu'elles sont plus ou moins courtes , soit de ce que l'impulsion est plus ou moins forte , comme il arrive souvent par l'inégalité de force dans les Ressorts , qui ne sçau-roit manquer de causer la différence de leur élasticité ; à quoi il faut ajouter qu'il a pareillement trouvé le moyen de diminuer , & de rendre égaux tous les frottemens des pivots : tant il est vrai que dans les Arts il y a divers degrés d'intelligence ; en sorte que l'on distingue aisément un Ouvrier qui opere par pure routine , d'avec l'Artiste qui possède les principes de la Théorie , & dont la main est guidée par le génie.

8°. Il a aussi inventé une Montre à Répétition d'une nouvelle construction la plus simple qu'on puisse imaginer , nullement sujette à se détraquer , dans laquelle il supprime le grand Ressort , & tous

le

Le Rouage (a) qu'on a coûtume d'y mettre, & qui répète l'heure courante, & les quarts, autant de fois qu'on le souhaite, par le moyen d'un simple Marteau. Cette ingénieuse invention épargne de la dépense, & a d'autant plus d'utilité, qu'il peut par son moyen, mettre toutes les Montres simples à Répétition, sans toucher aux roües, & sans en ajouter d'autres.

Ce qu'il y a même de plus admirable dans son travail, est que dans les Montres où il supprime quatre pièces, sçavoir, deux roües & deux pignons, bien loin d'augmenter le nombre des dents de celles qui restent, il en retranche au contraire la moitié, & que néanmoins ces Montres vont aussi long tems qu'au paravant.

9°. De plus, il a inventé une Pendule Astronomique d'une construction singulière, qui va d'elle-même l'espace d'un An par le seul enchaînement de ses Roües, fait vibrer le Pendule sans le secours d'aucun Ressort, Poids, Contrepoids, ou aucun autre Corps étranger; & dont le Mouvement ne dépend en nulle maniere de l'action de l'air.

10°. Enfin il a composé sur le Système de Copernic une Sphere mouvante qui, par la révolution de ses cercles, imite sensiblement celle du Ciel, outre qu'il a sçu, par sa Méthode, donner aux Roües le nombre de Dents qui leur font faire des révolutions plus parfaites que toutes celles qu'on a encore vûes; la plupart formant une erreur qui

(a) Voyez le Mercure de France, mois de Decembre 1735. p. 2690. Les modeles, desseins & descriptions des Montres de ceste invention, sont restés entre les mains du Trésorier perpetuel de l'Académie qui en a donné son Certificat à l'auteur du 25. Avril 1736.

procède de ce que le Mouvement du Soleil n'y est que de 365. jours , & qu'ainsi il manque près de six heures par An , ce qui fait une différence de sept jours en trente Ans. Pareillement le mouvement de la Lune n'y est que de vingt-neuf jours & demi , ainsi il manque quarante quatre minutes par Lunaison , & en moins de trois Ans , ce mouvement avance de plus d'un jour. On remarquera aussi que dans cette excellente Pièce il a également perfectionné les mouvemens des autres Planettes , en se conformant aux observations des plus habiles Astronomes de l'Europe.

Et comme il est certain que la perfection des Pendules & des Montres ne laisseroit pas de devenir inutile à ceux qui n'en sçauroient pas faire usage , c'est pour cela qu'il a fait imprimer une Instruction nécessaire qu'il distribuë chés lui , contenant la maniere de les bien regler , de telle nature qu'elles soient , & la Méthode de tracer facilement sur une fenêtre un bon Méridien , avec aprobation de l'Académie des Sciences.

Au reste , il ose assûrer que tout ce qu'il avance dans ce Mémoire , est le fruit d'une étude assidue , dans laquelle il n'a épargné ni les soins qu'il étoit nécessaire de se donner , ni les recherches qu'il venoit de faire pour approfondir cette matiere.

M. le Baron de Crassier , vient de faire imprimer à Liege chés Heverard Kints , un Catalogue de toutes les Pierres gravées qu'il a dans son Cabinet ; on a peu vû jusqu'ici d'Antiquaire qui eût en propre une si riche Collection. Ces Pièces sont parmi des Médailles , ce que sont dans une Bibliothèques les Manuscrits ; mais leur rareté , leur prix , souvent excessif , l'adresse de bien des gens pour les contrefaire , & la charlatannerie de ceux qui en font

com-

commerce, dégoûtent bien vite ceux qui entreprennent d'en enrichir leurs Cabinets.

M. de Crassier a surmonté toutes ces difficultés: Il a amassé environ 270. Agates, Onix, Lapis, Saphirs, Amétistes, Cornalines &c. de différentes grandeurs, tant sculptées en plein, que gravées en relief & en creux; il y en a quelques Modernes qui ne cedent aux Antiques ni pour la rareté, ni pour la délicatesse du travail.

La plûpart des Antiquaires regardent un Médailleur qu'ils ont formé, avec une complaisance d'Ouvrier pour son propre ouvrage; ils se croient même en droit d'exiger des Eloges: *Quasi silentium damnatum pulchritudinis esset*; mais M. de Crassier est un Sçavant modeste, il parle de ce qu'il possède avec autant de desintéressement que s'il ne l'avoit vû qu'en passant dans le Cabinet de quelque Etranger; 6, dit-il dans sa Préface, *In Gemmarum Descriptione aliquis forsan error irrepserit eum. Geniæ nostri & capacitatis tenuitati tribuendum rogamus.* Tout l'Eloge qu'il fait des Pierres les plus précieuses & les mieux travaillées, se renferme dans les mots, *Gemma splendida, Gemma elegans, &c.*

Il a envoyé son Catalogue aux plus habiles Antiquaires de Paris avec lesquels il est en relation, & l'Académie des Belles-Lettres a reçu avec plaisir celui que le Pere de Montfaucon lui a présenté de la part de l'AUTEUR.

On a appris de Lisbonne, que la Place de Garde des Archives de la Couronne, vacante par la mort du Pere Manuel dos Santos, a été donnée par le Roy au Pere Manuel da Rocha, Professeur en Théologie à Coimbre, Académicien de l'Académie Royale de l'Histoire, ci-devant Général de l'Ordre de Saint Bernard dans le Royaume de Portugal, &

F vj connu

connu par plusieurs Ouvrages de Litterature , entre autres par le Livre intitulé *le Portugal renaissant*.

Ces Lettres ajoutent , que les Ecoiers de Rétorique du Collège des Jésuites à Evora , y ont fait pendant sept jours consécutifs des Exercices publics , auxquels a présidé le Pere Manuel de Azevedo , un de leurs professeurs , & dans lesquels ils ont examiné les beautés & les défauts des deux Poèmes Epiques de Virgile & du Camoëns.

On écrit de Madrid , que le 11. de ce mois , les Académiciens de l'Académie Royale Espagnole , ayant à leur tête le Marquis de Villena , Directeur de l'Académie , présenterent au Roy le sixième & dernier Tome de leur Dictionnaire de la Langue Castillane , & qu'ils furent tous admis à baiser la main de S. M.

On apprend de Londres , qu'on a fait pour l'usage des Troupes qui sont campées , des Fours portatifs , de cuivre d'une nouvelle invention , dont chacun peut cuire tous les jours autant de pain qu'il en faut pour la nourriture de cent hommes.

On mande de Berlin & l'on assure , que le Roy de Prusse a résolu d'établir un Ordre de Chevalerie pour les Sçavans & pour les Gens de Lettres.

## ESTAMPES NOUVELLES.

*La Descente d'Enée aux Enfers* ; grande , admirable & très-Poëique Composition , d'Antoine Coypel , Premier Peintre du Roy C'est un des principaux Tableaux de la Galerie du Palais Royal , peinte par cet habile Maître & la quinzième & dernière Estampe qui restoit à graver. On y voit

Enée

**Enée** conduit dans les Champs Elisées par Deïphobe, Sibille de Cumes; il y trouve Anchise, son pere, qui l'ayant mené sur les bords du Lethé, lui fait voir les Princes qui doivent descendre de lui & regner en Italie. *Eneide L. VI.* Le Sr L. Surugue, qui a gravé cette Estampe, y a fort bien réussi. Elle se vend chés lui, rue des Noyers, vis-à-vis S. Yves.

On trouve à la même adresse une autre Estampe nouvelle en large, très-bien gravée, & qui fait un effet fort agreable, Sujet tiré du Roman Comique. C'est le *Desfin* qui retire *Ragotin* du Rosier où il s'étoit jetté en fuyant la *Rancune* qu'il croyoit mort. La Composition est de J. B. Paier & le 16. morceau, terminé au Burin par P. Surugue, fils.

**ELEVATION DE LA DECORATION** du Théâtre pour les Tragédies du College de Rennes, dédié par les Peres Jesuites à MM. du Corps de Ville, Fondateurs de ce College & des Prix de la Tragédie; Estampe en large d'une riche, noble & ingénieuse Composition, gravée par le Sr Moreau d'après le Tableau du Sr L'Herminais. Elle se vend à Paris, chés Blangy, rue Ste Marguerite, à l'Hôtel des Romains, Fauxbourg S. Germain.

**JESUS-CHRIST** élevé en Croix, belle Ordonnance de Figures à pied & à cheval au bas, les Maries, S. Jean &c. et belles expressions. Nouvelle Estampe en hauteur, d'après le Tableau original de Jacques Parocel, dont la réputation est assés connue, gravée par Nicolas Tardieu, Graveur du Roy, chés lequel elle se vend, rue S. Jacques, près la rue des Noyers. On lit au bas ces Paroles.

*J. C. a porté nos pechés en son Corps sur la Croix, afin qu'étant morts aux pechés nous vivions à la justice*

*ce : c'est par ses meurtrissures & par ses playes que nous avons été guéris. 1. Pierre 2. v. 24.*

On trouve dans la même Boutique une fort belle Estampe en large d'une très-belle Composition, fort heureusement gravée par J. Tardieu, le fils, d'après le grand Tableau qu'on voit dans le Chœur de l'Eglise de S. Martin des Champs, peint par M. J. Restout. Il représente J. C. qui guérit près de la Piscine un Homme Paralytique qui y étoit malade depuis 38. ans.

LA JEUNESSE, Estampe en large, gravée par J. Moyreau, chés lequel elle se vend, rue Galande, vis-à-vis S. Blaise. C'est la deuxième qu'il grave, & qui fait Pendant à l'ENFANCE, d'après les Tableaux Originaux de J. Raoux, Peintre du Roy, qui sont dans le Cabinet du Chevalier d'Orleans, Grand Prieur de France, & qui ont 4. pieds de large sur 32. pouces de haut, & dont la Composition est admirable. Elle est heureusement exprimée par ces Vers qu'on lit au bas de l'Estampe :

*Le Printemps de nos jours, où l'ardente Jeunesse,  
Se laissant emporter par une douce ivresse  
Ne suit que les Amours, les Plaisirs & les Jeux,  
Seroit pour elle un âge utile & précieux,  
Si les desirs étoient réglés par la Sagesse.  
On s'y prépareroit des fruits pour l'avenir,  
Que l'on retrouveroit aux jours où la Vieillesse  
Ne laisse des Plaisirs qu'un triste souvenir.*

LES FESTES DE PALE'S, très-belle Estampe en large, gravée à l'Eau forte par C. . . . de la même grandeur, du Dessin de M. Bouchardon, & terminée

née au Burin par M. *Fessard*, chés lequel on la trouve, dans le Cloître S. Germain l'Auxerrois.

La Suite des Portraits des Grands-Hommes & des Personnes Illustres dans les Arts & dans les Sciences, continué de paroître avec succès chés *Odièvre*, Marchand d'Estampes, Quai de l'Ecole; il vient de mettre en vente, toujours de la même grandeur:

CHILDEBERT II. XVII. Roy de France, mort en 711. après 17. ans de Regne, dessiné par A. *Boizot*, & gravé par *Aveline*, le jeune.

THIERRY II. XX. Roy de France, mort en 738. après 17. ans de Regne, dessiné par A. *Boizot*, & gravé par J. G. *Will*.

CHARLES DE GONTAUT, DUC DE BIRON, Maréchal de France, décapité à Paris le 31. Juillet 1602. âgé de 40. ans, fait par Th. *de Leu*.

PIERRE DU TERRAIL, CHEVALIER BAYARD, mort dans le Milanez en Avril 1524. âgé de 48. ans, peint par N. D. gravé par J. F.

CLOVIS II. XII. Roy de France, mort en 655. après 17. ans de Regne, dessiné par A. *Boizot*, & gravé par G. *Duchange*.

M. *Campra*, Maître de Musique de la Chapelle du Roy, dont les grands talens sont connus de tout le monde, a fait graver son dernier Ouvrage François, intitulé, *les Noces de Vénus*, en trois Actes & un Prologue; qui se vend à Paris, chés Mad. la *veuve Boivin*, rue S. Honoré, à la Regle d'or, & le Sr *le Clerc*, rue du Roule à la Croix d'or.

Le Sr *Durand* Expert pour les Dents, donne ici, à la sollicitation de diverses Personnes de Paris & de Province, le nombre & la vertu  
de

de chacun de ses Remedes, soit pour en faire une juste application, soit pour les distinguer de ceux qu'on soupçonne être contrefaits.

Son Opiate, dite des Sultanes, affermit les Dents branlantes, anime & fait croître les Gencives rongées, empêche qu'elles ne tombent en bourlet, blanchit parfaitement les Dents sans offenser le lustre de l'émail, les rend douces, dissout & liquifie le sang grossier qui s'y accumule, calme les douleurs, & empêche qu'on ne sente de la bouche : c'est toujours le Sr Durand qui parle.

L'Elixir, par sa vertu, détruit toutes les corruptions qui minent les Dents, résout les Tumeurs quelles qu'elles soient; mûrit les abscess, guérit les chancres qui viennent au Palais, à la langue, & aux gencives; corrige les humeurs âcres qui tiennent de la nature du scorbut, arrête même le cours de la gangrene, &c. & empêche les mauvaises impressions de l'air dans les Lieux mal sains & même où regne une maladie contagieuse.

L'Eau d'Or de Grenade, dissipe ou diminue en peu de tems les fluxions les plus considérables, en exprimant les acrimonies tartareuses & glaireuses, qui les produisent & les entretiennent; détache les limons, qui sont les suites des mauvaises digestions, apaise les douleurs & procure à toutes les parties de la bouche, des avantages prompts, réels & permanents.

Le Sr Durand envoie lui-même ces Remedes dans les Pays les plus éloignés, avec des Mémoires instructifs pour les employer à propos. Il avertit qu'il n'a ni Correspondant, ni Colporteur qui débitent ses Remedes pour lui; ainsi si on en vendoit ailleurs qu'à sa demeure, il les désavoue comme faux & contrefaits. Pour en avoir de vrais, avec des Instructions pour s'en servir, il faut lui écrire à Paris,

ris,

ris, en afranchissant les Lettres, il prendra alors toutes les mesures les plus sûres pour les faire tenir, par les voitures du Lieu, ou d'autres commodités qu'on lui indiquera. Il a soin de cacheter ses Remedes avec la même Empreinte qui est au-dessus des Imprimés qu'il donne en même-tems. Les Pots d'Opiate sont de 2. de 3. de 4. & de 6. livres. Les Bouteilles d'Elixir sont de 2. livres 10. sols, de 3. & de 6. livres. Celles d'Eau d'Or, sont de 3. & de 6. livres. Il va le matin où on le demande, & l'après midi on le trouve chés lui. Sa demeure est, avec Tableau, *ruë S. Honoré, vis-à-vis la Fontaine de la Croix du Trahoir, entre la Coupe d'or & le Bas de Chamois, au premier Appartement sur le devant.*

Le Public est averti que la Dlle *Guy*, qui a le véritable Secret du Suc de Reglisse & de Guimauve sans sucre, continuë à le faire & distribuer seule en France, pour toutes les Fluxions de poitrine, Chaleurs de gorge, Rhumes, Asthmes & les Crachements de sang, détache les flegmes de la poitrine, fait cracher & adoucit la pituite; elle en fait un particulier pour le Poulmon & les Aigreurs. Ces Remedes, après avoir été approuvés par la Faculté, & par le Premier Médecin du Roy, Sa Majesté a accordé à la Dlle *Guy* des Lettres Patentes pour faire & débiter son Remede exclusivement, & l'Arrêt du Parlement du 21. Mai 1740. qui entherine les Lettres Patentes, ordonne qu'il sera lû, publié & affiché.

Afin que le Public ne soit pas trompé par les Contrefaiseurs, outre le Tableau d'enseigne, qui est entre les deux croisées aux deuxième étage de la Maison où demeure la Dlle *Guy*, *ruë S. Honoré, vis-à-vis la ruë de l'Arbre Secq*, chés un Limonaier, elle a fait mettre une autre Enseigne à la porte de la Maison.

CHANSON



## CHANSON.

**A**vant que je fusse amoureux  
 Je ne connoissois point de plus brillante gloire  
 Que celle que Bacchus présentoit à mes vœux ;  
 Sans que l'Amour remporte la victoire ,  
 Maintenant je les sers tous deux ,  
 Et l'on me voit aimer & boire.

*L'Affichard.*

## CHANSONNETTE.

**Q**ue l'Amour présente de charmes  
 Aux Amans tendrement épris !  
 Il sçait récompenser les larmes ,  
 Et le plaisir en est le prix.



Ne pleurons plus , aimable Ismene ;  
 Profitons de notre bonheur ;  
 Faisons succéder à la peine  
 Ce que la vie a de flateur.



Le plus charmant plaisir du monde  
 Est d'aimer qui nous aime bien ;

DE FRANCE

ard. Aoust 1740.

S O N.

de amoureux  
us brillante gloire  
ntoit à mes vœux;  
orte la victoire,  
ous deux,  
& boire.

*L'Affichard.*

NETTE.

ente de charmes  
t épris!  
s larmes,  
e prix.

able Ismene;  
onheur;  
peine  
fateur.

sir du monde  
aime bien;

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY

ASTOR LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS

En vous tout mon espoir se fonde ,  
Et votre amour fait tout mon bien.



Je ne crains que votre inconstance ;  
Mais j'ai grand tort de m'allarmer ;  
Pour que l'on eût la préférence ,  
Il faudroit sçavoir mieux aimer.



Epris d'une vive tendresse ,  
Je ne soupire que pour vous ;  
Si ma flâme est une foiblesse ,  
Mon plaisir n'en est pas moins doux.



Aimons-nous bien , belle Bergere ,  
Et pour nous seuls ayons des yeux ;  
Le bonheur de sçavoir vous plaire  
Me rend égal aux plus grands Dieux.

*Par le même.*





## SPECTACLES.

**EXTRAIT** de la Comédie nouvelle en Prose  
 & en un Acte, intitulée *la Jalousie impré-  
 vûë*, représentée le 16. Juillet au Théâtre  
*Italien.*

## ACTEURS.

M. Lisimon, bon Bourgeois, *le Sr Romagnesi*;  
 Mad. Lisimon, son Epouse, *la Dlle Silvia*.  
 Julie, fille de M. & de Mad. Lisimon, *la*  
*Dlle Biancollelli*.  
 Lelio, Amant de Julie, *le Sr Riccoboni*.  
 Rosette, Suivante de Mad. Lisimon, *la Dlle*  
*Riccoboni*.  
 La Fleur, Valet de Lelio, *le Sr Deshayes*.

Cette Pièce, dont M. *Fagan* est l'Au-  
 teur, n'a pas trompé l'attente du Pu-  
 blic. Elle a été applaudie des Connoisseurs  
 dans les nombreuses Représentations qu'on  
 en a données; en voici un Argument, qui  
 suffira pour mettre nos Lecteurs au fait.

M. & Mad. *Lisimon*, suivis de *Rosette*, ou-  
 vrent la Scene; ils ne veulent plus que Lelio,  
 à qui ils destinoient Julie, leur fille, vienne  
 chés eux, fondés sur des rapports désavanta-  
 geux qu'on leur a faits de ce jeune Amant.

*Rosette*

Rosette prend sa défense & leur dit : *Par ma foi, voilà d'étranges choses. Quels sont donc ces beaux rapports que l'on vous a faits ? Lelio mène une vie libre & agréable ; faut-il donc qu'à son âge il se conduise comme un Caton ? il court après quatre ou cinq femmes à la fois ; eh bien ! il ne les attrape pas toutes aparemment. M. Lisimon la traite d'impertinente & ne démord point de ce qu'il a résolu ; Mad. Lisimon lui impose silence, & dit à son Mari : Allez, Monsieur, je prendrai de si bonnes mesures, qu'il ne sera plus question ici de Lelio ; je ne veux pas même que de sa part on reçoive le moindre message ; & si j'apprends . . . c'est à vous, plus qu'à personne, à qui je veux parler, Mlle Rosette. M. & Mad. Lisimon s'étant retirés, Rosette dit dans un court Monologue : Je vous entends ; mais je ne vous promets pas de vous obéir. N'est-ce pas une chose bonteuse que sur des rapports en l'air, on donne ainsi le congé à l'Amant le plus tendre ? Il faut que Lelio ait quelques ennemis secrets ; il ne paroît pourtant pas en mériter ; & je veux . . .*

Julie, qui arrive, l'empêche d'achever. Elle apprend avec douleur, que son Mariage avec son cher Lelio est rompu ; & qu'on ne veut plus qu'il la voye, ni même qu'il lui écrive. Rosette, touchée de ses pleurs, lui promet tous les secours qui dépendront d'elle.

Julie

Julie étant sortie , la *Fleur* , Valet de Lelio arrive , sortant d'un cabaret , où il a mis son peu de raison en déroute. Il cherche long-tems dans ses poches une Lettre de son Maître à Julie. Il croit l'avoir oubliée ; Rosette à beau le presser de sortir de peur qu'on ne le voye ; il s'obstine à chercher sa Lettre ; il la trouve enfin , mais par malheur Mad. Lisimon est présente quand il la donne à Rosette ; Mad. Lisimon , voyant que Rosette lui obéit si mal , lui demande ce que c'est que cette Lettre ; Rosette ne sçachant comment se tirer d'affaire , lui répond au hazard que c'est à elle-même que la *Fleur* lui a dit de la remettre. M. Lisimon arrive inopinément , en disant que les rapports qu'on lui a faits du dérangement de son prétendu Gendre , viennent de lui être confirmés ; Mad. Lisimon lui dit : *Si vous voulez mettre quelque nouvel ordre dans votre Domestique , commencez , M. par renvoyer une coquine de Servante , qui reçoit un Billet de Lelio pour ma fille , & qui croit en être quitte en me disant grossièrement qu'on le lui a donné pour moi.* M. Lisimon , étonné de l'effronterie de Rosette , dit en prenant la Lettre des mains de sa femme : *Voyons , voyons un peu le style de ce M.* Il lit tout haut la Lettre , qui est conçûë en ces termes :

*Seriez-vous complice du coup mortel que l'on*

me

*me porte aujourd'hui ? Et croiriez-vous ce que l'on débite sur mon compte ? Non ; à votre âge & de l'heureux naturel dont vous êtes , on a un sentiment pur , qui ne sçait point juger faussement. Songez qu'elle doit être ma douleur. Quel moyen employerai-je à présent pour vous voir ? Celui de qui vous dépendez a eû long-tems de moi une opinion qui m'étoit bien favorable. Faut-il que de malheureux discours m'ayent noirci ? Moi , aimer toutes les femmes ! toutes me sont indifférentes , une seule m'est chere ; mais si chere , que je mourrai plutôt que de l'oublier ; & que je mériterai sa tendresse en dépit des jaloux.*

Cette Lettre , qui fait le nœud de la Pièce , produit un effet que Mad. Lisimon n'a eû garde de prévoir ; & c'est aparamment ce qui a autorisé l'Auteur à intituler sa Pièce , *la Jalousie imprévüe*. M. Lisimon sent à chaque mot ce qu'il n'a jamais senti : *Mais*, dit-il à Mad. Lisimon : *Rosette vous a dit que c'est à vous que cette Lettre s'adresse . . . . De quel coup suis-je frappé ? . . . Plus je relis . . . comment diable ! . . . il faut s'attendre à tout de la part d'un libertin*. Il repete tous les mots équivoques de cette Lettre. *Jaloux. Une seule m'est chere. Une femme. Une seule femme. Jaloux. En dépit des jaloux. Je n'y vois plus de doute ; le sens est clair par tout , & c'est à vous, Madame . . .* Mad. Lisimon a beau lui dire qu'il

qu'il extravague ; sa jalousie va toujours son train ; il croit toujours voir de nouvelles clartés dans les termes les moins susceptibles des applications qu'il imagine. Il se retire jaloux à la rage. A peine est-il sorti, que Lelio entre pour se justifier auprès de Mad. Lisimon. Elle tremble que son Mari ne prenne de nouveaux soupçons, en la voyant auprès de lui ; elle le conjure de se retirer ; il se jette à ses pieds pour la prier de l'entendre ; elle s'enfuit en s'écriant : *à mes genoux ! misérable !*

Lelio, étrangement surpris de ce qu'il vient de voir, fait connoître pourquoi il est venu, par ce Monologue :

*Quelle est cette réception ? J'avois pris la résolution de venir me justifier ; j'espérois que cette femme, en qui j'ai toujours connu de la raison, pourroit revenir des préjugés desavantageux qu'on lui a inspirés contre moi ; elle fuit ; elle craint de m'envisager ; elle me reçoit avec un trouble dont il ne m'est pas possible de démêler la cause.*

Rosette vient, elle demande à Lelio d'où peuvent venir ces beaux bruits qu'on répand sur son compte. Lelio lui apprend que c'est une de ses anciennes Maîtresses, qui picquée de se voir préférer une Rivale, ne cesse de le noircir pour le faire congédier de tous les endroits, où il pourroit porter ses vœux. Rosette

fette lui apprend l'effet que sa Lettre a produit, & la jalousie imprévuë de M. Lisimon. Rosette lui dit qu'elle vient d'être congédiée par Mad. Lisimon, mais qu'elle ne désespere pas de se faire rapeller par M. Lisimon; elle lui promet de le servir; & lui dit après avoir un peu rêvé: *Réduit comme vous l'êtes, à ne plus voir Julie, ce que j'imagine pourroit . . . . que sçait-on? . . . . vous pourriez embarrasser ceux qui vous font injustice, d'une façon qui vous seroit utile. Il faut chercher à les intimider, quand ce seroit même par des raisons plus spécieuses que solides.* M. Lisimon qui arrive bercé de son démon de jalousie, empêche Rosette d'achever de s'expliquer avec Lelio; elle le fait cacher, pour entendre ce qu'elle va dire à son jaloux. M. Lisimon interroge Rosette sur le Billet qui a troublé sa raison; il lui demande s'il est vrai qu'il s'adressoit à sa femme; Rosette lui répond: *Je n'ai rien à dire, dès que l'on me renvoye; ce n'est plus mon plaisir de rendre aucun compte.* Après quoi elle se retire. Cette réponse équivoque de Rosette, ne l'est point du tout pour M. Lisimon; il la prend pour un aveu très-concluante. Mad. Lisimon vient, son Mari lui fait subir un interrogatoire des plus comiques. Plus sa femme se justifie & plus il la croit coupable. *Voyons, dit-il, tâchons de l'aider à m'éclaircir la chose; oh! ça, ma femme, quand*

G. il

il venoit, par exemple, il vous faisoit des politesses, & vous les receviez. Mad. Lisimon lui répond de la meilleure foi du monde : *Je les recevois, parce que je n'imaginois pas que je dusse faire autrement avec un homme destiné à ma fille. Depuis votre soupçon j'en ai agi différemment.* Elle lui avouë qu'il est revenu & qu'elle lui a parlé ; cet aveu sincère acheve de le confirmer dans ses soupçons jaloux. *Mais, dit-il, il faut que cet homme là soit bien enragé, bien endiable contre moi.*

Toute réflexion faite, il croit qu'il y a des mesures à prendre pour ne pas ébruiter une rupture qui mettroit son deshonneur en évidence ; il ordonne à sa femme de revoir Lelio, mais pour l'accabler de mépris. La jalousie du Pere passe jusqu'au cœur de la fille ; Julie vient demander à sa Mere s'il est vrai que Lelio soit assés perfide pour oser aimer sa Mere après lui avoir juré une fidélité éternelle. Mad. Lisimon lui répond avec beaucoup de modération : *Ma fille, quand on a eu le malheur d'écouter des imperinences, il ne faut pas du moins être assés sotte pour venir les rapporter.*

Nos Lecteurs voudront bien nous dispenser de mettre dans cet Extrait tous les jolis détails dont cette ingénieuse Pièce est ornée. L'*Imbroglia* est poussé si loin, que Lelio, par les conseils de Rosette, vient faire une espece d :

Je déclaration d'amour à la Mere en présence de la fille. On va voir quel a été le dessein de Rosette quand elle a donné ce conseil à Lelio. Rosette apprenant de M. Lisimon qu'il a porté la chose jusqu'à faire appeler son Rival en duel, après avoir ri d'un dessein, dont il commence à se repentir. Elle lui parle ainsi : *Je pense à une chose bien simple, qui d'abord ne se présentoit pas à mon esprit. En vérité la tête tourne dans de pareilles occasions, & à peine avons-nous eu le tems de nous reconnoître, si quelqu'un qui vous inquieteroit devenoit votre gendre, aparemment vous cesseriez d'en être jaloux; Lelio ayant paru rendre des devoirs à votre fille, malgré quelques soupçons que vous avez sur sa conduite, que ne le forcez-vous de l'épouser?* M. Lisimon est d'abord bien éloigné de suivre le conseil de Rosette, ne fût-ce que par rapport à sa fille, qui auroit beaucoup à souffrir d'un mari, à qui on la donneroit malgré l'amour qu'il auroit pour une autre. *Mais, poursuit-il, quand je voudrois l'y forcer, l'accepteroit-il? Vraiment tu ne sçais pas comme pense cette espece de gens-là; ils ne veulent rien d'honnête ni de légitime.*

Ce conseil de Lisette, quoique d'abord il ait été mal reçu, ne laisse pas de faire le dénouement de cette petite Comédie. M. Lisimon aime mieux prendre ce parti-là, que

de se faire tuer par un Rival plus vigoureux que lui. Lelio instruit Mad. Lisimon du deffi que son mari lui a fait faire de sa part, & par là il se reconcilie avec elle ; M. Lisimon propose le mariage conseillé par Rosette : après quelques feintes démonstrations de ne vouloir point s'engager dans les nœuds du mariage, Lelio veut bien y consentir pour le bien de la paix, & la rendre Julie lit dans ses yeux qu'il en fait son plus grand bonheur dans le fond de l'ame.

Au reste, cette Comédie est très-bien représentée ; la Dlle Silvia & les Srs Romagnesi & Riccoboni jouent les principaux Rolles avec toute l'intelligence & la vivacité convenables au sujet.

Le 4. Août, les mêmes Comédiens donnerent une Pièce nouvelle Italienne en trois Actes, intitulée *les Mariages mal assortis*, dans laquelle le nouvel Arlequin, Pançalon, & Scapin ont tout le jeu de la Pièce, qui est dans le vrai goût Italien.

Le 14. ils remirent au Théâtre la Parodie de *Zaire*, intitulée *les Enfants Trouvés*, ou *le Sultan poli par l'Amour*, de la Composition des Srs Dominique, Romagnesi & Riccoboni ; qu'on a revûë avec plaisir ; on en peut voir le Sujet dans l'Extrait qu'on en a donné dans le second Volume du Mercure de Decembre 1732. page 2868.

Le Sr Alexandre Ciavarelli, natif de Naples, âgé de 33. ans, nouvel Acteur, qui avoit débuté avec applaudissement au Théâtre Italien au mois d'Août

1739. pour les Rolles de Scapin , ou Fourbe intri-  
guant , a été reçu dans la Troupe du Roy.

Le 4. Août , les Comédiens François remirent  
au Théâtre la Tragédie de *Zaire* , de M. de Vol-  
taire. Elle avoit été donnée pour la premiere fois  
au mois d'Août 1732. avec un très-grand succès.  
On peut voir l'Extrait qu'on en a donné dans le  
Mercur de Janvier 1733. p. 133.

Le 13. on représenta la même Pièce , dans la-  
quelle le nouvel Acteur joüa le rolle de *Lusignan*  
avec applaudissement. Le Sr Rousselet a aussi joué  
avec succès trois rolles de Paysan , sçavoir , celui  
de *Taleré* dans la Comédie de *Démocrite amoureux* ;  
dans la petite Comédie des *Vendanges de Suresne* ,  
celui de *Thibaut* , & celui de *Colas* dans l'*Usurier*  
*Gentilhomme*.

L'Académie Royale de Musique continuë les re-  
présentations du Ballet des *Fêtes Venitiennes* , qu'on  
voit toujours avec le même plaisir. Le Sr Raynaldi-  
Faussani & la Dlle son Epouse, dont on a déjà parlé,  
continuent d'y danser deux Entrées Pantomimes  
avec un concours prodigieux , & le Public témoigne  
tous les jours qu'on n'a peut-être encore rien vû ,  
dans ce genre burlesque & pantomime , de si sin-  
gulier.

Le 30. Août , l'Opera Comique donna deux  
Pièces d'un Acte chacune , précédées d'un Prolo-  
gue , avec des Divertissemens ; la premiere a pour  
titre *la Comédie sans Hommes* , laquelle avoit été  
donnée dans sa nouveauté à la Foire S. Germain de  
l'année 1735. sur le Théâtre de l'Opera Comique ;  
& la seconde est intitulée *les Fêtes Villageoises* , Am-  
bigu Comique , avec des Intermedes , dans lesquels

on parodie les principales Scenes des trois Entrées des Fêtes Venetiennes. Le Sr Antonio Catolini, qui avoit reparu sur le Théâtre Italien au mois d'Octobre dernier dans le rolle d'Arlequin, a débuté sur celui de l'Opera Comique, dans la dernière Pièce, & a rempli les principaux rolles de la Parodie au gré du Public.

La Troupe des Comédiens du Roy à Compiègne, dont on parlé le mois dernier, y a continué ses représentations depuis le premier Août, jusques & compris le 27. jour de la Clôture du Théâtre. Ils ont donné tous les jours différentes Comédies des Théâtres François & Italiens, avec des Intermedes convenables.

Le 12. le Roy honora cette Troupe de sa présence, à la représentation des Comédies d'*Arlequin Valet Etourdi*, & du *Miroir sans fard*, qui furent suivies d'une Pantomime Angloise très-bien exécutée & applaudie.



## L'AMOUR DES ARME,

*A Mlle B. . . qui a des Talens décidés pour la  
Déclamation & pour le Chant.*

J'ai vu l'Amour s'envoler dans les airs ;  
La larme à l'œil il quittoit ce rivage.  
Où courez-vous, Vainqueur de l'Univers ?  
Ne fûiez pas nos plus tendres hommages.  
Ah ! dit ce Dieu, j'ai perdu tous mes droits ;  
Pour les r'avoir ma plainte est impuissante ;

Je

Je badinois aux genoux de Canante ,  
 Elle m'a pris mon Arc & mon Carquois.  
 Que faire ici defarmé ? je m'envôle ;  
 Mieux que moi-même elle jouëra mon rolle ;  
 Elle a mes traits , & je n'ai pas fa voix.

Par M. Le Franc.

*VERS, servant de Prologue à la représentation  
 d'une Comédie, jouée en Societé d'Amis,  
 à Lille, en Flandres, au mois de Juin  
 1740.*

**L'**Amour dans ses desirs  
 Ne trouve point de résistance ;  
 Du fier Achille il endort la vaillance ;  
 Il sçait d'Alcide arracher des soupirs ;  
 D'un Forgeron il fait un Peintre habile ;  
 En tout genre , il n'est rien qui lui soit difficile.  
 Il fit souvent aux autres Dieux  
 Quitter les Cieux pour descendre sur Terre ;  
 C'est par lui qu'Ixion meurt frappé du Tonnerre ;  
 Et c'est lui qui nous fait être Acteurs en ces Lieux.  
 Gardez-vous d'en porter jugement téméraire ;  
 Ah ! je vous vois déjà promener votre esprit  
 Sur les Compagnes de Thalie ,  
 Et vouloir démêler celle qui nous conduit  
 Pour vous donner la Comédie.

1836 MERCURE DE FRANCE

Plus d'une ici, sans doute, eût pû faire un Acteur,  
Et celle qui d'*Ariste* a sçû toucher le cœur,  
    *Mélicite*, qui, de la Philosophie  
    A sapé jusqu'aux fondemens,  
Peut bien plus aisément des Sages de ce tems  
    Changer la raison en folie,  
Si c'en est une, Amour, de chérir tes présens;  
Ainsi que la GAUSSIN *Mélicite* a nos suffrages;  
Aussi tendre, aussi vive, elle joüe aussi bien;  
    A tes plus tendres badinages  
Pourquoi ne pas l'instruire, Amour, à la \* \* ?  
La Sageesse a voulu t'ôter les avantages  
Que ton Empire eût pû tirer d'un tel soutien.  
Telle qu'on la dépeint, quatre fois la semaine  
Nous pouvons & la voir, l'entendre & l'admirer;  
Mais il ne nous est pas permis de pénétrer  
Dans des Lieux où l'Amour forge plus d'une chaîne,  
    Dont nous ferions honneur de nous parler.  
Lille... je le vois bien, \* contient plus d'une Belle,  
Que nous serions charmés d'admirer chaque jour,  
Nous irions leur montrer nos respects, notre zèle,  
S'il nous étoit permis d'y faire notre cour:  
Mais, soit que le Pays prescrive un autre usage,  
Soit que le Militaire excite la fraïeur,  
    Bien peu reçoivent notre hommage.  
Que j'en vois !... oùi j'en vois... dont un regard  
    flateur

\* En regardant les Loges.

Chan.

Changeroit en desirs Bellonne & la terreur ,  
Et conduiroit l'Amour au milieu du carnage.

D'un Militaire on vous fit un tableau  
Qui n'y ressemble guere ,  
Mais l'Amour va vous peindre un Mars près de sa  
Mere.

Il sçait tout oublier dans un jour aussi beau ;  
Travaux , Lauriers , périls , victoire ;  
Il ne parle que de la gloire  
Qu'il trouve à lui jurer toujours un feu nouveau  
Le Militaire enfin , j'entens tels que nous sommes ;  
Et qu'il faut distinguer de ces farouches hommes  
Qui prétendent à des faveurs ,  
Comme sur un pillage attendu des Vainqueurs ;  
Qui , sans égard , sans politesse ,  
S'ils assiègent une maison ,  
N'en laissent point distinguer la maîtresse ;  
Et le premier venu s'en croit être Patron.  
Le Militaire donc , que je vous recommande ;  
Partisan des plaisirs , aime à les varier :  
Il change en Mirthe un importun Laurier  
Qu'il recueille à l'instant que l'honneur lui com-  
mande ,  
Et sa Maitresse alors ne l'en aime que mieux.

Une Belle fait gloire  
De triompher d'un Amant glorieux ;  
L'Amour brille de nouveaux feux ,

G v. Quand

Quand il enchaîne la Victoire.

Bacchus sçait quelquefois aussi le réveiller ;  
 Il ne se livre au Jus que ce Dieu lui présente,  
 Qu'autant qu'il faut pour égayer l'esprit ;  
 Il respecte le Sexe, il l'aime, & ne lui dit  
 Jamais rien dont Pudeur puisse prendre épouvante.  
 Convive gai, mais jamais indiscret,  
 Prenant le tems comme le Ciel l'envoie,  
 Jamais pour le passé ne forme de regret,  
 Dans le présent trouve toute sa joye,  
 Pour l'avenir ne fait point de projet.

L'Honneur est le Dieu qu'il encense ;

Il est suivi par les Plaisirs,  
 Et du premier, où tendent ses desirs,

Les autres font la récompense.

A recevoir tels gens craint-on des repentirs ?  
 Dédaignez-vous une telle peinture ?

Ils parlent tous par ma bouche, je jure :

C'est le desir de vous le confirmer

Qui nous a fait ici nous transformer

En Acteurs, qui peut être ont abusé, Mesdames,

D'un tems mieux employé qu'à nous venir siffler.

Si nous vous déplaisons plus que par tous les blâmes,

Le regret de ne plus ici vous rappeler

Nous punit, sans pourtant nous en voir accabler ;

Car vous voir est un avantage,

Que

Qu'il faut payer par des soupirs ;  
 N'importe, c'est vous voir, & souvent le plus sage,  
 Sans trop prévoir les repentirs ,  
 Ne pense qu'au bonheur d'en pouvoir faire usage &  
 C'est en dépit de l'une des neuf Sœurs  
 Que pour vous voir l'Amour nous fit Acteurs ;  
 La curiosité , qu'on assure femelle ,  
 Servira , dîmes-nous , à bien remplir nos Jeux ;  
 Et nous avons ce qui nous tenoit en cervelle.  
 Oûi , Mesdames , c'étoit un regard de vos yeux ;  
 Polimnie (a) en ce jour partage notre zele ,  
 Elle veut employer son art à vos plaisirs ,  
 Et par des sons , qu'enviroit Philomele ,  
 Une Syrene (b) ici va combler nos desirs.  
 Terpsicore , à son tour , dans sa danse légère  
 Vous offrira nouvel amusement :  
 Ses pas feront un nouveau sentiment ,  
 Nouveau desir encore de vous plaire.  
 Sexe charmant , nos cœurs vous sont soumis :  
 Qui ne se fait honneur de vous avoir pour maître ?  
 Soyez content , faites-nous le connoître ,  
 Et notre zele emporte tout son prix.

(a) *La Muse de la Musique.*

(b) *Mlle Gausier.*



bloit préparer à ce grand Evenement. Les Peuples étoient écrasés par les vexations des Grands. *Mamersah*, Empereur des Mogols, Prince d'un esprit foible, jusqu'à l'imbecilité, uniquement occupé de ses plaisirs, laissoit le soin de son Royaume à Candoram & à Camordikam, ses deux principaux Ministres; ces deux Ministres, que l'ambition & l'interêt divisoient, ne songeoient qu'à accumuler des richesses; l'Etat étoit sans Troupes. les *Omrats*, (Généraux d'Armées, Gouverneurs des Provinces, premier Titre dans cet Empire) & les *Mausebdeces* (Titre qu'on donne à ceux qui commandent depuis 500. chevaux jusqu'à 10000.) chargés d'en entretenir un certain nombre, en recevoient la paye, sans en avoir d'effectifs sur pied.

Ce Grand Empire étoit agité depuis long-tems par diverses Rébellions. Les *Marettes*, Peuples du *Décan*, qui n'est pas une seule Province, ni un seul Canton, mais qui comprend tout ce qui est situé entre les deux Côtes Malabares & de Coromandel; il est apellé Décan par les Arabes, autrefois Tributaires du Mogol, dont ils avoient secoué le joug; avoient même eû la hardiesse de pénétrer en Corps d'Armée d'un bout à l'autre de l'Indostan & d'y faire de grands ravages; le peu de résistance qu'ils avoient trouvé, annonçoit la facilité qu'il y auroit à envahir cet Empire.

Schah Nadir, né Guerrier & ambitieux, instruit de toutes ces choses, engagé peut-être par quelques Grands de l'Empire, conçût le dessein d'en faire la conquête. Sa grande autorité reconnue dans toute la Perse, dont il avoit usurpé la Couronne sur Schah Thamas, & la Paix qu'il avoit faite avec les Turcs & les Moscovites le laissoit le maître de disposer de toutes ses forces; il s'avança d'abord du côté de la Forteresse de Candahar, Frontiere des deux Empires.

res, tantôt possédée par les Persans & tantôt par les Mogols. Il s'en empara après un Siège assez long. on croit même qu'il ne le poussa point avec toute la vigueur qu'il auroit pû, par de certaines vûes particulieres, pour se donner le tems de se mettre en état d'entrer dans les Indes.

Après la prise de Candahar, & pour ne point laisser d'ennemis derriere lui, qui pussent lui fermer les chemins à son retour des Indes, il fit un Traité avec la plus grande partié des *Patannes* ou *Aghouans*, qui habitent les Terres de Caboul & de Genelabar, Province dépendante des Mogols, à l'Oüest de l'Indus.

Il s'avança ensuite avec son Armée du côté de Caboul; M. Voulton, François, attaché à l'Empereur Mogol, en qualité de Chirurgien, marque dans sa Lettre du 24. Septembre 1738. que le reste des Patannes que le Prince Persan avoit négligé de s'attacher à lui, avoient voulu s'oposer à sa marche, qu'il s'étoit donné plusieurs combats, que dans les deux premiers Schah Nadir avoit été repoussé, mais que dans le troisiéme il avoit remporté une victoire complete; la même Lettre ajoute que Nazer Kam, Gouverneur de Caboul & de ses dépendances, avoit trahi son Maître, qu'il avoit livré la Ville à Schah Nadir, & s'étoit joint à lui avec cent mille Cavaliers.

Les Nouvelles écrites en Persan du 13. Janvier 1739. traitent cette affaire d'une façon un peu différente. Elles portent que Nazer Kam, en conséquence des ordres du Mogol, avoit assemblé une Armée de Patannes, avec laquelle, quoiqu'il n'eût point reçu les secours qu'il avoit demandés, & qu'il atendoit de Dely, il n'avoit pas laissé de se présenter devant Schah Nadir, qu'il s'étoit donné un Combat entre les deux Armées, dont l'avantage avoit

avoit été indécis , qu'en suite le *Gemidar* de Caboul ( qualité que les Maures donnent aux Rajats , Tributaires dont le District n'est point étendu , ) & les Patannes attachés à Schah Nadir avoient conduit ce Prince par un autre chemin à Pechoart , Forteresse située à l'Ouest de l'Indus , à une distance de 18. à 20. lieues , dont il s'étoit emparé ; que Nazer Kam en ayant été informé , avoit pris la fuite , mais qu'il avoit été poursuivi & arrêté , & que , pour prix de sa rançon , il avoit livré Caboul.

Pechoart & Caboul soumis au pouvoir du Conquérant , il passa la Riviere d'*Atak* ou l'Indus , & s'avança vers Lahors , Ville Capitale de la Province du Royaume de Pingal.

Zigria Kam , beau frere de Camordi Kam Grand Vizir , pourvu de ce Gouvernement , sortit de la Ville avec 70000. hommes , pour aller au-devant de l'Ennemi , mais étant informé de la prise d'un Endroit fort & considérable , nommé *Emmenabat* , à 5. à 6. lieues au Nord de Lahors , après un Combat assez opiniâté , dans lequel Calamder Kam , qui en étoit *Fossedar* ( Titre qui désigne un Gouverneur d'une Ville ou d'un District dépendant d'un Gouverneur Général ) avoit été tué , il rentra dans la Ville qui ne résista pas long-tems à Schah Nadir , lequel y trouva beaucoup de munitions de guerre , dont il s'empara , & qui lui furent d'un grand secours pour le reste de ses Conquêtes.

Schah Nadir traitoit avec beaucoup de douceur ceux qui se soumettoient à lui , mais il étoit d'une sévérité extrême pour ceux qui lui résistoient. Cette Politique , jointe au découragement & au mécontentement des Peuples , grossissoit tous les jours son Armée , & lui levoit bien des obstacles qui l'auroient empêché de s'avancer du côté de Dely avec autant de rapidité qu'il a fait. Dely ou Gehenabat est

est une Ville située sur le *Gencena*, Riviere qui se décharge dans le Gange à Wabes, Capitale de tout l'Empire Mogol, fondée par Schah Gean, Pere d'Aurengzeb, Empereur.

Pendant que Schah Nadir étendoit ses Conquêtes dans les Indes, Mametcha paroissoit être à Dely dans une pleine securité, soit par le peu de connoissance qu'on lui donnoit des affaires, soit que la fausse idée de sa puissance lui fit regarder le Roy de Perse comme un ennemi peu à craindre. La nouvelle de la prise de Lahors le réveilla de sa létargie, & jeta la Cour & le Peuple de Dely dans le dernier abattement. On se disposa cependant à oposer à Schah Nadir, qui s'avançoit à grands pas vers cette Ville, une des plus puissantes Armées, dont on ait jamais ouï parler dans le Mogol.

Le 13. Décembre 1738. suivant la Lettre de M<sup>r</sup> Voulton du 27. du même mois, Nazelnemoulouk, Gouverneur du Decan & Général de Mametchah, sortit de Dely avec Camordi Kam & Caudoram pour se mettre à la tête des Troupes; Mametchah auroit bien voulu garder auprès de lui Candoram, mais les deux premiers refuserent de partir sans lui. Ils camperent à six lieues de Dely, pour attendre le reste des Troupes qui venoient à grands pas de toutes parts.

Le 26. Decembre, Mametchah envoya ordre à Nazelnemoulouk de décamper, mais cet Officier lui fit réponse qu'il étoit à propos que S. M. sortit de Dely, pour encourager ses Troupes; que celles qu'on attendoit auroient plus d'empressement à joindre le reste de l'Armée, quand elles scauroient leur Souverain dans le Camp; ce Prince n'ayant point goûté cette proposition, l'Armée continua sa marche, pour aller au-devant de Schah Nadir; les Troupes de Sadatkam, Gouverneur de Bennaress,  
apellé

appelée par les Gentils, Dailly, Ville fameuse par son ancienne & célèbre Académie, située sur le Gange, celles de la Clarté & celles des Rajats, Princes Gentils, que l'on attendoit, se joignirent en chemin.

Mametchah se détermina cependant à quitter Dely; il en sortit le 11. Janvier 1739. & alla camper à un Jardin, qui en est éloigné de sept lieues; nommé *Schelamar*, où il avoit envoyé son fils devant; ils en partirent ensuite pour joindre l'Armée.

Schah Nadir avançant du côté de Dely, & Mametchah allant au-devant de lui, les deux Armées se rencontrèrent enfin sur le chemin de Lahors, à un Lieu nommé Carval, distant de Dely d'environ 60. lieues.

Celle de Mametchah, suivant les premières Lettres de M. Voulton, & selon les Nouvelles Persiennes, qui sont presque conformes, étoit de deux cent mille Cavaliers, & de cinq cent mille Pions ou Fantasins, outre 5000. Elephans armés en guerre; l'Artillerie répondoit à la grandeur de cette Armée; elle étoit de 7000. pièces de canon ou fauconneaux; mais si on s'en raporte à la dernière Lettre de M. Voulton, cette Armée étoit encore bien plus forte, il la fait monter à quatre cent mille chevaux, à huit cent mille Pions, 10000. pièces de canon, 2000. Elephans armés en guerre, & 30000. Chameaux, sur les bats desquels on place une espece de fauconneau.

L'Armée de Schah Nadir n'étoit que de 80000. Cavaliers, partie Caselbatches & Géorgiens, noms que l'on donne aux Cavaliers Persans, comme celui de Spahis aux Cavaliers Turcs; de 20000. hommes d'Infanterie, 250. pieces de canons de Campagne, & 12. pièces de grosse Artillerie, mais ces Troupes étoient disciplinées, aguerries & conduites par un Chef qui sçavoit leur donner les mouvemens convenables.

Celle

Celle de Mametchah , au contraire , n'avoit point de Chef , les Généraux étoient divisés entre eux , les Soldats ramassés à la hâte , sans discipline , & découragés à un point , qu'un seul Loutchis ou Cavalier de l'Armée de Schah Nadir , faisoit trembler 1000. Cavaliers de Mametchah , qui d'ailleurs ne pouvoient s'accoutumer à l'habillement bizarre de ces Loutchis. Ils ont une espece de Bonnet carré d'un pied & demi de hauteur , couvert d'une peau de Mouton , ils ont un habit de Drap à la Heyduque , une Culotte courte , des Bottines de cuir , & ils sont armés d'un Sabre , d'un Fusil à meche & d'une Hache.

L'Armée de Schah Nadir avoit en abondance des vivres & des munitions de guerre ; celle de Mametchah manquoit au contraire de tout ; on ne connoît point dans les Indes les précautions qu'on prend en Europe , d'avoir des Magasins établis & des Munitionnaires ; le Cavalier , comme le Fantassin , est obligé sur sa paye de se fournir de vivres , de poudre & de plomb ; ils se chargent le moins qu'ils peuvent de balles ; un Fantassin passe pour être bien armé lorsqu'il a trois coups à tirer , d'où il arrive que souvent après la première décharge il n'est plus en état de combattre ; il est vrai que presque la seule Cavalerie combat dans ces Pays , & que l'Infanterie ne sert pas beaucoup. Ces choses bien connues , rendent plus croyable la rapidité des Conquêtes de Schah Nadir.

Les deux Armées furent quelques jours en présence , pendant lesquels il n'y eut que des escarmouches , mais le 21. ou le 22. Fevrier 1739. ( car la date n'est pas bien constatée ) il se donna une Bataille qui coûta la vie à 10000. hommes des Troupes de Mametchah , & dans laquelle périrent un grand nombre d'*Omrats* , & *Candoram* avec toute

Famille de Mametchah, à l'exception d'un de ses fils. Salalkam mourut huit jours après des blessures qu'il y avoit reçues.

La perte de cette Bataille jetta le reste de l'Armée dans le dernier découragement, décida du sort de Mametchah, & assûra l'Empire du Mogol à Schah Nadir.

Le 16. de la Lune de Fevrier, les Troupes du vainqueur serrèrent de si près le Camp des Ennemis, que les fourages n'y pouvoient plus arriver, & que la disette y fut excessive.

Le 18. Schah Nadir envoya appeller Nazelnemoulouk, un des Généraux de Mametchah, pour lui faire part de ses prétentions, mais ce Général Mogol, appréhendant, comme le bruit en courroit, que l'Armée ne se débandât s'il s'absentoit, fit assembler Camordikam & plusieurs autres Vifirs, & leur proposa de sortir le lendemain des retranchemens & de tomber avec toute l'Armée sur Schah Nadir, & leur dit qu'il se mettroit à la tête. L'Empereur Mogol y donna les mains, mais il changea d'avis pendant la nuit, le lendemain personne ne fut du sentiment de Nazelnemoulouk, & Mametchah & ses Conseillers, aussi peu guerriers que lui, opinèrent de décamper.

Nazelnemoulouk voyant la famine augmenter dans le Camp, prit le parti, pour sauver un nombre infini de monde qu'il appréhendoit que Schah Nadir ne fit tailler en pièces, d'aller le trouver avec 10. personnes, dont M. Voulton marque avoir été du nombre.

On est obligé de s'en rapporter pour cette Conférence & pour les autres détails, à la Relation de M. Voulton, quelque informe & exagérée qu'elle paroisse, parce que les Nouvelles écrites en Persan n'en parlent point.

Nazel-

Nazelnemoulouk fut fort bien reçu de Schah Nadir, & ce Prince, après l'avoir fait asseoir, eut avec lui l'entretien qui suit, selon les mêmes Lettres de M. Voulton.

» Depuis quatre ans j'ai envoyé mes Ambassadeurs à votre Empereur, pour lui demander le paiement de ce qu'il doit à la Couronne de Perse, pourquoi retient-il mes gens? pourquoi ne répond-il pas à mes Lettres? & enfin pourquoi m'a-t'il donné la peine de venir de si loin?

Ce Général lui répondit : » J'ai toujours été dans le Decan; j'étois venu l'année dernière à Dely, dans le dessein de terminer cette affaire, mais l'Empereur n'étoit point en état de faire ce que vous demandiez; il ajouta, l'empressement que nous avons de vous voir nous a tout fait négliger, pour avoir, à quelque prix que ce fût, l'honneur de vous baiser les pieds.

Schah Nadir sourit à cette expression, & lui fit voir ensuite les Memoires contenant ses prétentions. D'abord pour le prix d'un Trône Royal, qui coustait neuf Courons de Roupies, ( le Couron vaut dix millions, ) ainsi ce Trône valoit quatre-vingt dix millions de Roupies, ( la Roupie évaluée 50. sols, ) ou 225. millions de livres de France, somme immense, mais sur quoi on ne peut asseoir aucun jugement, ne sçachant point de quelle matiere étoit ce Trône (a) ni les richesses qui y étoient em-

(a) Les choses les plus magnifiques & les plus superbes, n'ont été que de foibles commencemens. Parmi les Puissances de l'Orient, les Rois n'ont pas toujours été des Trônes; les Historiens Persans ( Bibliothèque Orientale, page 847. ) écrivent que Caioumarrat, Premier Roy de Perse, est le premier qui se soit servi d'un Trône, encore ce Siège Royal, dont ployées,

ployées. Il lui dit ensuite : « Est-il naturel que  
 « Thamour , Roy de Perse , l'ait fait transporter à  
 « Dely ? Et est-il juste que votre Empereur se l'a-  
 « propre ? Nazelnemoulouk convint là-dessus de la  
 justice des prétentions de Schah Nadir.

« Le Grand-Pere de Mametchah , oncle de Gean-  
 « ghir , continua Schah Nadir , avoit prié la Perse  
 « de le secourir de 10000. hommes, pour l'aider à  
 « monter sur le Trône , la Perse les lui envoya , &  
 « fit toutes les dépenses nécessaires , à condition  
 « qu'il les rembourseroit ; cela n'a point encor été  
 « fait , ce Remboursement est-il juste ? Qui , ré-  
 « pondit Nazelnemoulouk.

« Par l'Alliance contractée entre les deux Empi-  
 « res , ajouta Schah Nadir , on devoit se secourir  
 « réciproquement ; la Perse a essuyé une guerre  
 « cruelle qui l'a ruinée , on vous a demandé les mê-  
 « mes secours que l'on vous avoit ci-devant don-  
 « nés , vous ne nous avez fait aucune réponse ; j'ai  
 « emprunté des sommes considérables, dont je paye  
 « les intérêts , pour me mettre en état de repres-  
 « dre sur les Turcs les Provinces de Perse, dont ils

*on ne dit pas la matiere , n'étoit-il que doré. Dans la  
 suite plusieurs Princes en firent faire d'or massif. Mais  
 rien n'égalait peut-être jamais la richesse de celui dont  
 il est ici question , la description exacte & détaillée de  
 toute sa composition seroit curieuse.*

Serir Aldheheb , ou le Trône d'or , est le nom d'une  
 grande Province , qui s'étend entre le Pont Euxin  
 & la Mer Caspienne , Nouschirvan Kistra , Roy de  
 Perse , en donna le Gouvernement à un Seigneur de  
 grande confiance , auquel il accorda le Privilege de  
 s'asseoir sur un Trône d'or , en considération de l'im-  
 portance du Pays qu'il gardoit , lequel en a retenu le  
 nom qu'on vient de dire. ( Bibl. Orient. p. 807. )

« s'étoient

» s'étoient emparés; l'Empire de Perse est ruiné  
 » par votre faute, & par le peu d'assistance que  
 » vous lui avez donné, qui me remboursera de tou-  
 » tes ces dépenses ?

» Permettez-moi, répliqua Nezelnelmoulouk,  
 » d'en écrire à mon Maître, & pardonnez ce qui  
 » est passé, je laisse ma tête entre vos mains, fai-  
 » tes de moi ce qu'il vous plaira, je me soumets  
 » à vos ordres.

Schah Nadir lui dit ensuite : » je suis touché de  
 » ce que vous me dites; je fais grace à votre Em-  
 » pereur & à ses Troupes, que j'avois dessein de  
 » faire passer au fil de l'Épée; je vous ordonne de  
 » lui aller dire de ma part qu'il vienne me joindre  
 » entre les deux Armées, & nous ferons la Paix,  
 » comme je le jugerai à propos.

Nazelnelmoulouk de retour dans le Camp, ren-  
 dit compte à Mametchah de cette Conférence.

Le lendemain Schah Nadir & Mametchah se trou-  
 verent au rendez-vous donné, comme on en étoit  
 convenu, & ils s'embrassèrent. Ce dernier offrit son  
 Empire à Schah Nadir, qui lui répondit, » je sa-  
 » luë votre *Tack*, c'est-à-dire votre Trône & votre  
 » Empire, il est à moi, mais je vous le rends; fai-  
 » tes justice à la Perse sur ses prétentions légitimes.

Il fut arrêté que Nazelnelmoulouk régleroit tout;  
 les deux Monarques demeurèrent ensemble pen-  
 dant six heures, & convinrent que Mametchah re-  
 viendrait le surlendemain, pour être régaté par  
 Schah Nadir, & que le jour suivant Schah Nadir  
 viendrait chés Mametchah.

Ce Prince se rendit au jour assigné au Camp de  
 Schah Nadir; la Fête qu'on lui donna, coûta trois  
 Sacs de Roupies, c'est-à-dire 300000. Roupies, &  
 ils ne se quitterent que sur les huit heures du soir.  
 Mametchah, en se retirant, fit présent à Schah Na-  
 dir

dir de six chevaux, d'un Elephant chargé de Joyaux, & d'un autre Elephant, chargé de trois Sacs de Roupies.

Le lendemain Nazelnemoulouk retourna chés Schah Nadir, pour terminer toutes choses à l'amiable, il avoit fait mener avec lui 20. Chariots, chargés de trois Courons de Roupies, qui font trente millions, pour les donner à compte; Schah Nadir faisoit monter ses prétentions à 40. Courons, c'est-à-dire à quatre cent millions de Roupies, tant pour les frais de la guerre contre les Turcs, que pour les dépenses qu'il avoit faites depuis qu'il étoit sorti d'Ispaham pour se rendre dans les Indes, & pour celles qu'il seroit obligé de faire pour son retour.

Nazelnemoulouk, après bien des représentations, le fit consentir à se contenter de 12. Courons de Roupies, qui font cent-vingt millions, qui devoient être payés en quatre ans; de cinq Courons de Joyaux, & du *Tack* ou Trône de Thamour, dont on a parlé ci-devant, de neuf Courons.

Il fut convenu ensuite que deux jours après la Ratification du Traité par Mametchah, les deux Armées se sépareroient, & que Schah Nadir laisseroit librement passer les fourages & les vivres dans le Camp, où la famine étoit si grande, que plus de 50000. hommes y étoient morts de faim; 300000. qui s'en étoient sauvés, pour éviter un pareil sort, avoient été massacrés par les Payfans qu'on appelle Zates & Bertouches.

Lorsque Nazelnemoulouk présenta à Mametchah l'accord qu'il avoit fait, ce Prince lui répondit qu'il n'avoit point assez d'argent pour payer actuellement une telle somme, qu'il aimoit mieux tout abandonner, & passer dans le Bengale, que de souscrire à de pareilles conditions.

Nazelnemoulouk lui représenta que l'imposition

tion de l'ancien Tribut sur les Gentils, ou Idolâtres, qui étoit de sept Roupies par tête d'hommes mariés, lui procureroit le double de ce qu'il avoit consenti de payer à Schah Nadir, & qu'il devoit rendre grâces au Ciel d'un Traité qui lui assureroit l'Empire & la vie.

Ce Prince remit l'affaire au lendemain, mais ses infidèles ou peu éclairés Conseillers, dont il avoit toujours écouté les avis, le détournèrent de signer ce Traité.

Nazelnemoulouk s'étant rendu le lendemain auprès de Mametchah, ce Prince lui répéta qu'il ne vouloit point du tout consentir à l'accord qu'il avoit fait. Ce Général lui répondit : » vous avez donné » votre parole à Schah Nadir, c'est en conséquence de vos ordres que j'ai fait ce Traité, si vous ne voulez point le ratifier, déclarez lui donc de nouveau la guerre.

Son Maître ne lui fit aucune réponse, & fit appeler Camordikam & les autres Omrats, pour les consulter; les avis tumultueux & différens de ce Conseil ne permirent pas de rien décider.

Nazelnemoulouk, dans la dernière consternation de l'indécision de son Maître, prit le parti de retourner seul vers Schah Nadir, pour remplir la parole qu'il lui avoit donnée. Il lui dit, en l'abordant, » je vous avois engagé ma parole, mais mon » Empereur ne veut point exécuter le Traité, voilà » ma tête, faites de moi ce que vous jugerez à » propos.

Schah Nadir lui répondit, » j'ai tenu ma parole ; » vous autres Mogols vous n'en avez point, je vous » ferai tous mourir de faim, & je ferai couper la » tête à votre Empereur & à ses Généraux ; il le fit ensuite arrêter, & envoya dire à Mametchah qu'il le feroit mourir avec toute la Génération.

Il ordonna ensuite qu'on rafferrât de plus près le Camp du Mogol. & que son Armée se tint prête le lendemain, pour tomber sur celle de Mametchah, & de n'épargner ni l'Empereur ni l'Impératrice, &c.

Sur le minuit, Mametchah se repentit de n'avoir pas suivi les conseils de Nazelnemoulouk, mais il n'étoit plus tems, & ce Prince qui n'avoit eû ni assés de cœur pour combattre, ni assés de jugement pour accepter un Traité qui lui conservoit l'Empire, prit la résolution de s'empoisonner avec toute la famille.

Les choses étant prêtes pour exécuter les ordres de Schah Nadir, Nazelnemoulouk, toujours prisonnier auprès de lui, le pria si instamment d'accorder un délai, qu'il y consentit, mais à condition que Mametchah viendrait se rendre son prisonnier le même jour, & qu'il se mettroit à sa discrétion.

Ce Général fit sçavoir cette condition à Mametchah, qui fut obligé d'y souscrire; ce malheureux Prince vint se mettre à la discrétion de son vainqueur, qui le fit son prisonnier, & envoya sur le champ 10000. hommes de ses Troupes, pour s'emparer de toute l'Artillerie, & faire tous les Omrats prisonniers à plusieurs desquels il fit couper la tête; il ordonna ensuite aux deux Armées de se joindre, & de continuer leur marche vers Dely.

Il fit son Entrée dans cette Ville le 7. de la Lune de Mars, avec autant de tranquillité, que s'il en avoit été le légitime Souverain. Toutes les Publications se firent dans la Ville en son nom, comme Roy des Indes; il fit fraper les Roupies à son Coin; les Nouvelles Persiennes portent, que ces Roupies étoient du poids de douze *Masses*, ou de vingt grains plus pesantes que celles du Mametchah. C'est de ces nouvelles Roupies qu'il a payé son Armée, la Légende étoit en ces termes. Il est

H né

# 1754 MERCURE DE FRANCE.

*né pour être le Roy du Monde, Qui est le Roy des Rois*  
SCHAH NADIR.

Ce Prince prit son logement dans la Forteresse ; qui est la demeure ordinaire des Empereurs , & il y donna un appartement à Mametchah , mais toujours avec une garde.

L'incertitude où l'on étoit dans le Pays de Bengale sur ce qui se passoit à Dely , donna lieu aux Nouvelles les plus extravagantes, soit sur le compte de Mametchah , soit sur celui de Schah Nadir ; on prétendoit que ce dernier Prince avoit fait présenter au premier un Plat d'or , rempli de Perles & de Pierrieres , sans lui faire donner autre chose à manger , & sur ce que ce Prince s'étoit plaint qu'il n'étoit pas possible de manger de pareilles choses , il lui avoit été répondu , que ces mets étoient cause de sa misere , que s'il eût employé l'argent qu'il avoit dépensé à les acquérir , à bien faire fortifier ses Places , il seroit encore le maître de manger à son aise tout ce qu'il voudroit ; on ajoûtoit que lorsque ce malheureux Prince vint se rendre à la discrétion de Schah Nadir , il avoit été mis dans une Cage de fer sur un Elephant , les mains liées avec une chaîne d'or , & que dans cet état humiliant il avoit accompagné le Conquerant dans son Entrée à Dely ; mais toutes ces Nouvelles se sont trouvées fausses ; M. Voukon , ni les Nouvelles en Persan , n'en disent rien , elles sont , au contraire , pressentir qu'à la garde près , Mametchah avoit été traité en Roy.

Le 28. Mars 1739. Sayer Nyatzkam , parent de Camordikam , Sayer Navaskam & Rayeman , Capitaines des Choupdars de Mametchah , qui sont des Officiers ayant un Bâton d'argent ou d'or , Porteurs des ordres de leurs Maîtres & l'accompagnant partout , ces Capitaines , dis-je , ayans fait la débauche ,

On firent courir le bruit que Schah Nadir avoit été tué par Mametchah dans l'intérieur de la Forteresse, ce bruit s'étant répandu dans la Ville de Dely, la Populace se souleva & tomba sur les Troupes de Schah Nadir, dont il fut tué s. à 6000 hommes.

Schah Nadir en ayant été informé, entra en fureur, fit fermer la Forteresse, & en fit tirer le canon sur la Ville jusqu'à minuit. Le lendemain, il ordonna à ses Troupes de mettre la Ville à feu & à sang; il sortit même de la Forteresse, & alla s'asseoir dans la Mosquée de *Rochendoula*, au Champ de Nichoque, où étoient les Boutiques des Marchands & Banquiers de Dely. Ses ordres furent exécutés avec ponctualité, le feu fut mis aux quatre coins de la Ville, le viol, le pillage & le carnage durèrent jusqu'à midi, plus de 100000. personnes, y compris les femmes & les enfans, furent massacrés, & les trois quarts de Dely furent brûlés.

Nazelnemoulouk, pénétré de l'état affreux où se trouvoit cette Capitale, se sauva de sa maison & se rendit auprès de Schah Nadir, qu'il trouva mangeant des Confitures, ce Prince lui en présenta sur une assiette, il les refusa & lui dit: » Seigneur, je ne suis pas venu pour manger, mais pour mourir de votre propre main, puisque vous faites ôter la vie à tant de personnes, sans vous informer de la cause du désordre, ne craignez-vous point que Dieu ne fasse tomber cette Mosquée sur votre tête, pour vous punir du massacre que vous faites faire pour une faute que quatre Particuliers ont seuls commise? »

Schah Nadir, touché de ses représentations, envoya ordre sur le midi, de faire cesser le pillage & le carnage, mais il ne cessa que sur les neuf heures du soir. Dely fuma pendant plus de huit jours de feu Incendie.

Le Prince victorieux ayant fait chercher les trois Omrats, auteurs de l'Émeute, il leur fit couper la tête.

Les Nouvelles en Persan portent, que Camordikam accompagnoit Nazelnémolouk, & qu'ils se présenterent devant Schah Nadir la tête nue & les mains liées; c'est la manière la plus humiliante & la plus touchante de demander grace en ce Pays.

La Ville de Dely étant devenue tranquille, ce Prince continua à en faire ramasser toutes les richesses; il fit mettre une contribution sur chaque Maison, & taxa tous les Omrats, les Secrétaires & autres Officiers de Mametchah à des sommes considérables, plusieurs d'entre eux, hors d'état de payer leur Taxe, ayant été dépouillés de tous leurs biens, s'empoisonnerent ou s'ouvrirent le ventre, pour ne point survivre à leur misère; il s'empara aussi de toutes les richesses de Mametchah, & fit enlever jusques aux Plaques d'argent, dont la Sale Royale, ainsi que les Lits & les gros Meubles, étoient revêtus: il fit encore publier une défense à tout Cavalier & Fantassin de son Armée, de garder plus de cent Roupies, sous peine contre les contrevenans, d'avoir le ventre ouvert.

On creusa la terre dans les Maisons, pour voir s'il n'y avoit point d'argent caché; & pour obliger les Habitans à découvrir leurs richesses, on les attachoit, & deux Cavaliers avec une Hache à la Heyduque, leur en donnoient tant de coups sur les mains & sur le dos, qu'ils étoient obligés de tout déclarer.

L'Armée de Schah Nadir environnoit Dely, & il n'étoit permis à personne de sortir de la Ville, mais comme on n'y apportoit point de vivres, la disette y fut excessive, le Ris fin y a valu une Roupie, & le reste à proportion.

La rapidité des Conquêtes de Schah Nadir avoit répandu une si grande terreur dans le reste de l'Empire, qu'il se seroit entièrement soumis, seroit de simples ordres. Cette terreur passa jusqu'à Moxondabat, séjour du *Nabal*, ou Gouverneur Général du Royaume de Bengale, éloigné de Dely de plus de 300. lieues, & quoique le Vainqueur n'eût envoyé aucunes Troupes dans ce Royaume, que les ordres n'y eussent pas même pénétré, son autorité y fut reconnue, aussi-tôt que l'on y fut informé qu'il étoit maître de Dely, Safraskam, Nabal ou Viceroy, le fit proclamer Roy des Indes à Moxondabat.

Le 4. Avril les Prières furent faites en son nom dans les Mosquées, & les Roupies furent frappées à son Coin; les Hollandois en reçurent même à la Monnoye 10000 frappées à ce même Coin

Il est vrai qu'on se repentit bien tôt à Moxondabat d'avoir pris ce parti; on parla même pendant quelque tems de tirer de la Forteresse, pour le mettre sur le Trône, un Prince du Sang Royal, nommé *Carimchah*, qui y étoit prisonnier & qui avoit toujours passé pour être aveugle pendant le Règne de *Mametchah*. Lorsqu'un Prince du Sang Royal fait ombre au Mogol Regnant, l'usage est de lui passer devant les yeux un fer chaud, pour l'aveugler, & le mettre hors d'état de pouvoir jamais être à la tête d'aucun parti. On disoit alors que *Carimchah* voyoit très-clair, mais ce Prince refusa, dit-on, la proposition qu'on lui fit, ce qu'il y a de sûr, c'est que cette levée de Bouclier n'a eu aucune suite.

Le 5. ou le 6. d'Avril, Schah Nadir maria un de ses fils avec la petite-fille de *Cambarchi*, nièce de *Mametchah*, à laquelle il donna 40. Sacs de Roupies en Dot, qui font quatre millions.

Ce Prince, maître de Dely, & à qui il n'auroit  
 H iij fallu

fallu que ses simples ordres pour faire reconnoître son autorité dans le reste de l'Empire, prit, lorsqu'on s'y attendoit le moins, le parti de rétablir Mametchah & de retourner en Perse.

Plus de 1000. Charpentiers, selon M. Voulton, travailloient nuit & jour à construire & à préparer tout ce qui étoit nécessaire pour mettre en sûreté toutes les richesses que Schah Nadir devoit emporter des Indes; la Monnoye de Dely fut occupée huit & jour pendant un mois à fondre en Lingots toute l'argenterie & les Roupies; on faisoit un trou à ces Lingots, pour y passer une corde, afin d'en charger un de chaque côté sur les Chameaux & sur les Mulets.

M. Voulton ne parle que de Montagnes d'or & d'argent en Lingots entassés, ainsi que des Roupies, & d'une Montagne de Joyaux. Il fait monter toutes ces richesses à 300. Courons, qui font trois millions de Roupies, ou sept Milliards cinq cent millions de livres; les Relations les plus modestes, & qui sont les plus uniformes, ne les font monter qu'à trois Courons, qui font un milliar cent dix millions de Roupies, ou deux milliards sept cent soixante quinze millions de livres, selon le Mémoire qui suit.

*Etat des Richesses que Schah Nadir a enlevées de l'Inde.*

Pour les Elephans, Chameaux, Artillerie, Tentés & autres Munitions de Guerre, que Schah Nadir a pris à Mametchah & à ses Omrats, après la perte de la Bataille

En Roupies d'or & d'argent sorties du Trésor Royal,

5. Courons,

En Joyaux,

8.

En un Lit superbement enrichi,

7.

Pour

Pour le <i>Tack</i> ou le Trône en question , 9. Courons	
En Bassins , <i>Casaris</i> , <i>Caujars</i> & autres Effets garnis de Pierreries	11.
En argent comptant & Joyaux appartenans aux femmes & aux Enfans de Mametchah	32
Pour le produit du pillage de la Ville de Dely ,	10.
Pour celui de la Taxe sur les Habitans ,	10.
Pour ce qu'il a exigé des Onquils , & Serviteurs des Rajats , Nabals & Omrats ,	10.
Pour ce qu'il a retiré de Camordikam ,	16.
<i>Idem</i> , de Caudoram , Mouzafarcam , Alyamedkam & Sadaskam , après leur mort ,	7.

---

Total

111. Courons.

Cette somme, toute modérée qu'elle est , par rapport au Caloul de M. Voulton , revient cependant en Monnoye de France à deux millions sept cent soixante-quinze millions de livres , richesses d'autant plus intenses , qu'elles paroissent n'avoir été tirées que de la seule Ville de Dely , & que l'on auroit de la peine à le croire , si celles de l'Indostan n'étoient pas connûes , & qu'on ne sçait point que ses Manufactures & ses Dentrées lui attirent chaque année une grande partie de l'argent de l'Asie & de l'Europe , où il ne retourne plus , lorsqu'il y est une fois entré.

Le 9. ou le 10. Mai , après une Conférence particulière que Schah Nadir eut avec Mametchah , il lui remit la Couronne sur la tête , & lui dit : « Si on manque à l'obéissance qu'on vous doit , avertissez-moi , je viendrai sur le champ châtier ceux qui

H. iiii, nous auront

» auront osé vous désobéir ; de votre côté , Prince ,  
 » gouvernez votre Royaume , comme un Roy doit  
 » le faire ; il fit ensuite appeller Nazenelmoulouk ,  
 Camordikam & les autres Omrats , & leur dit :  
 » Voilà votre Roy , ne vous écartez point de l'o-  
 » béissance que vous lui devez , & soyez d'une  
 » union parfaite pour l'exécution de ses ordres.  
 Cette Cérémonie finit par plusieurs Serpos , qu'il fit  
 distribuer , mais dont il n'y avoit que trois de ri-  
 ches. Ce Serpo étoit composé d'un Courti ou Ves-  
 te à la Persienne , d'un Sabre & d'un Poignard.  
 C'est ce que les Turcs appellent *Calant* , & qui cou-  
 tient ordinairement de quoi se faire un habillement  
 entier à l'Arabesque.

On dit que Mametchah avoit précédemment fait  
 un Traité avec Schah Nadir , par lequel il lui cé-  
 doit tout le Pays qui est depuis Candahar jusqu'à  
 l'Indus , le voici tel qu'il a été répandu dans le  
 Public.

Mametchah traite d'abord Schah Nadir de Roy  
 des Rois , de Roy du Temps , de Refuge des Maho-  
 metans , d'un second Alexandre , &c. et dit ensuite :

» Vous m'aviez envoyé un Ambassadeur pour trai-  
 » ter de quelques affaires , j'ai fait tout ce que j'ai  
 » pû pour l'expédier au plutôt , & vous n'auriez pas  
 » été obligé de me renvoyer Mahametkamtourkam ,  
 » sans la négligence de mes Ministres , qui ont  
 » toujours différé de faire réponse , & ont fait tar-  
 » der l'Ambassadeur , aimant mieux nous broüiller  
 » et jeter de la discorde entre nos deux États , que de  
 » faire ce que je leur ordonnois , c'est ce qui a été  
 » la cause , que las de ne point voir de retour vos  
 » Ambassadeurs , vous avez pris le parti de venir dans  
 » mes États ; nous nous sommes battus , la victoire  
 » a panché de votre côté , et la fortune vous a fa-  
 » vorisé jusqu'au point de vous rendre maître de

» mon

10 mon Empire ; vous êtes entré dans Dely , vous  
 20 vous en êtes rendu maître , vous vous êtes assuré  
 30 de ma Personne ; vous avez pris tous mes Joyaux  
 40 et mes Pierres , et encore vous avez exigé de  
 50 moi de vous remettre l'état de tous mes Revenus,  
 60 mais puisque vous me promettez de me remettre  
 70 sur le Trône, je vous fais et déclare légitime  
 80 et souverain maître des Terres situées du côté  
 90 d'Oüest. au Pays Non-Abek , de la Mer de Sude,  
 100 de la Riviere de Sangara , de Chanar , du côté de  
 110 Caboul , des Montagnes de Pattan et de Jat , de  
 120 la Forteresse de Yexel , de Condabat , et de  
 130 tout ce qui dépend de Patta et de Tatta , me ré-  
 140 servant pour moi tout l'Indoustan.

Suivant M. Voulton. Schah Nadir , outre cette  
 Cession de Pays , a encore imposé sur ce Royaume  
 un Tribut annuel de trois Courons , faisant 75-  
 millions , Monnoye de France.

Le lendemain du jour que Schah Nadir eut réta-  
 bli Mametchah , ce premier Prince , aussi tranquille  
 que s'il eût été à Ispaham , fit une partie de Chasse  
 de l'autre côté de la Riviere de Sanna , qui coule  
 auprès de la Ville de Dely.

Le 13. Mai , il sortit de Dely au bruit de tout  
 le canon & de la Mousqueterie de la Ville , & alla  
 camper à Chesamar , Mametchah & Nazelnelmou-  
 louk , l'accompagnerent jusque-là.

Il fit défendre , avant que de quitter Dely , aux  
 Habitans de receler aucuns Soldats de ses Troupes,  
 sous peine d'avoir le ventre ouvert.

Ce Prince partit le 15. de Chesamar , pour re-  
 tourner en Perse , où l'on presume qu'il doit être  
 à présent arrivé ; il avoit fait partir auparavant 1000  
 Chameaux chargés des richesses qu'il a enlevées ,  
 sous l'escorte de 1000. *Caslbarches*.

M. de Beaumont , chargé des affaires de la Com-  
 H. v. pagnie

pagne Française des Indes à Benderabassy, dans sa Lettre du mois de Juillet 1739. marque qu'il a envoyé en Perse une Exemption pour trois ans de toute Taxe extraordinaire.

• Son départ a causé une joye infinie, il avoit couru divers bruits que les Rajats vouloient s'opposer à son retour, qu'il avoit été arrêté au passage d'une Riviere par les Patannes, avec lesquels il s'étoit vû forcé d'entrer en composition, & qu'il leur avoit donné la moitié de ses richesses pour qu'ils lui laissassent le passage libre, mais tous ces bruits ont été vérifiés faux.

• On pense que ce Conquerant a d'autant moins craint de s'éloigner des Terres du Mogol, qu'il a rendu Tributaire, qu'il compte d'y rentrer avec la même facilité qu'il a eû à le conquérir, s'il prenoit envie aux Mogols de secouer le joug qu'il leur a imposé.

• On peut cependant lui apliquer plus véritablement qu'à Alexandre. ce fameux mot, *qu'il étoit venu plutôt voyager dans les Indes, que les conquérir.*

En rétablissant Mamerchah sur le Trône, on peut dire qu'il a eû pitié de sa Personne & de la foiblesse de son esprit; il a chargé Nazelnelmoulouk du soin de l'Empire, & a fixé à cinq Courons de Roupies l'entretien de la Cour de Mametchah; ce Prince ne vouloit point reprendre la Couronne à de pareilles conditions, mais il y a été forcé.

• Les Roupies au Coin de Schah Nâdir n'ont plus de cours dans le Commerce, & ont été refonduës, pour la plûpart. L'Inde auroit besoin d'un long Gouvernement doux & moderé, pour se remettre d'une aussi violente secousse, mais l'avidité des Grands ne leur permet point de rien diminuer de leurs anciennes vexations.

On dit que Schah Nadir est d'une haute stature,

&c.

& d'une mémoire prodigieuse ; il ne sçait ni lire ni écrire ; il vit durement , & n'est pas beaucoup distingué de ses Soldats par ses habits. Il est d'une justice exacte & très-sévère ; il est enfin craint & respecté de son Armée , qu'il récompense & punit à propos.

Bien des gens ont crû que c'est Nazelnemoulouk, qui animé contre Candoram, a engagé ce Prince à venir dans les Indes.

## TURQUIE.

**O**N a reçu avis de Constantinople, que le Grand Seigneur avoit accordé des avantages considérables aux François qui commercent dans ses Etats.

Les Lettres reçues depuis de la même Ville, confirment que le Peuple s'y étant assemblé tumultueusement le 23. du mois de Juin dernier, pour demander la déposition du Grand Visir Hadgy Mehemet, le Grand Seigneur, pour prévenir les suites de la sédition, avoit été obligé d'ôter les Sceaux de l'Empire à ce Ministre.

On prétend que ce n'est point la conclusion du Traité de Paix entre le Grand Seigneur & l'Empereur, qui a causé la disgrâce d'Hadgy Mehemet ; & que c'est la dernière disette qu'on a soufferte à Constantinople, qui a irrité le Peuple contre lui. Il a été fait Pacha de Gedda, sur la Côte de la Mer Rouge, & Achmet Pacha, Kaimakan de Constantinople, lui succède dans la Dignité de Grand Visir.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Constantinople le 5. Juillet 1740. au sujet des derniers Troubles de cette Ville, suivis de la déposition du Grand Vifir.*

**L**A Crimée & les Provinces voisines de Constantinople, se trouvant dépourvues de grains ; de denrées & de troupeaux, par le séjour des Armées Ottomanes, & de celles des Puissances alliées, & par le dégât qu'elles y ont fait, les Ministres de la Porte, malgré toute leur attention à tâcher de procurer l'abondance dans cette Capitale, n'ont pu empêcher que la plupart des denrées n'y soient montées à des prix excessifs, & cette cherté de denrées, dont la Populace murmuroit, faisoit depuis quelque tems apprehender une rébellion. L'ancien Muphti *Dumaxadé*, qui depuis sa déposition étoit retiré dans une Maison de Campagne sur le Canal de la Mer noire, y fut attaqué dans la nuit il y a près d'un mois, par une trentaine de personnes qui y mirent le feu. On assure aujourd'hui que ces Incendiaires étoient des séditieux, qui tramant une rébellion, vouloient y être autorisés par un *Fesfa* ou Décision du Muphti, & que c'est sur le refus qu'il fit de leur donner ce *Fesfa*, qu'ils mirent le feu à sa maison.

Le 13. Juin, une douzaine de personnes qui entroient dans le Projet, & qui s'étoient chargés d'être les premiers Acteurs, vinrent dans le *Bezzim* de la Friperie, ayant un (a) *Emir*, ou Descendant (a) de Mahomet à leur tête ; & sur le prétexte d'a-

(a) Ces *Emirs*, qu'on nomme ailleurs *Cherifs*, ou Nobles par excellence, sont censés être de la Race de Mahomet, par sa fille *Fatime*, Epouse d'*Ali*, &c. Ils portent seuls le *Turban vert*, &c.

chez:

chacun des Sabres, ils se les distribuèrent, sans en payer le prix, & l'Emir ayant tiré de son sein un Etendart vert, il le mit au bout d'une baguette, criant que tout Mufulman se rangeât sous cet Etendart & eût à le suivre; la consternation se répandit sur le champ dans tous les Quartiers de Constantinople, par l'empressement des Marchands du *Bexassin* (a) à fermer leurs boutiques. Les Rebelles s'étant avancés dans l'esperance que leur Troupe grossiroit en chemin, ils renversèrent la premiere Garde qui s'oposa à leur passage, mais le *Tchorbadgi* ou le Chef d'une seconde Garde, les arrêta, en assomant leur Chef avec son *Topouz* ou Masse d'armes, tous les autres furent envelopés & arrêtés.

Les Ministres de la Porte étoient la plupart dans leurs Maisons de campagne, parce c'étoit une espece de jour de congé pour eux; mais le *Nichangi-Pacha*, ci-devant *Kaimakan*, en retournant à Constantinople, ayant trouvé quelques personnes attroupées, fit main-basse sur cette canaille, & en tua quelques uns de sa propre main; le G. Visir, revenant aussi de la campagne, & de concert avec l'Agas des Janissaires, se donna de grands mouvemens, pour rechercher ceux qui pouvoient avoir eû part à cette Sédition; il en fit, dit-on, arrêter un grand nombre, qui étoient assemblés dans des Bains.

La Sédition ayant été étouffée dans son principe, le G. Seigneur retourna ce jour-là même du Serrail de *Scutary* à celui de Constantinople; il a affecté depuis de se montrer en public plus qu'à l'ordinaire, & ayant reçu le 15. la nouvelle de l'évacuation de *B. lgrade*, il fit tirer à cette occasion le canon du Serail.

(a) Espece d'Enclos où sont les Boutiques de tout ce qu'on vend de plus précieux à Constantinople.

tail , pour présenter au Peuple un sujet agreable, & capable de diminuer son mécontentement.

Les jours suivans furent employés à prendre des mesures pour prévenir les suites de ce commencement de rébellion ; on exigea un nouveau Serment de fidelité des Janissaires , à qui on ordonna de se rendre chacun à son poste , sous les yeux de leurs Officiers ; on obligea tous ceux qui depuis quatre ans étoient venus à Constantinople , sans y être mariés , d'en sortir pour retourner dans leur Pays , ce qui fut si rigoureusement executé , que plusieurs milliers de gens inutiles & sans aveu , furent transportés en Asie , avec défense , sous peine de mort , de retourner dans la Ville ; enfra , on défendit aux Marchands de fermer leurs Boutiques au cas qu'il survint quelque nouvelle émeute , & on leur permit & ordonna même de courir sur les Rebelles , & de les assommer , sans aucune distinction de Nation ni de Religion , avec promesse autentique de n'être point recherchés. Pour ce qui est de la perquisition secrette des complices de la rébellion , on dit que dans la crainte que les Instigateurs , sur l'indication desquels on faisoit la recherche , n'en imposassent à la Porte , le Janissaire Aga envoya quelques-uns de ses domestiques déguisés , liés & garotés , comme des Rebelles qu'on auroit pris pour les confronter à ces Dénonciateurs , dont la calomnie fut découverte par les contradictions & les absurdités manifestes où ils tomberent , en voulant soutenir que les domestiques du Janissaire-Aga étoient du nombre des Rebelles ; & depuis ce tems-là on prit le parti de mettre les personnes suspectes entre les mains de leurs Officiers , qui en examinerent mûrement la conduite.

Le 24. le *Stambol-Effendi* , dont la Charge répond à celle de Lieutenant Général de Police , fut dés

déposé, non qu'on le crût complice de la rébellion, mais parce qu'il pouvoit y avoir de sa faute dans la cherté des vivres, qui faisoit murmurer le Peuple.

Le 22 il y eut une seconde Emeute aux Bézestins; excitée, suivant quelques-uns, par des Janissaires, qui se plaignoient, parce qu'on avoit arrêté de leurs camarades, &, selon d'autres, par des Gens sans aveu, qui vinrent une seconde fois s'armer aux Bézestins; ce mouvement fut d'abord apaisé, parce que les Marchands en conformité de l'ordre du G. Seigneur, au lieu de fermer leurs boutiques, tombèrent sur les Rebelles, & en affommerent deux à coups de barres, les autres furent arrêtés.

Le G. Visir qui tenoit alors le Divan, averti de ce desordre, crut devoir le mépriser pour ne pas l'augmenter, & affecta de rendre la Justice plus longtems qu'à l'ordinaire; on dit qu'on lui a fait un crime de cette inaction; il arriva d'ailleurs le même jour des Députés de la Ville de Nicomédie, qui vinrent se plaindre des desordres que les Gens sans aveu, exilés dans leur Territoire, commençoient d'y commettre, & qu'ils continueroient infailliblement, n'ayant aucune ressource pour vivre.

Toutes ces circonstances ont engagé les *Ulamas*, ou Gens de Loi, de s'adresser directement au G. Seigneur, avec lequel ils eurent le 23. Juin une Conférence dans un *Kiosk*, ou Pavillon, qui est à la pointe du Serrail; & ils lui firent connoître que la déposition du G. V. étoit une démarche nécessaire pour le rétablissement de la tranquillité publique. Le G. V. fut arrêté en conséquence entre les deux Portes du Serrail le même jour à deux heures après midi; il a été ensuite embarqué sur une Galere qui doit le conduire à Smirne, d'où il se rendra à  
Gedda

Gedda dont on prétend qu'on lui a donné le Gouvernement.

Le *Nichangi-Pacha* fut d'abord nommé (a) *Kaï-makan*, & le lendemain 24. il a été déclaré Grand Visir, & a reçu la Pelisse ou Veste d'honneur du Grand Seigneur, en cette qualité, & a fait distribuer, suivant l'usage, des *Cafians*, ou Surtouts de Cérémonie à ses Officiers. Le *Chaoux-Bachi*, & le *Mubur-Aga* ont été déposés.

Le nouveau G. Visir s'appelle *Achmet*; c'est le même qui a dissipé dans l'Asie, la faction du Rebelle *Sary-Beigh-Oghlou*, & qui a exercé deux fois la Charge de *Kaïmakan*.

Le G. Visir déposé, nommé *Pacha* de *Gedda*, doit partir sur un Vaisseau Alexandrin pour se rendre en Egypte; il a eu la liberté d'y faire embarquer ses Domestiques & ses Effets qu'on lui a laissés en entier, le *Tesierdard* ou Grand Tresorier ayant eu ordre de lever le Scellé qu'il avoit commencé de mettre sur ces Effets. *Bekir-Pacha*, Gouverneur de *Gedda*, (b) aura le Pachaïik ou Gouvernement d'*Aydim*. Le nouveau G. V. est fils de la Sœur de ce dernier, & a été son *Kiaïa* ou Lieutenant, tant à *Gedda*, qu'au *Caire*, avant que d'avoir été fait *Chaoux-Bachi*, & ensuite *Kaïmakan*.

Le *Kiaïa* du G. V. déposé a été confirmé par le G. Seigneur, qui lui a envoyé une Pelisse, en le déclarant *Kiaïa* de l'Empire.

Le *Chaoux-Bachi* qui a été déposé, doit aller à *Bagdad* au devant de l'Ambassadeur de *Thamas*.

(a) Gouverneur de Constantinople & Lieutenant du G. V.

(b) Ville sur la Côte de la Mer Rouge; & le Port de *Mecque*, qui n'est environ qu'à 15. ou 20. lieues de distance.

**Kouli-Kan.** Le *Jafidgi-Effendi*, ou Secrétaire du **Kislar-Agha**, ou Chef des Eunuques Noirs, a été remercié.

Le 27. Juin, l'Ambassadeur de France a rendu visite au G. V. pour le féliciter sur sa nouvelle Dignité ; les autres Ministres Etrangers vont successivement le visiter.

Tout paroît tranquille aujourd'hui à Constantinople ; on tâche de prendre des mesures pour diminuer le prix des denrées, & on continuë de faire passer en Asie les personnes inutiles, qui depuis quelque tems étoient venus s'établir dans cette Capitale.

### R U S S I E.

**O**N a appris de Petersbourg, que le Jugement par lequel le Comte **Wolinsky** a été condamné à avoir la langue arrachée & la main coupée, & à être rompu vif, lui fut prononcé le 8. du mois passé, & qu'on lui fit sçavoir après la lecture de ce Jugement, que la Czarine avoit adouci son genre de mort, en ordonnant qu'il auroit la tête tranchée. L'exécution se fit le même jour à sept heures du matin sur le bord de la **Néva** derrière la Citadelle, un Bataillon du Régiment des Gardes **Preobrazinsky** étant sous les armes autour de l'échaffaut, & plusieurs détachemens tant d'Infanterie que de Cavalerie ayant été postés dans les environs.

Le Comte **Wolinsky** s'étoit proposé de faire un Discours au Peuple, mais on a jugé à propos de l'en empêcher. Ce Ministre, en allant à l'échaffaut, salua toutes les personnes de connoissance qu'il trouva sur son chemin, & ayant aperçû le Général **Ushakoff**, il lui recommanda sa Famille.

**M. Jerepkin**, Directeur Général des Bâtimens ;

& M. Cruskoff, Conseiller de l'Amirauté, ont aussi eû la tête tranchée. La Czarine a fait grace de la vie à M. Simonoff, Vice-Président du Collège de l'Amirauté, & à M. Eichler, Secrétaire du Cabinet, qui avoient été condamnés à mort, & ils ont reçu, le premier 27. coups de Knout, & le second 17. M. de la Soud, Secrétaire du Sénat, a été fustigé, & il est relegué pour le reste de ses jours en Sibérie, ainsi que Mrs Simonoff & Eichler.

Après l'exécution, les corps de ceux qui ont été décapités, furent mis sur un Chariot couvert d'une Natte, & on les conduisit hors de la Ville dans un Champ, où ils ont été enterrés.

Le Jugement du Comte Wolinsky porte qu'il s'est rendu coupable de mort, pour avoir manqué de fidélité à la Czarine; pour avoir trahi les intérêts de l'Etat; pour avoir voulu exciter une révolte, & pour avoir détourné à son profit des sommes très-considérables, entre-autres 700000. Roubles, qui étoient destinés à l'entretien des Haras. Il est marqué au bas de ce Jugement, que les crimes des coupables seront rendus publics, après que le Comte Platon Jean Musin Puskin, Sénateur & Président du Conseil de Commerce, aura été jugé avec les autres complices. Ce Sénateur a dû l'être sur la fin du mois dernier, & l'on croyoit que la Czarine lui accorderoit sa grace, mais que les richesses immenses qu'il a acquises, seroient confisquées.

Quoique tous les biens de ceux qui sont punis de mort pour des crimes capitaux, appartiennent de droit au Fisc, S. M. Cz. a laissé aux héritiers du Comte Wolinsky les Terres & les autres Effets qui composoient le Patrimoine de ce Ministre, & Elle a donné ordre de pourvoir convenablement à l'en-  
retien

retien des enfans de Mrs Jerepkin & Cruskoff.

On assure que la Czarine s'est déterminée avec beaucoup de peine à signer la condamnation de ces trois prisonniers, & qu'elle étoit disposée à user de clemence à leur égard, mais que les Juges lui ont représenté que l'intérêt de l'Etat demandoit la mort des coupables.

Le Comte Platon Jean Musin Puskin, Président du Conseil de Commerce, a été condamné à un bannissement perpetuel par les mêmes Commissaires qui ont jugé le Comte Wolinsky, & ses biens ont été confisqués.

On a fait partir pour la Siberie Mrs Simonoff, Eichler & de la Soud, à chacun desquels la Czarine n'a assigné que trois sols par jour pour leur subsistance.

Les Chefs d'accusation, sur lesquels le Comte Wolinsky a été condamné à mort, sont contenus dans une Déclaration que la Czarine a fait publier au sujet du Jugement prononcé contre ce Ministre.

Cette Déclaration porte, que le Comte Wolinsky a imposé, de son propre mouvement & sans la connoissance de la Czarine, plusieurs Taxes dans différentes Provinces; qu'il a caché plusieurs dénonciations importantes, dont quelques-unes ont été retrouvées parmi ses papiers; qu'il a excité malignement des gens du commun, à accuser plusieurs des fideles Sujets de S. M. Cz. lesquels ont été exposés par-là à des préjudices considérables; que sans autre motif que sa propre animosité, il a fait punir avec autant de rigueur que d'injustice un grand nombre de personnes; qu'oubliant le respect qu'il devoit au Palais de sa Souveraine, il a maltraité de coups un de ses Secrétaires jusque dans l'appartement de S. M. Cz. qu'il a trouvé sous  
différens

différens prétextes le moyen de s'approprier de grandes sommes considérables des revenus de l'Etat ; que le desir d'acquiescer des richesses l'a porté plusieurs fois à vendre des Emplois , qui n'étoient dûs qu'au mérite ; que pour satisfaire son avarice , il a donné part dans l'administration des affaires publiques à des personnes qui en étoient tout-à-fait indignes ; que , soit en faisant espérer sa protection à ceux qui s'adressoient à lui , soit en les menaçant de son ressentiment , il a tiré de l'argent des personnes même qui ne recevoient de lui aucune grâce ; qu'il a dissipé une partie du Trésor en des dépenses inutiles , pour lesquelles il n'avoit reçu aucun ordre ; que quoiqu'il fût d'une naissance peu illustre , il a porté sa vanité jusqu'au point de prendre les Armes de la Maison de la Czarine , & de vouloir se faire passer pour allié de cette Princesse ; que non seulement il s'est vanté de cette alliance en plusieurs occasions , mais encore qu'il avoit dessein de faire publier dans les Pays Etrangers une Généalogie , dans laquelle les armes de ses ancêtres auroient été jointes à celles de la Maison regnante ; qu'il a engagé à son service des Soldats qui n'étoient destinés que pour celui de S. M. Cz. & qu'il les a payés de l'argent du Trésor ; que loin d'apporter l'attention convenable aux affaires dont le soin lui étoit confié , il a causé à l'Etat des préjudices très grands par son extrême négligence : qu'il a hasardé des jugemens indécens , & tenu des discours injurieux au sujet des deux premiers articles de l'Ordonnance , donnée en 1730 ; qu'il a cherché par des insinuations artificieuses , & en semant de faux bruits à aliéner de S. M. Cz. les cœurs de ses Sujets ; qu'il avoit formé avec ses complices un projet , qui tenoit à renverser les Loix & les Constitutions de l'Etat , & qui n'étoit pas moins contraire au Bien Public.

blie , qu'à l'Autorité Souveraine. La Déclaration n'explique point quel étoit ce projet , mais on soupçonne qu'il regardoit la Succession au Trône.

Les biens que la première femme du Comte Platon Jean Musin Puskin lui a apportés en mariage , demeurent aux enfans qu'il en a eus , & la Czarine n'a confisqué que les biens qu'il a acquis dans l'exercice de ses Emplois.

Le fils du Comte Wolinsky a été envoyé en exil.

## P O L O G N E.

**O**N a reçu avis de Kaminieck , que le nouvel Hospodar de Valachie & de Moldavie ayant obtenu que le Grand Seigneur lui cédât Choczin & le Territoire qui en dépend , moyennant une redevance qu'il s'est engagé de payer à Sa Hauteffe , il avoit pris possession , non seulement de cette Place , mais encore de près de 140. Villages voisins. Le Grand Seigneur continuera de tenir une Garnison dans la Citadelle de Choczin , mais cette Garnison sera payée par le Hospodar.

Au commencement de ce mois , les Commissaires nommés par le Roy , pour faire observer une Police plus exacte à Warsovie , & pour y entretenir l'abondance , s'assemblerent chés le Vice-Chancelier , & ils manderent les Magistrats , auxquels ils donnerent divers ordres , tant pour faire nettoyer les rues & pour les faire éclairer pendant la nuit , que pour obliger les habitans riches , d'avoir toujours chés eux une certaine quantité de grains.

## A L L E M A G N E.

**L**es Lettres de Vienne marquent , qu'outre les Présens dont le Comte d'Ulfeldt est chargé ,  
POUR

pour le G. Seigneur & pour les principaux Ministres de Sa Hauteſſe, l'Empereur a fait remettre à cet Ambassadeur plusieurs Bijoux, pour les distribuer aux Pachas des principales Villes où il passera.

Le Comte d'Uhlefeldt, après son échange avec Gianihi Ali Pacha, Ambassadeur du G. Seigneur, a été conduit à Belgrade par Ali Pacha, Seraskier de la Ville, auquel il rendit visite le 13. du mois passé, l'ordre suivant ayant été observé dans la marche.

Un Interprete ; huit Trompettes & un Timbalier ; un Ecuyer ; huit chevaux de selle, avec des caparaçons de velours jaune, brodés d'argent ; la livrée de l'Ambassadeur ; plusieurs de ses Gentilshommes ; les Enfans de Langue ; six Gentilshommes de l'Ambassadeur ; les Heyduques ; le Maréchal de l'Ambassade, suivi d'un grand nombre de domestiques ; les Pages de l'Ambassadeur ; deux Ecuyers ; le Capigi Bachi, qui est chargé de conduire l'Ambassadeur à Constantinople ; le Comte d'Uhlefeldt, suivi des Seigneurs Allemands qui l'accompagnent dans son Ambassade, & du détachement de Grenadiers que l'Empereur lui a donnés pour sa garde.

Lorsque l'Ambassadeur arriva aux Casernes Alexandrines où Ali Pacha demeure, il fut reçu au bas de l'Escalier par le Kiaïa du Seraskier, & à la porte de la Salle d'audience par le Seraskier, qui lui donnant la droite le conduisit à un Sopha sur lequel ils se placerent l'un & l'autre. On servit des rafraichissemens au Comte d'Uhlefeldt & aux personnes de sa suite, & on leur distribua des Castans, après quoi l'Ambassadeur retourna chez lui avec le même corège.

Le 14. M. de Montmartz, Premier Interprete  
de

de l'Empereur pour les Langues Orientales , porta à Ali Pacha les Présens de l'Ambassadeur , lesquels consistoient en trois Pendules ; un grand Bassin & une Eguerre de vermeil ; une Corbeille d'argent ; deux Pots avec leurs couvercles & deux Cafétieres, de même Métal ; deux Vases de Porcelaine de Saxe , montés en or , & six Gobelets d'argent , dorés en dedans. Ces Présens étoient escortés par douze Grenadiers de la Garde du Comte d'Uhlesfeldr.

Ali Pacha alla le même jour chés l'Ambassadeur, qui lui rendit les mêmes honneurs qu'il avoit reçûs chés le Seraskier.

Le même Ali Pacha arriva le 25. Juillet à Schwechat , Bourg à deux lieues de Vienne. Sa Suite est composée de 900. personnes , & il a amené avec lui 893. Chevaux , 130. Chameaux , & plus de 360. autres Bêtes de charge. M. de Vebern , Conseiller Aulique & Référéndaire , se tendit le 29. à Schwechat avec un Secrétaire du Conseil de Guerre , pour complimenter l'Ambassadeur de la part de ce Conseil , & pour regler le Cérémonial qui s'observera à la reception de ce Ministre.

Dans les Conférences qu'on a eû avec lui , il a prétendu que le Prince d'Aversperg & le Comte de Wurmbbrand , nommés par l'Empereur pour l'accompagner à son Entrée , ne devoient point marcher en cette occasion sur la même ligne que lui , & qu'il n'étoit point obligé de les reconduire hors de la chambre , lorsqu'il seroit arrivé dans l'Hôtel qui lui avoit été préparé. Il vouloit aussi exiger que les principales personnes de sa Suite marchassent entremêlées avec les Officiers de la Maison de l'Empereur , qui iroient le prendre par ordre de S. M. I. & que les Spahis & les Janissaires , qui composent la garde , portassent les armes hautes , lorsqu'il passeroit devant le Palais de la Favorite.

Aucune

Aucune de ces demandes ne lui a été accordée , & le Conseil Aulique de Guerre lui a fait déclarer qu'on ne changeroit rien au Cérémonial qui avoit été observé dans les Entrées & les Audiences des autres Ambassadeurs que Sa Hauteffe avoit envoyés à la Cour de Vienne :

La réponse de cet Ambassadeur avoit fait croire qu'il consentoit à se conformer aux propositions qui lui avoient été faites , & son Entrée ayant été fixée au 4. de ce mois , le Prince d'Aversperg & le Comte de Wurmbbrand se rendirent ce jour-là , vers les dix heures du matin à Simmeringen avec les Officiers de la Maison de l'Empereur & les autres personnes qui avoient reçu ordre d'aller au-devant de l'Ambassadeur. Aussi-tôt après qu'ils y furent arrivés , ils envoyèrent complimenter l'Ambassadeur qui se mit en marche pour aller les joindre , mais à une lieue en-deçà de Schwechat , il se plaignit qu'il ressentoit des douleurs si violentes , qu'il ne pouvoit aller plus avant , & il manda au Prince d'Aversperg & au Comte de Wurmbbrand , qu'il étoit obligé de remettre à un autre jour son Entrée.

### P R U S S E.

**O**N écrit de Berlin , que les vivres étant encore fort chers dans cet Etat , le Roy a fait distribuer une somme considérable aux Pauvres , & que S. M. a ordonné qu'on employât à leur soulagement les revenus destinés à l'entretien de la Ménagerie de Königsberg.

On apprend par les Lettres de Königsberg , que le Roy y étant arrivé le 16. Juillet à sept heures du soir , S. M. reçût le même jour les complimens des Ministres & des Généraux , & qu'elle soupa ensuite à une Table de 28. couverts.

Le 17. le Roy , après avoir entendu dans la Chapelle du Château le Sermon du Docteur Quand , fit la revûe du Régiment de Flantz. S. M. alla l'après midi à la Forteresse , & elle fit remettre en liberté tous les prisonniers qui y étoient détenus , à l'exception de trois , auxquels Elle ne jugea pas à propos d'accorder cette grace. Elle fit le 18. la revûe du Régiment de Holstein , & Elle dina chés le Duc de ce nom.

Le soir , les Etudiens de l'Université de Königsberg , au nombre de 800. divisés en cinq Quadrilles , se rendirent au Palais de ce Prince. L'Uniforme de chaque Quadrille étoit différent , & quatre d'entre elles avoient à leur tête des Timbales , des Trompettes & des Hautbois. Celle du milieu étoit précédée de Violons , de Violoncelles , de Basses de Viole , de Flûtes traversières & de Bassons. La marche étoit éclairée par 1300. Flambeaux de Cire blanche , portés par des Artisans & des Domestiques , qui formoient des deux côtés une double haye. Après que les Etudiens eurent fait exécuter plusieurs Suites de Symphonie devant les Fenêtres de la Sale où le Roy étoit , ils présentèrent à S. M. une Ode à sa louange.

Le 20 , jour que le Roy avoit fixé pour recevoir l'hommage des Etats du Royaume de Prusse , cette Cérémonie se fit dans la grande Place qui est vis-à-vis le Château. Le Roy étoit debout sur son Trône , ayant derrière lui un Fauteuil & à ses côtés les Ministres & les Généraux. Avant que les Députés des Etats prêtassent le Serment de fidélité , le Comte de Schlieben , Grand Chancelier du Royaume , fit un Discours dans lequel il les assûra de la bienveillance & de la protection de S. M. M. de Groben , Premier Député des Etats , répondit en leur nom , & il remercia le Roy de toutes les graces  
I que

que S. M. leur avoit accordées , en particulier de la bonté qu'Elle avoit eû d'établir un Conseil , pour remédier aux abus qui se sont introduits dans la perception des Droits. Il ajouta que par la cessation de ces abus les fideles Sujets du Roy seroient plus en état de prouver leur zele à S. M.

Lorsque la Cérémonie fut finie , le Roy fit jeter au Peuple une grande quantité de Médailles d'or & d'argent. Le repas qui suivit fut des plus magnifiques. Le Roy dîna dans une Salle voisine de celle où mangeoient les Députés , & S. M. leur envoya dire par un Page , qu'Elle buvoit à leur santé.

Le 2. de ce mois , le Roy reçût à Berlin , l'Hom-  
mage & le Serment de fidelité des Etats de la Marche de Brandebourg , & S. M. fit distribuer à l'occasion de cette Cérémonie qui s'est faite au Palais, une grande quantité de Médailles d'or & d'argent , sur le revers desquelles sont représentées la Verité & la Justice. Les Députés des Etats furent traités ensuite à dîner par les Officiers du Roy. On a publié à Berlin une Relation des Cérémonies observées dans cette occasion.

Les Deputés de la Noblesse ont prêté le leur dans une Salle du Château , laquelle avoit été préparée pour cet effet , & au fond de laquelle on avoit placé un Trône. S. M. qui étoit debout , avoit à ses côtés les Princes ses freres & les autres Princes du Sang. Les Grands Officiers de la Couronne & les Généraux étoient derriere les Princes. M. de Gorne , Président de la Chambre de Justice du Brandebourg , harangua le Roy au nom de la Noblesse , & M. d'Arnheim , Ministre d'Etat , répondit à cette Harangue au nom de S. M. Après que le Roy eut reçû l'Hommage de la Noblesse , S. M. se rendit au Balcon qui donne sur la grande Place , où les Députés des Villes , lesquels y étoient assemblés , lui prêterent Serment de fidelité. M

Il s'est trouvé 100. personnes au repas que le Roy a donné aux Deputés des Etats, & la magnificence avec laquelle toutes les tables ont été servies, a répondu dignement à la grandeur de la Cérémonie.

Le même jour que les Deputés des Etats de la Marche de Brandebourg rendirent hommage au Roy, les Deputés des Etats de la Principauté de Magdebourg prêterent Serment de foyelle à S. M. entre les mains du Baron de Boienthal Conseiller Privé & de M. de Dachrode, Président du Conseil de Régence de la Principauté, lesquels avoient été nommés Commissaires par le Roy, pour recevoir l'hommage des Etats du Pays.

L'Abbé Langlois, que le Roy de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, a envoyé pour complimenter le Roy sur son avènement à la Couronne a eu à Rheinsberg une audience de S. M. laquelle y a aussi donné audience au Baron de Zulich & au Baron d'Adelips, qui sont venus la complimenter de la part du Roy de Suede & de l'Electeur de Baviere.

S. M. a donné à la Reine le Château de Schonhausen, pour lui servir de Maison de Plaisance.

On a appris en même tems qu'il n'y a que 4800. grands Grenadiers qui n'ayent pas demandé leur Congé.

I T A L I E.

Les Nouvelles de Rome de la fin du mois dernier, marquent qu'il y a dans le Conclave un parti considerable pour le Cardinal Aldovrandi, & que toutes les Puissances concourent à l'Electron de ce Cardinal, qui a eu constamment depuis quelque tems trente & trente-un Suffrages dans tous les Scrutins du matin & de l'après midi.

Les Cardinaux Chefs d'Ordre ayant appris que malgré les défenses, plusieurs personnes faisoient des amas de grains, & empêchoient par-là que l'abondance ne regnât comme à l'ordinaire dans Rome, ils ont fait publier un Decret, par lequel ils ordonnent à tous les habitans de la Campagne de cette Ville, de quelque Etat & Condition qu'ils soient, de faire porter dans les Marchés de Rome les grains qui sont chés eux. Le même Decret porte qu'aucun particulier n'en pourra garder chés lui que la quantité qui lui sera accordée par les Magistrats pour l'ensemencement de ses terres; que ceux qui contreviendront à ce Règlement, seront condamnés à une amende de 200. Ecus Romains, & que leurs grains seront confisqués.

### ELECTION DU PAPE.

LE Cardinal Aldrovandi avoit eu jusqu'à 33. voix dans plusieurs Scrutins consécutifs, & il ne lui en manquoit qu'une pour être élu Pape, mais plusieurs Cardinaux continuant de s'opposer à son élection, ce Cardinal a prié lui-même ceux qui lui avoient donné leurs suffrages, de proposer un autre Sujet, & les Cardinaux ont élu le 17. Aoust au matin le Cardinal *Prosper Lambertini*, Cardinal Prêtre, du Titre de Sainte Croix de Jerusalem, Archevêque de Bologne, Promoteur de la Foi & Député de la Congrégation du S. Office, né à Bologne le 31. Mars 1675. Son Election a été d'autant plus généralement approuvée, qu'il étoit depuis longtems aussi estimé pour ses grandes qualités, que recommandable par sa profonde érudition. Il est neveu du feu Cardinal Jean-Antoine Davia, & sa Famille est une des plus considérables du Bolognois. C'est le cinquième Pape que cette Province

ait donné à l'Eglise Benoît XIII. l'avoit nommé Cardinal dès le 9. du mois de Decembre 1726. mais il l'avoit réservé *in pectore*, & il ne le déclara que le 30. Avril 1728. Ce Pape lui donna le même jour la Barette, & le 4. du mois suivant le Chapeau. L'Archevêché de Bologne étant devenu vacant par la mort du Cardinal Buoncompagno, Clement XII. proposa cet Archevêché pour le Cardinal Lambertini dans le Consistoire du 30. Avril 1731. & quelque tems après il lui accorda une Place dans la Congrégation du S. Office. Lorsque le Cardinal Lambertini obtint l'Archevêché de Bologne, il étoit Evêque d'Ancone, ayant été nommé à cet Evêché le 20. Janvier 1726. après la mort du Cardinal Bussi. Benoît XIII. lui avoit accordé trois ans auparavant le Titre d'Archevêque de Theodosie, il l'avoit sacré le 16. Juillet 1724. & le 15. du mois d'Aoust suivant, il l'avoit déclaré Evêque Assistant du Trône. Sous les deux Pontificats précédens, le Cardinal Lambertini avoit obtenu successivement un Canoniat de la Basilique de S. Pierre, une Place de Consulteur du S. Office, la Charge de Votant de la Signature de Grace & celle d'Avocat Consistorial, & il a conservé son Canoniat & les deux premiers de ces emplois, jusqu'à la nomination au Cardinalat.

Il a composé plusieurs Ouvrages, dont la plupart ont été recueillis dans deux Volumes *in-folio*, & l'on imprime actuellement ceux qui n'ont pas encore paru.

Aussitôt après que tous les Suffrages se furent réunis en faveur du nouveau Pape, qui a pris le nom de Benoît XIV. le Cardinal Marini, Chef de l'Ordre des Cardinaux Diacres, se rendit à la Loge de la Bénédiction, & au bruit de l'Artillerie du Château S. Ange & des Cloches de toutes les Egli-

ses de la Ville il annonça la nouvelle de l'Élection au Peuple, qui témoigna sa joye par des acclamations réitérées. Les Cardinaux accompagnèrent ensuite le Pape à la Cellule du Cardinal Corsini, chés lequel il dina.

L'après midi, Sa Sainteté revêtuë de ses habits Pontificaux fut portée sur l'Autel de la Chapelle de Sixte, où se fit, selon la coûtume, la Cérémonie de l'Adoration. La même Cérémonie se fit dans la Basilique de S. Pierre, où le Pape fut placé sur le principal Autel, & Sa Sainteté après avoir donné la Bénédiction au Peuple, fut reconduite à son appartement ayant reçu à son passage dans la Salle d'Audience les complimens de félicitation de l'Ambassadeur du Roy de France, de celui de la République de Venise, & de celui de la Religion de Malthe. L'Ambassadeur de l'Empereur n'arriva pas assés tôt, pour complimenter le Pape. Le soir il y eut des illuminations & des feux dans toute la Ville & les réjouissances publiques ont duré trois jours consécutifs.

Le bruit court que Sa Sainteté, à l'exemple du Pape Benoît XIII qui a gardé l'Archevêché de Benevent après son Exaltation au Pontificat, ne se démettra point de l'Archevêché de Bologne.

Le Pape a déclaré le Cardinal Corsini, Archiprêtre de S. Jean de Latran; le Cardinal Aldovrandi, Dataire; le Cardinal Valenti Gonzaga, Secrétaire d'Etat; le Cardinal Ruffo, Chancelier de la Sainte Eglise; le Cardinal Querini, Préfet de la Congrégation de l'*Index*; M. Levizani, Secrétaire des Mémoires, l'abbé Rota, Secrétaire des Chiffres; M. de Santo Buono, Président de la Chambre Apostolique; M. Spanocchi, Sous Dataire par *interim*, & M. Biancini, Coadjuteur *per obitum*. Sa Sainteté a disposé de la Charge de Camerier d'honneur

neu en faveur de M. Picolomini , & de celles de Maître de sa Chambre & de Maître de sa Garde-robe en faveur de Mrs Colonne Carbognano & Costanzi. La Place d'Aumônier de la Chapelle particulière du Pape , a été donnée à M. Boccapaduli , & Mrs Bollari , Giacomelli & Bouget , ont obtenu celles de Chapelains secrets. Le Pape a accordé celle de Clerc de la Chambre à M. Chigi. M. Lami doit exercer les fonctions de la Charge d'Auditeur de Sa Sainteté jusqu'à l'arrivée du Vicaire Général de l'Archevêché de Bologne , qui en a été pourvû. Les Ducs Corsini & Strozzi , Capitaines des deux Compagnies de Cheval Legers de la Garde du Pape , ont été conservés dans leurs emplois , ainsi que le Marquis Astalli , & M. Virginio Cenci Camériers secrets participans ; le Pape en a nommé un troisième , qui est l'Abbé de Belmonte. Sa Sainteté a laissé à M. Leprositi la Place de Premier Médecin , & à M. Grillo celle de Médecin de sa Maison.

Le Cardinal Coscia vient d'être rétabli dans tous ses honneurs , & le Pape a renvoyé à une Congrégation qui doit se tenir en sa présence , la révision de l'affaire de ce Cardinal , qui n'est sorti du Conclave que le 18. au matin , & qui est allé loger au petit Palais Farnese à la *Vongara*. On ne doute presque point que Sa Sainteté ne lui rende l'Archevêché de Benevent.

### V E N I S E.

**C**ette République , desirant de conclure la Paix avec les Régences de Tunis , d'Alger & de Tripoly , a engagé le G. Seigneur d'employer ses bons offices pour cet effet auprès de ces Régences.

On a appris d'Afrique, que le Dey d'Alger, ayant convoqué le Divan pour délibérer sur les Lettres par lesquelles le G. Seigneur l'a invité d'accéder au Traité conclu entre le Roy des Deux Siciles & Sa Hauteffe, plusieurs Conseillers avoient représenté que si la Régence s'accommodoit avec S. M. Sic., les autres Puissances d'Italie voudroient peut-être aussi entrer en Négociation, & que la Régence étant en paix avec la plûpart des Souverains de l'Europe, les Corsaires n'auroient plus d'occasion de faire des prises; qu'ainsi ils croyoient qu'on ne devoit point faire de paix avec le Roy des Deux Siciles, qu'à des conditions qui dédommageassent la Régence de ce qu'elle perdrait en empêchant ses Vaisseaux de commettre des actes d'hostilité contre les Napolitains & les Siciliens.

Les mêmes avis portent que d'autres Conseillers du Divan avoient insisté, non seulement pour qu'on ne conclût aucun nouveau Traité avec les Puissances Chrétiennes, mais même pour qu'on rompît ceux qui subsistoient. On assure que, malgré l'opposition de ces Conseillers, le Dey & la Régence ont résolu d'entrer en Négociation avec S. M. Sic.

### N A P L E S.

**L**E projet pour creuser depuis Gaëtte jusqu'à Pescara un Canal par lequel on puisse passer de la Mer de Toscane à la Mer Adriatique, a été approuvé par le Conseil de Commerce, qui a chargé un Ingénieur de vérifier les nivellements pris par l'Auteur du Projet.

La Compagnie de Commerce que le Roy a résolu d'établir sur le modèle de celles qui sont établies dans d'autres Etats de l'Europe, doit jouir de plusieurs Privileges considerables, & elle fera ex-

clue

exclusivement le Commerce de certaines Marchandises. Cette Compagnie sera régie par douze Directeurs, qui ne rendront compte de leur administration qu'à des Commissaires nommés par le Conseil de Commerce.

Et Roy a aussi résolu de lever un nouveau Régiment, qui portera le nom de Royal-Corse, & S. M. en a déjà nommé les Officiers, lesquels ont été tous choisis, parmi les principaux Corles qui se sont retirés à Naples, depuis la pacification des troubles de leur Isle.

Le Marquis de Montalegre, Secrétaire d'Etat, a envoyé ordre au Corps de Ville de préparer les Langes pour le Prince ou la Princesse dont la Reine doit accoucher.

Le Marquis de l'Hospital, Ambassadeur Extraordinaire du Roy de France auprès de S. M. arriva à Naples le 7. du mois passé.

La ratification du nouveau Traité entre le Roy & le Grand Seigneur, signée par Sa Hauteffe, a été apportée à Naples par un Capigi Bachi, qui a remis au Marquis de Salas une Lettre du Grand Visir. Ce Capigi Bachi sera défrayé aux dépens de S. M. pendant tout le tems qu'il demeurera en cette Ville, & le Grand Ecuyer a reçu ordre de lui fournir des équipages & des chevaux des Ecuries Royales.

On a publié un Reglement par lequel le Roy prescrit aux Négocians du Royaume de Naples & de celui de Sicile la conduite qu'ils doivent tenir dans leur commerce avec les Sujets du G. Seigneur.

Le 18. Juillet, le Marquis de l'Hospital, Ambassadeur du Roy de France, alla voir le Vaisseau de Guerre qui doit transporter à Constantinople le Prince de Francavilla Imperiali, Ambassadeur de S. M. Sic. à la Porte.

Un Armateur Catalan a pris depuis peu dans les Mers du Royaume de Naples un Bâtiment Anglois

de 22 canons, dont la charge est estimée 300000  
 Dueats.

## GENES ET ISLE DE CORSE.

**L**E bruit qui s'étoit répandu que l'Empereur devoit envoyer des Troupes dans l'Isle de Corse, s'est renouvelé depuis l'arrivée d'un Courier qui est arivé de Vienne, & dont les dépêches ont donné lieu à plusieurs Conseils.

On a appris que 17. ou 18. des Rebelles qui ont été bannis, & dont la plûpart s'étoient retirés à Livourne, étoient retournés secretement en Corse.

Il est à présent certain que le Neveu du Baron de Neuhoff, don on n'avoit point de nouvelles depuis long tems, n'est point sorti de l'Isle, & qu'il s'est retiré avec quelques Vagabonds dans les Montagnes les plus inaccessibles.

Selon les avis reçûs du Milanez au commencement de ce mois, quelques Troupes Impériales s'y sont rendûes de la Carniole & de la Stirie, & l'on prétend qu'elles sont destinées à passer dans l'Isle de Corse, quoique jusqu'à présent ce bruit paroisse n'avoir aucun fondement.

## ESPAGNE.

**L**Es Religieux de S. François ont tenu leur Chapitre Général à Valladolid, le 4 Juin dernier, & ils ont élu pour leur Général le Pere *Gaëtan à Lorino*, Napolitain, lequel s'étant rendu à la Cour de Madrid le 7. Juillet suivant, eut l'honneur de se couvrir devant Sa Majesté Catholique en qualité de Grand d'Espagne de la premiere Classe, ayant eû pour Parrain dans cette Cérémonie le Marquis de Villa-Franca. Le Pere Zacharie Gilbert de *Pontchateau*, qui avoit été élu Procureur Général du même

même Ordre au Chapitre de Milan, en 1719. & le P. Louis Roger, ci-devant Secrétaire Général, ont aussi été élus Definiteurs Généraux pour le Droit des Cordeliers de France.

S. M. C. a pris par des Lettres du Président de l'Audience de Saint Dominique, datées du 2. du mois de Mai dernier, que l'Amiral Vernon s'étant présenté devant Carthagene avec sept Vaisseaux de Guerre, deux Galiottes à bombes & deux Brulots; il avoit bombardé pendant quelque tems la Ville, & qu'après y avoir jetté environ 300. bombes, qui n'y avoient causé aucun dommage considérable, il avoit remis à la voile pour les Isles S. Bernard, afin d'y faire radouber ses Vaisseaux, dont quelques-uns ont été fort maltraités par l'Artillerie de la Place.

Le Gouvernement ayant découvert qu'un Médecin de la Ville du Ferol entretenoit des intelligences criminelles avec les ennemis, on a fait le procès à ce traître, qui a été condamné, ainsi que ses complices, à être pendu.

Le 14. de ce mois, jour de l'Anniversaire de la Naissance de Madame Louise-Elizabeth de France, Epouse de l'Infant Don Philippe laquelle est entrée dans la quatorzième année de son âge, Leurs Majestés reçurent, ainsi que cette Princesse, les complimens des Ministres & des Grands.

On a pris par des Lettres de Sardaigne du 12. du mois dernier, que le Pinque *la Notre-Dame des Anges*, commandé par le Capitaine Jean Castells, Catalan, étant sorti du Port de Cagliari le 22. du mois précédent, pour aller croiser sur la Côte d'Afrique, il avoit rencontré à vingt milles du Cap de Passaro la Frégate Angloise *la Sara*, de 22. canons, qui retournoit de Gallipoli à Londres, & que l'ayant attaqué, il s'en étoit emparé après un combat qui avoit duré plusieurs heures, & dans le-

I. j. quel

quel les Anglois avoient eu neuf hommes de tués & huit de blessés.

Les dernières nouvelles de Saint Sébastien portent que le 25. du mois passé, l'Armateur Don Sébastien Ramela avoit pris à trois lieues de Plymouth un Vaisseau Anglois, nommé *le Lavely Indith*, du port de 110. tonneaux, lequel étoit chargé de vin de Madere, de Thé & de Poudre à canon, & qu'il avoit conduit à S. Sébastien cette prise avec une autre moins considérable, qu'il avoit faite en sortant de la Manche.

## GRANDE BRETAGNE.

Les derniers avis reçus de Boston, dans la Nouvelle Angleterre, portent qu'on avoit pris toutes les précautions nécessaires pour mettre l'Isle de Rhode-Island à l'abri des entreprises des Espagnols, que le Fort S. Georges étoit entièrement réparé & abondamment pourvu de Munitions, & que le Colonel Cramton, qui y commande, avoit fait équiper un Bâtiment de 24. canons, pour croiser dans les environs de l'Isle.

La Frégate *la Bonite*, commandée par le Capitaine Young, ayant rencontré l'Armateur Espagnol Don Pedre Ignace Goycochea, qui prit il y a quelque tems le Paquetbot *le Townshend*, & le Vaisseau *la Dorothee*, elle l'a attaqué, & le Bâtiment de cet Armateur a été si endommagé par le grand feu d'Artillerie des Anglois qu'on doute qu'il ait pu regagner la terre.

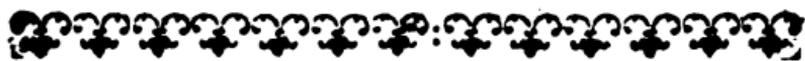
Le tillac du Vaisseau *le Sarah*, qui revenoit de Gallipoli, ayant sauté, & ce Bâtiment ayant rencontré dans cette circonstance un Armateur Espagnol, il a été obligé de se rendre.

On a appris depuis de la Nouvelle Angleterre, que le

Le Chef d'Escadre Brown avec quatre Vaisseaux de Guerre a pris & détruit la petite Ville de Le-guira, sur la Côte des Caraques.

Les Lettres de la Caroline Méridionale, marquent que le Général Oglethorpe depuis la prise du Fort S. Diegue s'étoit encore emparé de deux autres Forts dans les environs de la Ville de S. Augustin, qu'il avoit fait 80. prisonniers, & qu'il avoit enlevé aux Espagnols un grand nombre de Bestiaux. Un Armateur Espagnol s'étoit emparé du Vaisseau le *Winter Galley*, mais il n'a pu conserver cette prise, ayant été obligé le lendemain de se rendre lui-même à un Vaisseau du Roy.

Le Vaisseau du Capitaine Berencher a été pris à la hauteur de l'Isle d'Alh par un Armateur de la même Nation, qui l'a conduit à S. Domingue.



## F R A N C E.

### NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &c.

LE Roy a accordé la Place de Conseiller d'Etat, vacante par la mort de M. Herault, à M. de Fontanieu, Maître des Requêtes, Intendant du Dauphiné.

Le 16. Juillet, le Roy alla à la Chasse du Cerf, qui fut remarquable par un événement singulier. Le Cerf s'étant trouvé pressé, sauta sur le toit d'une Chaumière ou Ferme, située au pied d'une Montagne, & assez basse de ce côté-là, mais beaucoup plus haute du côté opposé; ensorte que le Cerf pour-  
 suivre

suivi par la Chasse , n'osa pas sauter de si haut. Un Piqueur , qui étoit grimé sur le toit , lui coupa le jaret d'un coup de son couteau de Chasse , & ils roulerent ensemble , le Cerf tomba à terre , & le Piqueur se retint sur le bord du toit , en offrant un Tableau fort singulier aux Spectateurs. Cet événement divertit beaucoup toute la Chasse.

Le 5. Juillet , Monseigneur le Dauphin joüa à la Paulme , & après sa partie , ce Prince en vit jouer une autre , où la fille du sieur Gosseume , Maître Paulmier , & le sieur de la Taille , Maître Paulmier du Roy , jouèrent contre le fils de la Taille & un autre Joueur , ce qui divertit beaucoup ce Prince , qui paroît goûter cet exercice ; on voit très-souvent de semblables parties entre les Seigneurs de la Cour , & il y a toute apparence que ce beau jeu reviendra dans peu aussi à la mode qu'il l'étoit du tems du feu Roy. Pour la Dlle Gosseume , qui n'est âgée que d'environ 20. ans , elle joue avec une Raquette ordinaire & avec toute la grace , la décence & la dextérité imaginable ; sur tout elle juge la balle avec tant de justesse & de précision . qu'elle ne s'agite & ne se fatigue guères ; il semble que la balle vient toujours la chercher. Quantité de Dames & de Seigneurs se font un plaisir de l'aller voir jouer à Paris , au Jeu de Paulme de la rue Mazarine.

Le Roy a donné au Comte de la Mark , son Ambassadeur Extraordinaire auprès du Roy d'Espagne , le Gouvernement de la Ville de Cambrai & du Cambresis. Celui de Landrecy , qu'avoit le Comte de la Mark , a été accordé par S. M. au Duc de Biron , Maréchal de Camp , & Colonel-Lieutenant du Régiment du Roi , Infanterie.

Le

Le 2. Août, le Roy fit à Compiègne une fort belle Chasse avec les petits Chiens, au Pont la Reine, & M. força un Cerf, qui alla tomber devant la Cache de la Reine. S. M. s'étant trouvée à cette Chasse, accompagnée de plusieurs Seigneurs & Dames de la Cour.

Le 6. Août, il fit ici un Orage si violent, que plusieurs gros Arbres furent renversés par le vent dans le Jardin de l'Abbaye de Ste Geneviève, & dans celui des *Petites Maisons*. Un grand Orme qui étoit dans une des Cours de l'Arcenal, fut abattu de même par le vent, une partie tomba sur l'Impériale d'un Carrosse, qu'il écrasa; il tomba pendant cet Orage une pluye si abondante, que plusieurs caves en furent inondées; un Savetier de la rue du Four, qui étoit descendu dans la sienne pour en boucher le soupirail & pour retirer ses Cuirs, y fut trouvé noyé.

Le Deuil que le Roy avoit pris le 22. du mois dernier, pour la mort du Roy de Prusse, ayant fini le onze de ce mois, S. M. le reprit le lendemain pour la mort de la Reine Premiere Douairiere d'Espagne.

La Reine partit de Compiègne le 22. & S. M. arriva le même jour à Versailles, où Monseigneur le Dauphin étoit revenu le 20.

Le Roy, qui étoit parti de Compiègne le 23. arriva à Versailles le 27. au soir.

Le 11. de ce mois, les Députés des Etats de la Province de Languedoc, eurent audience du Roy, étant présentés à S. M. par le Prince de Dombes, Gouverneur de la Province, & par le Comte de Saint Florentin, Secrétaire d'Etat, & conduits en la  
maniere

maniere accoutumée, par le Marquis de Brezé, Grand Maître des Cérémonies. La Députation étoit composée pour le Clergé, de l'Archevêque de Narbonne, qui porta la parole, et qui parla avec autant de dignité que d'éloquence; du Comte de Lordat, pour la Noblesse; de Mrs Chrétien et de Roquesbrune, Députés du Tiers Etat; de M. Joubert, Syndic Général de la Province, & de M. de Maniotte, Greffier.

Le Marquis de Bauveau, Inspecteur de Cavalerie, et Mestre de Camp Lieutenant du Régiment de la Reine, a été nommé par le Roy, pour aller au nom de S. M. faire un compliment au Roi de Prusse sur la mort du Roy, son Perc.

Le 15. Août, Fête de l'Assomption de la Vierge; on chanta un Motet à grand Chœur, de la composition de M. de Villeneuve, lequel fut suivi de différens Concerts exécutés par les fleurs Guignon & Blavet, & d'un petit Motet à voix seule du fleur Cirdeler. Ce Concert fut terminé par le *Te Deum* de M. de la Lande, dont l'exécution fit beaucoup de plaisir

Le même jour, la Procession solennelle qui se fait tous les ans à pareil jour en exécution du Vœu de Louis XIII. se fit avec les Cérémonies ordinaires. L'Abbé d'Harcourt, Doyen de l'Eglise Métropolitaine, y officia. Le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes, & le Corps de Ville y assisterent.

Le 16. dans l'Assemblée générale du Corps de Ville, M. de Vatan fut élu Prévôt des Marchands, & Mrs. Lagneau & Daslu furent élus Echevins.

Le

Le même jour , le Prince de Lichtenstein , Ambassadeur de l'Empereur , eut une Audience particulière du Roi , dans laquelle il prit congé de S. M. Il eut ensuite Audience de la Reine & de Monseigneur le Dauphin , & il fut conduit à ces Audiences par le Chevalier de Saintot , Introduceur des Ambassadeurs. Le même Ambassadeur eut son Audience de congé de Mesdames de France le 30 , étant conduit par le même Introduceur.

L'Assemblée Générale du Clergé ayant fini ses Séances , les Prélats & autres Députés qui la composent , se rendirent à Compiègne le 18. de ce mois , & ils eurent Audience du Roi , avec les honneurs qu'on rend au Clergé , quand il est en Corps , & avec les Cérémonies observées , lorsque les mêmes Députés rendirent leurs respects au Roi le 7. du mois de Juin dernier. L'Archevêque de Paris , Président de l'Assemblée , étoit à la tête des Députés , & l'Evêque de Lescar porta la parole.

Le 19 , le Corps de Ville se rendit à Compiègne ; & le Duc de Gèvres Gouverneur de Paris étant à la tête , il eut Audience du Roi , avec les Cérémonies accoutumées. Il fut présenté à S. M. par le Comte de Maurepas , Ministre & Secrétaire d'Etat , & conduit par le Marquis de Brezé , Grand Maître des Cérémonies. M. de Vatan , nouveau Prévôt des Marchands , & les deux nouveaux Echevins , prêtèrent entre les mains du Roi le Serment de fidélité , dont le Comte de Maurepas fit la lecture , ainsi que du Scrutin , qui avoit été présenté par M. d'Aligre de Boislandry , Conseiller au Parlement , lequel fit un discours très-éloquent.

Le même jour le Corps de Ville eut l'honneur de rendre ses respects à la Reine & à Monseigneur le Dauphin.

Le 25, Fête de S. Louis, la Procession des Carmes du grand Convent à laquelle le Corps de Ville assista, alla, suivant la coutume, à la Chapelle du Palais des Tuilleries, où les Religieux célébrèrent la Messe.

L'Académie Française célébra le même jour cette Fête dans la Chapelle du Louvre. Pendant la Messe qui fut célébrée par l'Archevêque de Sens, l'un des quarante de cette Académie, on chanta un Pseaume en musique, & l'Abbé Leonard prononça le Panegyrique du Saint.

L'Académie Royale des Inscriptions & belles Lettres, & celle des Sciences, célébrèrent cette Fête le même jour, dans l'Eglise des Prêtres de l'Oratoire, où le Panegyrique du Saint fut prononcé par l'Abbé le Couturier.

Le 30, M. Crescenzi, Archevêque de Naziance, & Nonce Ordinaire du Pape eut une Audience particulière du Roi, dans laquelle, après avoir donné part à S. M. de l'Exaltation au Pontificat du Cardinal Prosper Lambertini, qui a pris le nom de Benoit XIV, il lui présenta une Lettre de la main du Pape. Il fut conduit à cette Audience par le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs.

La place de Dame du Palais de la Reine, vacante par la mort de la Duchesse de Gontaut, a été donnée par le Roy à la Duchesse de Fleury, qui en faisoit les fonctions depuis le mois de Septembre dernier, en vertu d'un Brevet particulier de S. M. Le Roi a donné le Gouvernement de Villefranche, en Roussillon au Marquis de Montal, Lieutenant Général des Armées de S. M.

RE

*R E C E P T I O N* de M. l'Intendant de  
 Limoges. *Extrait d'une Lettre écrite de  
 cette Ville le 12. Août 1740.*

**M**R de Tourny, notre Intendant, arriva ici hier au soir. Il y étoit attendu avec d'autant plus d'impatience, que la crainte qu'on a eu de le perdre a jetté une consternation générale dans le Limosin, toutes les fois qu'il y a eu du mouvement dans les Intendances. Ce digne Magistrat a pourvû si efficacement, l'année dernière, aux besoins de cette Province, qui étoit dénuée de toutes espèces de grains, en en faisant venir de Bretagne, qu'elle doit à ses soins vigilans la conservation de la plûpart de ses Habitans. Non content d'assûrer, dans ce tems de disette, la subsistance aux pauvres de la Ville & de la Campagne, par une sage œconomie, il a fait des dépenses considérables de son chef, soit en ~~annonces publiques & particulières, soit en travaux~~ qui servent à l'embellissement de notre Ville, & l'y rendront à jamais recommandable. Nos Citoyens pénétrés, comme ils le doivent, de la plus vive reconnoissance, se sont empressés à l'envi de lui témoigner leur joye de son retour inespéré.

Près de 100. jeunes gens bien montés & fort proprement habillés, sont allés audevant de lui à deux lieues de la Ville, & l'ont conduit comme en triomphe jusqu'à son Hôtel. Les Consuls & tout le Corps de Ville étoient à la tête de cette Jeunesse, ainsi que le Lieutenant de la Maréchaussée avec sa Troupe. Les Tambours, les Hautbois & Violons de la Ville précédoient la marche. Toutes les maisons étoient illuminées. Plus de 6000. personnes de tout sexe, de tout âge & de toute condition, qui étoient sorties de la Ville, ont grossi le Cortège. M. l'Intendant

a fait son Entrée au bruit du canon & aux acclamations les plus flatteuses & les plus méritées. Il a reçu aujourd'hui les complimens de tous les Corps & Communautés ; & la façon gratuite dont il a répondu , a redoublé le respect & l'attachement que nous avons tous pour lui.

Le 22. Août , le Prévôt des Marchans , accompagné des Echevins & du Corps de Ville , s'étant rendu à la Grand'Chambre du Parlement , représenta à la Cour , les Gens du Roi présens , qu'il étoit à propos de donner un Arrêt pour la Découverte de la Chasse de Sainte Geneviève , par rapport aux biens de la Terre.

Le même jour l'Archevêque de Paris fit publier un Mandement , dont voici la teneur.

Charles - Gaspard - Guillaume de Vintimille des Comtes de Marseille du Luc , par la Miséricorde Divine , & par la grace du Saint Siège Apostolique ; Archevêque de Paris , Sec.

La part que la charité doit nous faire prendre à l'intérêt des Pauvres , nous porta , il y a quelques mois , à ordonner des Prières publiques pour la conservation des fruits de la Terre , qu'un tems fâcheux , suite d'un hiver long & rigoureux , mettoit en quelque péril ; & nous éprouvâmes avec consolation , que , comme l'assure le Prophète , *le Seigneur est toujours près de ceux qui l'invoquent dans la sincérité de leur cœur.* Pl. 144. v. 18.

Aujourd'hui , des pluyes trop fréquentes , qui regardent , & peuvent endommager la récolte , que les peuples attendent avec empressement , renouvellent nos alarmes , & nous engagent à recourir aux mêmes moyens que nous avons déjà employés avec succès , pour détourner les fléaux qui nous menaçoient , & pour attirer sur nos Campagnes les bénédictions du Ciel.

Prion

Prions donc celui , qui , selon l'expression du Livre de Job , ch. 28. v. 8. *lie les eaux dans les nuées, afin qu'elles ne fondent pas tout à coup sur la terre , de faire succéder aux phryes & aux orages , dont nous redoutons les effets, un tems serein , propre à meurir les grains qui sont encore sur la terre , & de nous rendre la joye & la sécurité que les preuves trop sensibles de sa juste indignation nous ont fait perdre.*

Les menaces qu'il semble nous faire , en nous montrant les châtimens que la justice nous prépare , loin de nous décourager , doivent exciter notre confiance : il veut , par cette conduite , nous obliger à prendre de justes mesures , pour obtenir de la miséricorde le pardon de nos crimes : c'est un signal , par lequel il avertit ceux qui le craignent , de se mettre à l'abri des traits vengeurs , qu'il est sur le point de lancer contre-eux.

Mais , instruits comme nous le sommes , que le plus sûr , & même l'unique moyen d'apaiser la colère , c'est de recourir à la pénitence , non-seulement cessons de l'offenser , tâchons encore d'expié nos fautes passées par nos larmes , nos gémissemens & nos regrets : joignons aux sentimens d'un cœur contrit & humilié , les œuvres extérieures de la mortification chrétienne ; mettons sur tout en pratique ce que l'Apôtre nous recommande par ces paroles : *Souvenez-vous d'exercer la charité , & de faire part aux autres des biens dont vous jouissez ; car, c'est par de semblables Hosties qu'on se rend Dieu favorable.* Ep. aux Hebr. ch. 13. v. 16.

A ces causes , ayant égard aux représentations des Magistrats , après en avoir conféré avec nos vénérables Freres les Doyen , Chanoines & Chapitre de notre Eglise Métropolitaine , Nous ordonnons , qu'on continuera de réciter à la Messe la Collecte intitulée,

intitulée, *ad postulandam aëris serenitatem*, jusqu'au quinze du mois prochain inclusivement; & que, pendant neuf jours, à compter, pour la Ville de Paris, du jour de Mercredi prochain, vingt-quatre du présent mois, & pour le reste du Diocèse, du jour qui suivra immédiatement la réception de notre présent Mandement, on récitera dans toutes les Eglises, après la principale Messe, le Pseaume *Miserere*, avec l'Oraison, *pro fructibus terra*, & qu'à l'issue des Vêpres, on fera la Procession au-dedans, ou au tour desdites Eglises, en chantant les Litanies des Saints, & on dira au retour le Trait, *Domine, non secundum peccata nostra*, avec le Verset *Ostende nobis*, &c. & l'Oraison ci-dessus prescrite pour la Messe, & ensuite l'Antienne de la Sainte Vierge, *Sub tuum praesidium*, suivie du Verset, *Ora pro nobis*, & de l'Oraison, *Omnipotens*, &c. Nous exhortons les Clergé des Eglises Séculières & Régulières de cette Ville, de visiter processionnellement pendant ledit tems, l'Eglise de Notre-Dame, où la Chasse de S. Marcel sera découverte, & le Chef de S. Denis exposé; de visiter pareillement l'Eglise de Ste Geneviève, où la Chasse de cette Sainte sera aussi découverte. Nous exhortons en même tems les Fideles de se joindre au Clergé, ou de visiter en particulier lesdites Eglises, pour demander à Dieu par l'intercession des saints Patrons & Protecteurs de cette Capitale, un tems favorable à la Moisson. Et quant aux Paroisses de la Campagne, les Curés auront soin d'y faire les Prières ordonnées ci-dessus, de la maniere la plus convenable aux circonstances de la Saison, & aux occupations présentes de leurs Paroissiens.

Il y eut aussi un Mandement ce même jour, publié par le Révérendissime Pere, Abbé de l'Abbaye Royale de Sainte Geneviève, qui s'exprimoit en ces termes.

François Pator , Abbé de l'Abbaye Royale de Sainte Genevieve au Mont de Paris , dépendante immédiatement du Saint Siège , & Supérieur Général des Chanoines Réguliers de la Congrégation de France , aux Chanoines Réguliers de notre dite Abbaye , & à toutes autres personnes dépendantes de notre Jurisdiction Abbatale ; salut. Le Ciel sensible à nos vœux , nous avoit fait concevoir , malgré la rigueur d'un long Hiver , la douce espérance d'une abondante récolte ; déjà on se préparoit à recueillir les Fruits qu'une Providence attentive à nos besoins , avoit conduits jusqu'à leur maturité , lorsque les Créatures armées contre nous , semblent demander vengeance à l'Auteur de tout bien , du mauvais usage que l'Homme fait des faveurs qu'il lui accorde. Les Campagnes inondées n'offrent de toutes parts qu'un triste & affreux spectacle , & nous annoncent des malheurs plus grands encore que ceux que nous avons appréhendés. Tous les efforts humains seront incapables de nous en mettre à couvert , si une main miséricordieuse ne les détourne de dessus nos têtes : Nous ne méritons point qu'elle nous protège ; mais quelque irrité que soit le Seigneur , ne donnons point de bornes à ses bontés ; recourons à lui , pleurons , gémissons sur nos péchés , qui sont la cause de tous nos maux ; il ne nous rejettera point ; il nous écoutera dans les jours de notre affliction ; il se laissera fléchir. Notre Sainte Patronne ; cette nouvelle Esther , zélée pour son Peuple , trouvera grace auprès de Dieu , contre lequel nous nous sommes élevés , & nous affranchira de tous les malheurs dont nous sommes menacés. Adressons-nous à elle avec une sainte confiance , & espérons tout de sa puissante protection auprès de celui dont nous réclamons les miséricordes.

## 1700 MERCURE DE FRANCE

À ce causes, Nous ordonnons, conformément à l'Arrêt du Parlement de ce jour, rendu à la Réquisition de Messieurs les Prévôt des Marchands & Echevins de cette Ville, que la Chasse de Sainte Geneviève, Patronne de Paris & du Royaume, sera entièrement découverte cejourd'hui, dont la Ville sera avertie par le son de toutes les Cloches de notre Abbaye; Que le même jour on commencera les Prières publiques par un Salut qui se fera après Complices, & demain Mardi par une Messe Solennelle que Nous célébrerons pontificalement à neuf heures du matin; Que pendant le tems que la Chasse demeurera découverte, on dira au Grand Autel des Messes, depuis cinq heures du matin jusqu'à midi; & que tous les soirs après Complices sera fait un Salut qui commencera par une Procession dans l'Eglise, à laquelle on chantera, 1<sup>o</sup>. Les Litanies, *Aufer à nobis, &c.* 2<sup>o</sup>. L'Antienne de Sainte GENEVIÈVE, *O Felix Ancilla, &c.* Le Trait, *Domine, non secundum.* L'Antienne de la Vierge, *Sub tuum praesidium, & Domine, salvum fac Regem, & l'Antienne De pacem; le V. Liga aquas in nubibus tuis: R. Et terminum circumda eis; Les Oraisons, la première Ad obtinendam nimia pluviae remissionem. Deus qui recordatus Noë, & cunctorum qui cum eo erant in Arca, prohibuisti pluviam de Caelo, & reddidisti Terra fecunditatem, coerc. noxiam frugibus nostris aquarum pluviam, & largum in nos Benedictionum tuarum imbrem placatu infunde; Per Dominum nostrum. La seconde, de la Vierge, *Concede nos, &c.* La troisième, de Sainte GENEVIÈVE, *Praesta, quasumus.* La quatrième, pour le Roi, *Quasumus, omnipotens Deus.* La cinquième pour la Paix, *Deus, à quo sancta desideria.**

Nous ordonnons de plus, que pendant que la Chasse demeurera exposée à la Dévotion des Fide-

tes, tous les Prêtres qui célébreront la Messe dans notre Eglise, continueront de dire la Collecte intitulée dans le Missel, *Ad prestalandam aëris serenitatem*, avec la Secrete & Postcommunion propre : Et enjoignons à tous les Chanoines Réguliers de cette Abbaye, de faire en leur particulier des Prières pour obtenir de Dieu qu'il exauce son Peuple, & accorde un tems favorable.

Donné à Paris en notre Abbaye Royale de Sainte GENEVIÈVE, le vingt-deuxième d'Abût mil sept cent quarante. Signé, *Fr. François PASOT*, Abbé de Sainte GENEVIÈVE : Et plus bas, Par mon Révérendissime Abbé, *Fr. Rognior*, Secrétaire.

Le 24. le Grand Prieur de l'Abbaye Royale de Saint Germain des Prez, donna aussi son Mandement sur le même sujet : en voici les termes touchans & p. thétiques.

Jean Baptiste Floyrac, Grand Prieur de l'Abbaye Royale de S. Germain des Prez, immédiate au Saint Siege, & Grand-Vicaire de S. A. S. Monseigneur le Comte de Clermont, Prince du Sang, Abbé Commandataire de ladite Abbaye : A tous les Fidèles de notre Jurisdiction, Salut, en notre Seigneur.

Les fleaux qui se succedent les uns aux autres, sont des préludes de la vengeance dont Dieu nous menace depuis long tems. Le Fils de l'Homme doit venir un jour sur les nuées pour écraser les pécheurs. N'est ce pas lui, qui déjà assis sur la nué qui nous menace, désolé nos Campagnes & qui la faux tranchante à la main, moissonne les Grains que nous étions prêts de serer ? *Apoç. c. 14. v. 14.*

Mais non, instruits par notre propre experience que Dieu se laisse fléchir par les Prières que nous lui adressons avec confiance, plus nos besoins aug-  
mentent,

mentent , plus nous devons redoubler nos vœux pour obtenir de sa bonté qu'il conserve & conduise à maturité les Fruits de la terre , qui déjà fort endommagés par un hyver très-rigoureux , sont à la veille d'être submergés par les pluyes continuelles.

Puissions-nous par nos gémissemens arrêter la faux que l'Ange du Seigneur tient suspendue pour perdre la moisson , vendanger nos Vignes , & jeter les raisins dans la grande Cuve de la colere de Dieu ? *Apo. 2. 14. v. 19.* Prosternés aux pieds de nos Autels , offrons à Dieu le sacrifice d'un cœur contrit & humilié ; il n'en a jamais méprisé de semblables. Unis par l'esprit de la charité , faisons une sainte violence à sa bonté ; il se laisse toujours fléchir par ces sortes de Prieres ; secourons les Pauvres par des aumônes à présent si nécessaires. Il nous tiendra sa parole : Donnez , & il vous sera donné , *dote & dabitur vobis.*

A ces causes , Nous ordonnons qu'outre la Collecte *ad postulandam aëris serenitatem* , que nous avons déjà prescrite à tous les Prêtres qui célébreront la Messe dans notre Eglise , on chantera à genoux pendant neuf jours après la grande Messe le Trait *Domino , non secundum peccata nostra , &c.* Après Complies , on fera la Procession autour de l'Eglise , en chantant les Litanies des Saints ; & pour rendre nos Prieres plus efficaces , on découvrira la Chasse de notre glorieux Patron Saint Germain , dont on a si souvent éprouvé la puissante protection auprès de Dieu , & on chantera à son honneur un Répons qu'on joindra à l'Antienne *Sub tuum presidium* , après quoi l'on dira les Oraisons de la Sainte Vierge , de Saint Germain , celle qui est marquée *ad postulandam aëris serenitatem* , & celle du Roi. Nous exhortons de plus les Fideles de joindre leurs ferventes Prieres à celles que l'Eglise fait pour leurs pressans besoins.

Donné en l'Abbaye Royale de Saint Germain des  
Prez, le 24. Août 1740. Signé *Fr. Jean-Baptiste  
Floyrac*, Grand Prieur, & Vicaire Général de S.  
A. S. Par Commandemens du R. P. Grand Prieur &  
Vicaire Général de S. A. S. *Fr. Jean-François de  
Bresillac*.

Le 30. Juillet, il y eut Concert chés la Reine,  
la Cour étant à Compiègne, M. de Blamont, Sur-  
Intendant de la Musique du Roy, fit chanter le  
Prologue & la premiere Entrée du Ballet des *Sens*.

Le 3. Aoust, on concerta la quatrième Entrée  
du même Ballet, qui fut suivie du Prologue des  
*Amours des Dieux*.

Le 6. & le 10. on exécuta les quatre Entrées de  
ce dernier Ballet.

Le 17. & le 20. la Reine entendit le Prologue &  
les trois Entrées du Ballet des *Amours de Prothée*;  
les principaux rolles de ces trois differens Bailets  
furent chantés par les Dlls Mathieu, Huguenot,  
Romainville, Deschamps, Abec, d'Egremont, &  
Godeneche, de la Musique du Roy, & par les Srs  
Du Bourg, Benoît, Godeneche, Poirier, Filleul &  
Jelyot.



## A LA REINE.

*BOUQUET pour l'Assomption de la Vierge,  
jour de sa Fête.*

U N L I S.

**R**eine, dans ce Bouquet vous verriez plus de  
fleurs,

Que les pleurs féconds de l'Aurore

K ij Dans

Dans un beau jour n'en font éclore,  
 Si chacune, à l'envi, me vantant ses couleurs,  
 Et voulant près de vous avoir tous les honneurs,  
 Pour les faire passer entre vos mains royales,  
 J'avois pû réunir mois seul tant de rivaux.

Jusqu'au frêle Muguet, à la gloire du choix

Il n'en est point qui ne veuille prétendre ;

Dans ce concours, ne sçachant quelles prendre ;

Ni faire un seul Bouquet de toutes à la fois ,

Je les somme tout haut de m'exposer leurs droits.

Rose , Jâsmin , Œillet , chacune assure

Qu'elle a du sien contribué le plus ,

Pour peindre en vous ces charmes ingénus ,

Dont la vertu formeroit sa parure ,

Si des Humains elle avoit la figure.

Je répandis sur son front la pudeur ,

Soutient l'Œillet ; elle eut part , dit la Rose ,

A ma douceur ; mais c'est bien autre chose ,

Dit le Jâsmin que d'avoir ma candeur.

Ainsi chacune alloit plaider sa cause ,

Lorsque cédant à son transport jaloux ,

Tout beau , mes Sœurs ! replique l'Immortelle ;

Amarillis \* il est vrai , tient de vous

Tous ces présens ; mais ce n'est que de nous

Qu'elle a reçu l'Art qui les renouvelle ,

L'Art qui mettant tous ces dons à l'abri

\* *Marie.*

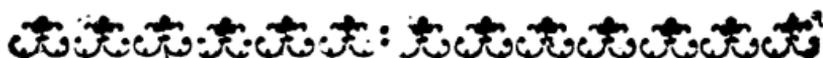
Des coups du tems , par qui tout est flétri ,  
 Fera briller leur éclat après elle ,  
 Et la rendra, comme nous, immortelle.

Quoi qu'après tout l'Immortelle eût raison ;  
 Je ne me suis déclaré pour aucune.  
 Je veux pourtant vous en présenter une ,  
 Qui fut toujours chere au Sang de Bourbon ,  
 Et de nos fleurs la fleur la moins commune.  
 La voilà ; c'est un Lys : le Lys croît sous vos toits.  
 Né pour la Royauté , son Parterre est le Trône ;  
 Déjà de trois Etats \*\*il orne la Couronne ;  
 Et pour justifier en peu de mots mon choix ,  
 Comme le Roy des Fleurs, il est la Fleur des Rois.

Papillon volage ,  
 Symbole des Ris ,  
 Tu viens au passage  
 Caresser mon Lys.  
 L'Abeille plus sage  
 En fille du Ciel ,  
 Aura l'avantage  
 D'y puiser son miel.

*Par l'Abbé Du Verdier.*

\*\* Les Fleurs de Lys en France , en Espagne , dans  
 les deux Siciles.



## MORTS &amp; MARIAGE.

**L**E 24. Juillet Damoiselle Michelle Souillet, fille mourut à Paris, âgée de 93. ans; elle étoit cousine germaine de feu Nicolas Souillet, Conseiller Secretaire du Roi, mort âgé de 80. ans, le 5. Fevrier 1720. lequel étoit pere de Nicolaïs Souillet, mort Conseiller en la Grand'Chambre duParlement de Paris, le 2. Novembre 1736.

Le 31. Nicolas *Blancbard*, Prêtre, Docteur du 5. Juin 1685. & sous-Doien de la Faculté de Théologie de Paris, Archidiacre de Langres, mourut à Paris, dans un âge fort avancé.

Le même jour mourut à Paris Jean-Claude Prosper *Héron de Villefosse*, Receveur général des Finances de Champagne, & Secretaire des Commandemens de S. A. S. Mademoiselle de Clermont, Places dans lesquelles il avoit succédé à Jean-Louïs Héron son frere, mort le 16. Octobre 1733. Celui qui vient de mourir, étoit veuf de Marie Charlotte le Texier, morte âgée de 27. ans & demi, le 8. Fevrier 1737.

Le premier Août, Joseph *du Bois*, Secretaire dela Chambre & du Cabinet du Roy, & ci-devant Directeur général des Ponts & Chaussées de France, mourut à Paris dans la 90. année de son âge. Il étoit frere aîné de feu Guillaume du Bois, Cardinal, Archevêque de Cambrai, Principal & Premier Ministre du Roy, mort le 10. Août 1723. Il a été inhumé auprès de lui dans une Chapelle de l'Eglise Collégiale de S. Honoré.

Le 2. Dame Marie - Elizabeth - Sophie *de Lorraine*, Epouse de Louis-François Armand de Vignerot du Plessis, Duc de Richelieu & de Fronsac,  
Pair

Pair de France , Marquis du Pont-Courlay, Comte de Cofnac, Prince de Mortagne, &c. Chevalier des Ordres du Roy, Maréchal de ses Camps & Armées, Gouverneur de Coignac, Lieutenant Général, & Commandant en chef dans la Province de Languedoc, &c. avec lequel elle avoit été mariée le 7. Avril 1734. mourut à Paris, après une longue maladie, dans la 30. année de son âge, laissant un fils apellé le Duc de Fronsac, né le 5. Août 1736. & une fille née en Languedoc. La Duchesse de Richelieu, étoit seconde fille d'Anne-Marie-Joseph de Loraine, Prince & Comte de Guise, sur Mozelle, Comte d'Harcourt, de Montlaur, & de S. Romaise, Marquis de Maubec, &c. mort le 29. Avril 1739. & de Marie-Louise-Christine Jeannin de Castille. Marquise de Montjeu, morte le 11. Janvier 1736.

Le même jour, René *Héroult*, Seigneur de Fontaine-l'Abbé, Diocèse d'Evreux, & de Vaucreffon, près de Versailles, Conseiller d'Etat, & Intendant de la Généralité de Paris, mourut à Paris après une longue maladie de langueur, dans la 50 année de son âge, étant né au mois d'Avril 1691. Il avoit été d'abord Avocat du Roy au Châtelet en 1712, & après avoir exercé cette Charge pendant six ans avec succès, il obtint l'agrément de la Charge de Procureur Général au Grand Conseil, en laquelle il fut reçu le 16. Fevrier 1718. Il eut aussi des Lettres de compatibilité pour être en même tems Maître des Requêtes Ordinaire de l'Hôtel du Roy, et il prit Séance au Conseil en cette qualité le 24. Novembre 1719. Il fut nommé au mois de Mars 1722. Intendant de la Généralité de Tours, et s'étant alors démis de la Charge de Procureur Général du Grand Conseil, le Roy lui accorda des Lettres de Conseiller d'Honneur dans ce Tribunal. Il fut  
choisi

choisi le 24. Août 1725. pour remplir la Charge de Lieutenant Général de Police de la Ville et Prévôté de Paris, dans laquelle il fut installé le premier Septembre suivant. Il fut fait Conseiller d'Etat le 24. Juin 1730. et enfin Intendant de la Généralité de Paris, le 27. Décembre de l'année dernière 1739. Il étoit fils aîné de feu Louis Hérault, Seigneur d'Epone et Mazieres, Receveur Général des Domaines et Bois de la Généralité de Roüen, qui fut maintenu dans sa Noblesse par Jugement des Commissaires Généraux du Conseil, du 24. Juillet 1704. & de Dame Jeanne-Charlotte Guillard de la Vacherie, sa seconde femme actuellement vivante; & il avoit été marié, 1°. le 9. Août 1720. avec Marie Marguerite Durey, morte à l'âge de 25. ans, le premier Mars 1729. laquelle étoit fille de Jean-Baptiste Durey de Vieuxcourt, Président Honoraire du Grand Conseil, & de Louïse le Gendre; & 2°. le 30. Décembre 1732. avec Marie-Hélène Moreau, fille aînée de Jean Moreau, Seigneur de Séchelles, Maître des Requêtes, Intendant du Haynault, & de Marie-Anne-Catherine Damoresan de Précigny. Il laisse de cette dernière trois garçons, & de la première deux filles, dont l'aînée a été mariée le 23. Juillet 1738. avec Claude-Henri Feydeau, Seigneur de Marville, Maître des Requêtes Ordinaire de l'Hôtel du Roy, & Président au Grand Conseil, & aujourd'hui Lieutenant Général de Police de la Ville & Prévôté de Paris.

Le 16. Août, *Joseph Bonnier*, Baron de la *Mosson*, Conseiller-Secretaire du Roy, Maison, Couronne de France et de ses Finances, Trésorier Général des Etats de la Province de Languedoc, Bailly et Capitaine des Chasses de la Varenne des Tuilleries, cy-devant: Maréchal Général des Logis des Camps et Armées du Roy, et Mestrie de Camp du Régi-

Régiment Dauphin de Dragons, fils de Joseph Bonnier, aussi Baron de la Moillon, Conseiller-Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France et des Finances, et Trésorier Général des Etats de Languedoc, mort le 19. Novembre 1726. à l'âge de 51. ans, 6. mois, et Dlle Anne Melon, morte le 19. Août 1727. âgée de 42. ans, épousa au Château de Vaudreuil, en Normandie, chés le Président Portail, Dlle Gabrielle-Magdeleine-Constance du Moucel de Louraille, seconde fille de Jacques-Alexandre-Henri du Moucel, Seigneur de Louraille, Seigneur, Patron & Haut Justicier de Breteville, Quilly, Saint aux Conicourt, Seigneur & Patron de Tonneville, Antigny, &c. Président au Mortier du Parlement de Normandie, et de D. Marie-Françoise Maignart de Bernieres. Le Marié est frere de la Duchesse de Picquigny, dont on a annoncé le Mariage dans le Mercure de Mars 1734. page 619. La Mariée a une sœur aînée restée veuve en 1728. à l'âge de 13. ans, de Claude de Becdelievre, Marquis de Quevilly, Président au Mortier du Parlement de Normandie.

Il s'est glissé une erreur dans le Mercure du mois de Septembre 1739. page 2090. en rapportant la mort de François de Landes, Seigneur d'Houville. On a avancé qu'il étoit le dernier mâle de sa Famille, établie à Paris sous le Regne du Roy Jean, dans le 14. Siècle. On a été informé du contraire par une Lettre, datée d'Epernay la premier Juillet 1740. et signée le Président Bertin du Rocheret, par laquelle on marque que Jean de Landes, Seigneur de Boutancourt, Primas, Guainville, Grenelles, et de la Chaussée d'Ivry, dans le Pays Chartrain, Lieutenant de Roy de Charleville, puis d'Avresnes, en Flandres, oncle de M. d'Houville, dont

# 1710 MERCURE DE FRANCE

on a annoncé la mort , a laissé . . . de Landes de Boutancourt , Sr de Primas , à présent âgé de 45. ans, qui a deux fils et une fille de sa seconde femme.

---

## ARRÊTS, &c.

**S**ENTENCE DE POLICE du 22. Juillet , qui condamne le nommé *Fiffé* , Laboureur , en deux mille livres d'amende , pour avoir tenu dans le Marché de Gonesse des discours tendans à allarmer le Public , et à faire augmenter le prix des Grains , &c.

**AUTRE** du 26. Août , qui renouvelle les défenses aux Boulangers de vendre leur pain , dans leurs Boutiques , à leurs Places dans les Halles et Marches , et dans les Maisons où il font porter , au-dessus du prix commun du Marché , et condamne plusieurs Boulangers en l'amende , pour y avoir contrevenu ; sçavoir , les nommés *Coufin* et sa femme , en 400. livres d'amende envers le Roy ; et les Femmes *Guichon* , *Chevreau* et *Ferret* , et leurs Maris , chacun en 200. livres aussi d'amende , &c.

---

## T A B L E.

<b>P</b> IECES FUGITIVES. Le Tabac , Ode .	1687
Seconde Lettre de M. Destouches à M. l'Abbé D.	1690
Epigrammes , &c.	1693
VI. Lettre sur les abus sur le Bureau Typogr.	1697
L'Orgueil , Ode ,	1704
Questions importantes , jugées au Parlement ,	1709
Lettre en Vers et en Prose , &c.	1719
Imitation de la VII. Satyre d'Horace , &c.	1723
Lettre	

Lettre sur la décadence des Arts & des Sciences,	1738
La Liberté, <i>Cantate</i> , &c.	1735
Réplique sur la Question, si les anciens Gaulois parloient Grec,	1737
Ode à la Gloire,	1742
La Fable du Coucou, tirée d'un ancien Livre,	1749
Projet d'Article pour le Diction. Historique,	1752
Épître à l'Ombre de Despreaux,	1755
Séance publique de l'Acad. Royale de Chirurgie,	1758
Épître à Julie, et Réponse,	1778
Lettre au sujet d'un Manuscrit de Poësie sur les Ar- chevêques de Sens,	1782
Enigme, Logogryphes, &c.	1784
<b>NOUVELLES LITTÉRAIRES DES BEAUX-ARTS,</b> &c.	1788
Méthode pour aprendre la Langue et l'Orthogra- phe Française, &c.	1793
Nouveaux Amusemens du Cœur et de l'Esprit,	1794
Plaidoyers sur les différentes Educations,	1795
Nouvelle Bibliothèque Historique, &c.	1806
Sens littéral de l'Écriture Sainte défendu, &c.	1807
Nouvelles Découvertes sur l'Horlogerie, &c.	1810
Catalogue des Pierres gravées du Cabinet du Baron de Craffier, &c.	1814
Estampes nouv. Descente d'Enée aux Enfers,	1816
Suite des Portraits des Grands Hommes,	1819
Chanson notée, & Chansonette,	1822
Spectacles. <i>La Jaloussie imprévue</i> , Extrait,	1824
L'Amour désarmé à Mlle Bourbonnois,	1834
Vers qui ont servi de Prologue, &c.	1835
Nouvelles Etrangères, Mémoires sur les Révolu- tions de Perse et du Mogol, &c.	1840
État des Richesses de Schah Nadir,	1858
Turquie, Extrait d'une Lettre du 5 Juillet,	1863
Russie, Pologne et Allemagne,	1869
Prusse et Italie,	1876
Élection du Pape, &c.	1886
	Venise

Venise, Naples, Genes, et Isle de Corse ;	1885
Espagne & Grande-Bretagne,	1886
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	1889
Réception de M. l'Intendant de Limoges,	1895
La Chasse de Ste Geneviève découverte et Mandemens, &c.	1896
Bouquet à la Reine,	1905
Morts, Mariage,	1906
Arrêts,	1910

---

*Errata du second volume de Juin.*

**P** Age 1349. ligne 14. que nous fait tout, *lisez* ; que tout nous fait. P. 1404. l. 12. Bauveau, *lisez partout Beauvau.*

---

*Errata de Juillet.*

**P** Age 1616. ligne 31., à leur, *lisez*, leur a P. 1676. l. 3. du bas, Gammont, l. Grammont.

---

*Fautes à corriger dans ce Livre.*

**P** Age 1758. ligne 17. au, *lisez*, aux. P. 1776. l. 21. de composé, l. composé de. P. 1779. l. 9. ou, *ôtez ce mot.* P. 1780. l. 19. miennes, l. miens. 1781. l. pénultième, *Normant* l. *Mormant*. P. 1809. l. 6. Goltz, l. Goltzius. P. 1811. l. 21. atteinte, l. atteint. P. 1829. l. 12. ce seroit même, l. ce ne seroit même que. P. 1834. l. 9. parlé, l. parla. P. 1842. l. 5. se donner, l. avoir. P. 1857. l. 3. seroit, l. sur. P. 1892. l. 13. un, *ôtez ce mot.*

*La Chanson noyée doit regarder la page*

1822









SEP 29 1936



SEP 29 1936



SEP 29 1936



SEP 29 1936

